



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 64 de la liste préliminaire*

**Développement social, y compris les questions
relatives à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux handicapés et à la famille**

Rapport sur la situation sociale dans le monde en 2005

* A/60/50 et Corr.1.



Préface

Depuis le lancement de la série en 1952, le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* a servi de base aux discussions sur les questions socioéconomiques et à l'analyse de la politique socioéconomique au niveau intergouvernemental. Il a permis d'inventorier les nouveaux phénomènes sociaux qui présentent un intérêt international et d'étudier les relations entre les principaux problèmes de développement ayant une portée nationale, régionale et internationale.

Le *Rapport* de 2005 continue cette tradition en traitant du problème de l'inégalité. Il porte en particulier sur quelques-unes des inégalités croissantes qui rendent difficile, mais d'autant plus impérieuse, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il nous montre que, pour progresser sur la voie du développement, il nous faudra nous attaquer aux problèmes d'inégalité qui existent dans chaque pays et entre les pays – l'écart croissant entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés, le clivage entre les secteurs structuré et informel et les disparités croissantes sur les plans de la santé, de l'enseignement et de la participation à la vie sociale et politique.

Le *Rapport* présente quatre domaines d'intervention d'une importance particulière, qui consistent à : redresser les déséquilibres résultant de la mondialisation; faire expressément de la réduction de l'inégalité un objectif des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté; multiplier les possibilités d'emploi, en s'attachant particulièrement à améliorer le fonctionnement du secteur informel; et promouvoir l'intégration et la cohésion sociales comme conditions du développement, de la paix et de la sécurité.

Le *Rapport*, qui donne une analyse détaillée des grands enjeux du développement social actuel, peut guider la marche vers l'avènement d'un monde plus sûr et plus prospère, où tous exerceront leurs droits et leurs libertés. Pour y parvenir, il est indispensable de vaincre les inégalités.

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	2
Notes explicatives	6
Résumé	10
Introduction	16
I. Pourquoi mettre l'accent sur les inégalités	20
A. Les liens entre l'élimination de la pauvreté et les inégalités	21
B. Réformes structurelles, secteur public et inégalités	26
C. Conclusion	33
II. Mise en évidence des inégalités : le secteur informel de l'économie	35
A. Aperçu du secteur informel de l'économie	36
B. Attrait du secteur informel	39
C. Raisons de la croissance du secteur informel	41
D. Liens entre le secteur structuré et le secteur informel	44
E. Conclusion	46
III. Tendances et caractéristiques des inégalités	49
A. Aspects économiques de l'inégalité	50
B. Les inégalités envisagées sous un angle autre qu'économique	63
C. Conclusion	83
IV. Inégalités et intégration sociale	86
A. Dimensions intergénérationnelles de l'inégalité	87
B. Consommation, inégalité et intégration sociale	89
C. Violence et inégalité	93
D. Favoriser la démocratie et l'intégration sociale	103
E. Conclusion	106
V. Développement et inégalité : aspects nouveaux du problème	109
A. Mondialisation : dissymétries et rétrécissement des marges de manœuvre	109
B. L'effet des politiques de libéralisation et de stabilisation sur l'inégalité	112
C. Financement des programmes sociaux	117
D. Rôle de l'État, rôle de la société civile	129
E. Conclusion	131
VI. La voie à suivre : politiques visant à réduire l'inégalité	134
A. Corriger les asymétries à l'échelon mondial	135

B.	Multiplier les stratégies et politiques intégrées de lutte contre la pauvreté	136
C.	Garantir à tous des possibilités d'emploi	137
D.	Favoriser l'intégration et la cohésion sociale	139
Annexe		
	Les 10 engagements du Sommet mondial pour le développement social	142
Tableaux		
II.1	Dimension et croissance du secteur informel dans certains pays, par sexe	36
III.1	Revenu par habitant régional en tant que pourcentage du revenu par habitant moyen des pays à revenu élevé membres de l'OCDE	52
III.2	Répartition des pays selon les tendances du coefficient de Gini pour la répartition des revenus entre les années 50 et les années 90	54
III.3	Taux de pauvreté pour le monde, les principales régions, et la Chine et l'Inde	57
III.4	Taux de chômage, croissance de la main-d'œuvre, et croissance du PIB pour le monde et les principales régions	61
III.5	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour un échantillon de pays et indices d'inégalité entre les pays	68
III.6	Mortalité des moins de 5 ans pour les pays ayant les taux les plus élevés et les pays ayant les taux les plus faibles, 1995, 2000 et 2002	69
III.7	Couverture vaccinale pour les enfants de 12 à 23 mois par pays en fonction de caractéristiques concernant le milieu et le niveau d'instruction	71
III.8	Écarts dans et entre certains pays concernant l'accès à des soins médicaux spécialisés lors de l'accouchement, pour les enfants nés trois ans avant la réalisation de l'enquête	72
III.9	Adultes et enfants touchés par le VIH/sida au niveau mondial et dans les principales régions, 2004	73
III.10	Femmes vivant avec le VIH au niveau mondial et dans les principales régions, 2004	74
III.11	Pourcentages de l'ensemble de la population, de la population urbaine et de la population rurale dont les ménages sont sans instruction, présentés par sexe	79
III.12	Inégalités dans le taux d'inscription dans l'enseignement primaire : le monde et les grandes régions, 1998 et 2001	80
III.13	Inégalités dans le taux d'inscription dans l'ensemblement secondaire : le monde et les grandes régions, 1998 et 2001	82
Figures		
I.1	Cadre directeur : les trois principaux piliers du développement social axé sur l'équité et l'égalité	20
I.2	Rapport entre espérance de vie à la naissance et niveaux de dépenses publiques et privées consacrées à la santé, 2002	32
III.1	Évolution de l'inégalité des revenus entre les pays	51

III.2	Produit intérieur brut par habitant dans les pays les plus graves et les plus riches, de 1960 à 1962 et de 2000 à 2002	52
III.3	Inégalités de l'espérance de vie entre les principales régions du monde : écarts par rapport à l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 1990 et 2005	65
III.4	Répartition de tous les pays en fonction de leur retard en matière d'espérance de vie par rapport au Japon, 1990 et 2000.	66
V.1	Aide fournie par tous les donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD), en pourcentage du produit intérieur brut : tendance à long terme sur la période 1983-2004 ..	118
V.2	Aide fournie par les donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) par rapport au produit intérieur brut.	119
V.3	Dépenses consacrées aux secteurs sociaux dans les groupes de pays classés par niveau de revenu.	125
V.4	Dépenses consacrées à la défense et aux secteurs sociaux dans les pays où les dépenses militaires sont particulièrement élevées.	127
V.5	Dépenses militaires et dépenses sociales dans les pays où les dépenses consacrées aux secteurs sociaux sont particulièrement élevées.	128
	Bibliographie	145

Notes explicatives

Les signes suivants ont été employés systématiquement dans les tableaux :

Les deux points (..) indiquent que les données ne sont pas disponibles ou qu'elles n'ont pas été fournies séparément;

Le tiret long (–) indique que le montant est nul ou négligeable;

Le trait d'union (-) indique que la rubrique est sans objet dans le cas considéré;

Le signe (-) placé devant un chiffre indique une diminution, sauf précision contraire;

La virgule (,) précède les décimales;

La barre oblique (/), placée entre deux années, indique une année statistique (par exemple 1990/91);

Le trait d'union (-), placé entre deux années (par exemple 1990-1991), indique qu'il s'agit de la période tout entière, y inclus les années du début et de la fin de la période.

Les taux de croissance annuels s'entendent des taux annuels cumulés, sauf indication contraire.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ou pourcentages indiqués dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

Les abréviations suivantes ont été utilisées :

ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FFI	Facilité de financement internationale
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
G-7	Groupe des sept principaux pays industrialisés

GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
RNB	Revenu national brut
Sida	Syndrome de l'immunodéficience acquise
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WIDER	Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement
WIID	Banque de données sur l'inégalité du revenu

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays ou territoires ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limite.

Le terme « pays » utilisé dans le présent rapport s'applique aussi, le cas échéant, à des territoires ou à des zones.

La mention de certains noms de société ou de certaines marques commerciales ne signifie pas que l'Organisation des Nations Unies apporte sa caution à ces sociétés et à ces marques.

Sauf indication contraire, le terme dollar (\$) désigne le dollar des États-Unis.

Lorsqu'elle existe, c'est la version imprimée des documents de l'Organisation des Nations Unies qui fait foi. Les documents diffusés par voie électronique ne sont considérés comme officiels que dans la version accessible au moyen du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU. Les documents de l'Organisation accessibles par d'autres moyens, sur un site de l'ONU ou sur d'autres sites, ont uniquement valeur d'information. L'Organisation n'en garantit ni l'exactitude ni l'intégrité.

Sauf indication contraire, les groupes et sous-groupes de pays ci-après ont été mentionnés dans le *Rapport* :

Pays développés à économie de marché :

Amérique du Nord (sauf le Mexique), Europe méridionale et occidentale (sauf Chypre, Malte et la Serbie-et-Monténégro), Australie, Japon et Nouvelle-Zélande.

Pays à économie en transition :

Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, y compris les républiques baltes et les pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI).

Pays en développement :

Tous les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique (sauf l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande), Chypre, Malte et Serbie-et-Monténégro.

Les données provenant de l'UNESCO mentionnent les groupes régionaux ci-après :

États arabes et Afrique du Nord : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Territoire palestinien occupé, Tunisie et Yémen

Asie centrale : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan

Europe centrale et orientale : Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Serbie-et-Monténégro, Turquie et Ukraine

Asie orientale et Pacifique : Australie, Cambodge, Chine, Fidji, îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Japon, Kiribati, Malaisie, Myanmar, Nauru, Nioué, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Thaïlande, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam

Amérique latine et les Caraïbes : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela

Amérique du Nord et Europe occidentale : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Suède et Suisse

Asie du Sud et de l'Ouest : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Iran (République islamique d'), Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka

Afrique subsaharienne : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Swaziland, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe

Pays les moins avancés :

Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie

Les désignations de groupes de pays dans le texte et dans les tableaux sont employées pour des raisons de commodité statistique ou analytique et n'impliquent pas nécessairement des jugements de valeur quant au degré de développement atteint par tel ou tel pays ou région.

Résumé

1. La volonté de la communauté mondiale de résoudre le problème de l'inégalité et de réduire l'écart entre riches et pauvres, qu'avait clairement affirmé le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995 et qui était reprise dans la Déclaration du Millénaire, ne cesse malheureusement de s'affaiblir. En effet, 80 % du produit intérieur brut mondial va au milliard d'habitants des pays développés, tandis que les cinq milliards d'habitants des pays en développement doivent se partager les 20 % restants. La méconnaissance du casse-tête de l'inégalité a pour effet de rendre toujours plus illusoire l'avènement de la justice sociale et de meilleures conditions de vie pour tous les hommes, et d'exposer ainsi les populations, les pays et les régions au risque de graves bouleversements sociaux, politiques et économiques.

2. Le présent *Rapport sur la situation sociale dans le monde* analyse les tendances et les formes de l'inégalité dans ses aspects tant économiques que non économiques, et en analyse les causes et les conséquences. Le Rapport traite des aspects traditionnels de l'inégalité, comme la répartition des revenus et des richesses, mais aussi des inégalités devant la santé, l'instruction et les possibilités de participer à la vie sociale et politique de son pays. On y trouve aussi une analyse de l'impact de l'ajustement structurel, des réformes allant dans le sens de l'économie de marché, de la mondialisation et de la privatisation sur les indicateurs économiques et sociaux.

3. Dans la recherche du développement, oublier l'inégalité serait périlleux. Un modèle de développement qui privilégierait exclusivement la croissance économique et la création de revenus serait inefficace, car il aboutirait à l'accumulation des richesses entre les mains de quelques-uns, et à l'aggravation de la pauvreté pour le plus grand nombre; une telle démarche oublie en outre le fait que la pauvreté se transmet de génération en génération. Une conception plus large de la pauvreté viserait à en réduire les aspects sociaux, économiques et politiques et à intégrer l'amélioration de la santé publique, de l'instruction, du développement économique et de la représentation de tous dans la confection des lois et l'administration de la justice. C'est la mise en œuvre de politiques dans ces divers domaines qui contribue au développement du capital humain, et qui permet aux pauvres de réaliser pleinement leur potentiel productif. En s'attaquant à tous les aspects de la pauvreté, on accroîtrait peut-être les chances de voir les générations futures recueillir les bienfaits des politiques qui pourraient dès maintenant être mises en œuvre et de sortir ainsi enfin du cercle vicieux de la pauvreté.

4. Les inégalités de la répartition des revenus et de l'accès aux ressources productives, aux services sociaux productifs, aux possibilités d'activité, aux marchés et à l'information causent et exacerbent la pauvreté. Comme le recommandait le Sommet mondial pour le développement social, il est indispensable que les politiques et les programmes de réduction de la pauvreté comprennent des stratégies socioéconomiques visant expressément à réduire l'inégalité.

5. Mais pour réduire l'inégalité, il faut trouver un juste équilibre entre de nombreuses forces socioéconomiques dont l'interaction est complexe. La croissance économique est une condition nécessaire, mais ce n'est pas une condition suffisante de la réduction de la pauvreté. Des réformes sont nécessaires dans différents domaines, afin d'accroître les possibilités des pauvres et des laissés-pour-compte, de

leur permettre de valoriser leurs capacités afin de stimuler une croissance qui n'exclurait aucun groupe social et, ainsi, un développement qui réduise l'inégalité.

6. Les citoyens en bonne santé, instruits, ayant un emploi convenable et bénéficiant d'une protection sociale travaillent ensemble à la cohésion sociale. Un meilleur accès des pauvres aux biens et services publics (en particulier dans le secteur de l'éducation et de la santé publique) et des programmes de transferts sociaux visant à aider les familles les plus pauvres sont des conditions essentielles de l'égalité des chances et sont indispensables si l'on veut réduire la transmission entre gouvernements de la pauvreté et de l'inégalité. Rompre le cercle vicieux de la pauvreté, qui transmet celle-ci de génération en génération; est la condition du succès d'une stratégie de réduction de la pauvreté qui soit cohérente et équitable.

7. Le Sommet mondial pour le développement social avait souligné qu'il fallait pourvoir à un accès universel et équitable de tous à l'enseignement et aux soins de santé primaires. Il est également indispensable de reconnaître l'importance de la culture et de la tolérance, suivre un modèle du développement durable centré sur l'homme, et valoriser pleinement les ressources humaines.

8. Bien qu'il soit manifestement justifié de réduire l'inégalité, les inégalités économiques et non économiques ont en fait augmenté dans beaucoup de régions du monde, et ont souvent pris des formes plus complexes et plus insidieuses ces dernières décennies.

9. Les disparités de revenus se sont rétrécies entre les pays à revenu élevé qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'exception des rares pays qui ont poursuivi des politiques de libéralisation et de déréglementation; parmi la plupart des autres pays, les inégalités de revenus se sont aggravées depuis les années 80 et l'écart de revenus entre les pays à revenu élevé et les pays à revenu faible s'est élargi.

10. Dans plusieurs régions du monde, des niveaux élevés et persistants de pauvreté peuvent au moins en partie être attribués à l'insuffisance des revenus. La proportion des habitants de la planète qui vivent dans la grande pauvreté a diminué de 40 à 21 % entre 1981 et 2001, mais beaucoup de pays continuent à avoir des niveaux de pauvreté élevés. La Chine et l'Inde, qui, ensemble, représentent 40 % de la population mondiale, expliquent en grande partie l'évolution dans l'ensemble positive de cette situation. Dans d'autres régions du monde en revanche, l'étendue et la persistance de la pauvreté se sont accentuées.

11. Une action de réduction de la pauvreté est également justifiée par l'ampleur grandissante du clivage entre le secteur formel et le secteur informel dans beaucoup de régions du monde. Ceux qui sont employés dans le secteur formel comptent généralement parmi les « nantis » et ils gagnent vraisemblablement un salaire convenable, bénéficiant de diverses prestations liées à l'emploi, ont un contrat de travail sûr et sont couverts par la législation du travail. Par contraste, ceux qui sont employés dans le secteur informel se classent habituellement parmi les « démunis »; ils sont souvent privés de toute protection légale, ne peuvent avoir accès aux prestations élémentaires et ne peuvent exercer leurs droits fondamentaux, ceux qui sont assurés dans le secteur formel. Comme la plupart des pauvres travaillent dans le secteur informel, l'expansion récente du secteur informel, dans beaucoup de pays, a des conséquences majeures pour la lutte contre la pauvreté et l'inégalité.

12. La création d'emplois est essentielle si l'on veut vaincre l'inégalité et réduire la pauvreté. Celui qui n'a pas un emploi convenable et sûr ne peut dégager un revenu suffisant pour couvrir les frais médicaux, les frais de scolarité et d'autres besoins essentiels, pour lui-même et sa famille, et il ne peut pas non plus faire des économies pour se protéger contre les vicissitudes économiques. Les chômeurs figurent parmi les plus vulnérables et sont donc ceux qui sont le plus généralement frappés par la pauvreté.

13. La situation mondiale de l'emploi se caractérise par une extrême inégalité. On comptait environ 186 millions de chômeurs dans le monde en 2003, soit 6,2 % de la population active totale, en augmentation par rapport au chiffre de 140 millions il y a une décennie. Dans les pays développés, le chômage a généralement diminué ces dernières années; cependant, la plupart des pays en développement connaissent au contraire un chômage élevé et même en augmentation. Cette escalade du chômage dans les pays en développement comporte plusieurs causes profondes, en particulier les taux de croissance élevés de la population active et le choix persistant de politiques qui sont exclusivement axées sur la stabilité macroéconomique.

14. Les politiques de libéralisation entraînent des changements du droit du travail et de ses institutions, et expliquent également les changements majeurs qui touchent le marché du travail. La libéralisation économique est habituellement marquée par une plus grande flexibilité des salaires et par la dégradation des salaires minimaux, par une réduction de l'emploi dans le secteur public, un abaissement de la protection de l'emploi et l'affaiblissement du droit du travail. Le souhait des pays en développement d'attirer les investissements étrangers et de développer leurs exportations entraîne souvent un « nivellement par le bas » dans la protection des travailleurs et dans les normes environnementales, qui sont souvent oubliées ou édulcorées, sous prétexte de rendre le pays plus compétitif sur le marché international. Les pressions exercées par la concurrence extérieure ont donc pour effet de limiter la marge de manœuvre des pays en développement dans le choix d'aspects essentiels de la politique sociale.

15. Dans beaucoup de pays, le fait que les besoins des pauvres sont oubliés au profit d'une stratégie de croissance soutenue est l'un des principaux obstacles à la réduction de la pauvreté. Les taux élevés de fécondité et d'accroissement de la population, les cohortes nombreuses de travailleurs non qualifiés et l'épidémie de sida ont également joué un rôle majeur dans la perpétuation de la pauvreté, en particulier en Afrique. Les migrations internes et internationales sont étroitement liées à la pauvreté; les communautés d'origine s'appauvrissent, car généralement elles perdent leurs éléments les plus actifs, et les communautés d'accueil reçoivent des immigrants qui risquent de mal s'intégrer et de tomber dans la misère. De plus en plus souvent on sort du monde de la pauvreté et on y rentre plusieurs fois, de sorte que ceux qui à un moment donné ne sont pas considérés comme pauvres risquent d'être oubliés par les programmes d'assistance sociale. L'aggravation de la pauvreté en milieu rural et la tendance de la pauvreté à frapper aussi les villes posent des difficultés nouvelles.

16. Diverses inégalités non économiques peuvent retarder le développement de beaucoup de pays. Si la plupart des pays sont parvenus à élargir l'accès à l'éducation en général, il subsiste de vastes disparités tant au niveau du primaire qu'au niveau du secondaire et du supérieur. Les disparités de la morbidité et de la mortalité infantiles sont prononcées et reflètent les inégalités de l'accès des mères et

de leurs enfants à des soins de qualité. La couverture vaccinale est également préoccupante car, en dépit des avancées marquées de cette couverture au cours des dernières décennies, elle reste profondément différenciée en fonction de facteurs tels que l'éducation de la mère et le lieu où elle habite. La malnutrition et la sous-alimentation expliquent encore beaucoup de disparités observées dans le monde s'agissant de la santé et des taux de survie.

17. L'épidémie de sida a tout à la fois aggravé les inégalités économiques et non économiques. La situation est particulièrement alarmante en Afrique subsaharienne, partie du monde la plus touchée par l'épidémie. La région a des résultats très médiocres s'agissant des indicateurs économiques et non économiques et l'écart entre beaucoup de pays de la région et le reste du monde ne fait que s'élargir. La contribution du sida à l'aggravation des différences d'espérance de vie selon les pays et les régions du monde est particulièrement préoccupante

18. Les inégalités observées reflètent également souvent les relations inégales entre les sexes. Les deux sexes, en effet, n'ont pas également accès à l'éducation, à des emplois convenables, à une rémunération équitable. Dans la plupart des pays, la féminisation de la main-d'œuvre au cours des deux dernières décennies masque la détérioration des conditions d'emploi, les femmes étant généralement moins bien payées. Les femmes disposant de moins de ressources économiques et non économiques que les hommes, elles sont en position d'infériorité dans beaucoup de sociétés; elles sont ainsi souvent victimes de sévices et d'une exploitation sexuelle, sans pouvoir faire connaître leur avis sur les questions qui concernent pourtant leur propre bien-être.

19. Au cours des 10 dernières années, les moyens d'améliorer la situation des différents groupes sociaux a retenu l'attention, comme en témoignent les efforts importants visant à défendre les droits des peuples autochtones et des handicapés, et à résoudre le problème de la pauvreté des personnes âgées et du chômage des jeunes. On semble par contre moins s'intéresser à des politiques qui égaliseraient la répartition des revenus et des richesses.

20. La protection sociale des personnes âgées est très importante. En effet, les prestations versées aux personnes âgées profitent souvent à l'ensemble de la famille, car l'argent et d'autres ressources en leur possession sont invariablement partagés avec leurs enfants et petits-enfants et même d'autres personnes à charge plus jeunes, ce qui accroît les ressources totales de la famille et contribue au bien-être des générations présentes et futures. Les gouvernements devraient donc inventorier les moyens de modifier les politiques suivies pour aider les personnes âgées, au lieu de chercher des moyens de faire des économies.

21. La démocratie et le respect de la légalité sont les conditions essentielles de l'élimination des inégalités qui se sont institutionnalisées et qui ont empêché la bonne intégration des groupes vulnérables dans le corps social. Bien que le XX^e siècle ait vu une augmentation du nombre de gouvernements démocratiques, le rythme et l'application de la démocratisation ont été inégaux. L'affermissement de la démocratie est un processus, et il peut s'écouler de nombreuses années avant que la démocratie s'implante vraiment. Pendant cette période de transition, il appartient à l'État, par ses décisions et institutions propres, de renforcer l'application des principes démocratiques, en défendant les droits de l'homme et en encourageant la participation de tous les groupes sociaux à la vie politique. Il est indispensable que les libertés démocratiques soient proclamées dans la législation et défendues par une

volonté politique réelle. Les politiques sont souvent conçues sans analyse suffisante de leurs effets probables sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables (en particulier les femmes); de ce fait, ces groupes, dans beaucoup de pays, sont perdus de vue. Le succès et la pérennité du développement supposent un engagement actif de tous les groupes sociaux, pour assurer que les besoins de tout le peuple soient satisfaits, et en fin de compte pour promouvoir l'égalité.

22. L'augmentation très rapide, ces derniers temps, du phénomène migratoire est une réponse aux inégalités des chances, telles qu'elles sont perçues, entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Des mouvements migratoires massifs ne peuvent qu'engendrer et creuser les inégalités. Nombreux sont les migrants qui se heurtent à des conditions d'accueil qui, dans leur pays de destination, les laissent vulnérables à l'exploitation. Les inégalités entre les migrants et les populations de souche sont encore accrues quand les migrants constituent une réserve de main-d'œuvre peu coûteuse. Les salaires des migrants, par contre, représentent une part non négligeable des transferts de fonds, en augmentation constante, à destination des pays pauvres. Ces transferts de fonds sont désormais la deuxième source de capitaux dans les pays en développement, après l'investissement étranger direct, et avant l'aide publique au développement (APD).

23. Un certain nombre de questions brillent par leur absence dans l'agenda mondial pour le développement : des questions qui intéressent particulièrement les pays en développement telles que la mobilité internationale de la main-d'œuvre, la facilitation des transferts de fonds, la fiscalité internationale pesant sur les flux de capitaux, les mécanismes de financement qui permettraient de répondre aux besoins particuliers des pays et des groupes sociaux vulnérables, ainsi que les mécanismes qui permettraient d'assurer une plus grande cohérence des politiques économiques des différents États.

24. Le caractère asymétrique de la mondialisation est une source importante d'inégalités. La mondialisation économique est un phénomène rapide; le programme social international, pour lequel les mécanismes d'application et les responsabilités collectives sont très dilués, reste à peu près oublié. Il est pourtant impératif d'ouvrir la marge de manœuvre indispensable, dans le système international, pour assurer la production de « biens collectifs mondiaux » politiques, sociaux, économiques et environnementaux. Un contrôle public insuffisant explique jusqu'à présent une situation dans laquelle les coûts et les avantages de la mondialisation ne sont pas également partagés entre les pays et les peuples.

25. Même dans les situations où les institutions se révèlent adéquates, la pénurie de ressources financières peut paralyser l'action menée en faveur du développement social. Il est largement débattu, actuellement, des moyens possibles de financer le développement social, selon des modalités où les pays s'engageraient à accroître le volume et la qualité de l'aide publique au développement. Le niveau élevé des dépenses militaires fait obstacle aux progrès du développement social, car ce sont les pays qui consacrent une part importante des dépenses publiques totales au secteur de la défense qui ont également tendance à allouer la proportion la plus faible de leur budget aux secteurs sociaux. L'insécurité mondiale découlant de la montée du terrorisme international a contribué à l'augmentation des dépenses que beaucoup de pays consacrent à leur sécurité, ce qui entraîne un nouveau détournement des ressources qui pourraient être consacrées au développement social. La violence associée à certains actes de terrorisme nationaux et internationaux devrait pourtant être considérée à travers le prisme de l'inégalité

sociale et de la désintégration des sociétés. Dans les situations où les inégalités sont exacerbées à l'extrême et où il y a une concurrence autour de ressources rares, la probabilité d'une désintégration sociale et de l'avènement de la violence ne peut qu'augmenter. La violence est plus courante quand les inégalités sont les plus prononcées, et les tendances observées donnent à penser qu'une enfance vécue dans la pauvreté conduit souvent à l'exclusion sociale, qui de son côté, peut conduire à des comportements délinquants ou criminels. Les pays où les taux de pauvreté et d'inégalité sont très élevés ont généralement les mécanismes de protection sociale les plus fragiles, ouvrent l'accès le plus inégal à l'éducation et offrent les perspectives les plus médiocres aux jeunes.

L'avenir : les politiques de réduction de l'inégalité

26. Il est évident que l'inégalité compromet le développement et l'avènement de la justice sociale. La conception cohérente du développement social sur laquelle on s'était mis d'accord au Sommet mondial pour le développement social devrait l'emporter et inspirer les programmes d'action des gouvernements et des organisations internationales de façon que les critères chiffrés présentés dans les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs plus larges du développement durable et du développement social et économique équitable puissent être atteints.

27. Pour créer les conditions nécessaires au développement social, il est urgent de réfléchir à quatre domaines particulièrement importants. D'abord, les asymétries présentes dans l'économie mondiale du fait de la mondialisation doivent être corrigées. Deuxièmement, la réduction de l'inégalité doit être un objectif expressément intégré aux politiques et programmes de réduction de la pauvreté; en particulier, des mesures précises doivent être prévues pour garantir aux groupes marginalisés l'accès aux actifs productifs et l'égalité des chances. Dans ce contexte, les objectifs du Millénaire pour le développement ne doivent pas être conçus comme se substituant à l'agenda des Nations Unies pour le développement, plus ambitieux, qui prévoit un modèle de développement beaucoup plus large. Troisièmement, la priorité doit aller à l'amélioration des emplois. Il est essentiel que les politiques de l'emploi ne se bornent pas à créer des emplois mais encouragent également des conditions d'emploi convenables, où l'égalité, la sécurité et la dignité figurent en bonne place. Enfin, l'intégration et la cohésion sociales doivent être valorisées en tant qu'aspects essentiels du développement, de la paix et de la sécurité. L'intégration sociale suppose la pleine participation de tous les groupes sociaux à la vie sociale, économique, politique et culturelle d'un pays. Les groupes sociaux qui tendent à être victimes de discriminations, en particulier les peuples autochtones et les handicapés, méritent qu'on prête spécialement attention à leur sort dans la confection et l'application des politiques.

28. Il ne faut pas se résigner à la persistance et même à l'aggravation des diverses formes d'inégalité existant dans le monde. L'exceptionnelle profusion de richesses, de ressources, de savoir-faire technique, de connaissances scientifiques et médicales, actuellement, fait que les plus vulnérables ne doivent pas être perdus de vue comme ils le sont. Les politiques de libéralisation de l'économie et des échanges, la mondialisation économique et financière et les mutations apportées aux institutions du marché du travail ne sauraient faire oublier la lutte pour le développement social, l'égalité et la justice sociale. L'absence de modèle cohérent et complet de développement ne pourra que perpétuer ce redoutable casse-tête qu'est l'inégalité, dont chacun, finalement, paie le prix.

Introduction

29. On ne compte plus, dans l'histoire, les mises en garde contre les conséquences non délibérées de situations où les intérêts économiques étroits ont triomphé momentanément des besoins du peuple, sans résoudre les vrais problèmes. En revanche, l'histoire ne manque pas de moments inspirés où une optique visionnaire l'a emporté et où les sociétés sont résolument allées de l'avant. Un tel moment s'est produit il y a 60 ans avec la fondation des Nations Unies. Peu de temps après la création de l'Organisation, ses membres ont audacieusement ouvert la voie en proclamant que la liberté, la justice et la paix dans le monde reposaient sur la reconnaissance de la dignité de la personne humaine, l'égalité et les droits inaliénables de tous¹.

30. L'année 2005 a vu la commémoration de plusieurs autres initiatives fécondes, notamment le cinquième anniversaire du Sommet du Millénaire et le dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. Ces réunions exceptionnelles de chefs d'État et de gouvernement ont solennellement réaffirmé qu'ils faut « promouvoir le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande », comme le dit le Préambule de la Charte des Nations Unies².

31. Le moment choisi pour tenir le Sommet mondial pour le développement social était significatif. L'adhésion de l'opinion publique à l'idéal de « l'égalité des chances pour tous » avait été réveillée par le démantèlement de l'apartheid, l'une des formes institutionnalisées d'injustice et d'inégalité les plus flagrantes qui aient jamais existé. Le Sommet se trouvait particulièrement bien placé pour chercher à améliorer le sort de ceux qui sont toujours au bas de l'échelle, en rappelant opportunément et d'une voix unifiée que dans tous les domaines et à tous les niveaux les politiques suivies doivent observer scrupuleusement les normes de justice sociale. La convergence de ces idéaux explique non seulement la fin du règne de l'oppression à l'échelle de tout un pays, mais également le début d'une lutte mondiale plus vaste pour la justice sociale et l'égalité sociale.

32. Cette lutte qui, pendant tout le cours de l'histoire, a inspiré un grand nombre de débats et de décisions politiques reste l'un des aspects dominants du monde actuel. On n'a jamais totalement entretenu l'illusion que l'inégalité puisse être un jour définitivement et systématiquement éliminée, mais cette lutte pour la justice et l'égalité sociales, même partielles, devient de plus en plus difficile, au moment où l'attachement de la communauté mondiale à l'une des bases de l'égalité – un meilleur équilibre entre les plus riches et les plus pauvres – semble s'estomper.

33. Il est profondément troublant que dans un monde où des niveaux sans précédent de richesse, de savoir-faire technique, de connaissances scientifiques et médicales ont été atteints, ce sont les plus vulnérables qui, systématiquement, perdent du terrain durant les phases de haute conjoncture économique. L'une des retombées les plus visibles de la mondialisation est l'apparition de nouveaux types de richesse et la propension à accroître l'inégalité. La mondialisation a accentué les tendances à une polarisation de la richesse, puisque les 20 % les plus riches de la planète s'arrogent 86 % de l'ensemble de la consommation privée, tandis qu'aux 20 % les plus pauvres, il n'échoit que 1 % de celle-ci. Si l'on ne parvient pas tant soit peu à recentrer les politiques économiques pour aider ceux qui sont laissés-pour-compte, la réduction de la pauvreté risque de rester illusoire.

34. Le présent *Rapport sur la situation sociale dans le monde* retrace l'évolution et l'augmentation des inégalités dans les pays et entre les pays, en examinant non seulement la répartition des revenus et des richesses mais également l'égalité des chances, l'accès aux services, et la participation et l'influence politiques, autant de facteurs qui ont de profondes résonances économiques et sociales, politiques et culturelles. On montre dans le présent *Rapport* que la montée des inégalités ne saurait être considérée isolément et acceptée avec résignation. On montre également que les politiques macroéconomiques, la libéralisation des échanges, la mondialisation financière et la modification des institutions du marché du travail ne sauraient être dissociées de la lutte pour l'égalité et la justice sociale.

35. Les tendances analysées dans le *Rapport* démontrent que la montée des inégalités est, au niveau le plus fondamental, une manifestation évidente d'une injustice sociale très générale. La prise de conscience de ces tendances, malheureusement, ne s'accompagne pas toujours de l'adoption de politiques cohérentes qui chercheraient à les inverser. Ceux qui suivent avec attention le discours actuel sur le développement n'ignorent pas qu'il existe, solidement ancrées et solidement soutenues par l'opinion, des politiques de croissance économique qui engendrent ou exacerbent les inégalités, et que les efforts faits pour protéger les pauvres sont habituellement décriés comme de plus en plus onéreux pour la société.

36. Comme le montre le *Rapport*, s'agissant de l'égalité, le bilan global fait apparaître un déficit critique. L'un des aspects les plus funestes de l'inégalité est son caractère intergénérationnel, le fait que l'inégalité se transmet de génération en génération. Une société, pour survivre, dépend de la transmission des connaissances et des responsabilités d'une génération à la suivante; or, l'inégalité, la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale recèlent le risque potentiel de dévier ou même d'arrêter complètement ce cours naturel des choses. Les gouvernements qui suivent des politiques qui ne font qu'aggraver la fracture sociale s'exposent à un risque non négligeable de plonger les populations, les pays et les régions dans diverses formes de bouleversement social, hypothéquant ainsi les fruits de décennies d'investissements sociaux, économiques et politiques bénéfiques.

37. Bien que l'inégalité existe à tous les niveaux et dans chaque société, son empreinte est particulièrement inquiétante dans les sociétés où les institutions politiques et économiques nécessaires à la prospérité et la stabilité à long terme sont fragiles. La violence éclate plus fréquemment dans des situations où les ressources et le pouvoir sont mal distribués. Les dégâts causés par cette violence sont encore aggravés quand les sociétés ferment les yeux sur des atrocités telles que le génocide, l'esclavage et le recrutement d'enfants soldats. À l'instar de l'héritage laissé par l'apartheid, les sociétés risquent de payer le prix fort si elles laissent la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale continuer à déchirer le tissu social, contribuant ainsi à la persistance de l'inégalité.

38. En dépit des obstacles et des reculs, les tentatives récentes de réduire l'inégalité sont multiples. Alors que certaines activités, dans ce domaine, visent à égaliser les patrimoines et les revenus, d'autres concernent des groupes qui cherchent à améliorer leur condition, à se faire accepter et à obtenir les privilèges et avantages dont jouissent d'autres groupes. C'est peut-être dans le domaine des rapports entre les deux sexes que cela est le plus évident. Le mouvement de promotion de la femme cherche à donner à plus de la moitié de la population mondiale le moyen de s'exprimer. Les femmes, traditionnellement, ont moins de possibilités d'épanouissement que les hommes et se heurtent à des obstacles plus

redoutables, mais nombreuses sont celles qui sont désormais soutenues dans leur lutte pour les objectifs que leur société projette d'atteindre.

39. L'économie informelle touche un très grand nombre de travailleurs; cependant, leur voix n'est pas entendue. Les travailleurs du secteur informel, généralement, ne bénéficient d'aucune protection sociale et ne peuvent léguer à la génération suivante une quelconque apparence de sécurité. Les efforts faits pour renforcer les traditions de vote, l'action syndicale et le militantisme ne reçoivent guère de soutien politique. Comme les pauvres et les laissés-pour-compte, les travailleurs du secteur informel restent exclus des grands mouvements politiques et ne peuvent lutter pour l'égalité; ils sont coupés de ce qui est fait pour les faire participer à une mondialisation qui serait plus égalitaire. Les travailleurs du secteur informel constituent un groupe social souvent évoqué mais rarement entendu; alors qu'ils représentent une proportion notable de l'économie mondiale actuelle, ils sont le plus souvent dispersés et oubliés.

40. Pour beaucoup de pays, la liberté de manœuvre dans le choix d'une politique nationale est de plus en plus réduite par les politiques de libéralisation qui tendent à accentuer les dissymétries de la mondialisation et les inégalités. La diminution progressive de l'ouverture des institutions de gouvernement compromet l'aptitude du citoyen ordinaire de bien comprendre les liens de causalité entre les politiques suivies et l'inégalité. En pareilles circonstances, quand l'inégalité sociale et l'écart de revenus et de richesse atteignent des niveaux qui suscitent des troubles, il est peu probable que les politiques qui contribuent à l'inégalité fassent l'objet de l'examen critique qu'elles méritent pourtant. Malheureusement, la société s'accommode de ces situations nouvelles, créant ainsi un véritable casse-tête où les obstacles à la justice sociale sont si redoutables que ceux qui se trouvent du mauvais côté de la barrière s'abandonnent au désespoir et renoncent à toute action.

41. Dans le monde actuel, les voies qui s'ouvrent sont multiples. Pour que la vision d'un avenir partagé par tous se concrétise, les dirigeants du monde entier doivent saisir toutes les possibilités de prendre des décisions audacieuses, décisives, propres à inverser ces tendances négatives. Si l'humanité demeure attachée à l'intégration sociale et soucieuse d'empêcher une segmentation irrémédiable des sociétés, qui inévitablement conduirait à un regain de conflits sociaux, elle doit porter son regard plus haut et plus loin que ce qui semble simplement réalisable. L'ensemble de l'agenda des Nations Unies pour le développement devrait servir de guide dans cette entreprise, mais les décisions et les recommandations émanant du Sommet mondial pour le développement social devraient particulièrement retenir l'attention.

42. Le révérend Martin Luther King a autrefois lancé un vibrant appel : « Grâce à notre génie scientifique, nous avons réduit le monde à la dimension d'un village; par notre génie moral et spirituel, nous devons en faire une fraternité³ ». Il entre manifestement dans le domaine du possible de relever ce défi. Les politiques à mettre en œuvre peuvent et doivent inverser des tendances qui ne sont ni moralement acceptables ni politiquement ou économiquement rationnelles. Une refonte des priorités et des politiques devrait non seulement offrir des moyens de réduire les inégalités, mais également de corriger des injustices causées par des intérêts économiques à courte vue et l'opportunisme politique. Les faits présentés dans le présent *Rapport* affirment la nécessité incontournable de repenser la société mondiale non plus seulement en termes d'intérêt économique, mais bien plutôt en tant que la société de l'humanité tout entière.

Notes

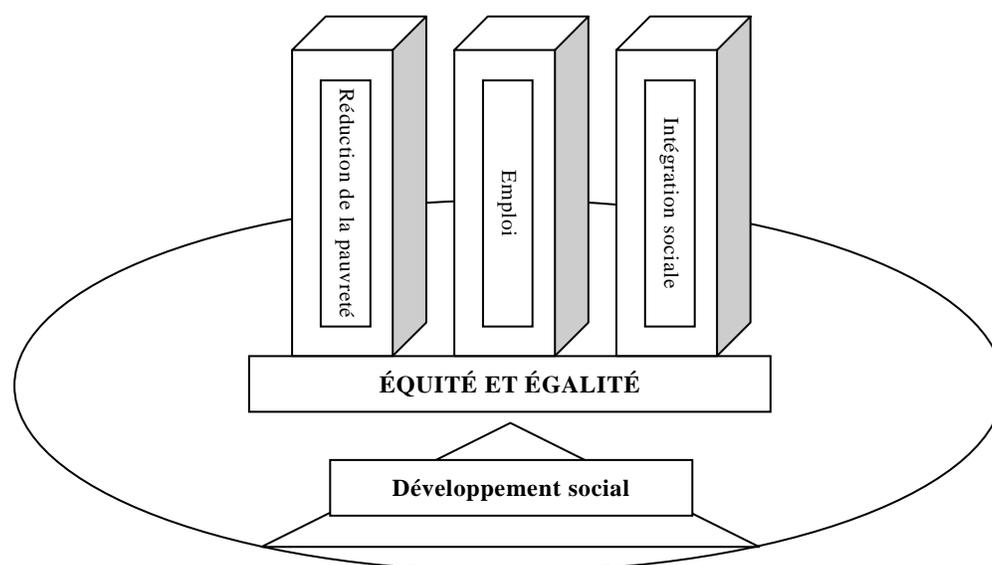
- ¹ Nations Unies, Déclaration des droits de l'homme, résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948 (DPI/511).
- ² Préambule de la Charte des Nations Unies (1945).
- ³ Martin Luther King, Jr., « Facing the challenge of a new age », discours prononcé à Montgomery (Alabama), le 3 décembre 1956.

I. Pourquoi mettre l'accent sur les inégalités

43. Le développement social est-il possible sans mettre l'accent sur les inégalités? Si cette question avait été posée lors du Sommet mondial pour le développement social¹, la réponse aurait été un « non » catégorique. Une approche du développement axé sur les gens, telle que la préconisent la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social doit, comme l'illustre graphiquement la figure I.1, avoir pour principes centraux l'équité et l'égalité de manière à assurer que tous les individus, quelle que soit leur situation, aient accès sans entrave aux ressources ou possibilités qui s'offrent. Le monde actuel est toutefois loin d'être « égal », comme le montrent les fossés grandissants entre riches et pauvres. Ces fossés ne concernent pas seulement les revenus et les avoirs, mais aussi la qualité et l'accessibilité de l'enseignement, les soins de santé et les possibilités d'emploi, la protection des droits de l'homme et l'accès au pouvoir et à la représentation politiques.

Figure I.1

Cadre directeur : les trois principaux piliers du développement social axé sur l'équité et l'égalité



Source : D'après le concept de développement social défini au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995.

44. Dans son analyse des dimensions économiques et sociopolitiques de la pauvreté et son examen des effets des ajustements structurels, des mesures de réforme des marchés, de la fixation d'objectifs et de la privatisation sur l'accès à l'enseignement, aux soins de santé et aux programmes de protection sociale, le présent chapitre présente des arguments très convaincants en faveur de l'élimination des inégalités aux fins du développement social. Le chapitre II va plus loin en mettant en lumière le fossé qui sépare l'économie formelle de l'économie

informelle; il met en évidence les disparités de salaires, d'avantages, de conditions de travail, de charges fiscales et de protection juridique et montre combien la mondialisation et la recherche de la compétitivité internationale ont contribué à élargir encore ce fossé.

A. Les liens entre l'élimination de la pauvreté et les inégalités

45. Quelle est la pertinence des inégalités dans la lutte contre la pauvreté? Lorsque l'on aborde cette question, il importe de reconnaître les différentes formes de la pauvreté. Celle-ci comporte des dimensions multiples, mais ses deux aspects fondamentaux sont l'absence de pouvoir économique en raison de la faiblesse des revenus et des avoirs et l'absence de pouvoir sociopolitique, comme le traduisent l'accès limité aux services sociaux, aux débouchés et à l'information et souvent le déni des droits de l'homme et la pratique de la discrimination. Sans minimiser l'importance des autres dimensions de la pauvreté, la présente section porte essentiellement sur ces deux aspects essentiels de la pauvreté et leur lien avec les inégalités.

1. Inégalités et dimension économique de la pauvreté

46. La pauvreté est généralement définie en termes économiques, tels que les traduisent de très bas niveaux de revenu et de consommation par habitant ou par ménage. Dans ce contexte, pendant une bonne partie du dernier demi-siècle, on s'est accordé à estimer que la pauvreté était essentiellement un problème que la seule augmentation des revenus pouvait régler. L'engagement d'éliminer la pauvreté absolue en réduisant de moitié le nombre de personnes disposant de moins d'un dollar par jour, qui est l'un des objectifs du Millénaire pour le développement, est l'illustration la plus récente d'une conception de la pauvreté axée sur les revenus. L'autre notion, à savoir celle de pauvreté relative, qui met en lumière les inégalités dans la distribution des revenus à l'intérieur des sociétés et entre elles, a été négligée du fait que l'accent était mis indûment sur les politiques macroéconomiques et les mécanismes du marché pour atteindre des taux de croissance économique élevés.

47. Du fait du mécontentement suscité par les résultats des programmes d'ajustement structurel et l'importance exagérée accordée aux mécanismes du marché, lesquels ont entraîné une augmentation des inégalités, la conviction ancienne que la croissance est le moteur de la réduction de la pauvreté est de plus en plus remise en question. On constate de plus en plus souvent que les effets de la croissance sur la réduction de la pauvreté sont sensiblement plus faibles lorsque les inégalités augmentent que lorsqu'elles diminuent (Ravallion, 2004).

48. En outre, si la croissance contribue à accroître les inégalités, la pauvreté peut empirer, sinon en termes absolus, du moins en termes relatifs, les pauvres pouvant se trouver dans une situation comparativement plus mauvaise. Ainsi, une politique de bas salaires associée à des incitations fiscales aux grosses entreprises peut conduire à une croissance rapide à mesure que les investissements augmentent; toutefois, il est probable que les inégalités augmentent du fait que la baisse des salaires des travailleurs affectera négativement la consommation personnelle et les investissements en capital humain. Inversement, lorsque la stratégie de croissance choisie est cohérente avec l'objectif de réduction des inégalités, on peut s'attendre à

ce que aussi bien la pauvreté absolue que la pauvreté relative déclinent. On constate, par exemple, qu'en Asie de l'Est, le faible niveau d'inégalité des revenus est lié à une croissance rapide et que les politiques de réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus visent à développer l'enseignement de base et accroître la demande de main-d'œuvre stimulent encore davantage la croissance (Birdsall, Ross et Sabot, 1995).

49. Les inégalités en matière de propriété foncière ont également un impact négatif sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Les économies rurales, où la propriété des terres est concentrée entre les mains de quelques-uns, alors que la majorité reste sans terre, tendent à être confrontées à des coûts très élevés liés à une inclination à ne pas vraiment travailler et au problème de la supervision de la main-d'œuvre, ce qui entrave la croissance (Cornia et Court, 2001). En réalité, les inégalités élevées en matière de distribution des terres ont un effet négatif important sur la croissance future (Deininger et Squire, 1998).

50. Les inégalités élevées des avoirs peuvent également avoir un effet négatif sur la croissance, car elles peuvent limiter les progrès en matière de niveau d'éducation et d'accumulation de capital humain, facteurs qui contribuent à augmenter la productivité et en fin de compte réduire la pauvreté. En outre, les tensions sociales causées par les disparités importantes de fortune et de revenu peuvent « porter atteinte à la sécurité des droits de propriété, augmenter les menaces d'expropriation, dissuader les investissements nationaux et étrangers et augmenter le coût de la sécurité des entreprises et de l'application des contrats » (Cornia et Court, 2001, p. 23).

51. Il faut cependant reconnaître que l'égalité peut constituer un frein à la croissance, lorsque la productivité et la créativité ne sont pas récompensées. À de très faibles niveaux d'inégalité (comme dans les économies socialistes des années 80), « la croissance tend à pâtir du fait que le faible écart entre les salaires ne récompense pas suffisamment les différences de capacités et d'efforts, ce qui peut conduire à une attitude consistant à éviter le travail et un comportement de profiteuse » (Cornia et Court, 2001, p. 23). Il est donc utile de faire la distinction entre l'inégalité « constructive », qui offre les incitations nécessaires pour déplacer les ressources là où elles seront utilisées plus efficacement et l'inégalité « destructive », qui génère l'envie et une redistribution socialement improductive (Timmer et Timmer, 2004, p. 3). Il est essentiel de trouver un équilibre approprié entre égalité et compétitivité.

52. Les inégalités d'accès aux facteurs de production et ressources productives ont également un impact sur la réduction de la pauvreté, car elles augmentent les coûts de production et de commercialisation des pauvres, ce qui les rend moins compétitifs et moins à même d'augmenter leurs revenus. Les pauvres ont un accès limité aux terres, au crédit, à l'information et aux marchés. Comme la terre est un facteur de production essentiel des pauvres des campagnes, les schémas de propriété foncière et le déplacement des pauvres vers des terres moins productives ont pour effet de réduire leur capacité de production. L'accès au crédit et à d'autres services financiers est essentiel, car il permet aux pauvres d'établir leurs propres petites entreprises ou microentreprises. Le succès récent des programmes de microcrédit, pour ce qui est d'aider les pauvres à créer des entreprises, constitue une indication qu'un accès plus égal à certains marchés et services a pour effet de promouvoir la réduction de la pauvreté. Avec le développement de l'Internet et de l'informatique,

l'accès à l'information et à de meilleures communications devient de plus en plus facile et important, non seulement pour ce qui est de l'amélioration de l'accès aux services sociaux ou de la protection des droits, mais aussi pour ce qui est de permettre aux pauvres de soutenir la concurrence sur le marché mondial dans des conditions plus équitables. Actuellement, les pauvres n'ont pas un accès égal aux marchés locaux et nationaux pour leur production en raison de la répartition irrégulière des différents éléments de l'infrastructure des transports et des communications. Comme la majorité des pauvres vivent dans les zones rurales, les politiques qui favorisent les zones urbaines par rapport à ces dernières accroissent les inégalités et perpétuent la pauvreté.

2. L'inégalité et les dimensions sociopolitiques de la pauvreté

53. Une approche strictement économique de la réduction de la pauvreté, mettant l'accent uniquement sur l'augmentation des revenus individuels courants, ne se traduit pas par un processus de réduction de la pauvreté couvrants plusieurs générations à moins qu'il n'y ait accumulation de richesse ou d'avoirs. Une approche plus large et plus globale de la réduction de la pauvreté, prenant en compte également les dimension sociopolitiques, y compris les améliorations de la santé et de l'enseignement et l'augmentation de la représentation politique au niveau législatif, introduit une conception dynamique de la pauvreté qui relie les générations. Il en est ainsi parce que les investissements en capital humain permettent aux pauvres de réaliser dans le temps leur potentiel productif. Le traitement de ces autres dimensions de la pauvreté non seulement améliorerait la situation des générations actuelles, mais augmenterait aussi les chances des futures générations de continuer à en tirer avantage, ce qui romprait le cycle de la pauvreté. Toutefois, bien qu'elles soient essentielles pour la réduction de la pauvreté, ces dimensions sociopolitiques sont souvent minimisées ou négligées.

54. L'objectif d'une réduction durable de la pauvreté ne peut être atteint que si l'on assure l'égalité des chances et de l'accès aux services sociaux de base. L'égalité des chances signifie que tous les individus ont la même possibilité de participer et contribuer à l'amélioration de leur vie et de la société : « Un accès équitable aux ressources est la clef de l'égalité des chances, non seulement dans le sens économique, mais également dans ses dimensions sociales, culturelles et politiques » (Ocampo, 2002b, p. 402). Le développement des chances et des capacités dépendra de l'élimination de l'oppression et de la fourniture de services et d'avantages, tels que l'enseignement de base, les soins de santé et la protection sociale (Sen, 1999).

55. Les études récentes sur les inégalités confirment l'idée que les inégalités d'accès aux services publics de base contribuent directement à un mauvais état de santé et à des insuffisances de niveau d'éducation. Il ressort, par exemple, de l'une de ces études, qui porte sur l'Amérique latine, que malgré le niveau élevé des dépenses publiques sociales, les pauvres n'en profitent pas, parce que d'importants secteurs de la population à faible revenu sont exclus de nombreux domaines de l'aide sociale. Les effets de ces restrictions de droits dans la région sont renforcés par les problèmes liés à l'accès et à la qualité de services qui sont censés être universels (Lloyd-Sherlock, 2000). Il ressort de données empiriques analogues que dans un certain nombre de pays africains, les dépenses consacrées aux services sociaux, tels les soins de santé et l'enseignement, ne sont pas orientées comme il convient vers les ménages les plus pauvres (Castro-Leal et autres, 1999; Sahn et

Younger, 1999). À l'appui de ces résultats, on constate que les pauvres sont généralement soumis aux pires conditions de logement et de vie, qu'ils sont exposés de manière disproportionnée à la pollution et à la détérioration de l'environnement et se trouvent souvent dans des situations qui ne leur permettent pas de se protéger de la violence et des persécutions. Prises dans leur ensemble, ces conditions sociopolitiques créent et maintiennent un cercle vicieux de pauvreté et de désespoir en contribuant à dévaluer le capital humain et en créant potentiellement des problèmes supplémentaires qui peuvent avoir des incidences pendant très longtemps. Elles ont aussi pour effet de réduire les progrès éventuellement réalisés sur le plan des revenus et de la réduction de la pauvreté.

56. Par contre, des investissements publics plus équitables se sont révélés efficaces pour ce qui est d'améliorer l'accès à l'enseignement, aux soins de santé et aux autres services sociaux. Ainsi, au Kerala (Inde), on a constaté que des niveaux d'éducation élevés, en particulier chez les femmes, peuvent « court-circuiter » la pauvreté, contribuer à réduire les taux de fertilité et améliorer l'espérance de vie. Au Costa Rica, bien que le produit national brut (PNB) par habitant ne soit que le douzième de celui des États-Unis, l'espérance de vie est la même, en bonne partie en raison de politiques efficaces dans le domaine de l'enseignement de base, des services de santé communaux et des soins médicaux (Sen, 1995).

57. Diverses études ont montré que les investissements publics et privés en ressources humaines ont contribué à atténuer la pauvreté et les inégalités. En République de Corée et dans la province chinoise de Taiwan, les encouragements et le soutien des pouvoirs publics ont contribué au développement d'une main-d'œuvre hautement éduquée. Le développement de l'enseignement a contribué à créer des ressources humaines disposant des compétences techniques et professionnelles nécessaires pour le progrès industriel et accru les possibilités de promotion socioéconomique, y compris d'amélioration des compétences et d'augmentation des salaires (Jomo, 2003). En Indonésie et en Malaisie, les réductions des inégalités obtenues sur une période prolongée peuvent être imputées aux efforts des pouvoirs publics visant à redistribuer les revenus et créer des emplois (Jomo, 2004). Ce ne sont là que quelques exemples d'expériences nationales qui illustrent combien la réduction des inégalités d'accès aux services sociaux de base, et en particulier à l'enseignement, peut contribuer à faire reculer la pauvreté.

58. L'équation est incomplète en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, si l'on ne tient pas compte également des inégalités sur le plan politique, en accordant une attention particulière à des questions telles que la discrimination et la représentation. Comme le souligne un rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, « Il arrive que des personnes soient touchées par la pauvreté parce qu'elles n'ont pas accès aux ressources existantes à cause de ce qu'elles sont, de ce qu'elles croient ou de l'endroit où elles vivent. La discrimination peut être cause de pauvreté, de même que la pauvreté peut être cause de discrimination. » (Nations Unies, 2001, par. 11).

59. La discrimination peut prendre de nombreuses formes, comme l'application inégale des lois, même lorsque celles-ci sont équitables. L'une des révélations les plus frappantes d'une étude récente est « la mesure dans laquelle les systèmes de police et de justice officielle prennent le parti des riches, persécutent les pauvres et accroissent leur insécurité et les rendent craintifs et plus pauvres » (Narayan et autres, 2000, p. 163). L'application sélective des lois se traduit à l'encontre des

segments les plus pauvres de la société par une discrimination fondée sur le sexe, la race et l'ethnie, autant de formes d'inégalité horizontale. Font généralement l'objet de ce genre d'application sélective les lois sur le travail et la consommation, qui interdisent, par exemple les pratiques prédatrices en matière de prix; l'application laxiste de ces lois entraîne une « redistribution » des pauvres vers les riches. Dans d'autres cas, les lois elles-mêmes peuvent être inéquitables. La mainmise sur les terres, qui a pour effet de déplacer ou de déraciner les pauvres et est généralement le résultat d'une discrimination à l'encontre de ce groupe vulnérable, peut prendre la forme d'une expropriation légalisée.

60. La représentation politique permet aux pauvres de participer aux décisions qui affectent leur vie. Le contraste entre l'impuissance des pauvres et la domination des élites dans la formulation des lois et règlements constitue peut-être la meilleure illustration de l'inégalité en matière de représentation. Un tel système débouche souvent sur un préjugé juridique à l'encontre des pauvres; les lois régissant la réforme foncière, les droits de propriété et les droits de propriété intellectuelle en particulier sont sujettes à ce genre de problèmes. Étant donné les enjeux, les élites traditionnelles résistent généralement à une participation active et informée des pauvres aux processus de décision (Nations Unies, 2004a). Une représentation plus équilibrée est improbable dans l'environnement politique existant, étant donné les intérêts solidement implantés de ceux qui détiennent le pouvoir et, le fait que ceux qui sont le plus affectés par l'inégalité des revenus n'ont généralement pas les moyens d'influencer les décisions économiques, sociales et politiques prises dans leur société. L'insuffisance des revenus et l'absence de représentation se renforcent mutuellement en un cercle vicieux, car ce n'est qu'en pouvant participer aux processus de prise de décisions en matière de lois et d'usages que les pauvres peuvent changer la situation qui perpétue leur pauvreté.

61. Comme on le verra plus loin, la légitimation et l'institutionnalisation croissantes de la société civile et la reconnaissance officielle de plus en plus marquée du rôle essentiel que joue la société civile dans le processus de développement mondial ont sensiblement amélioré les chances des groupes marginalisés de contribuer à leur propre développement. Néanmoins, les pauvres, les minorités, les populations indigènes, les habitants des zones rurales, les femmes et d'autres groupes ayant des besoins particuliers n'ont souvent pas « voix au chapitre », même sur les questions qui les touchent directement. Cette situation ne fait qu'aggraver les inégalités existantes en matière d'accès aux infrastructures et aux services.

62. Même lorsque les pauvres ont la possibilité de s'exprimer, la défense ou la protection de leurs droits implique certains coûts, qui peuvent grever sérieusement leurs ressources limitées. On peut parler là « d'incitation inverse » s'opposant directement aux incitations à l'investissement accordées aux grosses entreprises et sociétés. En dernière analyse, lorsque la discrimination est prononcée, les dissuasions et pénalités sociales et économiques imposées aux pauvres sont également prononcées, ce qui aggrave encore leur pauvreté.

63. En résumé, les inégalités en matière de distribution des revenus et de représentation et d'accès aux ressources productives, aux services sociaux de base, aux débouchés, aux marchés et à l'information, ainsi que la discrimination, peuvent aggraver, sinon causer la pauvreté. Comme l'affirment les recommandations du Sommet mondial pour le développement social, il est essentiel que les politiques et

les programmes de réduction de la pauvreté comportent des stratégies socioéconomiques prévoyant une redistribution qui réduira les inégalités. Pour s'attaquer aux inégalités, il faut établir un équilibre entre de nombreuses forces socioéconomiques complexes opposées qui ont une influence sur les niveaux d'inégalité, le taux de croissance économique et l'impact des efforts de réduction de la pauvreté. La croissance économique est certes nécessaire, mais compter uniquement sur elle pour réduire la pauvreté est insuffisant; il faut aussi porter sérieusement attention aux nombreux autres facteurs qui contribuent aux inégalités.

B. Réformes structurelles, secteur public et inégalités

64. Réduire les inégalités suppose des réformes qui permettent d'accroître les chances et les capacités des pauvres et des autres groupes marginalisés pour favoriser croissance et développement pour tous. La cohésion sociale étant renforcée si les membres d'une société sont en bonne santé et instruits, ont un emploi décent et bénéficient d'une bonne protection sociale, il est très important que les politiques de santé, d'éducation et de protection sociale permettent la redistribution du revenu et des richesses. Elargir l'accès des pauvres aux services et aux biens publics (en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation) et transférer des revenus aux familles les plus pauvres est indispensable pour changer la donne sociale et empêcher que la pauvreté et les inégalités se perpétuent d'une génération à l'autre. Pour être intégrées et équitables, les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent nécessairement viser à rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

65. Depuis les années 80, des gouvernements ont cherché à réduire leurs dépenses sociales, améliorer le rapport coût-efficacité des services sociaux, privatiser, et orienter les services publics vers les pauvres. Certains des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par exemple, ont revu à la baisse leurs dépenses de protection sociale – indemnisation du chômage et retraites, notamment, diminuant les transferts publics allant aux familles à faible revenu (Weeks, 2004). En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'accès aux services publics est cloisonné, ce qui, au lieu de bénéficier aux pauvres, est en fait allé à l'encontre des objectifs d'égalité (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2000b).

66. Les ajustements structurels mis en œuvre dans les années 80 et au début des années 90 portaient du principe que les pays qui se soumettaient à ces ajustements verraient leur taux de croissance économique augmenter et qu'une fois les déséquilibres budgétaires redressés, cette croissance suffirait à améliorer la situation sociale. L'expérience a montré que ce n'était pas le cas, en particulier dans certains pays de l'Afrique subsaharienne et dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, où les décideurs ont compris peu à peu que leur politique de stabilisation de l'économie au détriment de la protection sociale a des conséquences néfastes à long terme.

67. Les réformes structurelles des 20 dernières années ont généralement accru les inégalités, dans les pays développés comme en développement. Conscientes de cet impact défavorable, des institutions telles que la Banque mondiale ont commencé à soutenir le développement social dans le cadre de leurs stratégies globales de lutte contre la pauvreté (voir, par exemple, Banque mondiale, 2004c). Ce changement est

devenu manifeste en décembre 1999 lorsque le Conseil d'administration de la Banque mondiale et celui du Fonds monétaire international (FMI) ont adopté, pour réduire la pauvreté dans les pays à faible revenu, une nouvelle méthode qui consistait essentiellement à laisser à ces pays le soin de définir eux-mêmes leur stratégie de lutte contre la pauvreté dans des documents appelés documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il est révélateur, à cet égard, que le programme d'aide du FMI aux pays ait cessé de s'appeler Facilité d'ajustement structurel renforcée pour prendre le nom de Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. En avril 2005, 45 pays avaient achevé leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et, sur ce nombre, 24 avaient fini d'établir leur premier rapport annuel sur la mise en œuvre de ces documents; 12 autres avaient fini de rédiger leur document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (Banque mondiale, 2005). La multiplication des initiatives prises par la Banque mondiale et le FMI traduit l'importance cruciale du développement social pour le développement en général.

68. La Banque mondiale a pris conscience de certains des aspects multidimensionnels de la pauvreté, dont la vulnérabilité et la précarité, l'insuffisance des niveaux d'éducation et de santé et le sentiment d'impuissance (Banque mondiale, 2000). À ces aspects, il convient d'ajouter la répartition inégale des biens (terres, capitaux, technologies et éducation, par exemple) et l'accès inégal au pouvoir de décision. Si les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté répondent bien à l'appel lancé dans le programme d'action par le Sommet mondial pour le développement social pour que les programmes d'ajustement structurel tiennent compte des objectifs de développement social (Organisation des Nations Unies, 1995), ils ne traduisent pas encore les multiples facettes de la pauvreté.

69. Pour remédier aux inégalités exacerbées par les réformes structurelles, les gouvernements ont modifié leur système de sécurité sociale et le rôle des principaux secteurs sociaux, en insistant particulièrement sur la nécessité d'élargir la couverture sociale et d'accroître les avantages sociaux au moyen d'une meilleure gestion. De leur côté, les institutions se sont réformées afin de fournir de meilleurs services, mieux ciblés, et de lier les ressources à la qualité des services.

70. Par ailleurs, on cherche à lier plus étroitement programmes sociaux et promotion d'activités productives telles que la formation. Ainsi, certains pays assignent désormais pour objectif premier à leur système de protection sociale, non plus de dispenser des prestations, mais de fournir un emploi aux plus vulnérables et de les former. De plus, un certain nombre de gouvernements réforment leur système de sécurité sociale en ciblant les bénéficiaires, ce qui a pour effet de modifier les modes de répartition des ressources et d'intervention, l'ampleur des programmes sociaux et l'administration des filets de sécurité traditionnels (Morales-Gomez, 1999). Enfin, de nombreux pays se sont fixé pour objectif de rééquilibrer les rôles respectifs des secteurs public et privé dans la fourniture de biens publics et de mettre en place des systèmes équitables de réglementation et de subvention.

1. Accès universel à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale

71. Dans de nombreux pays, les inégalités d'éducation, de santé, d'emploi, de protection sociale et autres sont partout, et vont en se creusant. L'éducation est généralement considérée comme un moyen très efficace de donner à tous les mêmes chances, car elle permet d'augmenter ses revenus et d'améliorer ses conditions de

vie et donne à ceux qui vivent dans des environnements contaminés la possibilité de parer aux grands risques sanitaires. En apprenant à lire et à écrire et en acquérant des qualifications techniques ou professionnelles, on accroît ses chances d'occuper un emploi décent et mieux rémunéré. De plus, il est parfaitement évident que, même dans des lieux où les moyens d'assainissement sont insuffisants et où il n'y a pas d'eau courante, les enfants de femmes instruites ont de bien meilleures chances de survie que ceux dont la mère n'a pas d'instruction. On ne saurait donc trop insister sur l'importance de l'égalité d'accès à un système d'éducation performant, en particulier pour ce qui est de réduire les inégalités.

72. En ce qui concerne la qualité de l'éducation et la possibilité d'en bénéficier, d'importants écarts subsistent, au niveau national aussi bien qu'international. Les inégalités d'accès à l'éducation sont généralisées et tendent à être déterminées par la situation socioéconomique et la situation familiale. Ces inégalités se transmettant généralement d'une génération à l'autre, l'impossibilité d'accéder à l'éducation et d'obtenir un emploi est dans une certaine mesure hérité, certains groupes de population se retrouvant toujours exclus de l'une et de l'autre.

73. Selon certaines études, les inégalités s'atténuent à mesure que le niveau moyen d'instruction s'accroît, phénomène surtout constaté pour l'enseignement secondaire, et en particulier pour les femmes (Cornia et Court, 2001). Conscients de la portée considérable de ces observations, de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine se sont fixé pour priorité d'assurer une éducation de base à tous les enfants, en particulier aux filles, et de développer l'enseignement secondaire (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2005). Supprimer les frais de scolarité et encourager, par des mesures d'incitation spéciales, les groupes les plus défavorisés à envoyer leurs enfants à l'école, constituent d'excellents moyens de promouvoir l'égalité en matière d'éducation. Certains gouvernements d'Afrique et d'Amérique latine versent des subventions en espèces et en nature, telles que des repas gratuits pour les enfants des ménages pauvres, pour accroître le taux de scolarisation (Projet du Millénaire, 2005). Comme il est plus facile de résorber les inégalités lorsque l'on dispose de ressources éducatives abondantes, de nombreux pays ont modifié leur mode de financement du système éducatif et de répartition des ressources éducatives, et font une part plus large aux apports privés (Forum international pour le développement social, 2004).

74. D'autres réformes éducatives visent essentiellement à améliorer la qualité et la teneur de ce qui s'enseigne dans les écoles. Dans certains cas, on modifie le contenu de l'enseignement en fonction de l'évolution de la demande de main-d'œuvre. Les nouvelles technologies et l'intensification de la concurrence exigent une main-d'œuvre plus qualifiée et rendant impératif l'accès à une éducation de base adaptée à un enseignement qui permette d'acquérir les qualifications nécessaires dans une économie du savoir en mutation. Les écarts de connaissances et de qualifications ont contribué à creuser les écarts de revenus. Partout, presque sans exception, les différences de salaires ont augmenté entre travailleurs qualifiés et non qualifiés, en particulier entre les travailleurs formés à l'université et les autres (Ocampo, 2002b). Autrement dit, il faut veiller davantage à ce que tous puissent accéder à une éducation pertinente et de qualité et bénéficier de possibilités de formation et de perfectionnement si l'on veut réduire les inégalités et encourager une concurrence plus large sur le marché du travail.

75. La santé est elle aussi un apport essentiel pour le développement équitable car non seulement l'état de santé a des incidences sur la qualité de vie mais il peut aussi conditionner les chances et la productivité. Des inégalités en matière de santé se manifestent par le fait que les couches sociales les plus défavorisées sont privées de services de santé et sont exclues du bénéfice des systèmes de santé. Certaines des réformes récentes entreprises dans le secteur de la santé visent à élargir à tous l'accès aux soins de santé primaires, d'autres tendant à améliorer la qualité des soins et à élargir l'accès des systèmes de santé aux pauvres et aux défavorisés. Dispenser les personnes qui n'ont pas les moyens de participer au financement des dépenses de santé et verser des allocations aux familles pauvres pour les récompenser, par exemple de faire passer des visites médicales régulières à leurs enfants, sont quelques-unes des approches novatrices ciblées qu'ont adoptées certains pays en développement (Organisation mondiale de la santé, 2003).

76. L'amélioration de la santé maternelle et infantile fait l'objet d'une attention particulière, l'objectif étant de faire diminuer le nombre des enfants et des mères qui meurent tous les ans (plus de 10 millions et 500 000, respectivement) (Organisation mondiale de la santé, 2005b). Les initiatives en ce sens visent souvent à rehausser le statut des femmes dans les communautés, à encourager la prévention des maladies et à inculquer de meilleures méthodes d'éducation aux parents. Elles procèdent essentiellement d'une approche intégrée de la santé familiale, de la grossesse à la naissance de l'enfant et à l'enfance. Mères et enfants tirent de grands avantages de l'accès à une gamme complète de soins, par opposition à la pratique fragmentaire, manquant de cohérence, qui est la plus fréquente. Résoudre les problèmes de santé maternelle et infantile est un moyen efficace de lutter contre la pauvreté, qui est à la fois l'une des causes et l'un des effets d'un mauvais état de santé.

77. L'amélioration des dispositifs de protection sociale, notamment de l'indemnisation du chômage, de l'assurance invalidité, des pensions, de la sécurité sociale et d'autres formes de compléments de revenus, constitue également un élément essentiel des stratégies de lutte contre les inégalités et la pauvreté. Lorsqu'ils ne disposent pas d'une protection sociale adéquate, les individus et les familles, en particulier des groupes les plus vulnérables, risquent en effet davantage de connaître de graves difficultés en période de chômage et de transition. À l'heure actuelle, les systèmes et institutions de protection sociale sont déficients et très insuffisamment financés dans la plupart des pays : pour 80 % de la population mondiale, la protection sociale est minime ou inexistante (Garcia et Gruat, 2003).

78. Une des caractéristiques communes aux systèmes de sécurité sociale des pays d'Amérique latine est la segmentation de l'accès, qui fait que des prestations sont dispensées aux employés de l'économie formelle, qui disposent de revenus moyens, mais rarement aux pauvres, qui ne sont pas non plus suffisamment couverts par les programmes sociaux (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2000a). De même, les subventions que certains pays d'Afrique versent aux centres de soins urbains et aux universités favorisent les riches au détriment des pauvres (Programme des Nations Unies pour le développement, 1999). Dans les pays en développement en pleine réforme macroéconomique, la protection sociale a généralement été sacrifiée à l'équilibre budgétaire, comme en témoignent les révisions à la baisse des programmes sociaux existants et les retards apportés à l'application ou à l'élargissement des nouvelles initiatives de protection sociale (Organisation des Nations Unies, 2004c).

79. Même dans certains pays développés, la protection sociale est loin d'être universelle et les prestations sont généralement insuffisantes. De plus, un certain nombre de pays à revenu élevé ont actuellement tendance à réduire les prestations sociales et autres compléments de revenu et d'autres privatisent certains éléments de leur système de protection sociale, tels que les retraites et l'assurance maladie. Ces réformes s'expliquent, au moins en partie, par la hausse des coûts due au vieillissement de la population, à l'évolution des structures familiales, à l'augmentation continue du prix des soins médicaux et à la persistance du chômage, mais la volonté de rendre les systèmes de sécurité sociale plus performants en les soumettant à l'impératif de rentabilité et en impliquant davantage le secteur privé dans le financement des retraites et le fonctionnement des systèmes de santé met en péril la solidarité sociale. Il est particulièrement inquiétant à cet égard de constater l'aggravation des inégalités causées par la discrimination dont les systèmes de protection sociale privés font preuve à l'égard des femmes, faute de solidarité et de transferts entre sexes compensant les différences entre montants des cotisations versées au régime de retraite (Mesa-Lago, 2004). Dans l'ensemble, l'effet de ces réformes sur la population et l'économie est plutôt constaté, mais les conséquences défavorables sont plus marquées, ce qui renforce en fait l'idée que l'État doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans la protection sociale.

2. Modes d'intervention

80. Différents moyens sont utilisés pour atteindre plus efficacement les groupes bénéficiaires, le choix en la matière devant souvent se faire en définitive entre une approche universelle ou une approche ciblée. L'approche universelle consiste à garantir à tous les membres de la société certaines protections et prestations de base sans lesquelles ils ne peuvent participer pleinement à la vie sociale. Elle est étroitement liée au principe de solidarité, puisqu'elle prévoit que chacun participe au financement des services selon ses moyens économiques, essentiellement par la voie fiscale. Son application se heurte à de gros obstacles, tels que la pénurie de ressources, l'absence de consensus sur les priorités et les problèmes de mise en œuvre. L'approche ciblée consiste à assurer une protection et des avantages sociaux à certains groupes d'individus, pour répondre à leurs besoins réels ou perçus ou par clientélisme. Vu la rareté des ressources publiques, en particulier dans les pays en développement et pendant les périodes d'ajustement économique et de crise, on la considère souvent comme plus souhaitable dans la mesure où elle est plus rentable et où elle permet plus sûrement de dispenser des services sociaux à ceux qui en ont le plus besoin sans que ceux qui n'en ont pas besoin n'en bénéficient beaucoup. On peut donner comme exemple un programme d'allocations aux familles qui maintiennent leurs enfants à l'école et font le nécessaire pour qu'ils reçoivent des soins de santé essentiels; ce type d'initiative, qui vise à donner aux enfants la possibilité d'avoir un revenu tout au long de leur vie, va clairement dans le sens d'un État providence plus équitable (World Bank, 2004b).

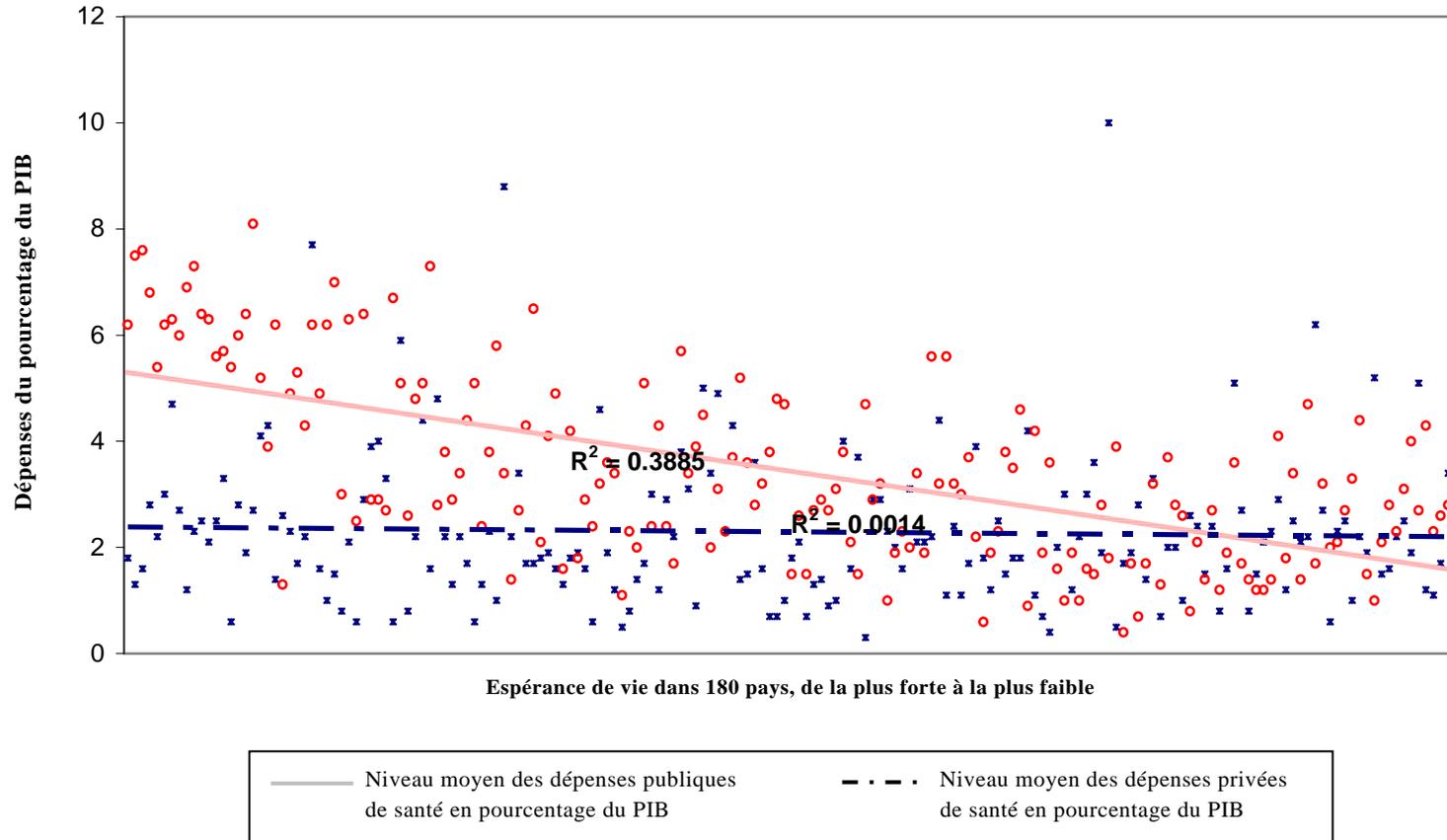
81. De nombreux pays ont expérimenté d'autres modes d'intervention que le ciblage des prestations, en confiant notamment un rôle plus important au secteur privé dans la prestation des services sociaux. Cette réorientation résulte de la convergence de plusieurs facteurs, dont les pressions en faveur d'une libéralisation de l'économie, la relative pénurie des ressources publiques et la piètre qualité des prestations de services de la fonction publique. Dans de nombreux pays, les services sociaux publics ont été privatisés ou externalisés vers des entreprises privées. Dans

d'autres, les services éducatifs et sanitaires et d'autres services relèvent toujours du domaine public mais sont devenus payants. Le transfert de responsabilités du secteur public au secteur privé s'observe également en matière de protection sociale, souvent dans le cadre de privatisations, auquel cas l'assistance sociale perd généralement de son importance et les services de santé sont revus à la baisse, ce qui entraîne un affaiblissement du système de protection sociale.

82. Différents dosages secteur public-secteur privé ont été mis au point afin de faciliter la prestation d'une large gamme de services et d'avantages sociaux. Par le biais des allocations scolaires, par exemple, des fonds publics servent à financer l'éducation dispensée aux enfants issus de familles pauvres dans des établissements privés (Programme des Nations Unies pour le développement, 2003). Lorsque la prestation de services sociaux relève en partie du secteur privé et que l'objectif poursuivi est de lui conférer un caractère d'universalité et de permettre aux groupes défavorisés de bénéficier d'avantages sociaux, il est indispensable de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'exclusion. L'expérience montre que, si le dosage secteur public-secteur privé n'est pas bien conçu et contrôlé, l'accès aux services peut être très limité et certaines personnes peuvent s'en trouver exclues. Pour garantir l'accès aux services sociaux, il faut donc mettre en place des cadres réglementaires plus solides, assortis de mécanismes juridiques qui permettent de prévenir l'exclusion de certains groupes ou la discrimination à leur égard ou d'y mettre un terme. Même dans le meilleur des cas, le secteur privé ne peut se substituer aux pouvoirs publics pour administrer et dispenser des services et avantages sociaux.

83. Même lorsqu'ils associent le secteur privé à leur action, l'État et le secteur public demeurent responsables au premier chef de la prestation de la plupart des services sociaux et de l'accessibilité de ces services à tous, en particulier aux segments les plus pauvres de la population. Comme le montre la figure I.2, l'efficacité du système public est illustrée sans ambiguïté par l'étroite corrélation entre les dépenses publiques de santé et l'espérance de vie. Les pays où celle-ci s'est le plus accrue (Australie, Canada, Espagne, Islande, Japon et Suède, notamment) maintiennent leurs dépenses publiques de santé à des niveaux élevés, équivalant à 5 à 8 % de leur produit intérieur brut (PIB), très supérieurs à ceux des dépenses de santé du secteur privé. La corrélation entre l'espérance de vie et les dépenses de santé du secteur privé est faible dans tous les pays, à l'exception de quelques pays atypiques (Cambodge, Liban et États-Unis d'Amérique), où les dépenses de santé du secteur privé en pourcentage du PIB sont particulièrement élevées. En revanche, la corrélation entre les dépenses publiques de santé et l'espérance de vie est très étroite puisqu'aux variations de ces dépenses correspondent près de 40 % des variations de l'espérance de vie dans les différents pays. Cela mérite qu'on s'y arrête, en particulier à un moment où les gouvernements des pays en développement sont fermement invités à réduire leurs dépenses sociales pour remplacer les dépenses publiques par celles du secteur privé.

Figure I.2
**Rapport entre espérance de vie à la naissance et niveaux de dépenses publiques
 et privées consacrées à la santé, 2002**



Source : Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain, 2004* (<<http://hdr.undp.org/statistics/data>>; consulté le 23 mai 2005).

84. Il faudrait un équilibre entre secteur public et secteur privé pour la prestation des services sociaux qui permette de faire respecter les principes de l'universalité, de la solidarité et de l'insertion sociale. Il faudrait aussi, pour assurer une plus grande égalité, que la gestion publique des services atteigne un haut niveau d'efficacité et de transparence. Les organisations non gouvernementales (ONG) contribuent souvent beaucoup à faire respecter ces normes et d'autres normes pertinentes, comme elles qui contribuent à combler les lacunes des services publics et défendent vigoureusement les intérêts de la collectivité, en particulier en faveur des pauvres.

C. Conclusion

85. Pour lutter viablement contre la pauvreté, en particulier dans l'optique de la justice sociale, il faut s'efforcer de rendre la société plus juste et plus équitable. La croissance économique à elle seule n'est pas une panacée, les inégalités pouvant modifier de façon déterminante l'effet de la croissance sur la pauvreté. Faire disparaître les inégalités suppose que l'on consacre des investissements aux êtres humains, visant avant tout à accroître le degré d'instruction et les qualifications, à améliorer les soins de santé et le bien-être général et à favoriser la création d'emplois de qualité. Il faut se préoccuper aussi des aspects sociopolitiques de la pauvreté, et s'engager fermement à éliminer la discrimination et à remédier à ses conséquences, à protéger les droits de l'homme dans un esprit d'égalité et à mieux équilibrer le pouvoir politique et la représentation de toutes les parties prenantes, ce qui suppose que la population puisse exprimer ses préoccupations et participer plus activement à la prise des décisions.

86. Le rôle de l'État dans la réduction des inégalités demeure crucial, en dépit des réformes visant à confier la responsabilité des programmes sociaux au secteur privé. Veiller à ce que tous aient un accès égal aux services publics – à l'éducation et aux soins de santé en particulier, qui permettent d'accroître les chances et les possibilités – est indispensable si l'on veut que la pauvreté et l'inégalité cessent de se transmettre d'une génération à l'autre. Les principes de l'universalité, de la solidarité et de l'insertion sociale devraient donc continuer à guider l'action des pouvoirs publics en matière de services sociaux.

87. Le Sommet mondial pour le développement social a créé une base commune pour la réforme des politiques sociales, sur laquelle les gouvernements se fondent pour remédier à l'accentuation des tendances inégalitaires qu'ont entraînée les programmes d'ajustement structurel des années 80 et 90. On insiste dans la Déclaration de Copenhague sur la nécessité d'assurer un accès universel et équitable. Si importants que soient ces facteurs et principes pour remédier aux inégalités, il ne faut pas perdre de vue non plus les valeurs sous-tendant l'impératif de l'égalité d'accès, l'importance de la culture et de la tolérance et la nécessité d'axer le développement sur l'être humain, et sur la pleine valorisation des ressources humaines.

88. Il faudrait faire du principe de l'égalité le principe moteur des politiques économiques et sociales pour que la croissance économique soit source de développement social, de stabilité, de concurrence loyale et de conduite conforme aux règles de l'éthique [Organisation des Nations Unies, 1995, chap. I, par. 12 b)]. Compte tenu de la situation sociale actuelle dans le monde, caractérisée par des

inégalités criantes, il est indispensable que les responsables des politiques trouvent une réponse au casse-tête de l'inégalité. Comme la présente analyse l'a déjà montré et comme l'illustreront d'abondance les chapitres suivants, ne pas respecter ces impératifs irait directement à l'encontre du but recherché.

Notes

- ¹ Voir l'annexe où sont reproduits les 10 engagements du Sommet mondial pour le développement social.

II. Mise en évidence des inégalités : le secteur informel de l'économie

89. Un examen du secteur informel de l'économie, par rapport au secteur formel, fait ressortir la nécessité de concentrer l'attention sur les inégalités dans la poursuite d'un développement social plus équitable et plus juste. Les personnes qui travaillent dans le secteur formel font généralement partie des « nantis » dans la société, dans la mesure où la plupart gagnent décemment leur vie, perçoivent des avantages sociaux liés à leur emploi, ont un contrat de travail durable et sont protégées par les lois et réglementations pertinentes. Par contre, celles qui travaillent dans le secteur informel font le plus souvent partie des « démunis »; elles sont presque toujours exclues des diverses protections juridiques et ne peuvent prétendre aux prestations de base, ni jouir des droits fondamentaux offerts dans le secteur formel. Comme la plupart des pauvres travaillent dans le secteur informel, la présence, et en fait l'expansion récente, de ce secteur dans de nombreux pays, a des incidences majeures sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

90. Le travail dans le secteur formel de l'économie implique à la fois des droits (protections) et des responsabilités, tandis que, dans le secteur informel, ces deux aspects sont très limités et le déséquilibre qui en résulte contribue à créer des inégalités. En ce qui concerne les droits et protections, les travailleurs informels ne sont généralement pas couverts par les législations nationales du travail, notamment les règlements en matière de sécurité et de santé, et ne peuvent prétendre à des prestations de sécurité sociale, à une pension ou à d'autres formes de protection sociale. En outre, les travailleurs et employeurs du secteur informel sont le plus souvent privés du droit syndical et du droit de négociation collective.

91. En ce qui concerne les responsabilités, la plupart du temps, les travailleurs et employeurs du secteur informel ne paient pas d'impôts sur le revenu ou sur les salaires, ni de droits de licence, étant donné que leurs activités ne sont pas réglementées ni déclarées. La charge fiscale est ainsi inégalement répartie, perpétuant une autre forme d'inégalité. Les salariés et les employeurs du secteur formel doivent donc assumer la majeure partie de la facture fiscale, tandis que les travailleurs informels sont, pour la plupart, exemptés de cette responsabilité. Ceux qui peuvent l'assumer mais ne le font pas jouissent d'un avantage compétitif par rapport aux travailleurs du secteur formel. Le non-recouvrement de ces recettes fiscales entraîne souvent une réduction de la qualité et de la quantité des services publics offerts aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, perpétuant ainsi le cycle des inégalités.

92. Si on compare objectivement les secteurs formel et informel de l'économie, on note de multiples inégalités, allant des disparités en matière de salaires et de prestations sociales et entre les sexes à d'importants déséquilibres dans la répartition de la charge fiscale. Mis à part ces disparités évidentes, il convient d'accorder plus d'attention au secteur informel car il représente une part importante et, dans certains contextes, la majeure partie, de l'activité économique globale dans un certain nombre de pays en développement. On peut penser que, si une attention adéquate n'est pas accordée à ce secteur, il sera difficile de remédier aux problèmes créés par les inégalités et les injustices dans le monde entier.

A. Aperçu du secteur informel de l'économie

93. Il est difficile de donner une définition précise de l'expression « secteur informel », bien que de nombreux efforts aient été faits au cours des années pour parvenir à une définition opérationnelle. En l'absence d'une définition commune, toutefois, il est essentiel de garder à l'esprit que les mesures varieront suivant la manière dont cette expression est définie. Pour l'essentiel, elle peut être décrite en se référant aux personnes qui travaillent dans ce secteur (situation au regard de l'emploi), ou aux activités qui s'y déroulent (type d'activité économique)¹.

94. Différentes mesures résultent des évaluations fondées sur ces deux approches différentes. La dimension du secteur informel est mesurée en termes d'emploi; en utilisant l'approche plus vaste consistant à identifier les types d'activité économique, elle est mesurée en tant que part du PIB. Les deux méthodes d'évaluation indiquent que le secteur informel s'est développé rapidement au cours des dernières décennies, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés, et qu'il contribue pour une large part à l'économie globale dans la plupart des pays. Le tableau II.1 fait ressortir la rapide expansion du secteur informel dans certains pays. Comme les données sont fondées sur des définitions nationales, elles ne sont comparables qu'à l'intérieur des pays dans le temps.

Tableau II.1

Dimension et croissance du secteur informel^a dans certains pays, par sexe

Pays	Année	Nombre (en milliers)			Femmes par 100 hommes	Emploi informel en tant que pourcentage de l'emploi		
		Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes
Afrique du Sud	1999	2 705,0	1 162,0	1 544,0	133	26,1	19,3	35,5
	2001	3 319,0	1 572,0	1 746,0	111	31,0	25,7	38,2
Kirghizistan	1994	140,0	8,2
	1999	194,1	118,8	75,3	63	24,9	28,5	20,8
Lituanie	1998	154,2	86,1	68,1	79	48,5	46,9	50,7
	2000	201,6	116,6	85,0	73	72,0	71,9	72,2
Mali	1989	383,0	176,8	206,1	117	78,6	67,6	91,5
	1996	1 176,1	485,6	690,2	142	94,1	91,0	96,4
Mexique	1991	6 328,4	3 750,0	2 578,4	69	30,9	29,5	33,1
	1999	9 141,6	5 693,8	3 447,7	61	31,9	32,7	30,7
Slovaquie	1994	362,0	276,3	85,7	31	17,6	23,2	9,9
	1999	450,0	343,5	106,5	31	23,0	30,5	12,9
	1998	1 431,0	1 001,0	430,0	43	9,2	11,6	6,2

Source : Organisation internationale du Travail, Bureau de statistique, chiffres provenant de données nationales publiées.

^a Définition nationale.

95. L'emploi informel représente entre la moitié et les trois quarts des emplois non agricoles dans la majorité des pays en développement. Le pourcentage de travailleurs informels dans la main-d'œuvre non agricole va de 48 % en Afrique du Nord et 51 % en Amérique latine et dans les Caraïbes à 65 % en Asie et 78 % en Afrique subsaharienne² (Organisation internationale du Travail, 2002b).

96. Les secteurs non agricoles sont généralement les principaux employeurs des travailleurs informels, en raison notamment de l'exode rural qui suscite une vaste réserve de main-d'œuvre n'ayant pas les compétences requises pour trouver un emploi dans le secteur formel de l'économie. Les personnes dont les qualifications sont limitées sont les plus vulnérables dans le secteur informel, car elles travaillent le plus souvent dans des conditions inhumaines et acceptent des bas salaires. Bien qu'une proportion importante de travailleurs informels aient un emploi à plein temps, ce secteur est une source d'emplois pour de nombreux actifs sous-employés dans le secteur formel ou n'ayant pu obtenir et conserver un emploi dans ce secteur. Bien que les secteurs formel et informel de l'économie se chevauchent parfois dans certains domaines, de profondes divisions demeurent, fragmentant davantage la société, aggravant les tensions sociales et décourageant les plus démunis de participer au processus de développement (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2005b). Le commerce informel, principalement le commerce de rue, représente entre 30 et 50 % des emplois urbains informels (Charmes, 1998).

97. Les travailleurs du secteur informel constituent un groupe éclectique comprenant les vendeurs de rue, les conducteurs de rickshaw (tricycles), les travailleurs à domicile dans le secteur de l'habillement et les journaliers occasionnels. Leur situation au regard de l'emploi varie; dans ce secteur, il y a des travailleurs non salariés (travailleurs indépendants), y compris des employeurs qui possèdent des entreprises informelles et des travailleurs à compte propre, de même que des travailleurs salariés (travailleurs dépendants), y compris des travailleurs domestiques, des travailleurs à domicile et des employés dans des entreprises informelles. Hors agriculture, l'auto-emploi représente de 60 à 70 % des emplois informels dans les pays en développement, tandis que les emplois salariés ne représentent que 30 à 40 % (Organisation internationale du Travail, 2002b). Ce que lie les membres de ce groupe hétérogène de travailleurs est l'absence de contrat de travail durable, de prestations liées à l'emploi, de protection sociale et de représentation.

98. D'après les estimations fondées sur les données de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 2003, un total de 1 milliard 390 millions de personnes, soit 49,7 % des travailleurs à l'échelle mondiale, étaient incapables de dépasser avec leur famille le seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. Ce qui est encore plus frappant est le fait que près d'un travailleur sur quatre dans le monde en développement (23,3 %) vit avec moins d'un dollar par jour (Organisation internationale du Travail, 2005c). La majorité des travailleurs à très faible revenu se trouve généralement dans le secteur informel, où les salaires moyens sont plus bas. Les travailleurs informels ne sont pas tous des travailleurs pauvres; toutefois, une estimation de cette catégorie peut être considérée comme une approximation des personnes travaillant dans l'économie informelle, dont les revenus sont très bas (Organisation internationale du Travail, 2005c). Il est également évident que, du fait que les travailleurs informels sont privés de leurs droits, de protections et de représentation, ils demeurent plus généralement englués dans la pauvreté.

99. Outre le fait que leurs salaires moyens sont plus bas, les travailleurs du secteur informel bénéficient rarement d'une couverture sociale ou d'autres formes de protection sociale qui seraient assurées par leur employeur ou par le gouvernement. L'absence de protection sociale – comprenant la fourniture de possibilités, de ressources et de services comme les soins de santé, les pensions, l'éducation, le perfectionnement des compétences, la formation et les soins aux enfants – contribue à renforcer l'exclusion sociale de ces travailleurs. La difficulté d'étendre la protection sociale à cette catégorie de travailleurs résulte en partie des limitations inhérentes à l'augmentation des recettes et au recouvrement de cotisations auprès de travailleurs dont les revenus sont minimaux; l'absence générale de relations directes employeur-travailleur constitue un autre facteur. Les efforts visant à étendre la protection sociale aux travailleurs du secteur informel s'intensifient toutefois; en Inde par exemple, une initiative a été lancée, visant à taxer la production globale de certaines industries, afin de financer les prestations qui seront servies à tous les travailleurs dans ces industries (Chen, Jhabvala et Lund, 2002).

100. On notera que, bien que les salaires et les prestations sociales soient généralement plus faibles dans le secteur informel que dans le secteur formel, il existe des variations importantes au sein même de l'économie informelle. Les salaires ont tendance à baisser dans le secteur informel à travers toute la gamme des emplois; ce sont les employeurs qui perçoivent les salaires les plus élevés et les rémunérations diminuent progressivement pour les travailleurs auto-employés et les salariés occasionnels et continuent de baisser pour les travailleurs sous contrat. Les femmes relèvent généralement des trois dernières catégories et sont surreprésentées parmi les travailleurs sous contrat et sous-représentées parmi les employeurs (Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing, 2004c). Si on ajoute à cela le fait qu'en général un plus grand nombre de femmes que d'hommes travaillent dans un contexte non structuré, le niveau d'inégalité économique entre les hommes et les femmes devient encore plus évident.

101. Dans l'ensemble, environ 60 % des femmes travaillant hors agriculture dans les pays en développement ont un emploi dans le secteur informel (Organisation internationale du Travail, 2002b). Dans ce secteur, elles travaillent souvent à domicile ou vendent des produits dans les rues. Les femmes travaillant à domicile sont confrontées à de nombreux problèmes, notamment de longues heures de travail peu rémunérées, de mauvaises conditions de travail, l'exclusion des législations nationales du travail, la précarité de l'emploi, l'inexistence du droit syndical et du droit de négociation collective, et l'absence de toutes prestations sociales liées au travail, comme les pensions, l'assurance, une protection en matière de sécurité et de santé et des congés payés. Une conséquence de cette situation est le fait que les enfants sont souvent contraints de travailler afin de compléter le revenu familial (Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing, 2004b).

102. Rares sont les femmes qui emploient du personnel et les hommes qui travaillent à domicile. Les différences sont également marquées au sein d'une même industrie. Par exemple, dans le commerce, les hommes gèrent généralement des opérations relativement importantes portant sur des marchandises non périssables, tandis que les femmes ont souvent des activités de moindre ampleur concernant des produits alimentaires (Chen, Jhabvala et Lund, 2002). Il ressort que les liens entre le travail informel et le fait d'être pauvre sont plus forts pour les femmes que pour les hommes, ce que l'on peut associer à la tendance croissante à la « féminisation de la pauvreté ». La situation est aggravée par le fait que les femmes se voient souvent

nier le droit, juridiquement protégé, de posséder ou d'exploiter une terre et, même lorsque ce droit leur est reconnu, il existe un écart important entre la reconnaissance juridique et leur accès effectif à la terre (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2005). Tous ces facteurs contribuent à augmenter les taux de chômage, de sous-emploi et les emplois à bas salaire dans le secteur informel de l'économie pour les femmes.

103. L'activité économique informelle se déroule suivant un continuum, allant de l'emploi motivé par la survie aux entreprises stables et capables d'adaptation aux opérations dynamiques, efficaces et en expansion. Le secteur informel représente une part importante du PIB et du revenu national brut (RNB) dans presque tous les pays, notamment ceux du monde en développement. D'après une étude du secteur informel de l'économie effectuée dans 110 pays, sa part moyenne du RNB officiel en 2000 allait de 18 % dans les pays de l'OCDE à 38 % dans les pays en transition et 41 % dans les pays en développement. En 1999-2000, le secteur informel représentait en moyenne 42 % du PNB en Afrique, 26 % en Asie et 41 % en Amérique latine (Schneider, 2002)

104. La même étude indique que le secteur informel de l'économie se développe dans les pays de l'OCDE inclus dans l'analyse; leur part collective est passée de 13 à 17 % du PIB entre 1989-1990 et 1999-2000 (moyennes non pondérées); on a toutefois noté certains signes de ralentissement de la croissance au cours de la deuxième moitié de cette période. Dans les pays développés à économie de marché, l'emploi informel est caractérisé comme un travail déréglementé et comprend les emplois à temps partiel et les emplois temporaires, les emplois à compte propre et diverses formes de travail journalier occasionnel ou d'emploi contractuel, tous n'offrant en général que des prestations et une protection sociales limitées.

105. Une étude ultérieure publiée en 2002 a estimé la contribution des entreprises du secteur informel au PIB dans 26 pays en développement. Ses résultats préliminaires ont montré des disparités relativement importantes au niveau régional, avec des moyennes de 27 % pour l'Afrique du Nord, 29 % pour l'Amérique latine, 31 % pour l'Asie et 41 % pour l'Afrique subsaharienne. Parmi les pays représentés dans l'étude, le Mexique a enregistré la part relative la plus faible (13 %) et le Ghana la plus importante (58 %). Les disparités sont au moins partiellement imputables aux différences de méthodes utilisées par les pays dans l'établissement des estimations concernant le secteur informel de l'économie (Organisation internationale du Travail, 2002b).

B. Attrait du secteur informel

106. Pourquoi, en dépit de ses inconvénients, le secteur informel représente-t-il une part si importante – et croissante – de l'économie totale, en particulier dans les pays en développement? L'une des principales raisons en est l'absence d'autres possibilités. La population active augmentant, le secteur structuré n'est pas en mesure d'absorber tous les demandeurs d'emploi, en particulier dans le monde en développement. Nombre d'entre eux se tournent vers le secteur informel, car ils ne trouvent pas de travail ou ne parviennent pas à créer une entreprise dans le secteur structuré. Pour une grande partie de la population en âge de travailler, notamment dans les pays en développement, participer au secteur informel n'est pas un choix, mais un moyen de survie. Ce secteur offre une grande facilité d'accès à quiconque

est contraint de se livrer à des activités de survie. Il permet de tirer parti de ressources existant sur place, les opérations y sont généralement plus faciles à gérer, car menées à petite échelle, et les dépenses d'investissement y sont minimales. En outre, il n'y faut généralement pas beaucoup d'éducation, de compétences et de technologie, ce qui permet aux travailleurs peu instruits et non qualifiés un premier accès à la vie active.

107. Il ne faut toutefois pas croire que tous ceux qui participent au secteur informel n'ont pas d'autre choix. Pour ceux qui ont constitué leur propre entreprise, le secteur informel est attrayant, car il offre la possibilité d'accumuler des biens en dehors de toute fiscalité et réglementation. Pour d'autres, le secteur informel est intéressant, car il offre une grande souplesse, notamment la possibilité de travailler à temps partiel ou d'opter pour le travail temporaire (Chen, Jhabvala et Lund, 2002). En outre, il stimule chez beaucoup l'esprit d'entreprise et est propice au développement du sens des affaires, de l'innovation et d'importantes compétences professionnelles.

108. Dans les pays développés en particulier, l'un des attraits du secteur informel est qu'il permet aux entreprises d'éviter de payer l'impôt sur le revenu, les charges sociales et d'autres formes d'imposition liées à la masse salariale. Les employeurs économisent aussi de l'argent en se déroband aux réglementations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement et en passant outre aux droits de propriété intellectuelle. Une comparaison entre pays de l'OCDE a révélé que plus le système d'imposition et la réglementation sont compliqués dans un pays, plus le secteur informel y représente une part importante du PIB (*The Economist*, 2004).

109. Globalement, ces résultats amènent les conclusions suivantes : a) le secteur informel est souvent plus important lorsque la charge de l'impôt et des cotisations sociales est comparativement élevée, et il en va de même lorsqu'un État impose une réglementation poussée; b) plus l'écart se creuse entre le coût total de la main-d'œuvre et les salaires après impôts, plus l'incitation à travailler dans le secteur informel devient forte (Schneider, 2002).

110. Il arrive toutefois que les entrepreneurs du secteur informel aient l'obligation de payer des impôts et qu'ils se trouvent même désavantagés sur le plan concurrentiel par rapport à des opérateurs plus importants du secteur structuré. Ainsi, lorsque l'on baisse l'impôt sur les sociétés pour aider les entreprises, les grandes entreprises du secteur structuré profitent des réductions d'impôts, contrairement aux entrepreneurs du secteur informel. Dans certaines régions, les conseils municipaux envoient des percepteurs veiller à ce que chaque jour les vendeurs de rue s'acquittent d'une taxe d'étalage, qu'ils soient ou non enregistrés auprès de l'administration locale. Les impôts indirects perçus par les conseils municipaux revêtent aussi parfois la forme d'amendes et de pots-de-vin, et les municipalités peuvent donc avoir tout intérêt à ce que les entreprises du secteur informel y restent (Chen, Jhabvala et Lund, 2002).

111. En dehors des avantages concurrentiels et des inconvénients liés au recouvrement des impôts dans le secteur informel, il faut tenir compte des répercussions sur les recettes des États. À mesure que la part que représente le secteur informel dans l'économie totale augmente, les recettes fiscales des États ne peuvent que diminuer, d'où une baisse de la quantité et de la qualité des biens et services publics. Afin de compenser l'effondrement des recettes fiscales, les gouvernements peuvent soit augmenter le taux d'imposition dans le secteur

structuré, auquel cas ils risquent d'inciter davantage d'entreprises à passer dans le secteur informel, soit réduire les services publics. Dans l'un et l'autre cas de figure, des déséquilibres se créent et les inégalités s'accroissent et, à long terme, ce sont les personnes vulnérables et défavorisées qui sont les plus rudement frappées.

112. Ironie du sort, le droit du travail a lui aussi rendu le secteur informel plus attrayant aux yeux de beaucoup. La logique ou le but primordial du droit du travail est de limiter le déséquilibre inhérent entre le travail et le capital, en conciliant les intérêts de manière à offrir une sécurité aux familles qui travaillent sans étouffer l'esprit d'entreprise (Trebilcock, 2004). Le problème est que le droit du travail n'a pas été adapté à l'évolution du marché du travail, ni été modifié efficacement en fonction de la mondialisation, tandis qu'il devenait plus difficile d'entrer dans le secteur structuré du fait des exigences juridiques et administratives qui le mettent hors de portée pour de nombreux travailleurs (Organisation internationale du Travail, 2003). Les employeurs ou les chefs d'entreprise qui se heurtent à trop d'obstacles juridiques lorsqu'ils veulent recruter du personnel ou créer une entreprise dans le secteur structuré se tournent alors vers le secteur informel. Réformer la législation du travail pour mieux l'adapter aux changements peut contribuer à ralentir la hausse tendancielle de l'emploi dans le secteur informel et, ce faisant, rétablir un plus grand équilibre entre le travail et le capital.

C. Raisons de la croissance du secteur informel

113. Pendant de nombreuses années, les experts du développement ont pensé que mettre l'accent sur la croissance économique favoriserait le développement global, y compris un recul naturel du secteur informel, pour finalement déboucher sur une réduction de la pauvreté. Pourtant, au cours des dernières décennies, les pays en développement ont vu une expansion rapide du secteur informel et non son déclin, qui était pourtant censé accompagner la croissance économique et le développement industriel. L'examen des raisons de cette expansion donne un aperçu des répercussions que la croissance économique, la compétitivité et les politiques de libéralisation peuvent avoir sur les inégalités.

114. Comme on l'a dit précédemment, le secteur informel exerce un attrait considérable, et croissant, en dépit des inconvénients qui lui sont inhérents. Si de multiples raisons en expliquent l'expansion ces dernières années, trois grands facteurs sont à l'origine de ce développement dans la plupart des pays : les schémas de croissance économique, la restructuration économique et la crise économique, et la restructuration des filières de production en réponse à la concurrence mondiale (Carr et Chen, 2002).

115. **Schémas de la croissance économique.** Certains pays ont enregistré une croissance économique faible ou inexistante, tandis que d'autres ont connu une croissance sans création d'emplois, ou croissance à forte intensité de capital. Lorsque le nombre d'emplois créés ne suffit pas pour satisfaire tous les demandeurs d'emploi du secteur structuré, certains d'entre eux sont contraints de se tourner vers le secteur informel. Le marché du travail subit souvent les répercussions des changements touchant les compétences recherchées. Ainsi, du fait de la croissance relativement rapide du secteur des techniques de pointe, davantage d'emplois hautement qualifiés que d'emplois peu qualifiés ont été créés dans de nombreuses économies, et les personnes n'ayant pas acquis les qualifications nécessaires pour

être compétitives sur un marché du travail en évolution risquent de n'avoir pour seule issue que le secteur informel.

116. Dans un registre plus encourageant, la prolifération des petites et microentreprises fait elle aussi partie des aspects de la croissance ayant contribué à l'expansion du secteur informel. Ces entreprises, qui opèrent fréquemment dans ce dernier secteur, sont très souvent plus dynamiques que leurs homologues plus importantes du secteur structuré, ce qui en fait des moteurs de la croissance et de la création d'emplois dans certaines branches d'activité, régions et certains pays.

117. **Restructuration économique et crise économique.** Les faits montrent que le secteur informel se développe pendant les périodes d'ajustement ou de transition économique, comme cela s'est produit dans les pays de l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques, et pendant les crises économiques, comme on l'a vu en Amérique latine et en Asie du Sud-Est au cours des années 90. Pendant les périodes d'ajustement économique, les travailleurs ayant perdu leur emploi passent dans le secteur informel pour survivre. Lorsque le secteur public régresse et que l'on ferme des entreprises publiques, en particulier dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, les travailleurs qui ont été licenciés n'ont guère d'autre option. Les programmes de protection sociale comme l'assurance chômage et les retraites étant insuffisants, voire inexistantes, dans de nombreux pays, les travailleurs ne peuvent se permettre de rester ouvertement au chômage. Beaucoup se tournent vers le secteur informel pour assurer leur subsistance et celle de leur famille, et ce secteur devient en quelque sorte une forme de système de protection. Les travailleurs optent aussi pour le secteur informel lorsqu'ils ont besoin de compléter les revenus de la famille pour faire face à l'inflation ou à des coupes dans les services publics (Organisation internationale du Travail, 2002b). En dépit de la stabilisation macroéconomique et de la croissance économique qui s'amorcent après la période d'ajustement économique, le secteur informel a tendance à perdurer, ou même à continuer de croître, en particulier s'il n'existe aucune institution ou politique appropriée pour en contrer le développement (Johnson, Kaufmann et Schleifler, 1997).

118. **Restructuration des filières de production en réponse à la concurrence mondiale.** Les changements radicaux qui ont été apportés pour renforcer la compétitivité mondiale ont aussi joué en faveur d'une expansion du secteur informel. La structure mondiale des échanges et des investissements favorise généralement le capital, en particulier les grosses sociétés transnationales qui peuvent facilement transférer des capitaux et des marchandises d'un pays à l'autre, et elle est désavantageuse pour la main-d'œuvre, en particulier les travailleurs peu qualifiés qui peuvent avoir du mal à émigrer ou sont dans l'impossibilité de le faire. Si l'on a encouragé la libéralisation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux, on n'a pas fait grand-chose pour faciliter la libre circulation de la main-d'œuvre d'un pays à l'autre. En fait, de nombreux pays s'efforcent de rendre leurs frontières moins perméables et de limiter l'entrée de travailleurs migrants. Du fait de ces évolutions, l'accentuation des disparités de revenus liées aux compétences est devenue un phénomène mondial (Ocampo, 2002b).

119. Afin de renforcer leur compétitivité à l'échelle mondiale, les investisseurs sont en train de transférer la production vers des pays où les coûts salariaux sont moins élevés, et ils font de plus en plus appel à des modalités de travail informelles, notamment la « spécialisation flexible ». Les dispositifs flexibles s'accompagnent généralement d'une altération des normes d'emploi, puisque les travailleurs ne

touchent pas le salaire minimum, n'ont aucune garantie de garder leur emploi et perçoivent rarement des prestations. Dans de nombreux cas, ces dispositifs ne sont rien de plus que du travail rémunéré à la pièce ou du travail précaire. L'action menée pour réduire les coûts a débouché sur une restructuration radicale de la production et de la distribution dans de nombreuses branches d'activité essentielles, où l'on recourt actuellement à l'externalisation ou à la sous-traitance par l'intermédiaire de filières mondiales de produits de base. À une extrémité de ces filières se trouvent les grandes sociétés, qui dans certains cas ne s'occupent que de la conception et de la commercialisation de leurs produits et sous-traitent toutes les opérations de fabrication et de production à des fournisseurs de pays à bas salaires. À leur tour, ces fournisseurs passent un contrat avec de petites unités de production du secteur informel, qui elles-mêmes sous-traitent les commandes à des travailleurs isolés de ce même secteur. Ces derniers, au bout de la filière, touchent presque toujours des salaires très bas et nombre d'entre eux, comme les ouvriers qui travaillent à domicile, doivent assumer les coûts non salariaux liés à la production. La situation de l'emploi est tellement précaire dans de nombreux domaines que beaucoup de travailleurs du secteur informel, en particulier ceux qui sont pauvres et vulnérables, sont contraints d'accepter les conditions qui leur sont proposées, quelles qu'elles soient. Dans certains secteurs de l'industrie de l'habillement, par exemple, les entreprises n'offrent pas aux travailleurs de contrat de travail garanti et ne leur laissent comme seule option que celle de travailler comme sous-traitants à domicile (Chen, Jhabvala et Lund, 2002). Dans de telles conditions, les entreprises du secteur structuré sont non seulement *incapables* d'absorber la main-d'œuvre, mais elles sont aussi *peu désireuses* de le faire.

120. La mondialisation est également favorable aux grandes sociétés qui peuvent pénétrer de nouveaux marchés rapidement et facilement, contrairement aux petites et microentreprises qui éprouvent des difficultés à comprendre le fonctionnement des marchés émergents et à y accéder. Le travail indépendant devient en outre plus précaire, car les producteurs et les commerçants risquent de perdre leur segment de marché. Du fait de la mondialisation, les travailleurs peu qualifiés et les petits producteurs perdent beaucoup de leur pouvoir de négociation et doivent affronter une concurrence accrue, ce qui joue encore en leur défaveur.

121. La mondialisation, si elle présente des menaces, offre aussi des possibilités. Toutefois, nombreux sont ceux qui, dans le secteur informel, ont du mal à saisir les opportunités, car ils ne bénéficient pas des avantages dont jouissent généralement les travailleurs du secteur structuré, notamment l'accès à des prêts et à des informations sur les prix, la qualité et l'origine des marchandises ainsi qu'à des marchés et clients potentiels (Chen, Jhabvala et Lund, 2002). Les travailleurs indépendants (et les femmes en général) n'ont souvent pas accès aux informations concernant le crédit, la formation, les technologies et les marchés. Ces personnes doivent aussi faire face à la concurrence des négociants de produits importés sur le marché intérieur ou d'entités plus importantes du secteur structuré (sur les marchés d'exportation), et elles doivent parfois s'orienter vers d'autres segments, moins lucratifs, du secteur informel et se livrer par exemple à de petites activités commerciales ou effectuer du travail à la pièce, à domicile ou dans une usine, pour une rémunération faible et dans de mauvaises conditions de travail (Carr et Chen, 2002).

122. Les difficultés sont aggravées par le fait que l'expansion constante du secteur informel finit par créer une saturation, ce qui accentue la concurrence interne. Cet

accroissement de la concurrence exerce une pression à la baisse sur les revenus dans ce secteur de l'économie, et les travailleurs ont alors encore plus de mal à gagner leur vie, quelle que soit la quantité de travail qu'ils accomplissent ou le nombre de membres de la famille qu'ils mettent à contribution.

D. Liens entre le secteur structuré et le secteur informel

123. Le secteur structuré et le secteur informel suivent des voies distinctes, mais ils n'en sont pas moins interdépendants et il y a entre eux de nombreux liens. On a vu s'instaurer graduellement, entre eux, une gamme de rapports de production et d'emploi qui les ont rendus plus interdépendants que distincts. Reste à déterminer si ces rapports sont inoffensifs, d'exploitation ou mutuellement avantageux (Carr et Chen, 2002). Une fois ces rapports mieux définis, la vraie difficulté sera de resserrer les liens favorables afin de promouvoir un travail décent dans l'un et l'autre secteur.

124. L'expérience de nombreux secteurs d'exportation essentiels (habillement, articles en cuir, textiles, chaussures de sport, tapis, électronique) peut servir à illustrer les liens entre le secteur structuré et le secteur informel. Un fort pourcentage de la main-d'œuvre y travaille dans le cadre d'arrangements informels, dont une bonne partie dans des zones franches industrielles, des ateliers clandestins ou à domicile. Ce qui les relie au secteur structuré, c'est une filière mondiale des produits de base, un maillage des divers éléments – main-d'œuvre, production, distribution – qui contribuent à la fabrication et au placement d'un article ou d'un produit donné. Il y a deux principaux types de chaînes de valeur mondiales qui représentent la gamme complète des activités nécessaires pour mener un produit de la conception à l'utilisation finale et au-delà. Dans le cas des chaînes stimulées par la demande de la clientèle comme pour le secteur de la chaussure et de l'habillement, par exemple, ce sont les détaillants qui régissent la production. Dans celui des chaînes stimulées par la production (automobile, électronique), le processus est régi par les grands fabricants. Chaque maillon de la chaîne, de la production des intrants à la vente des produits finals, est contrôlé par de puissants acheteurs ou producteurs. Ce sont ceux qui sont en bout de chaîne, à savoir les travailleurs à domicile du secteur informel, qui tirent généralement le moins d'avantages de ces arrangements (Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing, 2004a).

125. Les modes de production et de distribution mondiales ont pris un tournant avec l'adoption plus généralisée du système de gestion et de contrôle des stocks « à flux tendu » ou du « commerce de détail compact », caractérisé par l'absence de stocks importants en réserve ou en commande. Dans l'habillement, par exemple, les délais de livraison sont courts et on ne peut rester compétitifs pour les délais entre commande et livraison que si les sous-traitants qui fournissent la marchandise sont situés plus ou moins à proximité des grands marchés d'Europe et d'Amérique du Nord. Le travail à domicile dans les pays situés non loin de ces marchés a donc augmenté pour se plier à ces exigences du marché, accélérant le déclin des grandes entreprises d'habillement d'Asie. À mesure que cette branche d'activité se disperse et devient plus instable, les travailleurs à domicile sont moins sûrs d'être payés ou de savoir quand leur contrat se termine, ce qui accentue leur sentiment d'inégalité économique. L'effet conjugué de ces tendances est que le secteur informel, bien qu'on le juge incompatible avec la croissance économique et l'industrialisation, a

connu une forte expansion dans les pays développés comme en développement (Carr et Chen, 2002).

126. Comme indiqué précédemment, les pressions concurrentielles de plus en plus vives dont s'accompagne la mondialisation ont contraint des sociétés et des employeurs à rechercher des modes de travail plus souples pour réduire les coûts. Par conséquent, le recours à la sous-traitance s'est accentué, ce qui a contribué à faire du travail à domicile une option particulièrement attrayante. La prolifération des technologies de l'information, notamment de l'Internet, a également facilité le passage au travail à domicile, en permettant à un plus grand nombre de prestataires de services de secrétariat, de techniciens et de spécialistes de travailler à domicile plutôt que de se déplacer, changement qui donne aux employeurs la possibilité de réaliser des économies sur le loyer, les services publics de distribution et d'autres dépenses d'entretien du lieu de travail.

127. Le travail indépendant à domicile s'est également développé, dans une large mesure, à cause de la contraction du secteur structuré, qui n'a laissé d'autre choix à bien des gens que celui d'étudier les possibilités de travail indépendant dans le secteur informel. Même si d'aucuns peuvent trouver des avantages à travailler à domicile, cela présente néanmoins des inconvénients notoires pour les travailleurs indépendants qui sont surtout très souvent coupés des circuits d'information, et privés d'accès aux marchés financiers et de moyens d'être compétitifs sur les marchés de produits.

128. Certains des travaux à domicile les plus courants consistent notamment à rouler des cigarettes; piquer des vêtements; faire la lessive ou garder des enfants; monter des prises électriques ou des composantes électroniques; saisir, traiter ou analyser des données; et fournir des services spécialisés ou techniques à des particuliers ou à des entreprises (Organisation internationale du Travail, 2002b). Ne sont pas classées dans cette catégorie les personnes accomplissant un travail domestique, rémunéré ou non. La rémunération et les conditions de travail peuvent varier sensiblement d'un travailleur à domicile à l'autre, selon le type d'activité exercée et les caractéristiques du secteur informel d'un pays donné.

129. En général, les moins bien rémunérés et les plus économiquement défavorisés de ces travailleurs à domicile sont ceux qui sont employés dans le secteur industriel et qui produisent notamment des vêtements pour les entreprises, généralement à la pièce. Leur nombre est important et ne cesse de croître. Ils constituent à l'heure actuelle 30 à 60 % de la main-d'œuvre employée dans l'habillement, le textile et la chaussure (Chen, Sebstad et O'Connel, 1999). Un des obstacles à l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des travailleurs à domicile du secteur industriel est qu'il est difficile de déterminer si l'employeur est l'intermédiaire qui place directement la commande de travail, le fournisseur qui conclut un marché avec l'intermédiaire, le fabricant qui reçoit la marchandise du fournisseur, ou le détaillant qui vend le produit fini. Si on ne sait pas exactement qui est l'employeur, on ne saura pas non plus à qui incombe la responsabilité de protéger les droits et les avantages de ces travailleurs.

130. Les liens entre le secteur structuré et le secteur informel peuvent également influencer sur les gains de productivité. À mesure que la pression concurrentielle s'accroît dans le secteur structuré, les sociétés sont plus nombreuses à se trouver motivées à passer dans le secteur informel ou « parallèle ». Les entreprises du secteur parallèle sont généralement petites, échappant ainsi à l'attention du fisc, et

préfèrent le rester pour éviter de payer des impôts. Il y a cependant un prix à payer pour rester dans le secteur informel car ces entreprises délibérément petites sont souvent moins efficaces, ce qui les empêche d'accroître leur productivité et gêne finalement la croissance économique du pays dans son ensemble. Cela dit, les branches d'activité à forte intensité de main-d'œuvre, telles que le commerce de détail, ont tendance à rester fragmentées et inefficaces parce que les opérateurs du secteur informel s'aperçoivent que tous les gains de productivité découlant de l'augmentation de la taille seraient effacés par une charge fiscale accrue dans le secteur structuré. Une récente étude a révélé qu'en élargissant l'assiette fiscale, en réduisant les taux d'imposition et faisant preuve de plus de rigueur dans l'application des dispositions fiscales, on pourrait amener plus d'entreprises dans le secteur structuré, ce qui aurait pour conséquence indirecte d'accroître les taux de productivité (Farrell, 2004).

131. On a soutenu que la création d'emplois pouvait en réalité entraver les gains de productivité. Si les emplois créés ne sont pas décents et productifs et ne procurent pas de revenus suffisants, ils n'ont pas d'effet bénéfique sur la demande (Organisation internationale du Travail, 2005c). Pour que la croissance économique d'un pays soit viable, il lui faut un marché intérieur pour les biens et services produits. Si un pays ne compte pas suffisamment de gens gagnant assez d'argent pour acheter les biens et services produits dans le pays, la croissance économique ne peut que stagner. Cela conforte l'opinion selon laquelle la croissance du PIB doit s'accompagner d'un travail décent et d'un gain de productivité; quand ces conditions sont réunies, la croissance économique peut contribuer à réduire la pauvreté.

E. Conclusion

132. Pour la plupart des travailleurs et pour nombre d'employeurs du secteur informel, les aspects négatifs de la participation – ne pas être comptabilisés, inscrits, réglementés ou protégés par la législation du travail ou couverts par des régimes de protection sociale – dépassent largement tous les avantages apparents. Ce que l'OIT nomme les « déficits de travail décent » sont plus marqués dans le secteur informel qu'ailleurs. Travailler dans ce secteur revient souvent à le faire dans des conditions dangereuses et malsaines, à effectuer de longues heures sans être suffisamment ou régulièrement rémunéré, à avoir peu de qualifications et de faibles niveaux de productivité, et à être généralement privé d'accès à l'information, aux marchés, au financement, à la formation et à la technologie (Organisation internationale du Travail, 2002a).

133. Un autre facteur important qui perpétue les inégalités est que les travailleurs du secteur informel n'ont souvent pas de droits de propriété garantis, ce qui limite ou bloque leur accès aux capitaux et au crédit et, partant, restreint pour eux les possibilités d'expansion de leur entreprise. Pour les travailleurs du secteur informel et leurs employeurs, il est généralement difficile aussi d'accéder au système judiciaire pour faire respecter les contrats, ce qui les laisse sans moyens de recours et les expose donc plus au harcèlement, à l'exploitation, aux sévices, ainsi qu'à la corruption active et passive. Il faut un cadre juridique et judiciaire cohérent pour que les droits de propriété soient garantis et respectés, de sorte que les avoirs puissent devenir un capital productif.

134. Tout en s'attachant à lutter contre les aspects néfastes du travail informel ou à réduire les déficits de travail décent, il importe tout de même de ne pas détruire la capacité du secteur informel de procurer des moyens d'existence ou de développer l'esprit d'entreprise. Plutôt que de considérer comme néfaste tout travail dans le secteur informel, il vaudrait mieux y voir une des formes de la gamme des types de travail décent, qui va des emplois non protégés, non réglementés, permettant de survivre, jusqu'au type opposé, emplois décents, protégés et réglementés. L'objectif, en définitive, est de resserrer les liens entre le secteur informel et le secteur structuré, de faire en sorte qu'il y ait des emplois décents dans l'ensemble de la gamme, et que les travailleurs bénéficient de droits, de protection et puissent se faire entendre, et non pas nécessairement de « structurer l'informel ». L'idéal serait qu'il y ait une progression tout au long de la gamme de sorte que les emplois soient non seulement plus nombreux, mais également de meilleure qualité (Trebilcock, 2004). En s'attachant à réduire les déficits de travail décent dans le secteur informel et à assurer moyens et protection aux travailleurs, on aidera simultanément à atténuer la pauvreté.

135. Il a généralement été difficile pour les travailleurs et les employeurs du secteur informel d'adhérer à des organisations patronales et syndicales de plus grande ampleur et de bénéficier de leurs services, et ils avaient donc peu d'espoir de voir leurs droits au travail reconnus ou respectés. Les femmes et les jeunes, qui constituent la majorité des travailleurs du secteur informel, sont particulièrement vulnérables et ne peuvent ni se faire entendre ni se faire représenter; il en va de même des travailleurs à domicile, qui, travaillant à l'écart d'autres travailleurs, n'ont le plus souvent guère de pouvoir de négociation par rapport à leurs employeurs ou à d'autres travailleurs. Il y a toutefois des signes de progrès. Parmi les principaux acteurs d'un mouvement international qui monte défendant les intérêts des travailleurs du secteur informel, on peut citer notamment : Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing (Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing, 2004c), un réseau mondial d'analyse politique et de recherche regroupant des femmes du secteur informel; StreetNet, alliance internationale de vendeurs des rues; et HomeNet, alliance mondiale de travailleurs à domicile. L'apparition de ces groupes et d'autres analogues marque une évolution positive vers la représentation et la voix au chapitre pour des travailleurs exclus et souvent exploités.

136. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation souligne qu'il importe de faire progresser l'immense secteur informel vers le travail décent, du fait que c'est indispensable pour l'action plus large en faveur d'une mondialisation plus ouverte. On pourrait y arriver en faisant clairement reconnaître et respecter les droits des travailleurs, y compris leurs droits de propriété, en augmentant la productivité des producteurs du secteur informel et en leur offrant des débouchés (Organisation internationale du Travail, 2004). On pourrait obtenir d'énormes progrès pour sortir du casse-tête de l'inégalité en s'efforçant d'intégrer le secteur informel à une économie dynamique, en expansion, qui assure des emplois, des revenus et une protection décents, et offre des possibilités de commerce équitable et compétitif au sein du système international.

Notes

¹ Pour différentes définitions du secteur informel, on se rapportera à : Organisation international du Travail (OIT) « Rapport de la Conférence internationale des statisticiens du travail » (Genève, 1993); OIT « Conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle », adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dixième session, Genève, 3 au 20 juin 2002 (voir OIT, Compte rendu provisoire, n° 25, par. 3); et Friedrich Schneider, « Size and measurement of the informal economy in 110 countries around the world », Banque mondiale, document de travail (Washington, juillet 2002), p. 3, renvoyant aux définitions utilisées par Feige (1989, 1994), Schneider (1994) et Frey et Pommerehne (1984).

² À l'exclusion de l'Afrique du Sud.

III. Tendances et caractéristiques des inégalités

137. La question des inégalités économiques mondiales et des forces économiques sous-jacentes qui contribuent à son évolution constitue l'un des aspects les plus controversés du discours économique au cours de ces dernières années. Jusqu'à récemment, les indicateurs économiques dominaient la plupart des débats sur l'inégalité dans le monde, ce qui reflétait la priorité accordée aux politiques visant à promouvoir la croissance économique en tant que panacée pour les problèmes de développement. Toutefois, on accorde actuellement une plus grande attention aux indicateurs non économiques de l'inégalité. Suivant la même évolution qui a eu lieu dans le débat sur la pauvreté, le débat sur l'égalité se fonde actuellement sur une conceptualisation plus large du sujet qui ne tient pas compte exclusivement des indicateurs économiques mesurables.

138. Alors que les aspects non économiques de l'inégalité sont de plus en plus reconnus, les distinctions qui seront inévitablement faites entre l'inégalité économique et l'inégalité non économique pourraient entraîner une fausse dichotomie entre des phénomènes qui sont étroitement liés. L'inégalité est complexe et pluridimensionnelle et elle se manifeste sous différentes formes aux niveaux communautaire, national et mondial. Les personnes, les groupes et les pays qui manquent de possibilités à un niveau manquent généralement de possibilités à d'autres niveaux également. Par exemple, dans les sociétés ayant des niveaux élevés d'inégalité des revenus, ceux qui contrôlent les ressources ont également tendance à contrôler le système politique, et ceux qui n'ont accès ni aux uns ni à l'autre sont négligés. De même, le marché mondial fonctionne au profit des pays riches; les pays pauvres ont moins de possibilités de bénéficier de la mondialisation et sont plus vulnérables face à ses risques et à ses échecs (Birdsall, 2002).

139. Cette interdépendance est un aspect des relations structurelles complexes entre les inégalités économiques et les inégalités non économiques à l'intérieur des pays et entre les pays; il est impossible d'isoler les liens nombreux et variés, ce qui complique les efforts pour trouver des solutions. Une caractéristique essentielle des relations structurelles entre l'inégalité économique et l'inégalité non économique est que les deux sont souvent caractérisées par une inégalité en vertu de la loi et une inégalité des chances et des conditions – des problèmes qui ont été mis en évidence lors du Sommet mondial pour le développement social.

140. Le présent chapitre décrit l'ampleur et résume les tendances et les caractéristiques de certains aspects des inégalités économiques et non économiques aux niveaux national et mondial. Il commence par un examen des tendances de l'inégalité économique, évaluée en termes de répartition des revenus, de pauvreté monétaire et d'emploi. Le chapitre résume ensuite les différentes tendances liées à certains aspects non économiques de l'inégalité, notamment la santé, la mortalité, la malnutrition et l'éducation.

141. Il importe de noter dès le début que, bien qu'il y ait de nombreuses indications concernant les tendances de l'inégalité aux niveaux national et international, les données demeurent incomplètes. Cela est particulièrement vrai dans le cas des pays en développement et s'applique aussi bien aux indicateurs économiques qu'aux indicateurs non économiques de l'inégalité. Toute interprétation des niveaux et des tendances décrits dans les sections ci-après (surtout les tendances à court terme) devrait tenir compte de ces limitations concernant les données.

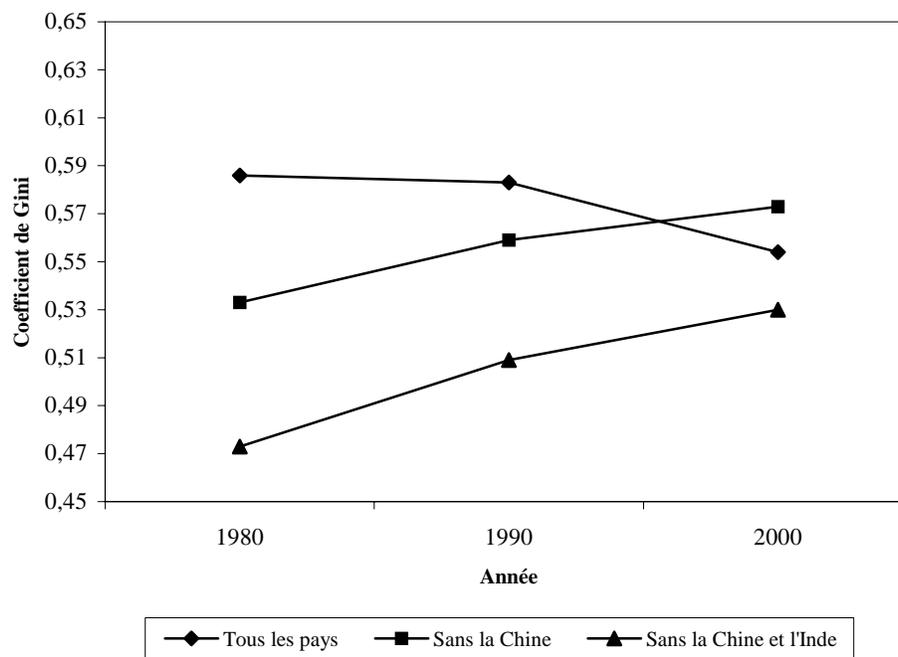
A. Aspects économiques de l'inégalité

1. Inégalité des revenus entre les pays

142. Les analyses récentes des schémas mondiaux des inégalités montrent que l'inégalité des revenus et de la consommation entre les pays a été relativement stable au cours des 50 dernières années (Berry et Serieux, 2002). Toutefois, en termes généraux, les mesures de la croissance économique indiquent qu'il y a eu une expansion des revenus mondiaux depuis les années 80. Cette tendance mondiale a été stimulée principalement par la croissance soutenue et rapide de l'économie en Chine et la croissance économique continue, quoique plus modérée, en Inde; ces deux pays ont joué un rôle crucial dans l'expansion de l'économie mondiale au cours des deux dernières décennies. Si ces deux pays et certaines autres économies en Asie ont connu une croissance assez rapide, l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale n'ont enregistré que des niveaux modérés de croissance économique. Après avoir connu un ralentissement dans les années 80 et une récession au début des années 90, les économies de l'Europe de l'Est ont repris leur croissance vers le milieu des années 90. La plupart des pays d'Amérique centrale et du Sud et du Moyen-Orient ont enregistré une croissance économique négative au cours des années 80, et les taux de croissance en Afrique subsaharienne sont restés négatifs pendant la plus grande partie des années 80 et 90 (Berry et Serieux, 2002).

143. Bien que la question continue à faire l'objet de nombreux débats, il y a probablement eu une légère amélioration de la répartition mondiale globale des revenus au cours des deux dernières décennies (Berry et Serieux, 2004; Sala-i-Martin, 2002). Toutefois, si l'on procède à une analyse plus approfondie, le tableau qui apparaît n'est pas tout à fait aussi positif. Premièrement, l'amélioration de la répartition des revenus mondiaux s'explique essentiellement par la croissance économique en Chine et, dans une moindre mesure, en Inde (voir fig. III.1), et une grande partie de cette amélioration est due aux gains obtenus par les couches les plus pauvres de la société aux dépens des groupes à revenu intermédiaire dans ces deux pays. Deuxièmement, la part des 10 % les plus riches de la population mondiale est passée de 51,6 à 53,4 % du total des revenus mondiaux (Bourguignon et Morrison, 2002). Troisièmement, lorsque la Chine et l'Inde sont exclues de l'analyse, les données disponibles indiquent une augmentation de l'inégalité des revenus due à l'effet combiné de l'accroissement des disparités entre les revenus à l'intérieur des pays et des conséquences négatives pour la répartition d'une croissance démographique rapide dans les pays pauvres. Quatrièmement, l'écart entre les revenus des pays riches et des pays pauvres s'est élargi au cours des dernières décennies, comme le montre la figure III.2 (Berry et Serieux, 2002).

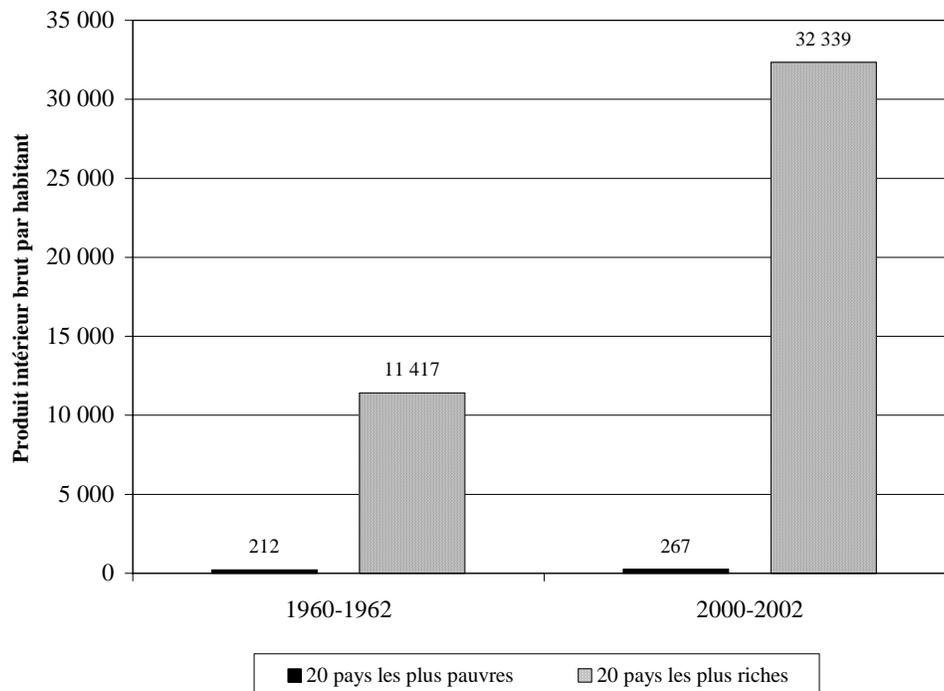
Figure III.1
Évolution de l'inégalité des revenus entre les pays
(En valeurs du coefficient de Gini)



Source : A. Berry et J. Seriesux, « Riding the elephants: the evolution of world economic growth and income distribution at the end of the 20th century » (document non publié).

Figure III.2
Produit intérieur brut par habitant dans les pays les plus graves et les plus riches, de 1960 à 1962 et de 2000 à 2002

(En dollars des États-Unis constants de 1995, moyennes simples)



Source : Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, *A Fair Globalization: Creating Opportunities for All* (Genève, Organisation internationale du Travail, février 2004).

144. Le tableau III.1 indique les inégalités dans la répartition des revenus entre les régions du monde, en présentant le revenu par habitant dans chaque région en tant que pourcentage du revenu par habitant dans le groupe des pays riches membres de l'OCDE, ainsi que l'évolution de ce pourcentage au cours des deux dernières décennies. Un examen des chiffres indique que le revenu par habitant dans toutes les régions en développement, à l'exception de l'Asie du Sud et de l'Asie de l'Est et du Pacifique, a baissé par rapport à celui des pays à revenu élevé membres de l'OCDE.

Tableau III.1
Revenu par habitant régional en tant que pourcentage du revenu par habitant moyen des pays à revenu élevé membres de l'OCDE^a

(En pourcentage)

Région	1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001
Afrique subsaharienne	3,3	3,1	2,5	2,1	2,0	1,9
Asie du Sud	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	9,7	9,0	7,3	7,1	6,8	6,7

Région	1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001
Amérique latine et Caraïbes	18,0	16,0	14,2	13,5	13,3	12,8
Asie de l'Est et Pacifique	1,5	1,7	1,9	2,5	3,1	3,3
Pays à revenu élevé	97,7	97,6	97,6	97,9	97,9	97,8
Pays à revenu élevé non membres de l'OCDE	45,3	45,3	48,2	56,1	60,2	59,2
Pays à revenu élevé membres de l'OCDE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Alemayehu Geda, « Openness, inequality and poverty in Africa: exploring the role of global interdependence », document présenté à l'atelier sur les études régionales du Forum international pour le développement social, tenu à New York les 17 et 18 juin 2004.

^a En dollars constants des États-Unis.

145. Les niveaux du revenu par habitant en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et en Amérique latine et dans les Caraïbes ont constamment baissé par rapport au revenu par habitant moyen dans les pays plus riches membres de l'OCDE. Entre 1980 et 2001, ces niveaux sont passés de 3,3 à 1,9 % en Afrique subsaharienne, de 9,7 à 6,7 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et de 18 à 12,8 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. La baisse de ces pourcentages ne veut pas dire que le revenu par habitant dans les régions en développement ait diminué en termes absolus, mais que le revenu par habitant a connu une croissance plus rapide dans les régions riches que dans les régions pauvres, ce qui a élargi l'écart de l'inégalité.

146. L'écart entre le revenu des pays riches membres de l'OCDE et celui des pays à revenu élevé non membres de l'OCDE¹ a en fait diminué pendant la période considérée; entre 1980 et 2001, le revenu par habitant de ces derniers par rapport aux membres de l'OCDE est passé de 45,3 à 59,2 %. L'Asie n'a enregistré qu'une légère amélioration par rapport aux pays à revenu élevé membres de l'OCDE, l'Asie du Sud passant de 1,2 à 1,6 %, et l'Asie de l'Est et le Pacifique passant de 1,5 à 3,3 %.

2. Inégalité des revenus à l'intérieur des pays

147. Certaines études affirment qu'à l'intérieur de chaque pays, il y a eu peu de changement ou aucun changement dans la répartition des revenus ou les niveaux d'inégalité des revenus depuis des décennies (Gustaffson et Johansson, 1999; Melchior, Telle et Wiig, 2000). Une analyse des informations figurant dans la Base de données mondiale sur l'inégalité des revenus montre que l'inégalité des revenus à l'intérieur des pays a diminué au cours des années 50, 60 et 70 dans la plupart des économies développées, en développement et planifiées². Toutefois, depuis les années 80, cette baisse s'est ralentie ou s'est arrêtée et, dans de nombreux pays, l'inégalité des revenus augmente à nouveau (Cornia, 2004). On est parvenu à des conclusions similaires en utilisant des séries de données différentes, qui indiquent une augmentation significative de l'inégalité des revenus à l'intérieur des pays au cours des deux dernières décennies (Atkinson, 2003; Harrison et Blustone, 1988).

148. Une analyse des chiffres figurant dans la Base de données mondiale sur l'inégalité des revenus révèle que l'inégalité des revenus à l'intérieur des pays a augmenté entre les années 50 et les années 90 dans 48 des 73 pays pour lesquels on

dispose de données suffisamment fiables (voir tableau III.2). Pris ensemble, ces 48 pays représentent 59 % de la population totale des pays compris dans l'analyse. Au début des années 80, 29 des 73 pays avaient un coefficient de Gini³ supérieur à 0,35-0,40, qui constitue le seuil au-delà duquel la croissance et l'atténuation de la pauvreté peuvent être compromises d'une manière perceptible; à la fin des années 90, le nombre de pays ayant des niveaux aussi élevés d'inégalité des revenus était passé à 48. L'inégalité des revenus était restée relativement constante à l'intérieur de 16 des pays examinés, bien que les données semblent indiquer que la situation s'est aggravée dans 3 d'entre eux ces dernières années. À peine 9 des pays compris dans l'analyse avaient enregistré une baisse de l'inégalité des revenus entre les années 50 et les années 90, à savoir l'Allemagne, les Bahamas, la France, le Honduras, la Jamaïque, la Malaisie, les Philippines, la République de Corée et la Tunisie (Cornia, Addison et Kiiski, 2004).

Tableau III.2

Répartition des pays selon les tendances du coefficient de Gini pour la répartition des revenus entre les années 50 et les années 90

(Échantillon de 73 pays développés, en développement et en transition)

Tendances du coefficient de Gini	Pays de l'échantillon : part en pourcentage de :				
	Nombre de pays dans le groupe	La population totale des pays de l'échantillon	La population mondiale	Le PIB-PPA ^a des pays de l'échantillon	Le PIB-PPA ^a mondial
En hausse	48	59	47	78	71
En hausse continue/en hausse-stable	19	4	3	5	5
En forme de U	29	55	44	73	66
En baisse	9	5	4	9	8
En baisse continue	6	3	3	7	7
En forme de U inversé	3	2	1	2	1
Aucune tendance	16	36	29	13	12
Non compris dans l'échantillon	–	–	20	–	9
Total	73	100	100	100	100

Source : G. A. Cornia, T. Addison et S. Kiiski, « Income distribution changes and their impact in the post-Second World War period », in *Inequality, Growth and Poverty in the Era of Liberalization and Globalization*, A. G. Cornia, éd. (Oxford, Oxford University Press/Université des Nations Unies, Institut mondial pour la recherche économique, 2004).

^a Produit intérieur brut – parité du pouvoir d'achat.

149. L'inégalité des revenus a augmenté à l'intérieur de nombreux pays en développement et dans un nombre étonnamment élevé de pays industrialisés. Bien que les données ne soient pas entièrement comparables d'un pays à l'autre, une étude sur l'évolution de l'inégalité des revenus dans neuf pays membres de l'OCDE confirme en général qu'il y a eu des changements importants dans tous les pays analysés, à l'exception éventuellement du Canada. Dans certains pays et groupements de pays, tels que la Finlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le coefficient de Gini a augmenté de plus de 10 points au cours

des trois dernières décennies. D'après les indications concrètes fournies par l'étude, il semble que ces chiffres aient été influencés par l'évolution technologique et le processus de mondialisation, bien qu'on reconnaisse dans l'analyse que la répartition des revenus est un phénomène très complexe et qu'une seule explication n'est pas suffisante pour tous les pays (Atkinson, 2003).

150. Dans toutes les anciennes économies planifiées d'Europe et dans l'ex-Union soviétique, il y a eu des augmentations de l'inégalité interne. Parmi les pays en transition d'Europe centrale, la concentration des revenus a légèrement augmenté pendant toutes les années 90, probablement grâce à la préservation du système de protection sociale de l'État (Milanovic, 1998). Dans les pays de l'ex-Union soviétique et de l'Europe du Sud-Est, l'inégalité des revenus a augmenté en moyenne de 10 à 20 points du coefficient de Gini, et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est passé de 14 millions en 1989 à 147 millions en 1996 (Cornia et Kiiski, 2001). Le démantèlement abrupt du système de protection sociale de l'État après l'effondrement des régimes communistes dans ces pays a joué un rôle important dans cette augmentation spectaculaire.

151. Un certain nombre de pays d'Asie du Sud et d'Asie de l'Est qui avaient jusqu'alors pu obtenir une croissance équitable ont également connu une forte augmentation de l'inégalité des revenus au cours des dernières années. Le coefficient de Gini a commencé à augmenter dans certains de ces pays à la fin des années 80; toutefois, dans les années 90, l'inégalité croissante est devenue une caractéristique commune dans la plupart de ces pays. Dans certains cas, l'accroissement de l'inégalité des revenus semble être étroitement liée à un élargissement de l'écart entre les revenus urbains et ruraux (Cornia, Addison et Kiiski, 2004).

152. Depuis longtemps, les niveaux les plus élevés d'inégalité des revenus ont été enregistrés en Afrique et en Amérique latine et, dans les années 80 et 90, la situation s'est encore détériorée. Une analyse effectuée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) montre qu'à quelques exceptions près, les coefficients de Gini des pays de la région entre les années 50 et le début des années 70 étaient parmi les plus élevés du monde, étant situés entre 0,45 et 0,55 (Sainz, 2004). Au cours des années 70, l'inégalité des revenus a légèrement baissé dans toute la région, mais une série de chocs extérieurs et les crises de la dette des années 80 ont eu des effets sur la répartition des revenus, et les niveaux d'inégalité des revenus ont à nouveau augmenté dans la plupart des pays (Altimir, 1996). Ce sont les pays qui avaient jusque-là connu une répartition plus équitable des revenus qui ont été les plus gravement touchés par cette évolution. Au cours des années 90, les tendances de la répartition des revenus se sont encore détériorées, comme le montre l'augmentation du coefficient de Gini dans la plupart des pays⁴.

153. Une caractéristique de l'inégalité des revenus à l'intérieur des pays en Amérique latine qui est différente de l'inégalité dans les autres régions est la part du total des revenus dont bénéficient les 10 % les plus riches des ménages. Dans les années 90, ces ménages les plus riches représentaient plus de 30 % du total des revenus, et jusqu'à 35 ou même 45 % dans certains cas. En revanche, les 40 % les plus pauvres des ménages en Amérique latine n'obtenaient que 9 à 15 % du total des revenus. À la fin des années 90, la part relative du total des revenus parmi les 10 % les plus riches de la population avait augmenté dans huit pays, légèrement baissé dans cinq pays, et était restée stable dans un pays.

154. L'écart le plus grand entre les revenus est observé au Brésil, où le revenu par habitant des 10 % les plus riches de la population est 32 fois plus élevé que celui des 40 % les plus pauvres. Les niveaux les plus bas d'inégalité des revenus dans la région s'observent en Uruguay et au Costa Rica, où les niveaux du revenu par habitant des 10 % les plus riches sont, respectivement, 8,8 et 12,6 fois plus élevés que ceux des 40 % les plus pauvres. Bien que des chiffres comparables ne soient pas disponibles pour le reste de la région, d'autres indicateurs laissent entendre que Cuba a probablement maintenu une répartition des revenus moins régressive que les autres pays, malgré la forte détérioration de son économie au cours de la première moitié des années 90 (Sainz, 2004).

155. Les statistiques limitées concernant l'Afrique subsaharienne montrent que des niveaux élevés d'inégalité des revenus ont persisté depuis les années 70. L'inégalité des revenus dans les zones rurales a augmenté dans les pays qui ont une forte concentration des terres ou sont extrêmement dépendants des exportations d'un seul produit de base, mais elle est restée constante dans des pays comme le Mozambique et l'Ouganda, où l'agriculture à petite échelle est commune (Bigsten, 2000).

156. Dans de nombreux pays, et surtout dans les pays en développement, la hausse de l'inégalité des revenus au niveau national est étroitement liée à l'augmentation de l'inégalité des revenus entre les zones rurales et les zones urbaines et entre les régions. Selon une analyse des données provenant de plusieurs pays d'Asie, l'écart entre les revenus dans les zones rurales et les zones urbaines s'est élargi rapidement en Chine, en Inde et en Thaïlande au cours des années 90. Dans le cas de la Chine, la moitié de l'augmentation générale de l'inégalité des revenus depuis 1985 est attribuable aux différences en matière de répartition des revenus entre les différentes régions du pays. Des tendances similaires ont été observées pour la Thaïlande et, plus récemment, pour l'Inde (Cornia et Kiiski, 2001). Au contraire, les données provenant d'Amérique latine indiquent que l'écart entre les revenus des zones rurales et urbaines a diminué.

3. Pauvreté

157. Les tendances négatives de la répartition des revenus impliquent que la pauvreté monétaire s'est graduellement aggravée dans de nombreuses parties du monde. Au fur et à mesure que la gravité du problème est devenue plus évidente, la pauvreté et les stratégies de réduction de la pauvreté ont occupé une place de plus en plus importante dans les débats sur le développement. Depuis le Sommet mondial pour le développement social, les gouvernements ont intensifié leurs efforts en vue de lutter contre la pauvreté, de fixer des objectifs nationaux pour la réduction de la pauvreté et de formuler et d'appliquer des plans et des stratégies pour l'élimination de la pauvreté. Les programmes de lutte contre la pauvreté ont été centrés non seulement sur les questions monétaires, mais également sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base tels que la santé et l'éducation, surtout pour les groupes vulnérables; la promotion des possibilités d'emploi; la fourniture d'une protection sociale; et la mise en œuvre de mesures visant à atténuer les effets négatifs des crises financières.

158. Au niveau mondial, des progrès considérables ont été réalisés pour réduire la pauvreté au cours des deux dernières décennies, grâce en grande partie à des programmes et des politiques mieux ciblés de lutte contre la pauvreté. Le tableau III.3 montre que la proportion de la population mondiale vivant dans la

pauvreté extrême ou absolue (ceux qui survivent avec moins de 1 dollar par jour) a nettement baissé entre 1981 et 2001, passant de 40 à 21 %. Au niveau régional, seules les régions de l'Asie de l'Est et du Pacifique, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et de l'Asie du Sud ont enregistré de fortes baisses au cours de cette période.

Tableau III.3
Taux de pauvreté pour le monde, les principales régions, et la Chine et l'Inde

Région/pays	Taux de pauvreté (pourcentage de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour)							
	1981	1984	1987	1990	1993	1996	1999	2001
Monde	40	33	28	28	26	23	22	21
Asie de l'Est et Pacifique	58	39	28	30	25	17	16	15
Europe et Asie centrale	1	1	0	1	4	4	6	4
Amérique latine et Caraïbes	10	12	11	11	11	11	11	10
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5	4	3	2	2	2	3	2
Asie du Sud	52	47	45	41	40	37	32	31
Afrique subsaharienne	42	46	47	45	44	46	46	47
Chine	64	41	29	33	28	17	18	17
Inde	54	50	46	42	42	42	35	35
Région/pays	Taux de pauvreté (pourcentage de la population vivant avec moins de 2 dollars par jour)							
	1981	1984	1987	1990	1993	1996	1999	2001
Monde	67	64	60	61	60	56	54	53
Asie de l'Est et Pacifique	85	77	68	70	65	53	50	47
Europe et Asie centrale	5	4	3	5	17	21	24	20
Amérique latine et Caraïbes	27	30	28	28	30	24	25	25
Moyen-Orient et Afrique du Nord	29	25	24	21	20	22	24	23
Asie du Sud	89	87	87	86	85	82	78	77
Afrique subsaharienne	73	76	76	75	75	75	76	77
Chine	88	79	67	73	68	53	50	47
Inde	90	88	87	86	86	85	81	80
Région/pays	Nombre de personnes vivant avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour (en millions)							
	1981	1984	1987	1990	1993	1996	1999	2001
Monde	2 450	2 480	2 478	2 654	2 764	2 674	2 739	2 735
Asie de l'Est et Pacifique	1 170	1 109	1 028	1 116	1 079	922	900	864
Europe et Asie centrale	20	18	15	23	81	98	113	93
Amérique latine et Caraïbes	99	119	115	125	136	117	127	128
Moyen-Orient et Afrique du Nord	52	50	53	51	52	61	70	70
Asie du Sud	821	859	911	958	1 005	1 029	1 039	1 064
Afrique subsaharienne	288	326	355	382	410	447	489	516
Chine	876	814	731	825	803	650	627	594
Inde	630	662	697	731	770	807	805	826

Source : World Bank Poverty Monitor (<<http://www.worldbank.org/research/povmonitor>>; site visité le 7 février 2005).

159. Les statistiques globales concernant la réduction de la pauvreté dissimulent de larges différences entre les pays et entre les régions ainsi que le rythme irrégulier des progrès. Les progrès réalisés en Chine et en Inde ont contribué dans une large mesure à l'évolution positive au niveau mondial. Étant donné que ces deux pays représentent 38 % de la population mondiale, l'expansion rapide de leurs économies respectives a entraîné une réduction importante du nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue dans le monde entier; entre 1990 et 2000, ce nombre est passé de 1,2 milliard à 1,1 milliard (Organisation internationale du Travail, 2004). En Chine uniquement, la proportion vivant avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour est passée de 88 à 47 % entre 1981 et 2001, et le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour est passé de 634 millions à 212 millions. En Inde, la proportion de personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour est passée de 90 à 80 %, et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême a légèrement baissé, passant de 382 millions à 359 millions.

160. Malgré les améliorations en Chine et en Inde, en 2001, plus de 1,1 milliard de personnes dans le monde entier luttent pour survivre avec moins de 1 dollar par jour. La pauvreté est plus répandue et plus persistante dans certaines régions. En Afrique subsaharienne, par exemple, le nombre de pauvres a augmenté de près de 90 millions en un peu plus d'une décennie (1990-2001). Même dans les régions qui ont accompli des progrès importants, telles que l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est, les taux de réduction de la pauvreté ont été, dans le meilleur des cas, inégaux.

161. En Europe et en Asie centrale, le nombre total de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a augmenté de plus de 14 millions entre 1981 et 2001. La fréquence de la pauvreté dans ces régions a fortement augmenté au cours des années 90, mais la tendance s'est ralentie à partir de 2001. L'aggravation de la pauvreté en Europe de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants (CEI) a contribué dans une large mesure à la tendance à l'aggravation de la pauvreté en Europe et en Asie centrale depuis 1993. À la fin des années 90, 50 millions de personnes vivaient dans des familles pauvres dans les anciens pays socialistes, ce qui était le cas également pour 43 millions de personnes dans la CEI (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2001). Au cours des années 90, la pauvreté et l'inégalité des revenus ont constamment augmenté dans les républiques d'Asie centrale. Au Tadjikistan, une augmentation de 14 % de la population du pays a été accompagnée par une baisse de 64 % du PIB et une augmentation des niveaux de pauvreté. En Azerbaïdjan, des politiques macroéconomiques solides ont assuré la stabilité économique et une croissance réelle élevée du PIB; toutefois, ces succès économiques n'ont pas été reflétés dans la vie des habitants, dont 49 % vivent dans la pauvreté. En 2002, environ la moitié de la population du Kirghizistan vivait en deçà du seuil de pauvreté (Programme des Nations Unies pour le développement, 2004a).

162. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la proportion des personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a légèrement diminué en général, en passant de 11,3 à 9,5 % entre 1990 et 2001, mais les niveaux de pauvreté ont augmenté au cours de cette période dans de nombreux pays. L'exception la plus notable est le Chili, où la pauvreté a nettement diminué au cours des années 90. Les taux de pauvreté et de chômage ont atteint des niveaux records en Argentine, mais le pays a connu une croissance économique constante depuis 2003. Toutefois, cette expansion économique n'a pas donné lieu à une répartition plus équilibrée de la richesse ou à une réduction des inégalités sociales. Par exemple, en 1994, les revenus des 10 % les plus riches de la population étaient près de 20 fois supérieurs à ceux des 10 %

les plus pauvres; en 2004, la proportion était de 29 à 1 (South-North Development Monitor, 2005).

163. Si la proportion de la population mondiale vivant avec moins de 1 dollar par jour a nettement diminué entre 1981 et 2001 (de 40 à 21 %), la proportion des personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour n'a baissé que légèrement (de 67 à 53 %). En Asie de l'Est et dans le Pacifique, à peine 15 % de la population vivaient avec moins de 1 dollar par jour en 2001, mais la proportion des personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour atteignait presque 50 %. Malgré les progrès économiques remarquables de la Chine et son influence sur les tendances mondiales, 47 % de la population vivaient avec moins de 2 dollars par jour en 2001 (voir tableau III.3). La baisse moins rapide de la proportion des personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour est due au fait qu'un nombre important de personnes sont passées de la catégorie de pauvreté la plus basse à cette catégorie où l'augmentation du revenu est marginale. L'effet conjugué du transfert d'une catégorie de pauvreté à l'autre et de plusieurs facteurs démographiques et économiques a été une augmentation au niveau mondial du nombre de personnes vivant dans la pauvreté (ceux qui vivent avec moins de 2 dollars par jour) depuis la fin des années 90 (Chen et Ravallion, 2000).

164. Un phénomène qui est peut-être encore plus important que l'augmentation des niveaux de pauvreté est l'apparition et la persistance de nouveaux schémas de pauvreté dans un certain nombre de pays. Les faits nouveaux qu'il convient de noter sont notamment que les personnes ont une tendance accrue à tomber dans la pauvreté et à sortir de la pauvreté, qu'il y a une augmentation de la pauvreté urbaine et une stagnation de la pauvreté rurale, et qu'il y a un accroissement de la proportion de travailleurs marginaux parmi les pauvres des zones urbaines et du nombre de pauvres sans emploi.

165. La tendance à tomber dans la pauvreté, à en sortir et à y retomber a augmenté depuis les années 80, ce qui montre que souvent la sortie de la pauvreté ne suit pas une voie linéaire. Ce phénomène peut aboutir à certaines des pires formes d'exclusion sociale parce que ceux qui ne sont pas classés parmi les pauvres au cours d'une période donnée peuvent être négligés par les programmes d'assistance sociale. Dans de nombreux pays africains, environ un quart de la population peut être considéré comme constamment pauvre. Toutefois, d'autres personnes représentant 60 % de la population sont temporairement pauvres (Commission économique pour l'Afrique, 2003). En Amérique latine, les fluctuations de l'emploi et du revenu font qu'une part croissante de la population tombe parfois dans la pauvreté et en sort. Dans la Fédération de Russie, près de la moitié des ménages considérés comme très pauvres en 1992 n'étaient plus classés dans la même catégorie un an après, ce qui démontre que les pauvres ne constituent pas un groupe statique. En fait, certains ménages sont sortis de la pauvreté en 1992-1993, alors que le niveau général de la pauvreté avait augmenté (Banque mondiale, 1995).

166. Le caractère de plus en plus urbain de la pauvreté et l'absence de progrès notables dans l'amélioration de la pauvreté rurale existant depuis longtemps posent de nouveaux défis pour le développement. La pauvreté a été considérée traditionnellement comme un phénomène essentiellement rural, et la gravité de la pauvreté reste plus grande dans les zones rurales; toutefois, un nombre croissant de zones urbaines connaissent également des niveaux sérieux de pauvreté. En Amérique latine, la pauvreté est plus répandue dans les zones urbaines. En 1999, par

exemple, à peine 77 millions sur les 211 millions de pauvres de la région vivaient dans les zones rurales, et les 134 millions restants habitaient dans des zones urbaines. Néanmoins, la concentration de la pauvreté restait plus importante dans les zones rurales, étant donné que les pauvres représentaient 64 % de la population rurale et seulement 37 % de la population urbaine. La pauvreté dans les zones rurales est également plus extrême (Sainz, 2004).

167. En Afrique, où les formes les plus graves de pauvreté existent, on estime que 59 % de la population rurale vivent dans la pauvreté extrême, par rapport à 43 % de la population urbaine. Les facteurs qui entravent les efforts de réduction de la pauvreté dans la région sont notamment les taux élevés de croissance démographique; la proportion importante de main-d'œuvre non qualifiée; et l'épidémie de VIH/sida, qui a sérieusement réduit la taille générale de la main-d'œuvre. L'effet net de ces facteurs est que le revenu par habitant dans la région n'a pas changé entre 1990 et 1999, bien que le PIB global ait augmenté de 29 %.

168. Dans de nombreux pays, l'absence de croissance suffisante et soutenue des revenus a posé un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté. Parmi les 155 pays en développement et en transition pour lesquels des données sont disponibles, à peine 30 ont enregistré un taux de croissance annuel du revenu par habitant d'au moins 3 % au cours des années 90, et 71 ont enregistré des taux de moins de 3 %; 54 pays au total (dont 20 pays en Afrique subsaharienne) ont connu une baisse du revenu par habitant au cours de cette période (Programme des Nations Unies pour le développement, 2003).

169. À cause des tendances démographiques, de nombreux ménages, collectivités et pays se sont enfoncés dans la pauvreté. Un taux de fécondité élevé accroît la pauvreté en détournant les ressources du ménage de l'épargne vers la consommation. Il rend également plus difficiles les investissements du gouvernement dans l'éducation et d'autres formes de formation de capital humain, étant donné que des ressources de plus en plus grandes doivent être allouées pour satisfaire les besoins d'une population en croissance rapide. Un taux constamment élevé de fécondité entraîne des taux importants de dépendance selon l'âge, indiquant une proportion élevée de jeunes (de 0 à 14 ans), et de personnes âgées (plus de 65 ans) par rapport au groupe principal en âge de travailler. Une plus grande dépendance exerce des pressions plus fortes sur les revenus d'une main-d'œuvre limitée d'une manière qui perpétue la pauvreté même parmi ceux qui ont un emploi. Les migrations internes et internationales sont aussi étroitement liées à la pauvreté; les collectivités d'origine s'appauvrissent car elles ont tendance à perdre leurs membres les plus économiquement actifs et, dans les collectivités d'accueil, les migrants seront probablement mal intégrés et sans accès à un emploi décent et, par conséquent, vulnérables à la pauvreté extrême.

4. Chômage

170. Parmi toutes les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays, le fait qu'une proportion croissante des personnes à la recherche d'un emploi dans le monde ne peut pas trouver un emploi a peut-être les conséquences les plus lourdes. La plupart des personnes qui cherchent du travail sont des adultes qui ont des responsabilités personnelles et familiales. Les personnes qui ne peuvent pas trouver un emploi adéquat ne peuvent pas obtenir un revenu suffisant pour couvrir leurs frais de santé, d'éducation et d'autres besoins fondamentaux et les besoins de leur famille, ou pour

accumuler des économies suffisantes pour protéger leur famille des vicissitudes de l'économie. Les chômeurs sont parmi les groupes les plus vulnérables de la société et sont donc plus susceptibles de souffrir de la pauvreté sous toutes ses formes.

171. Un élément fondamental pour la réussite de toute stratégie de développement est une stratégie de l'emploi qui non seulement vise à créer des emplois décents, mais promeut également des conditions de travail adéquates mettant l'accent sur la liberté, l'égalité, la sécurité et la dignité (Nations Unies, 2004c). Le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social indique que « le travail et l'emploi productifs sont des éléments centraux du développement ainsi que des éléments décisifs de l'identité humaine » (Nations Unies, 1995, par. 42). Dix ans se sont écoulés depuis que le plein emploi a été identifié comme un objectif central; toutefois, les progrès accomplis ne répondent pas aux attentes. Les participants au Sommet espéraient que des progrès significatifs pourraient être réalisés afin d'assurer pour tous un emploi et un travail productifs et librement choisis; en fait, les niveaux mondiaux de chômage ont augmenté au cours de la dernière décennie.

172. On estime qu'entre 1993 et 2003, le nombre de chômeurs est passé de 140 millions à un chiffre sans précédent de 186 millions, ce qui représente 6,2 % de la main-d'œuvre totale (Organisation internationale du Travail, 2005c). À la fin de cette période, le nombre des pauvres qui travaillent avait augmenté jusqu'à 550 millions. Dans le groupe des pays développés, le taux de chômage a baissé en passant de 8 % en 1993 à 6,8 % en 2003 (voir tableau III.4), alors que la plupart des pays en développement ont connu une stagnation ou une augmentation du chômage au cours de cette période. Les régions du monde ayant les niveaux les plus bas et les plus élevés de chômage, qui sont restés relativement stables pendant la décennie considérée, étaient l'Asie de l'Est (environ 3 %) et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (12,2 %).

Tableau III.4
Taux de chômage, croissance de la main-d'œuvre, et croissance du PIB pour le monde et les principales régions

Région/groupement de pays	Taux de chômage			Taux de croissance annuelle de la main-d'œuvre	Taux de croissance annuelle du PIB
	1993	2002	2003	1993-2003	1993-2003
Monde	5,6	6,3	6,2	1,8	3,5
Pays industrialisés	8,0	6,8	6,8	0,8	2,5
Pays en transition	6,3	9,4	9,2	-0,1	0,2
Asie de l'Est	2,4	3,1	3,3	1,3	8,3
Amérique latine et Caraïbes	6,9	9,0	8,0	2,3	2,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	12,1	11,9	12,2	3,3	3,5
Asie du Sud	4,8	4,8	4,8	2,3	5,5
Asie du Sud-Est	3,9	7,1	6,3	2,4	4,4
Afrique subsaharienne	11,0	10,8	10,9	2,8	2,9

Source : Organisation internationale du Travail, « Global trends in employment, productivity and poverty, 2005 » (<<http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/download/wr04c1en.pdf>>; site visité le 17 février 2005).

173. Entre 1993 et 2003, le chômage a augmenté au maximum de 62 % dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Bien que le niveau global de chômage ait augmenté en Asie de l'Est, il est resté bien inférieur au niveau enregistré dans d'autres régions. L'Asie du Sud-Est a connu l'augmentation la plus importante du chômage au cours de la période considérée, ce qui est dû en grande partie au taux de croissance annuel élevé de la main-d'œuvre, soit 2,4 %, et au fait que certains pays de la région, notamment l'Indonésie (le plus grand pays de la région), ont mis du temps à sortir de la crise financière de 1997/98 en Asie. Les données montrent que le chômage a diminué légèrement en Asie du Sud-Est et en Amérique latine et aux Caraïbes en 2002 et 2003, mais il convient de noter que les changements ont été peu importants, se sont produits en un an et n'indiquent peut-être qu'une baisse temporaire ou cyclique.

174. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance annuelle de la main-d'œuvre a été de 2,8 % et le chômage n'a diminué que légèrement entre 1993 et 2003, le taux de chômage global étant pratiquement inchangé. Dans les pays en transition, le chômage a augmenté de 46 % au cours de cette période.

175. Parmi les pays pour lesquels des données fiables sont disponibles, la moitié a signalé une diminution des taux de chômage depuis 1995 et l'autre moitié une augmentation (Organisation internationale du Travail, 2005a). Les tendances ont varié d'une région à l'autre. En Amérique latine et aux Caraïbes, le chômage global a augmenté depuis les années 90 malgré la stabilité de la situation en matière de chômage au Brésil et la baisse du chômage au Mexique (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2005a). Pratiquement tous les pays d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est ont également connu une augmentation du chômage au cours de la dernière décennie.

176. Avant 1980, l'emploi en Chine a connu une croissance constante de l'ordre de 2,6 %, mais ce taux est tombé au niveau de 1,1 % au cours des années 90. L'Inde a également enregistré une baisse importante de la croissance de l'emploi dans les années 90, indiquant un ralentissement tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Entre 1993 et 2000, la croissance de l'emploi dans les zones rurales est tombée à 0,67 %, le taux le plus bas depuis l'indépendance du pays. Cependant, le taux de chômage en Inde n'a augmenté que légèrement, alors que les taux correspondants pour le Bangladesh et le Pakistan ont nettement augmenté.

177. Des données comparables sur les tendances ne sont pas disponibles pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Toutefois, il convient de noter les niveaux extrêmement élevés de chômage dans la région; en 1999, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Burkina Faso, le Niger et la Tanzanie avaient tous des taux de chômage de 20 % ou plus.

178. Il est important de noter que le taux de chômage à lui seul n'est pas un indicateur clair de l'ampleur de l'égalité ou de l'inégalité parmi la main-d'œuvre. En dessous de cette pointe de l'iceberg, il y a un certain nombre d'autres facteurs liés à l'emploi qui peuvent aggraver ou améliorer les inégalités, notamment l'importance et la croissance de l'économie parallèle, la qualité du travail, et les niveaux des salaires (voir chap. II). Le fait est que la plupart des pauvres dans les pays en développement ne sont pas au chômage. Ils travaillent, mais ils ne peuvent pas gagner suffisamment pour se hisser, eux-mêmes et leur famille, au-dessus du seuil de pauvreté. En outre, comme il a été mentionné précédemment, beaucoup

d'entre eux sont exploités et ne jouissent pas d'une protection et de droits fondamentaux sur le lieu de travail.

179. Reconnaissant l'importance critique de ces questions, l'OIT a mis au point un programme de « travail décent » qui fait partie intégrante du programme global de développement des Nations Unies. L'objectif principal du programme de travail décent est de promouvoir des possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine. Le programme englobe les quatre objectifs stratégiques suivants : a) la possibilité d'être employé pour exécuter un travail qui est productif et justement rémunéré; b) la sécurité sur les lieux de travail et la protection sociale pour les travailleurs et leur famille; c) la liberté d'expression, d'organisation et de participation aux activités qui ont un impact sur la vie des travailleurs; et d) l'égalité des chances pour les hommes et les femmes (Organisation internationale du Travail, 2005b). L'accès au marché du travail et l'emploi sont considérés comme des éléments vitaux pour l'inclusion sociale. L'OIT agit pour protéger les droits de tous les travailleurs et a identifié l'emploi utile comme essentiel à la fois pour éliminer la pauvreté et pour aider les travailleurs à réaliser leur potentiel humain (Organisation internationale du Travail, 2004). Le programme de travail décent vise à relever un certain nombre de défis qui ont été posés par la mondialisation, notamment la perte d'emplois, la répartition inéquitable des bénéfices, et les bouleversements qui ont été causés dans la vie de tellement de personnes. Afin de relever ces défis, il faudra obtenir la participation des acteurs à tous les niveaux.

B. Les inégalités envisagées sous un angle autre qu'économique

180. On a vu que, lorsqu'on aborde la question des inégalités économiques, on pense surtout aux disparités de revenu à l'échelon national et entre les pays, en ignorant leurs causes sociales. On ne peut pas prendre la mesure des inégalités ou y remédier tant qu'on ne reconnaît pas de manière générale l'importance et le caractère interdépendant de leurs aspects économiques, notamment. Les indicateurs non économiques se rapportant à certaines priorités telles que la santé, l'éducation, l'accès aux produits de première nécessité (alimentation, eau, assainissement et logement) et les possibilités de participer à la vie politique sont étroitement liés à la situation économique des personnes, des ménages et des pays. Les pays dont la situation en matière d'éducation et de santé est particulièrement médiocre se situent généralement au bas de l'échelle du développement économique. On trouvera résumées dans la présente partie les tendances et les constantes relatives à certains aspects des inégalités autres qu'économiques, notamment : la santé, la faim, la malnutrition et l'éducation. Les auteurs se sont efforcés de montrer dans quelle mesure les écarts relevés dans ces domaines sont liés à certaines des inégalités économiques qui tendent à dominer le débat sur les disparités dans le monde.

1. Santé

181. Les progrès sensibles, ces dernières années, dans le domaine de la santé se sont certes traduits par une amélioration de la situation à cet égard, mais les inégalités à l'échelle nationale et entre les pays se sont creusées car les points marqués ne sont pas également répartis. Les segments les plus favorisés de la population, grâce à une meilleure éducation, des revenus plus élevés, une situation géographique plus favorable ou un plus fort dynamisme politique, sont souvent

mieux à même de tirer parti des avantages découlant des progrès accomplis dans ce domaine. Les pays en développement sont nettement pénalisés, car ils ont généralement moins facilement accès aux techniques de diagnostic de pointe qui permettent de dépister et de traiter les maladies à un stade précoce, aux traitements du sida à base d'antirétroviraux et aux médicaments propres à prévenir ou à traiter certaines maladies endémiques comme le paludisme. La pauvreté pouvant être un facteur de mauvaise santé et la mauvaise santé pouvant perpétuer la pauvreté, les populations et les pays plus pauvres sont souvent pris dans un cercle vicieux qui aggrave leur dénuement par rapport aux autres groupes.

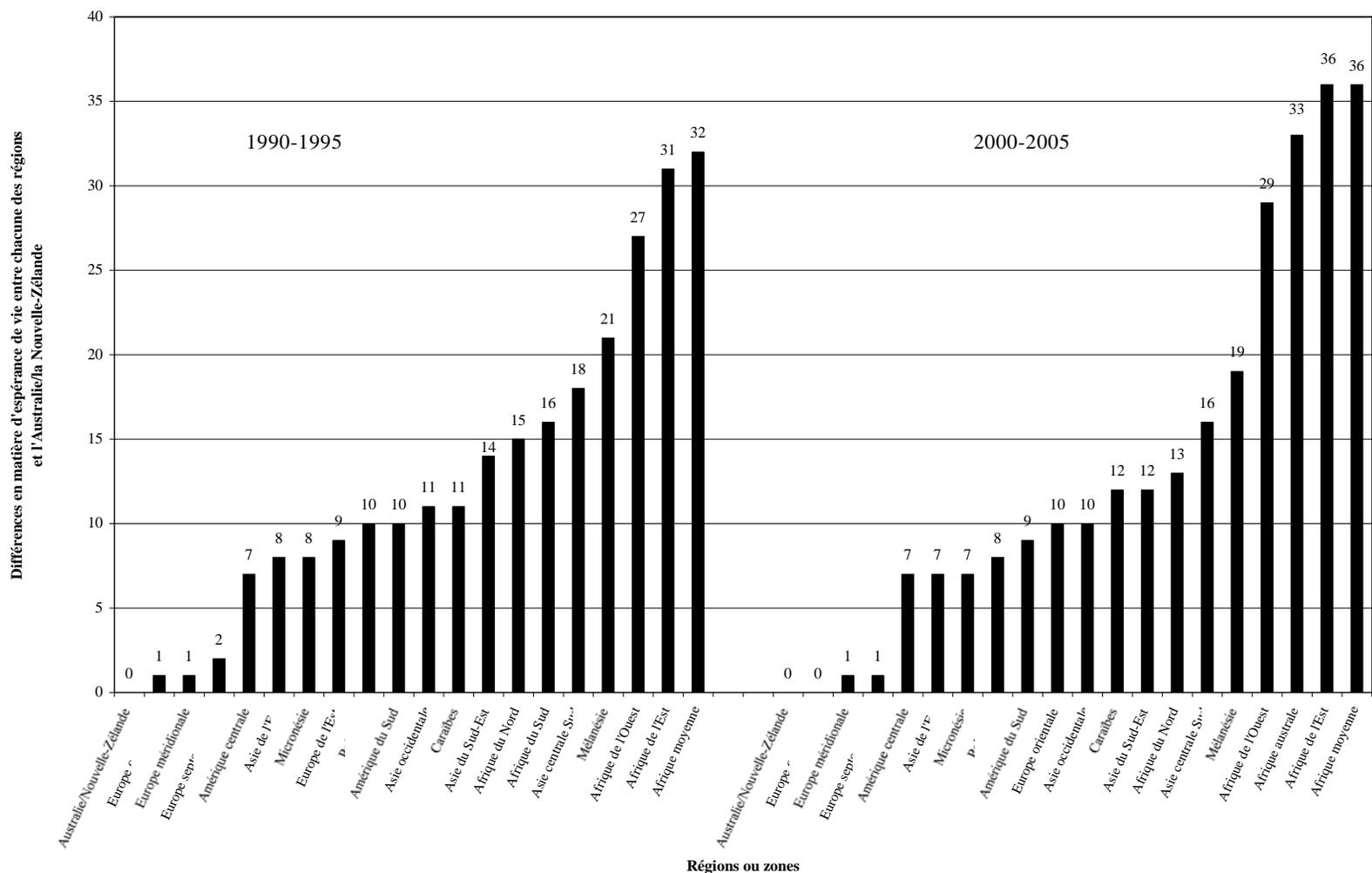
182. L'inégalité devant la santé et les écarts existant en matière d'accès aux soins sont probablement les indicateurs des disparités autres qu'économiques les plus fréquemment cités. L'examen des causes, des effets et des solutions possibles est au cœur du débat sur le développement, et les chiffres se rapportant à la santé figurent en bonne place dans les objectifs du Millénaire pour le développement. À l'échelle nationale, la réduction des disparités en matière de santé et de mortalité entre les différents groupes socioéconomiques, les zones urbaines et rurales et les régions est un objectif prioritaire pour les pouvoirs publics.

183. Au cours des quelque 50 dernières années, l'action menée à l'échelle mondiale en vue d'améliorer la santé et de prolonger l'espérance de vie a remporté de francs succès. La santé des enfants et des nourrissons s'est améliorée, et les taux de mortalité infantile ont baissé. Davantage de femmes ont accès à des méthodes de contraception sûres et efficaces, qui permettent d'éviter beaucoup de grossesses non souhaitées et de réduire la mortalité maternelle imputable à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions. Les statistiques sur la santé à l'échelle mondiale témoignent des énormes progrès réalisés dans ces domaines et dans d'autres mais occultent les grandes différences existant encore à l'échelle nationale et entre les pays et les régions. Elles masquent en outre le fait qu'en raison des asymétries qui caractérisent la mondialisation, les avantages en matière de santé pour les personnes et les pays plus pauvres représentent une infime fraction des progrès rendus possibles grâce aux progrès technologiques et scientifiques. Les difficultés posées par ces inégalités sont évidentes quelle que soit la manière dont on mesure la situation sanitaire.

a) Espérance de vie

184. À l'échelle mondiale, l'espérance de vie est passée de 47 à 65 ans au cours des 50 dernières années. Toutefois, les statistiques font apparaître un écart allant jusqu'à 36 ans entre les régions où l'espérance de vie est la plus basse et celles où elle est la plus haute (voir la figure III.3). Depuis la période 1990-1995, l'Australie et la Nouvelle-Zélande détiennent le record de l'espérance de vie, soit 77/79 ans; les chiffres correspondants pour les autres régions du monde sont légèrement ou nettement inférieurs.

Figure III.3
Inégalités de l'espérance de vie entre les principales régions du monde : écarts par rapport à l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 1990 et 2005



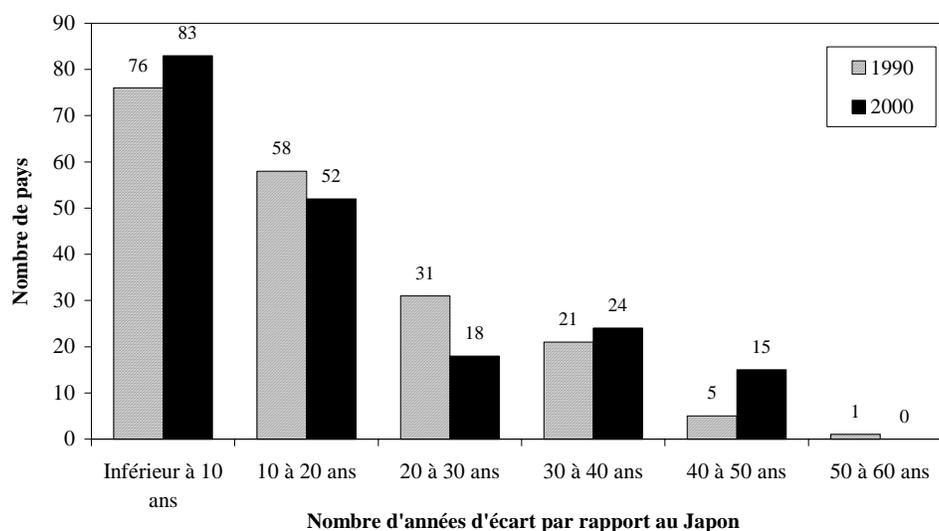
Source : D'après les données tirées de *World Population Prospects: The 2002 Revision* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.XIII.8).

185. Le nombre de régions où l'écart d'espérance de vie par rapport à la région où elle est la plus élevée dépasse 25 ans a augmenté depuis 1990 et la situation s'est donc dégradée. Entre 1990-1995 et 1995-2000, les régions du centre, de l'est et de l'ouest de l'Afrique étaient les seules accusant un retard de plus de 25 ans par rapport à l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour la période 2000-2005, l'Afrique australe est également dans ce cas, en grande partie à cause de l'épidémie de sida. Il convient de noter que, pour cette période, les écarts s'étaient quelque peu resserrés, d'une part, dans les régions ayant la longévité la plus élevée et, d'autre part, dans celles ayant la longévité la plus faible, indiquant une exacerbation de la polarisation entre les deux groupes. Les écarts entre les quatre régions qui ont enregistré les plus mauvais résultats se sont en particulier resserrés, au moment où les résultats obtenus par rapport au reste du monde se détérioraient.

186. Les écarts de l'espérance de vie témoignent en outre d'une polarisation accrue entre les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats et ceux qui ont enregistré les plus mauvais. La figure III.4 présente une répartition de tous les pays en fonction de leur retard en matière d'espérance de vie pour les périodes 1990-1995 et 2000-2005 par rapport au Japon, qui détenait le record de longévité pour ces deux périodes. Il y avait beaucoup plus de pays dans la catégorie des pays accusant un retard inférieur à 10 ans par rapport au Japon pour la période 2000-2005 que pour celle allant de 1995 à 2000, ce qui donne à penser que les inégalités se sont quelque peu réduites. Toutefois, on enregistrait aussi une augmentation sensible du nombre de pays ayant une espérance de vie de 30 à 50 ans inférieure à celle du Japon (pays présentant les plus mauvais résultats). Le nombre de pays classés dans la catégorie médiane (espérance de vie inférieure de 20 à 30 ans à celle du Japon) a diminué de près de moitié, ce qui s'explique en large partie par le recul accusé par Haïti et 12 pays de l'Afrique subsaharienne.

Figure III.4

Répartition de tous les pays en fonction de leur retard en matière d'espérance de vie par rapport au Japon, 1990 et 2000



Source : D'après les données tirées de *World Population Prospects: The 2002 Revision* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.XII.8).

187. Cette situation cadre avec la notion d'« effet de club », c'est-à-dire la convergence à l'intérieur des groupes de pays, les pays pauvres tendant à avoir une espérance de vie moyenne plus courte, tandis que les pays plus riches convergent vers un niveau plus élevé (Mayer-Foulkes, 2001). Elle concorde en outre avec la conclusion tirée d'une analyse récente selon laquelle les inégalités dans la répartition des gains obtenus en matière de santé se sont creusées (Cornia et Menchini, 2005).

188. L'écart de longévité entre hommes et femmes est un aspect important des inégalités de l'espérance de vie. Dans pratiquement tous les pays, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Cet écart, qui est particulièrement prononcé en Europe orientale, s'explique par un certain nombre de facteurs associés au mode de vie, notamment le fait que les hommes sont davantage exposés à des risques en matière de santé et de mortalité liés à certaines professions, aux accidents de la circulation et à la tabagie et l'alcoolisme.

b) Santé maternelle et infantile

189. La mortalité infantile a baissé entre 1990 et 2001, bien que ces progrès aient été un peu plus lents dans les pays en développement. La généralisation de la vaccination contre les maladies infantiles qui font le plus de victimes a largement contribué à réduire la mortalité infantile et juvénile; pendant plusieurs décennies, des stratégies et des programmes de vaccination très efficaces ont été mis en œuvre dans de nombreux pays, avec l'aide d'organismes des Nations Unies tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Depuis 1974, la proportion d'enfants de moins d'un an qui sont vaccinés contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, la rougeole, la tuberculose et la coqueluche a augmenté, passant de 5 % à près de 75 %.

190. Ces tendances encourageantes sont évidentes à l'échelle mondiale, mais elles masquent la stagnation, voire la détérioration, de la santé des enfants et des taux de mortalité dans certaines régions du monde. Ainsi, depuis le début des années 90, les inégalités dans le monde se sont creusées, la mortalité des nouveau-nés ayant augmenté en Afrique subsaharienne mais reculé dans la plupart des autres régions (Organisation mondiale de la santé, 2005b). Cette augmentation s'explique en partie par le risque élevé de mortalité chez les enfants de mères séropositives, mais les stratégies de lutte contre la pauvreté et les politiques de la santé qui ne tiennent pas compte des difficultés d'accès aux services de santé sont également largement responsables.

191. S'agissant de la mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans, les disparités entre les pays sont prononcées et persistantes, en dépit d'un regain d'attention pour ce problème et de l'augmentation des interventions ces 50 dernières années. Les données pour un échantillon de pays indiquent que les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2000 variaient, allant de 25 pour 1 000 naissances vivantes en Colombie à 229 pour 1 000 au Mali (voir tableau III.5). On enregistre des taux exceptionnellement élevés (plus de 100 décès pour 1 000 naissances vivantes) dans presque tous les pays de l'Afrique subsaharienne, ainsi qu'au Cambodge et en Haïti. On trouvera au tableau III.6 une liste des 20 pays présentant les taux de mortalité les plus élevés et des 20 pays présentant les taux de mortalité les plus faibles dans le monde en 2002, ainsi que leurs taux respectifs de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1995, 2000 et 2002. Ces chiffres indiquent clairement que la mortalité

des enfants de moins de 5 ans est très basse dans les pays enregistrant les meilleurs résultats alors que, dans la plupart des pays enregistrant les plus mauvais résultats, plus d'un enfant sur cinq meurt avant d'atteindre l'âge de 5 ans. Sur les 20 pays présentant les taux de mortalité les plus élevés, 19 se trouvent en Afrique subsaharienne, région où ces taux ont le moins baissé (de 186 à 174 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit une réduction de 2 % seulement) entre 1990 et 2001.

Tableau III.5
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour un échantillon de pays
et indices d'inégalité entre les pays

<i>Rgion/pays</i>	<i>Année</i>	<i>Mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissance</i>	<i>Indice d'inégalité^a</i>
Afrique subsaharienne			
Gabon	2000	88,6	--
Zimbabwe	1999	102,1	13,5
Nigéria	1999	140,1	51,5
Tanzanie	2000/01	146,6	58,0
Ouganda	2000/01	151,5	62,9
Bénin	2001	160,0	71,4
Éthiopie	2000	166,2	77,6
Zambie	2001/02	168,2	79,6
Guinée	1999	176,9	88,3
Malawi	2000	188,6	100,0
Rwanda	1999	196,2	107,6
Burkina Faso	1998/99	219,1	130,5
Mali	2001	229,1	140,5
Afrique du Nord/ Asie occidentale/Europe			
Arménie	2000	39,0	--
Égypte	2000	54,3	15,3
Asie centrale			
Kazakhstan	1999	71,4	--
Turkménistan	2000	94,3	22,9
Asie du Sud et du Sud-Est			
Népal	2001	91,2	--
Bangladesh	1999/2000	94,1	2,9
Inde	1998/99	94,9	3,7
Cambodge	2000	124,4	33,2
Amérique latine et Caraïbes			
Colombie	2000	24,9	--
République dominicaine	1999	30,4	5,5

Rgion/pays	Année	Mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissance	Indice d'inégalité ^a
Pérou	2000	46,7	21,8
Guatemala	1998/99	58,7	33,8
Haïti	2000	118,6	93,7

Source : Données tirées de ORC Maceo, Measure DHS STATcompiler
(<http://www.measuredhs.com>); consulté le 15 février 2005).

^a L'indice d'inégalité est la différence entre le taux de mortalité des moins de 5 ans (5q0) dans le pays et le même taux dans le pays de la région où il est le plus faible.

Tableau III.6
**Mortalité des moins de 5 ans pour les pays ayant les taux les plus élevés
et les pays ayant les taux les plus faibles, 1995, 2000 et 2002**

Pays ayant les taux les plus élevés ^a	Mortalité des moins de 5 ans pour 1 000 naissances			Pays ayant les taux les plus faibles ^a	Mortalité des moins de 5 ans pour 1 000 naissances		
	1995	2000	2002		1995	2000	2002
République centrafricaine	180	180	180	Suède	4	4	3
Malawi	216	188	182	Danemark	7	5	4
Zambie	182	182	182	Islande	5	4	4
Mauritanie	183	183	183	Norvège	6	4	4
Burundi	190	190	190	Singapour	5	4	4
Côte d'Ivoire	175	188	191	Autriche	7	5	5
Tchad	200	200	200	République tchèque	8	5	5
Nigéria	238	205	201	Finlande	4	5	5
Rwanda	209	203	203	Allemagne	7	5	5
République démocratique du Congo	205	205	205	Grèce	9	6	5
Mozambique	221	208	205	Japon	6	5	5
Burkina Faso	207	207	207	République de Corée	6	5	5
Guinée-Bissau	235	215	211	Luxembourg	6	5	5
Mali	233	224	222	Malte	11	6	5
Somalie	225	225	225	Monaco	5	5	5
Libéria	235	235	235	Pays Bas	6	6	5
Afghanistan	257	257	257	Slovénie	7	5	5
Angola	260	260	260	Australie	6	6	6
Niger	295	270	264	Belgique	9	6	6
Sierra Leone	293	286	284	Brunei Darussalam	9	7	6

Source : Division de statistiques de l'ONU. Base de données sur les indicateurs du millénaire
(<http://millenniumindicators.un.org/unsd/>).

^a Classé d'après les taux de mortalité des moins de 5 ans en 2002.

192. On peut aussi constater des écarts importants entre les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans la plupart des pays. Les données tirées d'enquêtes démographiques et sanitaires récentes indiquent que les taux sont systématiquement plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines (ORC Macro, 2005). Il ressort que, dans des pays comme l'Arménie (2000), le Brésil (1996), le Burkina Faso (1998/99), la Colombie (2000), la Côte d'Ivoire (1998/99), l'Égypte (1995), le Ghana (1998), le Nicaragua (2001) et le Pérou (2002), les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sont d'au moins 1,5 fois plus élevés dans les campagnes que dans les villes.

193. Parmi tous les indicateurs de santé, les taux de mortalité maternelle révèlent certaines des disparités les plus prononcées entre pays développés et pays en développement. Quatre-vingt-dix neuf pour cent des décès maternels dans le monde surviennent dans les pays en développement, et, dans les pays pauvres, jusqu'à 30 % des décès de femmes en âge de procréer (15-49 ans) sont probablement imputables à des causes liées à la grossesse, contre moins de 1 % dans les pays développés. En 2000, on enregistrait 400 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes dans les régions en développement, soit 19 fois plus que dans les régions développées. Le risque permanent de décès maternel sur la vie entière était de 1 sur 61 dans les pays en développement, soit un risque 45 fois plus élevé que dans les pays développés (1 sur 2 800). Même entre les pays en développement, les taux de mortalité maternelle variaient sensiblement. Des disparités extrêmes sont enregistrées au niveau régional; en 2000, le risque sur la vie entière était de 1 sur 16 en Afrique subsaharienne, soit 249 fois plus qu'en Europe occidentale (1 sur 4 000). Un autre fait tout aussi préoccupant est le taux élevé de morbidité chez les femmes enceintes ou qui accouchent. Même lorsqu'elles survivent à l'accouchement, les femmes qui ne reçoivent pas les soins de maternité voulus souffrent souvent des effets à long terme de complications telles que la fistule obstétrique, d'infections ou d'une anémie prolongée due à une perte de sang excessive durant l'accouchement.

194. Les inégalités en matière de santé à l'échelle nationale et entre les pays résultent souvent des écarts entre les conditions profondes qui déterminent l'état de santé, notamment : l'éducation, l'accès aux services essentiels, l'assainissement et la nutrition. Les différences entre les taux de mortalité infantile sont ainsi déterminées par les disparités entre certains facteurs déterminants immédiats tels que l'accès à des soins médicaux spécialisés, la nutrition, la vaccination et l'éducation.

195. Même si l'on sait que la vaccination de tous les enfants contre les maladies infantiles qui font le plus de victimes contribue à réduire sensiblement la mortalité infantile, les écarts en la matière demeurent profonds tant dans les pays qu'entre eux. Le tableau III.7 montre qu'à l'échelle nationale, la couverture vaccinale est généralement élevée dans les zones urbaines et chez les enfants dont les mères ont un meilleur niveau d'instruction. Entre les pays, les disparités entre zones urbaines et zones rurales sont importantes. La couverture de la population urbaine est ainsi inférieure à 50 % au Cambodge, en Éthiopie, au Gabon, en Guinée, en Haïti, en Mauritanie, au Nigéria, en Ouganda et en République dominicaine mais elle dépasse 80 % en Tanzanie et au Turkménistan et 93 % en Égypte. De même, la couverture de la population rurale demeure inférieure à 20 % en Éthiopie, au Gabon et au Nigéria mais se situe autour de 90 % en Égypte et au Turkménistan. Les inégalités sont en outre évidentes selon les niveaux d'instruction des mères; les femmes sans instruction ou peu instruites sont moins enclines à faire vacciner leurs enfants que

celles qui ont suivi des études secondaires ou supérieures. Du point de vue de l'action menée par les pouvoirs publics, il est déconcertant de constater que les inégalités profondes en matière de mortalité infantile et juvénile persistent lorsqu'on sait que des mesures préventives et curatives relativement peu onéreuses, telles que la vaccination contre la rougeole et d'autres maladies infantiles, la protection de l'eau potable, les pratiques d'hygiène de base et le recours accru à la thérapie de réhydratation orale et à l'allaitement au sein pourraient empêcher la mort de millions d'enfants de moins de 5 ans chaque année. S'agissant de la vaccination, il est surprenant de constater que des écarts importants demeurent à l'échelle nationale alors que des programmes de vaccination s'adressant spécifiquement aux régions sous-desservies des pays en développement ont été mis en place depuis de nombreuses années.

Tableau III.7

Couverture vaccinale pour les enfants de 12 à 23 mois par pays en fonction de caractéristiques concernant le milieu et le niveau d'instruction

Pays	Année	Milieu urbain	Milieu rural	Écart (urbain contre rural)	Niveau le plus élevé d'instruction			Écart (secondaire et supérieur par rapport à aucune instruction)
					Aucune instruction	Enseignement primaire	Enseignement secondaire ou supérieur	
Arménie	2000	73,2	69,1	4,1	--	--	71,6	--
Bangladesh	1999/2000	69,6	58,6	11,0	53,8	60,1	72,5	18,7
Bénin	2001	64,4	56,1	8,3	55,7	63,1	75,1	19,4
Burkina Faso	1998/99	59,5	25,9	33,6	25,7	59,6	63,3	37,6
Cambodge	2000	46,3	39,0	7,3	29,1	41,4	58,8	29,7
Colombie	2000	54,8	46,0	8,8	26,7	46,9	56,6	29,9
République dominicaine	1999	30,5	39,6	-9,1	--	29,9	40,3	--
Égypte	2000	92,8	91,8	1,0	91,4	92,9	92,6	1,2
Éthiopie	2000	42,0	11,0	31,0	10,2	24,8	45,0	34,8
Gabon	2000	17,8	5,7	12,1	19,3	10,2	17,3	(2,0)
Guatemala	1998/99	55,2	62,1	-6,9	52,4	62,1	64,4	12,0
Guinée	1999	47,3	26,7	20,6	29,7	39,1	53,9	24,2
Haïti	2000	33,6	33,5	0,1	23,2	37,7	43,6	20,4
Inde	1998/99	54,8	34,9	19,9	24,7	46,0	61,4	36,7
Kazakhstan	1999	74,9	71,7	3,2	--	--	73,1	--
Malawi	2000	78,6	68,7	9,9	64,0	70,8	87,5	23,5
Mali	2001	50,3	21,5	28,8	25,1	38,8	62,7	37,6
Mauritanie	2000/01	38,0	27,4	10,6	27,4	39,6	30,5	3,1
Népal	2001	74,9	65,0	9,9	57,0	83,2	90,0	33,0
Nigéria	1999	31,7	11,3	20,4	6,3	18,1	36,1	29,8
Pérou	2000	60,4	51,1	9,3	43,8	51,7	61,1	17,3
Rwanda	2000	77,0	75,8	1,2	72,2	76,8	82,1	9,9
Tanzanie	1999	80,5	65,5	15,0	49,5	75,1	72,2	22,7

Pays	Année	Milieu urbain	Milieu rural	Écart (urbain contre rural)	Niveau le plus élevé d'instruction			Écart (secondaire et supérieur rapport à aucune instruction)
					Aucune instruction	Enseignement primaire	Enseignement secondaire ou supérieur	
Turkménistan	2000	80,1	88,5	-8,4	74,1	100,0	84,9	10,8
Ouganda	2001/02	42,1	36,1	6,1	28,3	37,2	51,1	22,8
Zambie	1999	76,9	67,2	9,7	58,0	70,6	76,3	18,3
Zimbabwe	1999	65,0	63,6	1,4	62,9	60,9	67,2	4,3

Source : ORC Macro, MEASURE DHS STATcompiler (<http://www.measuredhs.com>); consulté le 15 février 2005).

196. Les inégalités qui caractérisent la santé et la mortalité infantiles et maternelles sont aussi étroitement liées aux inégalités sous-jacentes dans le système de santé, notamment les inégalités d'accès aux soins prénatals, aux soins spécialisés à l'accouchement et aux soins obstétricaux d'urgence. Le tableau III.8 montre les disparités existant dans et entre les pays concernant l'accès des femmes à des professionnels de la santé lors de l'accouchement. Au Kazakhstan et au Turkménistan, 100 % environ des naissances dans les villes et les campagnes ont lieu en présence d'un médecin ou autre professionnel de la santé, plaçant ces deux pays au niveau des pays développés. En revanche, moins de 60 % des naissances dans les villes en Haïti, au Népal et au Nigéria ont lieu avec l'aide d'un professionnel de la santé et ce pourcentage est encore plus faible dans les zones rurales. Dans certains pays, une forte proportion des naissances dans les zones rurales (19 % au Mali et 22 % au Rwanda) ont lieu en l'absence de professionnel de la santé, ce qui augmente les risques de mortalité pour les enfants et les mères.

Tableau III.8

Écarts dans et entre certains pays concernant l'accès à des soins médicaux spécialisés lors de l'accouchement, pour les enfants nés trois ans avant la réalisation de l'enquête

Pays	Année de l'enquête	Aide à l'accouchement			
		Docteur ou professionnel de la santé		Absence d'un médecin ou d'un professionnel de la santé	
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural
Guatemala	1998/99	67,2	26,1	--	2,0
Guinée	1999	77,1	21,8	2,5	9,0
Haïti	2000	54,2	12,0	2,8	4,5
Inde	1998/99	73,3	33,5	0,1	0,6
Kazakhstan	1999	99,1	99,5	--	--
Malawi	2000	81,1	50,5	1,3	2,6
Mali	2001	81,7	27,4	5,4	19,1
Mauritanie	2000/01	85,9	29,1	1,6	10,9
Népal	2001	53,7	11,5	4,0	8,4
Nigéria	1999	57,9	35,3	9,6	12,1

Pays	Année de l'enquête	Aide à l'accouchement			
		Docteur ou professionnel de la santé		Absence d'un médecin ou d'un professionnel de la santé	
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural
Ouganda	2000/01	81,3	33,4	4,4	15,5
Pérou	2000	86,5	27,4	0,4	1,7
Rwanda	2000	64,8	18,2	5,5	22,4
Tanzanie	1999	82,7	33,5	1,0	8,7
Turkménistan	2000	98,4	96,7	0,2	0,1
Zambie	2001/02	78,1	27,1	2,8	8,2
Zimbabwe	1999	90,0	64,3	1,0	4,4

ORC Macro, MEASURE DHS STATcompiler (<<http://www.measuredhs.com>>; consulté le 17 février 2005).

c) VIH/sida et autres maladies

197. L'épidémie de sida s'aggrave dans certaines régions d'Afrique et d'Asie, alors que dans la plupart des régions d'Europe et d'Amérique du Nord, des progrès sensibles ont été accomplis pour enrayer ce fléau et prévenir la mortalité; ces situations illustrent le lien étroit existant entre la pauvreté et les inégalités en matière de santé. Le nombre de personnes séropositives a augmenté dans toutes les régions, avec des augmentations particulièrement sensibles en Asie de l'Est, en Europe orientale et en Asie centrale; l'Afrique subsaharienne, qui compte plus de 25 millions d'adultes et d'enfants infectés par le virus, est la région la plus touchée (voir tableau III.9) (ONUSIDA, 2004). Le fossé entre les pays développés et les pays en développement en matière de santé et de mortalité continuera de s'élargir, étant donné que l'espérance de vie dans nombre des pays les plus gravement touchés par l'épidémie tombe aux plus bas niveaux de l'histoire récente et qu'il est probable que ces pays connaîtront une mortalité élevée ces 50 prochaines années, alors que dans le monde développé l'épidémie n'aura pas d'incidence perceptible sur l'espérance de vie.

Tableau III.9

Adultes et enfants touchés par le VIH/sida au niveau mondial et dans les principales régions, 2004

Régions	Adultes et enfants vivant avec le VIH	Adultes et enfants récemment infectés	Prévalence du VIH chez les adultes (pourcentage)	Décès d'adultes et d'enfants imputables au sida
Monde	39 400 000	4 900 000	1,1	3 100 000
Afrique subsaharienne	25 400 000	3 100 000	7,4	2 300 000
Afrique du Nord et Moyen-Orient	540 000	92 000	0,3	28 000
Asie de l'Est	1 100 000	290 000	0,1	51 000
Asie du Sud et du Sud-Est	7 100 000	890 000	0,6	490 000
Amérique latine	1 700 000	240 000	0,6	95 000

<i>Régions</i>	<i>Adultes et enfants vivant avec le VIH</i>	<i>Adultes et enfants récemment infectés</i>	<i>Prévalence du VIH chez les adultes (pourcentage)</i>	<i>Décès d'adultes et d'enfants imputables au sida</i>
Caraïbes	440 000	53 000	2,3	36 000
Europe orientale et Asie centrale	1 400 000	210 000	0,8	60 000
Europe occidentale et centrale	610 000	21 000	0,3	6 500
Amérique du Nord	1 000 000	44 000	0,6	16 000

ONUSIDA, Le point de l'épidémie de sida, décembre 2004

(<<http://www.unaids.org/wad2004/report.html>>; consulté le 13 avril 2005).

198. Une des raisons importantes des inégalités engendrées par l'épidémie du VIH/sida a trait à la disponibilité des traitements et à leur coût. Le coût relativement élevé de la thérapie à base d'antirétroviraux empêche les personnes et les gouvernements des pays pauvres d'obtenir des traitements qui peuvent réduire le risque de transmission du virus et prolonger la vie de ceux qui sont déjà infectés. Les inégalités sur le marché mondial des produits pharmaceutiques et sur le plan des infrastructures scientifiques et technologiques nationales aggravent la situation; les pays pauvres n'ont pas les moyens d'accéder aux pharmacothérapies onéreuses disponibles à l'étranger et ne sont pas en mesure de produire des équivalents génériques moins coûteux à l'échelon local, en partie à cause du manque chronique de capacité de production⁵.

199. Les conséquences de l'épidémie du VIH/sida dépassent le secteur de la santé et se font, une fois encore, sentir de manière plus aiguë dans les pays particulièrement démunis. La pandémie est liée aux inégalités croissantes qui caractérisent la pauvreté, la situation sociale, l'accès à l'éducation et l'emploi. Dans ces pays les plus durement touchés, le fléau anéantit brutalement les progrès accomplis vers la réduction des inégalités d'accès à l'éducation et aux débouchés entre hommes et femmes à l'échelle nationale et entre les pays. En Asie de l'Est, en Amérique du Nord et en Europe occidentale et centrale, un quart seulement des personnes séropositives âgées de 15 à 49 ans sont des femmes alors qu'en Afrique subsaharienne, elles constituent près de 60 % de ce même groupe et comptent pour environ 75 % des personnes séropositives âgées de 15 à 24 ans (voir tableau III.10) (ONUSIDA, 2004).

Tableau III.10

Femmes vivant avec le VIH au niveau mondial et dans les principales régions, 2004

<i>Régions</i>	<i>Nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans vivant avec le VIH</i>	<i>Proportion de femmes parmi les 15 à 49 ans vivant avec le VIH (en pourcentage)</i>
Monde	17 600 000	47
Afrique subsaharienne	13 300 000	57
Afrique du Nord et Moyen-Orient	250 000	48
Asie de l'Est	250 000	22

<i>Régions</i>	<i>Nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans vivant avec le VIH</i>	<i>Proportion de femmes parmi les 15 à 49 ans vivant avec le VIH (en pourcentage)</i>
Asie du Sud et du Sud-Est	2 100 000	30
Amérique latine	610 000	36
Caraïbes	210 000	49
Europe orientale et Asie centrale	490 000	34
Europe occidentale et centrale	160 000	25
Amérique du Nord	260 000	25

ONUSIDA, Le point sur l'épidémie de sida, décembre 2004

(<http://www.unaids.org/wad2004/report.html>; consulté le 13 avril 2005).

200. Outre qu'elles sont les plus exposées au risque de contracter le virus, les femmes des régions particulièrement touchées par l'épidémie sont plus susceptibles d'avoir à soigner les membres de leur famille séropositifs ou malades du sida. Les filles, qui sont souvent chargées de s'occuper de leurs parents malades et de leurs jeunes frères et sœurs, subissent les conséquences d'une éducation écourtée, de l'entrée précoce sur le marché du travail non qualifié, de l'exploitation et d'exactions éventuelles, de même que de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui en découlent. L'épidémie risque de remettre en cause les progrès accomplis au cours des 20 dernières années dans la réduction des inégalités entre hommes et femmes, notamment pour ce qui est de l'accès à l'éducation.

201. Les inégalités liées au VIH/sida à l'échelle nationale s'observent en particulier dans le domaine des droits de l'homme. La stigmatisation des personnes contaminées ou touchées par le VIH ou le sida a conduit aux pires formes de discrimination et d'isolement au sein des communautés. Les femmes sont particulièrement exposées à la discrimination lorsqu'elles sont infectées par le VIH. De plus, en raison des inégalités devant la loi qui ont cours dans certaines régions du monde, il arrive souvent que les femmes survivant au décès d'un mari infecté se retrouvent pratiquement privées d'accès à la propriété ou aux ressources, ce qui les enfonce encore davantage dans la pauvreté.

202. Plusieurs autres maladies contribuent aux disparités qui caractérisent les indicateurs de santé et de mortalité à l'échelle nationale et entre les pays. La paludisme, en particulier, fait de nombreuses victimes dans les régions où il est endémique. L'OMS estime qu'il tue au moins 1 million de personnes chaque année et contribue indirectement à la mort de deux autres millions. Étant donné que 90 % des décès causés par le paludisme dans le monde ont lieu en Afrique subsaharienne et que l'écrasante majorité des victimes sont de jeunes enfants, les coûts humains et financiers de cette maladie se font lourdement sentir dans la région.

203. On estime qu'environ 2 milliards de personnes sont infectées par la bacille responsable de la tuberculose, bien que les personnes en bonne santé puissent ne jamais développer une forme active de la maladie (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, 2005). On enregistre chaque année environ 8 millions de nouveaux cas, et près de 2 millions de personnes dont le système immunitaire est gravement endommagé meurent de cette maladie. Bien que la tuberculose soit plus répandue dans les pays en développement, elle persiste

également dans les pays développés, notamment parmi les groupes socioéconomiques plus faibles et les séropositifs (General Accounting Office des États-Unis, 2000). L'interruption du traitement a contribué à l'apparition de souches pharmacorésistantes, entravant l'action menée pour enrayer la tuberculose. Des souches pharmacorésistantes sont présentes partout dans le monde mais sont particulièrement prévalentes en Afrique, en Asie centrale et en Europe orientale (General Accounting Office des États-Unis, 2000).

204. Outre que le paludisme et la tuberculose sont des causes premières de maladie et de décès, ces maladies peuvent être des facteurs de complication qui peuvent affecter le risque de contraction d'autres maladies ou en aggraver l'évolution et le pronostic vital. D'après le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la paludisme, un tiers des personnes séropositives contracteront la tuberculose car, du fait de l'affaiblissement de leur système immunitaire, elles sont davantage exposées à des infections opportunistes. La plupart des décès associés à la tuberculose se produisent chez les personnes âgées de 15 à 54 ans, privant ainsi les collectivités de leurs adultes les plus productifs.

2. Santé et malnutrition

205. Les progrès réalisés dans le domaine de la productivité agricole et la mise au point de techniques de fabrication et de conservation des aliments durant le XX^e siècle ont créé un monde d'abondance. Depuis le début des années 70, la production alimentaire mondiale a triplé et les prix des principales céréales ont chuté d'environ 76 %. Le monde offre plus que suffisamment de nourriture pour tous ses habitants et des aliments bon marché sont produits en quantités suffisantes pour répondre aux besoins d'une population mondiale qui augmente. Si la nourriture était distribuée équitablement dans le monde, il y en aurait suffisamment pour que chaque individu puisse consommer en moyenne 2 760 calories par jour (World Ecology Report, 2005). En dépit de ces faits et de ces possibilités, des inégalités navrantes persistent dans le monde en ce qui concerne la nutrition.

206. Les urgences alimentaires, qui peuvent aboutir à des famines ou des crises dans lesquelles la faim due à une alimentation insuffisante et les taux élevés de maladie sont associés à une nette augmentation de la mortalité, se sont multipliées ces dernières décennies. Le nombre de ces urgences est passé d'une moyenne de 15 par an durant les années 80 à plus de 30 par an depuis 2000. La plupart de ces crises ont eu lieu en Afrique, où le nombre moyen des urgences alimentaires chaque année a pratiquement triplé en 20 ans. En juillet 2004, 35 pays traversaient des crises alimentaires nécessitant une assistance d'urgence (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2004).

207. Dans de nombreux endroits du monde, une part importante de la population souffre de déficit nutritionnel chronique se caractérisant par une consommation insuffisante de protéines et de micronutriments et par des infections ou des maladies fréquentes. Ces situations prolongées sont rarement médiatisées, pourtant, il est probable que davantage de personnes meurent de leurs effets indirects que de la famine. La malnutrition frappe environ 852 millions de personnes dans le monde, dont 815 millions dans les pays en développement, 28 millions dans les pays en transition et 9 millions dans les pays industrialisés. Dans les pays en développement, 20 % de l'ensemble de la population souffre de malnutrition (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2004).

208. La malnutrition est l'une des principales causes de mortalité infantile, comptant pour près de la moitié des 10,4 millions de décès d'enfants chaque année dans les pays en développement. Les enfants atteints de malnutrition qui survivent, souffrent souvent des effets durables de la maladie et des handicaps, d'une diminution des capacités cognitives et d'une scolarisation écourtée dans leur enfance, ainsi que d'une réduction de leur productivité et de leurs gains durant toute leur vie adulte. La taille et le poids de près d'un tiers de la totalité des enfants vivant dans les pays en développement sont bien en deçà de la norme pour leur âge, ce qui indique une sous-alimentation chronique, et l'OMS estime que plus de 3,7 millions de décès d'enfants en 2000 étaient directement liés à une grave insuffisance pondérale. D'un point de vue économique, pour chaque année pendant laquelle la faim demeure aux niveaux actuels, les pays en développement perdent environ 500 milliards de dollars, voire davantage, en termes de productivité et de gains par suite des décès prématurés et des handicaps causés (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2004). Ce fardeau est essentiellement porté par ceux qui peuvent le moins se le permettre, c'est-à-dire les plus démunis.

209. Il n'existe aucun signe clair indiquant que ces tendances seront prochainement inversées. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le nombre de personnes souffrant de malnutrition dans les pays en développement a baissé, passant de 27 millions entre 1990-1992 et 1995-1997 mais a augmenté chaque année de près de 4 millions entre 1995-1997 et 2000-2002, remettant gravement en cause les acquis obtenus les années précédentes, soit une réduction nette de seulement 9 millions pour l'ensemble de la décennie (1990-1992 à 2000-2002) (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2004).

210. D'autres dimensions s'ajoutent aux formes d'inégalités qui caractérisent les crises alimentaires et le déficit nutritionnel chronique. Dans ces situations, il arrive que la nourriture ne soit pas distribuée équitablement entre les membres de la famille, les femmes, les enfants (notamment les filles) et les personnes âgées en recevant proportionnellement moins que les hommes adultes. Différentes études consacrées à la famine ont permis d'expliquer les facteurs économiques, sociaux et politiques causés en grande partie par l'homme, qui sont susceptibles de contribuer aux crises alimentaires. Que ces situations résultent ou non de catastrophes naturelles ou causées par l'homme ou d'une combinaison variable des deux, elles témoignent de l'incapacité de larges groupes de la population à accéder à la nourriture dans les sociétés où ils vivent, leurs conséquences pour la population dépendent donc de la manière dont la société est organisée (Dreeze et Sen, 1989). Une étude sur la famine causée par la sécheresse dans le Wollo, en Éthiopie, montre comment les paysans pratiquaient une agriculture de subsistance et étaient généralement en mesure de maîtriser la situation jusqu'à ce que l'augmentation des impôts et d'autres obligations les aient souvent réduits à une misère totale et qu'ils se retrouvent avec peu de ressources ou de réserves pour surmonter la sécheresse (Dessalegn, 1987).

211. À l'opposé, la suralimentation (absorption excessive de calories) est également en passe de devenir un problème mondial. On compte plus d'un milliard d'adultes en surpoids dans le monde, dont au moins 300 millions sont cliniquement obèses (Chopra, Galbraith et Darnton-Hill, 2002). Les niveaux d'obésité ont considérablement augmenté en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Europe au

cours des dernières décennies (Fleghal et autres, 1998). La question de la suralimentation est examinée plus avant au chapitre IV.

3. Éducation

212. Il subsiste, dans le monde, d'importantes inégalités dans le domaine de l'éducation. Si un certain nombre de pays en développement – d'Asie centrale, d'Asie de l'Est et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Afrique du Nord essentiellement – sont en bonne voie pour atteindre les taux d'inscription dans l'enseignement primaire conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement, les taux de progression et de réalisation sont bien plus faibles en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et Asie occidentale. Dans bon nombre de pays, le taux d'inscription scolaire a progressé, même si les taux d'achèvement des études demeurent faibles dans plusieurs régions, en particulier pour les filles. L'Afrique, et surtout l'Afrique subsaharienne, demeure à la traîne d'autres régions en développement, et l'on doit absolument redoubler d'efforts pour surmonter la situation initiale défavorable de la région en termes de capital humain.

213. Le tableau III.11 montre les grandes disparités qui existent dans le niveau d'instruction des membres d'un ménage tant à l'intérieur de certains pays en développement qu'entre ces pays⁶. Le tableau, qui comporte deux parties distinctes, montre les pays présentant les pourcentages les plus élevés et les plus faibles d'hommes non instruits dans le ménage, ainsi que l'ampleur de l'inégalité entre hommes et femmes en matière d'éducation à l'intérieur des pays et entre eux, pour les ménages vivant en ville, ceux qui vivent à la campagne, et tous ménages confondus. Les pourcentages d'hommes n'ayant bénéficié d'aucune éducation vont d'un peu moins de 3 % en Arménie à plus de 70 % au Burkina Faso et au Niger. Les disparités sont encore plus frappantes lorsqu'il s'agit du niveau d'instruction des ménages à l'intérieur des pays. Les écarts sont importants entre zones rurales et zones urbaines, les habitants des campagnes ayant nettement moins de chances d'être instruits. Dans pratiquement tous les pays, les femmes, qu'elles vivent en milieu urbain ou en milieu rural, ont beaucoup plus de risques que les hommes de ne pas avoir été à l'école.

Tableau III.11

Pourcentages de l'ensemble de la population, de la population urbaine et de la population rurale dont les ménages sont sans instruction, présentés par sexe

Pays	Année	Ensemble			Zones urbaines			Zones rurales		
		Hommes	Femmes	Écart hommes-femmes	Hommes	Femmes	Écart hommes-femmes	Hommes	Femmes	Écart hommes-femmes
Pays présentant la plus faible proportion d'hommes sans instruction										
Arménie	2000	2,8	2,9	0,1	2,1	1,9	-0,2	3,7	4,4	0,7
Kazakhstan	1999	4,2	4,9	0,7	3,0	4,0	1,0	5,2	5,7	0,5
Kirghizistan	1997	4,2	6,0	1,8	4,1	5,2	1,1	4,3	6,4	2,1
Philippines	1998	4,2	4,3	0,1	2,3	2,3	--	6,0	6,5	0,5
Bolivie	1998	4,9	13,7	8,8	2,0	6,6	4,6	10,3	27,4	17,1
République dominicaine	1999	4,9	6,4	1,5	3,1	5,0	1,9	7,8	9,2	1,4
Ouzbékistan	1996	5,7	6,2	0,5	4,8	5,0	0,2	6,2	7,0	0,8
Paraguay	1990	5,9	7,6	1,7	3,9	5,2	1,3	7,7	10,4	2,7
Turkménistan	2000	5,9	7,2	1,3	5,3	6,2	0,9	6,3	8,0	1,7
Pérou	2000	6,1	12,9	6,8	3,5	7,0	3,5	10,8	24,2	13,4
Pays présentant la plus forte proportion d'hommes sans instruction										
Côte d'Ivoire	1998/99	43,6	57,2	13,6	29,7	42,4	12,7	51,7	66,4	14,7
Maroc	1992	43,9	64,9	21,0	25,5	43,4	17,9	60,0	83,1	23,1
Comores	1996	44,3	59,1	14,8	31,9	45,9	14,0	49,4	64,2	14,8
Érythrée	1995	54,4	67,3	12,9	19,7	36,6	16,9	67,7	80,5	12,8
Tchad	1996/97	56,1	77,7	21,6	39,6	57,9	18,3	62,1	83,4	21,3
Guinée	1999	59,8	76,4	16,6	33,8	51,7	17,9	71,9	87,1	15,2
Éthiopie	2000	61,5	76,7	15,2	24,3	39,8	15,5	67,7	83,9	16,2
Mali	2001	66,0	77,0	11,0	40,4	55,7	15,3	76,0	85,1	9,1
Burkina Faso	1998/99	72,1	83,9	11,8	32,9	45,3	12,4	79,7	90,8	11,1
Niger	1998	72,7	83,6	10,9	41,9	54,6	12,7	81,0	90,9	9,9

Source : ORC Macro, MEASURE DHS STATcompiler (disponible sur <<http://www.measuredhs.com>>; vérifié le 23 février 2005).

214. Les écarts qui existent dans le niveau d'instruction des divers membres des ménages sont le résultat de plusieurs décennies d'inégalité des chances en matière d'éducation. Le tableau III.12 présente les écarts entre les différentes régions du monde en termes d'inscription à l'école primaire. Le taux net de scolarisation primaire, qui est de 84 % pour l'ensemble de la planète, ne reflète pas les résultats bien supérieurs de l'Asie centrale, de l'Asie de l'Est et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Amérique du Nord et de l'Europe orientale, toutes régions qui avaient un taux de scolarisation primaire supérieur à 90 % en 2001; tout comme il masque la situation bien moins enviable de l'Afrique subsaharienne, dont le taux net n'est que de 62,8 %. Les chiffres pour les femmes sont d'une manière générale inférieurs à ceux des hommes.

Tableau III.12
Inégalités dans le taux d'inscription dans l'enseignement primaire : le monde et les grandes régions, 1998 et 2001

Pays ou territoire	Population d'âge scolaire (en milliers) 2001	Nombre d'inscrits dans l'enseignement primaire				Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire (pourcentage)					
		Total (en milliers)		Femmes (en pourcentage)		Total		Hommes		Femmes	
		1998	2001	1998	2001	1998	2001	1998	2001	1998	2001
Monde	648 593	656 538	651 913	47	47	84,2	84,0	87,3	86,5	80,9	81,5
Pays développés	67 948	70 406	65 552	49	49	96,4	95,6	96,5	95,4	96,4	95,9
Pays en développement	566 386	570 207	569 617	46	46	82,7	82,5	86,3	85,3	78,9	79,5
Pays en transition	14 259	15 930	14 767	49	49	84,6	90,1	85,0	90,3	84,1	89,8
Afrique subsaharienne	108 332	80 406	91 972	45	46	57,6	62,8	61,4	66,4	53,8	59,2
Amérique du Nord et Europe occidentale	51 664	52 858	49 643	49	49	96,3	95,4	96,3	95,1	96,4	95,7
Amérique latine et Caraïbes	58 064	78 585	69 660	49	48	94,2	95,7	94,8	95,6	93,5	95,9
Asie centrale	6 627	6 949	6 667	49	49	87,5	94,1	88,0	95,0	87,0	93,2
Asie de l'Est et Pacifique	189 557	219 912	211 108	48	48	96,0	93,7	96,1	93,7	95,8	93,6
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	170 874	158 096	160 398	44	44	80,2	79,0	87,5	84,7	72,3	73,0
États arabes	39 396	34 725	36 252	46	46	78,1	81,1	82,3	85,1	73,7	76,9
Europe centrale et Europe orientale	24 079	25 484	23 677	48	48	86,7	88,8	88,1	89,9	85,3	87,7

Source : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2005 : l'exigence de qualité* (Paris, 2005).

Note : Les moyennes régionales sont des moyennes pondérées.

215. Les trois régions qui ont les moins bons résultats sont celles qui présentaient la plus grande progression du taux d'inscription à l'école primaire entre 1998 et 2001, deux d'entre elles présentant un nombre très élevé d'élèves inscrits à ce niveau d'enseignement. Pour l'Afrique subsaharienne seulement, le taux d'inscription dans le primaire a fait un bond de plus de 11 millions d'élèves dans ce court laps de temps. Si les progrès en termes d'inscription scolaire permettent de combler les écarts en matière d'accès à l'éducation, ils font que les systèmes d'éducation sont de plus en plus sollicités et de moins en moins capables de faire face. La qualité de l'enseignement public s'en ressent donc dans un grand nombre de pays, et ceux qui en ont les moyens optent pour l'enseignement privé, plus onéreux, et accentuent ainsi leur avance sur les plans social et économique par rapport aux segments plus défavorisés de la société.

216. Les études montrent que les inégalités s'atténuent au fur et à mesure que le nombre moyen d'années de scolarisation augmente, le phénomène étant plus marqué dans l'enseignement secondaire, en particulier pour les femmes (Cornia et Court, 2001). Cela étant, la situation mondiale dans l'enseignement secondaire et supérieur est encore plus inquiétante que pour le primaire. Dans le tableau III.13, on s'est appuyé sur les statistiques relatives à l'inscription scolaire dans les grandes régions et dans le monde en général pour montrer l'ampleur des inégalités dans l'enseignement secondaire; les données sur l'inscription dans l'enseignement supérieur sont moins complètes et se prêtent moins à des comparaisons. Le tableau montre qu'en 2001, les taux nets d'inscription étaient nettement moins élevés dans le secondaire que dans le primaire. L'Asie centrale, l'Europe centrale et orientale, et l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale présentaient les taux d'inscription dans le secondaire les plus élevés, avec des chiffres dépassant les 80 %, tandis qu'en Afrique subsaharienne, ce taux n'était que de 21 %. Les chiffres de 2001 indiquent que les filles avaient moins de chances que les garçons d'être inscrites dans l'enseignement secondaire, excepté en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Amérique du Nord et en Europe occidentale. Entre 1998 et 2001, le taux net d'inscription des filles dans le secondaire a nettement progressé en Amérique latine et dans les Caraïbes; on note aussi une légère progression en Afrique.

Tableau III.13
Inégalités dans le taux d'inscription dans l'enseignement secondaire : le monde et les grandes régions, 1998 et 2001

Régions	Population d'âge scolaire (en milliers) 2001	Nombre d'inscrits dans l'enseignement secondaire				Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire (pourcentage)					
		Total (en milliers)		Filles (en pourcentage)		Total		Garçons		Filles	
		1998	2001	1998	2001	1998	2001	1998	2001	1998	2001
Monde	752 008	424 925	477 586	46	47	51,3	54,9	..	58,1	..	51,5
Pays développés	84 628	87 210	85 816	49	49	87,9	90,0	87,7	89,5	88,1	90,4
Pays en développement	632 856	311 079	358 392	45	46	..	48,5	..	52,4	..	44,4
Pays en transition	34 524	..	31 272	..	49	..	85,0	..	84,8	..	85,2
Afrique subsaharienne	89 764	20 358	24 073	44	44	18,0	21,3	19,7	23,1	16,3	19,4
Amérique du Nord et Europe occidentale	61 486	63 630	63 508	49	50	89,4	89,2	89,5	88,8	89,3	89,6
Amérique latine et Caraïbes	66 291	41 871	57 159	51	51	52,9	63,8	50,7	61,9	55,1	65,7
Asie centrale	11 946	5 754	10 406	49	49	81,6	83,6	82,3	84,8	80,9	82,4
Asie de l'Est et Pacifique	217 947	137 952	149 732	..	47
Asie du Sud et Asie de l'Ouest	221 771	95 750	107 017	41	42
États arabes	38 975	21 997	24 823	46	46	50,8	55,3	53,5	57,7	48,1	52,9
Europe centrale et Europe orientale	43 829	37 881	38 288	49	48	..	82,7	..	83,4	..	82,0

Source : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2005 : l'exigence de qualité* (Paris, 2005).

Note : Les moyennes régionales sont des moyennes pondérées.

217. On a coutume de voir dans l'éducation un moyen de réduire les inégalités; pour ceux qui ont la chance d'en bénéficier, l'objectif est atteint. Cependant, l'éducation est aussi à l'origine des pires formes de stratification et de segmentation sociales. Les inégalités dans les niveaux d'instruction se retrouvent souvent dans l'emploi, le statut professionnel, les revenus, le logement et la classe sociale. En Amérique latine, par exemple, où les inégalités entre pays et à l'intérieur des pays sont considérables, les grandes disparités dans les revenus salariaux sont directement imputables à la façon dont le marché rémunère le niveau d'instruction atteint (Instituto de Promoción de la Economía Social, 1999). La situation diffère d'un pays à l'autre mais, généralement, ceux qui ont six années d'instruction gagnent, en moyenne, 50 % de plus que ceux qui sont sans instruction, et ceux qui ont bénéficié de 12 années de scolarité gagnent plus du double de ceux qui n'ont pas d'instruction. L'étude qui fait état de ces chiffres indique que les différences de niveau d'éducation expliquent 25 à 33 % de la concentration des revenus dans les pays d'Amérique latine. L'analyse des données relatives aux Pays-Bas vient ajouter une dimension intergénérationnelle : elle confirme que, s'il existe une certaine mobilité entre les différents groupes de revenus d'une génération à l'autre, la différenciation des niveaux d'études a fortement tendance à persister à travers les générations (de Graaf et Kalmijn, 2001).

218. Pour récapituler, les énormes inégalités persistantes en matière d'éducation sont lourdes de conséquences : elles engendrent des inégalités dans l'emploi, les salaires, la santé, le pouvoir et l'intégration sociale. Pour corriger les déséquilibres dans l'éducation et réduire par là même les inégalités qu'ils entraînent ou perpétuent, il faut mettre en place des politiques et des programmes qui soient axés sur les groupes défavorisés mais visent aussi, plus largement, l'amélioration de l'accès de tous à l'école et de la qualité de l'enseignement dispensé. Les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation doivent, en particulier, être combattues de façon à ce qu'aucun des deux sexes ne soit favorisé par rapport à l'autre. La qualité de l'enseignement aussi mérite toute l'attention voulue.

C. Conclusion

219. De l'évolution récente de la situation, il ressort un bilan contrasté en ce qui concerne les facteurs susceptibles d'influer sur les niveaux d'inégalité entre les pays et à l'intérieur des pays. Certes, les progrès ont été marqués, en particulier dans la lutte contre les inégalités face à la santé et à l'éducation, mais les reculs ne manquent pas. Les causes des inégalités sont souvent profondément ancrées, et vont des politiques de libéralisation économique ayant engendré et entretenu les inégalités aux facteurs socioculturels qui ont empêché d'y remédier.

220. Plusieurs éléments ont joué dans les tendances et l'évolution décrites dans le présent chapitre. S'agissant de la répartition des revenus, par exemple, il apparaît clairement que, dans l'ensemble, les résultats à l'échelle mondiale tiennent en grande partie à la croissance économique exceptionnelle en Chine et en Inde; la plupart des autres pays ne connaissent pas la même croissance. L'inégalité à l'intérieur des pays en matière de répartition des revenus s'est aggravée, même dans plusieurs pays industrialisés. Si l'action menée pour lutter contre la pauvreté a relativement abouti dans certaines régions, la situation en matière de pauvreté a stagné, voire s'est détériorée ailleurs. Le nombre de Chinois vivant avec moins d'un dollar par jour, par exemple, est tombé de 634 millions à 212 millions entre 1981 et 2000, mais en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes vivant dans l'extrême dénuement a augmenté de près de 90 millions sur 10 ans (1990-2000). En Amérique

latine, la récession et la stagnation de l'économie survenues dans les années 80 et 90 ont eu de grandes répercussions sur les taux de pauvreté. Pour les autres régions, le bilan est plus mitigé.

221. De nombreux pays continuent de se heurter à des obstacles et des difficultés tenaces, qui sapent les initiatives prises pour éliminer la pauvreté. Sur le plan sociopolitique, ce sont l'exclusion et la discrimination sociales qui sont en cause : elles sont responsables de l'absence de perspectives et d'influence politique. Dans certains pays, la pauvreté est aggravée par la maladie et par la mortalité évitable, qui privent les familles et les collectivités de leurs membres les plus productifs. Dans bien des cas, les progrès dans la lutte contre la pauvreté sont entravés par la médiocrité de l'administration publique et par le fardeau de la situation géographique, en particulier pour les petits pays sans littoral. Un certain nombre de facteurs économiques jouent contre une réduction durable de la pauvreté, notamment une croissance économique mal ou insuffisamment répartie, un taux de chômage élevé, une dette extérieure considérable, des obstacles au commerce, une forte inégalité dans les revenus ou encore une dépendance à l'égard des produits de base.

222. Pour une réduction durable de la pauvreté, la croissance économique est considérée comme capitale. Les politiques de libéralisation, par exemple, partent du principe que les profits tirés d'une plus grande croissance économique devraient finir par se répercuter sur les pauvres. Or, il est de plus en plus admis qu'indépendamment de l'ampleur de l'expansion économique que vit le pays, la lutte contre la pauvreté a plus de chances d'aboutir dans les pays où les autorités ont mis en œuvre des politiques et des programmes allant dans le sens de l'égalité, notamment des initiatives visant à améliorer l'accès aux ressources, aux revenus, à l'éducation et à l'emploi.

223. Des indicateurs non économiques sont aussi en jeu dans la persistance et l'aggravation de diverses formes d'inégalité. Toutes les régions du monde ont progressé sur la voie de l'éducation pour tous; or, de grandes disparités sont encore manifestes dans l'accès à l'enseignement primaire et secondaire, et la qualité de l'enseignement dispensé demeure inégale d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays.

224. L'épidémie de sida a creusé les inégalités économiques et autres. Les personnes contaminées et touchées, et leurs proches, sont de plus en plus vulnérables; souvent, le déni ou le non-respect des droits reconnus par la loi est à déplorer, et nombreux sont ceux qui n'ont pas accès à l'éducation de base et aux services de santé. La situation est particulièrement alarmante en Afrique subsaharienne : cette région, qui a été la plus durement touchée par l'épidémie, a de mauvais résultats pour la plupart des indicateurs économiques et autres, et les écarts entre les nombreux pays qui composent la région et le reste du monde ne cessent de se creuser.

225. Les inégalités entre hommes et femmes sont enracinées dans les structures sociales. Elles persistent dans l'accès à l'éducation et à un travail convenable, et dans la rémunération à travail égal. Dans la plupart des pays, le nombre et la proportion de femmes actives ont augmenté au cours de ces 20 dernières années; cependant, la réduction de l'écart entre hommes et femmes masque une dégradation des conditions de travail pour les femmes (Razavi, 2005). La proportion de femmes aux postes les moins bien rémunérés demeure élevée; leurs revenus réels et leurs perspectives de promotion (et donc leur revenu potentiel) s'en trouvent donc limités. Les femmes sont en nombre disproportionné dans la population pauvre du monde du

fait qu'elles ont souvent des difficultés à accéder à la terre, aux capitaux et aux marchés du travail, et qu'elles ont plus de risques d'assurer les tâches ménagères, non rémunérées, ou d'être employée de maison à bas salaire. L'accès inégal des femmes aux activités économiques et autres est souvent à l'origine de leur statut inférieur dans un grand nombre de sociétés, et celles qui sont particulièrement vulnérables risquent d'être victimes de sévices et de l'exploitation sexuelle, et de ne pouvoir faire entendre leur voix sur les questions qui ont trait à leur propre bien-être.

Notes

- ¹ Selon le classement de la Banque mondiale, les pays et territoires à revenus élevés qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques sont les suivants : Andorre, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bermudes, Brunéi Darussalam, Chypre, Émirats arabes unis, Groenland, Guam, Îles Anglo-normandes, Îles Caïmanes, Îles Féroé, île de Man, Îles Vierges, Israël, Koweït, Liechtenstein, Macao, Malte, Monaco, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Porto Rico, Qatar, Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), Saint-Marin, Singapour et Slovaquie.
- ² La base de données mondiale sur l'inégalité des revenus, établie et tenue à jour par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU/WIDER), collecte et conserve des informations sur l'inégalité des revenus dans les pays développés, en développement et en transition. Cette base de données a été constituée pour la période 1997-1999 à partir des données collectées par Klaus Deininger et Lyn Squire, pour le projet UNU/WIDER-PNUD intitulé « La montée de l'inégalité des revenus et la réduction de pauvreté sont-elles compatibles? », supervisé par Giovanni Andrea Cornia, ancien directeur de l'Institut. À mesure que de nouvelles informations sont ajoutées à la base de données, WIDER a décidé de rendre public l'accès à la base de données pour faciliter la poursuite des analyses et le débat sur l'inégalité (voir : UNU/WIDER, *World Income Inequality Database*, version 2.0 beta, 3 décembre 2004).
- ³ Le coefficient de Gini est un indicateur couramment utilisé de l'inégalité des revenus au niveau national; il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité totale) et mesure les disparités de revenus entre personnes, dans un contexte précis.
- ⁴ La CEPALC et la Banque mondiale conviennent que les tendances régionales s'aggravent. Cependant, leurs analyses diffèrent quant aux tendances constatées dans certains pays. Alors que la Banque mondiale indique une amélioration de la répartition des revenus au Brésil durant les années 90, la CEPALC ne confirme pas cette tendance. En outre, l'amélioration observée par la CEPALC du coefficient de Gini en Uruguay n'est pas confirmée par la Banque mondiale. En dépit de ces différences, la CEPALC et la Banque mondiale parviennent à la même conclusion pour l'ensemble de la région (J.A. Ocampo, « Latin America's growth and equity frustrations during structural reforms », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 18, n° 2 (printemps 2004), p. 82).
- ⁵ Certains des pays les plus durement touchés par l'épidémie de sida (dont un certain nombre de pays les moins avancés) ne sont pas tenus de se conformer aux dispositions de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce jusqu'en 2016; il est énoncé dans la Déclaration de Doha relative à la santé publique que les pays peuvent se prévaloir de l'article 31 de l'Accord et fabriquer les médicaments dont ils ont besoin (les restrictions portent sur l'exportation de médicaments génériques). La difficulté ne réside donc pas dans l'obtention de droits de production mais dans le manque de capacité de production et les limites à l'exportation de médicaments génériques en provenance de pays qui sont tenus de se conformer aux dispositions des accords de l'OMC (tels que l'Inde qui a adopté une nouvelle loi ou sujet).
- ⁶ Le tableau présente les données obtenues auprès des ménages dans les pays en développement qui ont mené des enquêtes démographiques et sanitaires.

IV. Inégalités et intégration sociale

226. Les inégalités et l'absence de perspectives contribuent à la désintégration sociale. Nombreux sont ceux qui demeurent exclus de la vie politique, et les espoirs, les aspirations et les préoccupations de ceux qui n'ont aucune chance de se faire entendre passent souvent inaperçus. Les systèmes de pouvoir établis qui favorisent le plus souvent une minorité choisie renforcent ces inégalités et freinent l'intégration sociale.

227. L'égalité des chances doit être assurée en droit et en pratique pour assurer le développement social, et en particulier l'autonomisation des pauvres. Même lorsque les pauvres et les exclus sont invités à exprimer leurs vues, il est peu probable que leurs besoins et intérêts soient pris en compte à moins qu'il n'existe des mécanismes qui veillent à la réalisation de leurs objectifs. Les institutions élues devraient constituer pour les groupes vulnérables le principal moyen d'avoir une véritable représentation.

228. La dernière vague de mondialisation n'a fait qu'homogénéiser encore plus les structures de consommation et de production. La mondialisation a certes amélioré la qualité de vie de beaucoup, mais une consommation excessive peut exercer de fortes pressions sur les ressources naturelles et aggraver la répartition inégale de ces ressources. Les inégalités et les graves déficits qu'on observe actuellement dans la consommation et l'utilisation des ressources vont probablement se transmettre aux générations suivantes.

229. Une société caractérisée par des inégalités extrêmes et l'absence de perspectives peut devenir le terreau de la violence et de la délinquance. La destruction généralisée et systématique de vies humaines est la preuve définitive que l'action en faveur de l'intégration sociale a échoué. Cet échec peut se voir de plusieurs façons, soit une criminalité endémique, une recrudescence d'actes de violence contre autrui ou un conflit armé. Il ne peut y avoir qu'une seule cause à une montée de violence, mais il est clair que l'inégalité, en particulier l'inégalité horizontale (disparités entre des groupes), accroît les risques d'affrontement. Un autre facteur à prendre en compte est le fait que de plus en plus de pays ne parviennent pas à intégrer les jeunes dans la société, en particulier sur le plan de l'emploi. Presque la moitié de la population mondiale d'aujourd'hui est formée des moins de 25 ans, et beaucoup de pays en développement se retrouvent avec une population de jeunes plus nombreuse que jamais. La plupart des marchés du travail sont incapables d'absorber tous les jeunes à la recherche d'un emploi; selon les statistiques, les taux de chômage sont de deux à trois fois plus élevés chez les jeunes que chez les adultes. Devant des perspectives aussi sombres et en proie à un sentiment d'injustice, les jeunes sont souvent saisis par l'anomie et peuvent alors choisir la violence.

230. La notion d'intégration sociale n'est limitée ni par le temps ni par l'espace; elle donne à entendre que les générations, présentes et futures, ont droit à la justice et à l'égalité sociales. Les décisions prises aujourd'hui déterminent la logique de l'intégration sociale d'aujourd'hui et de demain, donc les possibilités qui en découlent. Selon le principe de l'équité entre les générations, chaque génération doit chercher à pourvoir à ses propres besoins sans porter préjudice ni nuire à la suivante; les générations futures ne devraient pas être livrées à elles-mêmes ou contraintes de payer pour les politiques économiques et sociales adoptées en

d'autres temps. Chaque génération est le garant de celle qui suit mais doit aussi veiller au bien-être de ceux de la génération précédente qui ont dépassé leurs années productives. Chaque génération a droit à des ressources environnementales, culturelles, économiques et sociales.

231. Les mesures visant à renforcer la sécurité et à juguler la violence se sont multipliées dans le monde entier, mais les causes socioéconomiques des conflits n'ont été guère prises en main. Beaucoup de gouvernements ont augmenté leurs dépenses en matière de défense, souvent en y consacrant les ressources financières et humaines destinées au développement. Ainsi, on peut craindre que les préoccupations sécuritaires ne relèguent encore plus à l'arrière-plan les problèmes sociaux, et ce tant au niveau national qu'au niveau international, en particulier dans les moments où l'attention du public est absorbée par les menaces réelles ou présumées. Cette situation a aggravé encore les problèmes et les difficultés analysés dans le présent rapport, entravant la mise en œuvre de stratégies ambitieuses de développement social, y compris la création d'un environnement porteur et le renforcement des institutions.

A. Dimensions intergénérationnelles de l'inégalité

232. Dans toute société, les générations sont liées entre elles par certaines obligations morales. Le concept de l'entente tacite entre les générations date du temps des philosophes grecs; ce contrat social entre générations, dont le principe veut que chaque génération prenne soin des autres, a été le fondement de bien des sociétés. Il a été dit que ce contrat entre citoyens doit apporter quelque chose à chacun (Rawls, 1971). La façon dont le contrat entre générations est honoré varie d'une société à l'autre. Dans la plupart des pays en développement, l'entraide entre les générations se maintient dans un large réseau de parenté et parfois dans le cadre de la communauté, alors que dans les pays développés, c'est l'État qui facilite ou finance ce contrat, selon le cas.

233. Dans la plupart des sociétés, le sentiment général veut que ce soit l'État qui prenne l'initiative dans les principaux domaines. Ainsi, dans beaucoup de pays, c'est principalement l'État qui se charge de l'éducation et de la santé. Le secteur public assure parfois également l'assistance et la protection sociale aux enfants, aux familles, aux personnes âgées et à d'autres groupes vulnérables. Avec l'évolution démographique et les changements économiques, sociaux et politiques partout dans le monde, la nature de l'entente et des relations entre les générations ne cesse de se modifier. La question de l'équité entre les générations et le « coût » de l'entretien des personnes âgées par des systèmes publics de pensions et de soins de santé ont suscité quelques interrogations.

234. À mesure que les sociétés et leur composition démographique se modifient, il faut se recentrer sur les responsabilités réciproques entre les générations et s'adapter aux réalités nouvelles. Dans les pays développés, les questions qui se posent actuellement sur les problèmes des générations concernent surtout les obligations financières des jeunes en âge de travailler vis-à-vis des générations précédentes et suivantes. On craint que, sans ajustement, les systèmes actuels ne puissent pas répondre à la demande des nombreuses personnes qui partiront à la retraite dans les prochaines décennies et imposent une charge insoutenable aux générations futures.

235. Le risque de conflit entre générations n'est pas entièrement écarté, sachant que les plus jeunes n'accepteront peut-être plus d'aider les plus âgés ou n'en seront pas capables. Ce problème est souvent présenté en termes économiques, qui se résument au financement des pensions, à la désépargne, aux dépenses de santé et à la réaffectation des ressources. Toutefois, sachant que l'évolution démographique requiert peut-être l'adaptation non seulement des systèmes de pensions et des sources de financement, mais aussi bien d'autres politiques, il faut élargir la réflexion sur les relations entre générations à la nature du contrat social qui existe dans chaque pays.

236. Il n'existe aucun consensus sur ce qui serait un coût raisonnable du système de protection sociale des personnes âgées. On a fait valoir que dans le cas de l'Union européenne, il faut relativement peu de changements dans la structure des prestations pour garder les dépenses aux niveaux actuels, et qu'il faut en réalité s'interroger sur la cohésion sociale, les conceptions et les valeurs de la société plutôt que sur les paramètres économiques (Cichon, 1997). Certains craignent qu'à trop insister sur les responsabilités de chacun, en particulier des personnes âgées, l'on risque de voir la solidarité entre générations s'amenuiser et le tissu social se distendre (Walker, 1993).

237. Selon les résultats de travaux de recherche dans les pays en développement, financer un système de pensions modestes de personnes âgées, c'est servir non seulement leurs intérêts mais aussi ceux de leur famille, car les membres plus âgés de la société investissent toujours dans leurs enfants et dans d'autres plus jeunes qui sont à leur charge et contribuent au capital social des générations futures (HelpAge International, 2004). Les mécanismes intergénérationnels peuvent être handicapés si rien n'est fait contre l'effet préjudiciable qu'ont certains programmes et politiques sur le système d'entraide entre les générations. Les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne ont commencé seulement depuis peu à prendre la mesure du nombre considérable de grands-parents qui doivent s'occuper d'orphelins de père et de mère victimes du sida, et à mettre en place, dans beaucoup de régions, des mesures de protection sociale pour les aider à poursuivre cette tâche et leur donner les moyens de mieux s'occuper des enfants. Toutefois, beaucoup de personnes âgées doivent encore se débattre avec de maigres ressources pour subvenir aux besoins des orphelins et leur donner une structure familiale.

238. Le long débat sur le financement des pensions et des soins de santé fait trop souvent oublier que l'équité entre les générations est influencée par une multitude de facteurs. Les chercheurs s'intéressent à présent à d'autres transferts intergénérationnels aux niveaux de la famille et de la collectivité locale, mais aussi au niveau du pays, et étudient la transmission de la pauvreté et du capital humain, environnemental, financier, socioculturel et sociopolitique; ils cherchent aussi à savoir comment les structures et les normes sociales et économiques peuvent favoriser ou entraver ces transmissions (HelpAge International, 2004).

239. Les pays doivent s'efforcer d'équilibrer les budgets nationaux pendant suffisamment longtemps de façon à assurer une meilleure répartition de la charge fiscale entre les générations, une répartition plus juste et plus équitable des ressources entre les groupes d'âge et la fourniture de biens et services essentiels à l'ensemble de la société. L'endettement public doit rester dans la limite du raisonnable et du gérable; les générations de demain ne doivent pas avoir à payer pour les dépenses d'aujourd'hui. Les politiques économiques, sociales et

environnementales devraient se compléter pour garantir le bien-être des générations futures.

240. Beaucoup de pays en développement ploient sous une dette nationale considérable. Cette dette s'est accumulée en grande partie dans les années 60 et 70, et les décisions prises alors se répercutent encore sur les politiques d'aujourd'hui. Dans plusieurs pays, le service de la dette rapporté au produit intérieur brut dépasse toujours largement 10 % (Programme des Nations Unies pour le développement, 2004b), ce qui entrave gravement la politique budgétaire et sociale actuelle et finit par fermer des perspectives aux générations futures.

241. Certains dirigeants cherchent à réduire les dépenses consacrées à des programmes publics essentiels à la cohésion sociale et intergénérationnelle, alors que les tendances démographiques révèlent que, dans la plupart des sociétés, les gens vivent plus longtemps et trois ou quatre générations se côtoient. À vouloir réduire l'assistance sociale et économique aux personnes âgées en se reposant davantage sur les mécanismes intergénérationnels informels, on risque de saper encore plus le contrat entre les générations.

242. Il faut abandonner la recherche de l'efficacité économique au sens étroit et évaluer la valeur et le sens du contrat entre les générations dans chaque société. Il faut montrer que c'est bien le contrat entre les générations qui donne à la société sa cohésion et les moyens de tenir ses engagements sociaux. Les pouvoirs publics doivent poursuivre les réformes politiques qui favorisent l'instauration et le maintien d'une société intégrée plutôt que de chercher seulement à réduire les dépenses dues au « fardeau » des personnes âgées, sans tenir compte de ce qu'elles ont apporté et continuent d'apporter à la société.

B. Consommation, inégalité et intégration sociale

243. Une étude des modes de la consommation peut nous éclairer sur les conditions de vie des personnes et nous permettre de considérer l'inégalité sous d'autres angles que celui des revenus. Ces modes donnent la mesure de l'exclusion, car ils révèlent qui a accès aux ressources, aux biens et aux services et qui n'a pas cet accès. Ils nous donnent également à voir le dénuement relatif de certains groupes sociaux, un problème persistant dans le monde entier.

244. Selon les données dont on dispose, la croissance de la consommation des ménages varie beaucoup d'une région à l'autre. Ces 25 dernières années, le taux moyen de croissance annuelle de la consommation des ménages est de 2,3 % dans les pays industrialisés et de 6,1 % dans les pays émergents d'Asie de l'Est; en revanche, en Afrique, la consommation des ménages a diminué de 20 % au cours de la même période (Programme des Nations Unies pour le développement, 1998).

245. Les 20 % les plus riches vivant dans les pays les plus riches se partagent 86 % de la consommation privée totale, contre 1,3 % pour les 20 % les plus pauvres du monde. Les inégalités de consommation se voient dans le fait qu'au niveau mondial, les 20 % les plus riches détiennent 74 % des lignes téléphoniques et consomment 46 % de la viande et du poisson, 58 % de l'énergie mondiale, 87 % du papier utilisé, alors que les 20 % les plus pauvres ne détiennent que 1,5 % des lignes téléphoniques et ne consomment que 5 % de la viande et du poisson, 4 % de l'énergie mondiale et

moins de 1 % du papier utilisé (Programme des Nations Unies pour le développement, 1998).

246. Comme le montrent ces niveaux de consommation très différents, les avantages matériels du développement mondial ont en grande partie échoué à la population riche des pays industrialisés. L'écart de consommation peut se réduire quelque peu avec le temps, mais sachant que les ressources naturelles disponibles sur la planète sont limitées, il serait impossible pour les quelque 2,8 milliards de personnes vivant actuellement avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour de jamais rattraper les niveaux de consommation du groupe des plus riches.

247. Avec l'expansion rapide de la nouvelle élite formée de ceux qui bénéficient le plus de la mondialisation, des modes de consommation se sont dessinés dans les pays en développement qu'ils calquent sur ceux des pays développés. La consommation ostentatoire se répand dans beaucoup de régions, l'aspiration à un statut et au prestige social tant au niveau de l'individu qu'à celui du groupe précipitant toutes les catégories sociales dans un matérialisme à outrance. Accéder à un statut par la consommation a autant d'importance pour les exclus que pour les nantis, et la poussée de la consommation ostentatoire se fait de plus en plus forte à mesure que les pays s'ouvrent aux influences mondiales (Sanne, 1997). Toutefois, si les habitudes de consommation de centaines de millions de gens vivant aujourd'hui dans l'abondance devaient être adoptées par ne serait-ce que la moitié des 9 milliards de personnes qui devraient peupler le monde en 2050, les retombées sur la terre, l'eau, l'énergie et les autres ressources naturelles seraient catastrophiques.

248. Le contraste entre ce qui permettrait à la population des pays en développement de vivre convenablement et ce qui est dépensé dans les articles de luxe est saisissant. Ainsi, dans les pays industrialisés, 35 milliards de dollars des États-Unis sont dépensés chaque année en parfums et en cosmétiques, c'est-à-dire la moitié du montant total de l'aide publique au développement en 2004 (Organisation de coopération et de développement économiques, 2003).

249. Il sera sans doute très difficile de modifier les modes de consommation, mais c'est une nécessité, car une consommation excessive peut avoir des conséquences graves pour la société et l'environnement. Il a été fait observer que les modes de production et de consommation non durables, en particulier dans les pays industrialisés, sont la principale cause de la détérioration continue de l'environnement mondial (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 1992). À mesure que les économies en développement poursuivront leur avancée, cette détérioration s'accélérera. Les conséquences de l'accroissement de la consommation et de la production sont surtout ressenties par les pauvres, car les modes de consommation et de production actuels jouent souvent contre le développement local et mettent en danger la santé et les moyens de subsistance de ceux qui vivent des ressources immédiatement disponibles.

250. Comme la population pauvre des pays en développement vit souvent sur des terres pauvres, elle est plus exposée aux conséquences de la dégradation de l'environnement. Ces zones en général à faible potentiel agricole sont sujettes aux inondations, aux glissements de terrains, à la sécheresse, à l'érosion et à d'autres formes de dégradation. Relevée comme une autre cause de la dégradation des terres, la salinisation des sols cause la perte d'au moins 3 hectares de terre arable par minute dans le monde (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000).

251. En Asie et en Afrique subsaharienne, 75 % des pauvres vivent en zones rurales et tirent leur subsistance des champs communaux. Dans certains États indiens, les pauvres tirent entre 66 et 84 % de la nourriture qu'ils donnent à leurs bêtes des terres communes. L'utilisation de ressources telles que les pacages communaux et les forêts fournit aux familles à faible revenu entre 14 et 23 % de leur revenu total, alors que chez les populations plus riches, la proportion correspondante se situe seulement entre 1 et 3 %. Une étude effectuée au Zimbabwe indique que les pauvres tirent des ressources naturelles jusqu'à un tiers de leur revenu, et confirme que les familles à la situation financière très précaire ont besoin de plus de ressources naturelles pour vivre (Commission de la sécurité humaine, 2003). Selon les estimations, plus de 350 millions de personnes dépendraient directement de la forêt pour leur subsistance; toutefois, les demandes croissantes de terre pour des fins agricoles et de bois pour la production de papier ont accéléré la déforestation, en particulier dans les pays en développement. Le sol des forêts rasées se détériore en général très vite et ne se prête plus ni aux cultures ni au pâturage à long terme (Commission de la sécurité humaine, 2003; Roper et Roberts, 1999).

252. Les inégalités existantes sont aggravées par une vulnérabilité environnementale croissante, et les effets s'en ressentent le plus fortement lorsque se produit une catastrophe. Dans les années 90, plus de 700 000 personnes ont péri dans des catastrophes naturelles. Même si ces pertes sont moins importantes que durant les autres décennies, l'intensité et la fréquence de ces phénomènes et le nombre de personnes dont la vie en est affectée ont fortement augmenté. Plus de 90 % des victimes de catastrophes vivent dans les pays en développement. En 2002, au Kenya, les pluies ont fait plus de 150 000 déplacés, et en Chine, plus de 800 000 personnes ont été victimes de la sécheresse la plus grave que le pays ait connue en un siècle (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2002; Worldwatch Institute, 2003).

253. Le séisme et le tsunami qui ont ravagé des régions entières en Asie du Sud-Est à la fin de décembre 2004 ont révélé les conséquences d'une vulnérabilité socioéconomique disproportionnée. À la séance consacrée par l'Assemblée générale au tsunami et au redressement et à la reconstruction à long terme, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dit : « Nous savons par expérience que les pauvres sont toujours les plus durablement touchés par ces catastrophes » (Annan, 2005a).

254. Les inégalités d'accès aux ressources sont également pour beaucoup dans les catastrophes causées par l'homme. La dégradation du sol dans maintes régions laisse des millions de personnes dans l'incapacité de produire suffisamment à manger pour elles-mêmes et pour leur famille. Cette situation aggrave les tensions et la vulnérabilité sociale et peut déclencher des conflits et des migrations de masse. Dans beaucoup de pays en développement, la concurrence et la lutte pour le contrôle des maigres ressources disponibles sont à l'origine de violents affrontements, les groupes dominants cherchant à soumettre et à refouler les peuples autochtones et tribaux qui vivent dans des contrées fertiles pour les dépouiller de leurs terres et de leurs ressources (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2005b). La famine peut allumer la guerre civile, comme cela s'est vu durant les périodes de sécheresse qui ont frappé l'Afrique orientale dans les années 70, 80 et 90. Le prolongement des hostilités met en place un cercle vicieux, car le conflit ne fait que réduire encore plus la production alimentaire et les ressources des groupes marginalisés (Renner, 1999).

255. Les différences prononcées observées au niveau de la qualité de vie entre les pays développés et les pays en développement se maintiendront pendant des dizaines d'années, bien que les tendances et les projections laissent supposer que les derniers connaîtront des niveaux de consommation de plus en plus élevés pour finir par rattraper les premiers. Il y a lieu de penser que, à mesure que les pays en développement progresseront, beaucoup de leurs habitants pauvres aspireront aux modes de vie des pays développés plus riches. Toutefois, pour réaliser un développement qui soit durable, les pays développés doivent démontrer qu'il est possible et préférable d'adopter des modes de vie peu polluants basés sur une utilisation plus efficace des ressources (Schölvinck, 1996).

256. D'aucuns prétendent que parce que les consommateurs font la demande, ce sont leurs préférences et leurs choix qui déterminent le comportement et la production d'autres agents économiques (Organisations des Nations Unies, 1996). On peut se demander toutefois si les consommateurs ont vraiment la liberté du choix. Dans les sociétés de consommation modernes, l'individu est souvent pris dans ses habitudes de consommation et subit les contraintes des marchés et des entreprises ainsi que les pressions du marketing (Sanne, 1997). Il semble de plus en plus que la demande de biens et de services soit définie par une multitude de facteurs et n'est pas toujours l'expression d'un libre choix (Jackson et Michaelis, 2003). La modification des habitudes alimentaires qui s'observe dans le monde entier démontre le rôle de plus en plus important du secteur commercial dans la création de modes de vie. Ces changements n'exercent peut-être aucun effet direct sur l'inégalité proprement dite, mais a assurément des conséquences indirectes sur le plan socioéconomique. Par exemple, les gens dépensent une plus grosse part de leur revenu dans des aliments superflus, souvent à faible valeur nutritive. À cause de ce changement des habitudes alimentaires, les maladies non contagieuses se multiplient, alourdissant la charge qui pèse déjà sur le système de santé.

257. L'obésité, en particulier, est une menace croissante pour la santé. Le monde compte actuellement plus d'un milliard d'adultes présentant un excédent pondéral, dont 300 millions sont classés comme cliniquement obèses (Organisation mondiale de la santé, 2005a). Dans beaucoup de pays, l'urbanisation et l'accroissement des revenus qui vont de pair avec le développement ont contribué au bouleversement des habitudes alimentaires, conduisant à un rapprochement des habitudes alimentaires ou à une plus grande similitude entre les différents régimes alimentaires dans le monde (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2005a). Le commerce des produits alimentaires s'est énormément développé; en 2001, les produits alimentaires ont occupé 11 % du commerce mondial, dépassant ainsi les combustibles (Pinstrup-Andersen et Babinard, 2001).

258. Selon l'OMS, l'abandon de régimes alimentaires traditionnels à base de poisson et de légumes au profit de régimes « occidentalisés » plus riches en graisses, en sucres et en sel et plus pauvres en fibres végétales a contribué à la détérioration de l'état de santé général. L'OMS note également que les pays en développement commencent à voir apparaître chez eux de plus en plus des maladies qui affectaient d'ordinaire les pays industrialisés, dont les maladies cardiaques et le diabète. Selon les estimations, d'ici à 2020, ces maladies seraient cause des deux tiers de la morbidité mondiale (Organisation mondiale de la santé, 2002).

259. Les jeunes sont particulièrement exposés à ces changements néfastes des habitudes alimentaires. Les enfants obèses sont de plus en plus guettés par

l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'athérosclérose et le diabète, toutes conditions prédisposant à la coronaropathie (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2002). À la prévalence croissante de l'obésité chez la population infantile, répond la multiplication des maladies chroniques chez cette même population devenue adulte (Organisation mondiale de la santé, 2005a). Selon les projections établies par l'OMS, le nombre d'accidents vasculaires cérébraux dans les pays en développement doublera dans les 20 prochaines années. Le nombre de personnes obèses contractant le diabète devrait également doubler pour atteindre 300 millions d'ici à 2025, les trois quarts d'entre elles habitant dans les pays en développement (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2002). Si ces projections sont exactes, cette mutation aura une incidence énorme sur la demande de services de soins et d'assistance et causera de nouvelles difficultés économiques (Brody, 2002).

C. Violence et inégalité

260. Les pays qui encouragent l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme sont moins exposés aux risques de conflit armé et ont plus de chances de se développer et de prospérer. Le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont intimement liés et se renforcent mutuellement. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, « il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Si le combat n'est pas livré sur tous les fronts, aucune victoire ne sera possible (ONU, 2005c) ».

261. La sécurité à l'échelon international est certes indispensable au développement social, mais la priorité donnée ces dernières années à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée a détourné l'attention et les ressources humaines et financières du développement. Cette priorité à la sécurité nationale, problème politique de tout premier plan, risque de repousser encore plus à l'arrière-plan la réalisation des objectifs nationaux et internationaux relatifs au développement et aux droits de l'homme et de retarder la mise en œuvre de stratégies générales visant l'instauration d'un environnement porteur pour le développement social.

262. L'un des aspects les plus positifs du climat international qui a régné dans les années 90 a été le relatif esprit d'ouverture des négociations internationales (entravées jusqu'au milieu des années 80 par les intérêts stratégiques de sécurité qui avaient dominé la période de la guerre froide). Les liens s'étant resserrés et la coopération renforcée, la communauté internationale a pu mettre au premier rang de ses préoccupations des questions qui concernaient l'humanité tout entière telles que l'égalité entre les sexes, l'état de l'environnement, le VIH/sida et le développement social. Cette conjoncture a aussi créé un esprit de responsabilité collective qui a abouti à la ratification de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, en 1997, et à la signature du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En créant la Cour pénale internationale, les gouvernements ont concrétisé leur volonté de donner la suite voulue aux violations graves des droits de l'homme. Malheureusement, des événements récents, actes de terrorisme, conflits armés, ont suscité, dans de nombreuses parties du monde, une atmosphère d'insécurité et d'intolérance ethnique et religieuse, qui risque fort d'affaiblir cet esprit de

responsabilité collective et ce souci de protéger la dignité humaine. S'il est essentiel de réagir à ces menaces, il faut souligner qu'à long terme, la sécurité de l'humanité ne peut être garantie par le seul moyen des armes.

263. Même si la nature précise de la relation entre violence et intégration sociale n'apparaît pas nécessairement d'emblée et qu'il existe des exemples où la violence est mise au service de l'intégration sociale, on peut affirmer sans grand risque de se tromper que le plus souvent, la violence est un symptôme de désintégration sociale. Qu'elle se manifeste sous la forme de l'agression individuelle, du conflit armé ou de revendications d'autodétermination, elle est à chaque fois l'indication que la société n'est pas parvenue à intégrer pleinement tous les éléments qui la composent.

264. Les sociétés où la violence sert à faire avancer des revendications, à forcer au changement ou encore à maintenir l'ordre public et le statu quo sont souvent celles où l'intégration sociale est défailante; a contrario, les sociétés qui, d'une manière générale, encouragent les droits de l'homme, les processus démocratiques et la non-discrimination ont moins besoin d'armer fortement leurs forces de police ou leurs armées. Les sociétés caractérisées par le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de tous sont habituellement moins enclines à recourir à la violence pour maintenir l'ordre public.

1. Crimes violents

265. Il n'y a pas de lien de causalité simple entre pauvreté et inégalité, d'une part, et violence, de l'autre. Des indications de plus en plus nombreuses donnent à penser que lorsque les inégalités se creusent, la croissance économique risque d'en souffrir et le nombre de crimes violents d'augmenter (Bourguignon, 1999; Fajnzylber, Lederman et Loayza, 2002). Ceci dit, les grandes généralisations ne reflètent pas la multiplicité des réalités de terrain, qui sont plus nuancées. Il arrive que des conflits violents éclatent dans des pays prospères ou entre de tels pays, alors que la plupart des pays pauvres vivent en paix. La pauvreté, l'inégalité et les privations n'entraînent pas nécessairement un accroissement des crimes violents ni une révolte immédiate mais elles restent souvent dans les mémoires, pour peser sur le cours des événements à venir. Pour analyser le lien entre la violence et l'inégalité et le problème de l'intégration sociale, il faut partir d'une approche globale du développement, où la sécurité et l'absence de violence sont indissociables de la justice et de l'égalité dans les domaines politique, culturel, économique et social.

266. L'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, fondée sur des données concernant plus de 100 pays, révèle que le nombre de délits signalés a augmenté de manière régulière entre 1980 et 2000, passant de 2 300 à plus de 3 000 pour 100 000 personnes (Shaw, van Dijk et Rhomberg, 2003). Les hausses les plus fortes ont été enregistrées en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis que des progressions moins fortes ont été observées dans les pays arabes, en Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants, ainsi qu'en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. Les données relatives à l'Afrique subsaharienne sont insuffisantes pour qu'on puisse en dégager des tendances claires. La criminalité est en baisse constante en Amérique du Nord depuis le début des années 90 (Department of Justice des États-Unis d'Amérique, 2004) tandis que dans l'Union européenne (UE), on enregistre depuis les années 80 une hausse notable et aujourd'hui, les crimes violents y sont plus nombreux qu'aux États-Unis. Le taux de criminalité enregistrée dans l'UE et aux États-Unis d'Amérique est à peu près le

double de la moyenne mondiale, ce qui indique une propension nettement inférieure à signaler les crimes dans la plupart des autres régions du monde (Shaw, van Dijk et Rhomberg, 2003).

267. Pour déterminer des niveaux d'activité, l'homicide fournit un bon indicateur de substitution de la catégorie plus large du crime violent car il est plus souvent enregistré que les autres crimes et fournit une source de comparaison relativement fiable. En général, les pays à un stade avancé de développement humain ont des taux d'homicide inférieurs à la moyenne mondiale, tandis que tous ceux qui ont des taux élevés d'homicide (plus de 10 pour 100 000 habitants) sont soit des pays en développement, soit des pays à revenu intermédiaire. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les taux d'homicide sont très élevés et relativement homogènes (25 pour 100 000 habitants). L'Afrique subsaharienne a aussi des niveaux élevés (17 à 20 pour 100 000 habitants) mais il ne s'agit pas d'une tendance uniforme. Les taux d'homicide dans l'UE sont relativement bas (moins de 3 pour 100 000 habitants) et la tendance est la même au Canada. Après avoir connu une hausse de ce taux dans les années 80, les États-Unis d'Amérique ont enregistré une chute spectaculaire dans les années 90, où les homicides sont passés de 10 pour 100 000 habitants à 5,6 pour 100 000 habitants entre 1991 et 2001 (Department of Justice des États-Unis d'Amérique, 2004). L'Europe orientale et la Communauté d'États indépendants ont enregistré les hausses les plus fortes, le niveau étant passé de 5 homicides pour 100 000 habitants au milieu des années 80 à 8 pour 100 000 habitants au début des années 90, pour s'infléchir ensuite légèrement. La tendance observée en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique est assez homogène, avec 3 à 4 homicides pour 100 000 habitants. Les fluctuations des taux d'homicide sont plus élevées dans les États arabes qu'ailleurs mais les taux restent néanmoins systématiquement inférieurs à 4 pour 100 000 habitants (Shaw, van Dijk et Rhomberg, 2003).

268. Même si bien souvent, les données relatives à la criminalité et la violence sont rares et ambiguës, spécialement dans les pays en développement, les observations suffisent à confirmer une relation marquée entre l'inégalité et le niveau de la criminalité, quels que soient la période ou le pays considéré (Bourguignon, 1999; Fajnzylber, Lederman et Loayza, 2000). Cette corrélation semble particulièrement forte en période de récession ou d'instabilité économique (Fajnzylber, Lederman et Loayza, 2002).

269. On observe une corrélation positive forte entre l'inégalité et le crime et, plus particulièrement, le crime violent, dans l'ensemble des pays et régions, et sur période longue, dans un pays donné. Pour certains, ceci peut s'expliquer par la théorie des privations relatives, selon laquelle l'inégalité avive les tensions sociales, car les moins riches se sentent défavorisés par rapport aux autres. Le principe de base est que « la condition préalable et nécessaire d'un conflit civil violent est la privation relative, définie comme décalage que des acteurs perçoivent entre les valeurs auxquels ils aspirent (valeurs attendues) et les valeurs auxquelles ils sont apparemment capables d'accéder (valeurs potentielles), en fonction des conditions dans lesquelles ils vivent. Les valeurs attendues sont les biens et les conditions de vie auxquelles les personnes estiment avoir droit. Les valeurs potentielles sont les conditions qui déterminent les chances que les personnes estiment avoir d'obtenir ou de conserver les valeurs auxquelles elles aspirent légitimement. » (Gurr, 1968). Ceux qui s'estiment défavorisés et traités injustement risquent de chercher un dédommagement par tous les moyens, y compris le crime, dont les victimes peuvent être riches ou pauvres.

270. L'inégalité n'entraîne pas toujours une augmentation de la violence et n'en est aucunement la seule explication. Mais elle augmente vraiment la probabilité du crime violent et du conflit armé interne, spécialement quand elle coïncide avec d'autres facteurs. Par exemple, la pression culturelle intense qui pousse à la réussite financière permettant un niveau de consommation conférant un statut social souhaité porte de nombreux jeunes à commettre des crimes violents et à se livrer au trafic de drogues. (Kramer, 2000).

2. Conflits armés

271. Si on ne peut pas dire que la pauvreté, l'inégalité et le déni des droits de l'homme sont la cause des agressions, du terrorisme ou de la guerre civile ou qu'ils les justifient, il est néanmoins clair qu'ils augmentent fortement le risque d'instabilité et de violence. Les pays plus pauvres risquent plus de connaître une guerre civile que les pays riches, et les pays où sévit une guerre civile risquent plus de rester dans la misère ou de s'appauvrir. Dans un pays où le produit intérieur brut par habitant est de 250 dollars des États-Unis d'Amérique, la probabilité prévue qu'éclate une guerre (sur une période de cinq ans) est de 15 %; cette probabilité est réduite de moitié pour un pays dont le PIB par habitant est de 600 dollars et encore de moitié (4 %) pour un pays dont le PIB par habitant est de 1 250 dollars (Humphreys, 2003).

272. La violence est plus fréquente dans les sociétés hiérarchisées, où le pouvoir et les maigres ressources sont généralement répartis de façon inégale entre des groupes identifiables se distinguant par des facteurs tels que le territoire, la race, l'ethnie et la religion. La violence est plus courante dans les pays où les inégalités sont plus fortes. Les pays à taux élevé de pauvreté et d'inégalité ont généralement des réseaux de sécurité et des systèmes d'assistance sociale déficients, un accès inégal à l'éducation, et offrent moins de possibilités à leurs jeunes.

273. Même si tous conviennent que la prospérité et la croissance vont généralement de pair avec un moindre risque de conflit, il n'y a pas de consensus sur le fait de savoir si certains types de croissance rendent le conflit plus ou moins probable. Certains alléguent que l'inégalité est la cause principale d'un conflit particulier mais les données ne permettent ni de confirmer ni d'infirmer cette hypothèse : d'une manière générale, de nombreux facteurs peuvent contribuer à l'apparition d'un conflit violent. Lorsqu'on se penche sur le lien éventuel entre les niveaux d'inégalité et la fréquence ou l'absence de conflits, il faut garder à l'esprit que l'aspect le plus important de l'inégalité à cet égard est sans doute l'inégalité entre groupes (inégalité horizontale), plutôt que l'inégalité entre individus. Le conflit armé et la guerre civile éclatent plus fréquemment dans des pays où il y a des inégalités graves ou en progression entre groupes ethniques, ou des situations perçues comme telles.

274. Certains niveaux d'inégalité peuvent créer des tensions sociales, mais être tolérés, notamment lorsqu'ils restent constants dans le temps. Par contre, des inégalités qui s'aggravent peuvent faire monter les tensions et lorsque s'y ajoute l'incapacité institutionnelle de résoudre les disparités croissantes, le risque de conflit grandit. Les différences ethniques, religieuses et culturelles entraînent rarement par elles-mêmes un conflit, mais elles fournissent souvent les lignes de clivage, en particulier quand d'autres facteurs viennent s'y ajouter, tels que les inégalités sociales, politiques ou économiques. L'identification ethnique s'est

révéleé un instrument essentiel des groupes rebelles qui cherchent à renforcer leur légitimité, s'assurer des appuis et recruter de nouveaux membres.

275. La société dont les ressources économiques et sociales sont distribuées de manière équilibrée sera généralement mieux à même de gérer les tensions et courra moins de risque de désintégration sociale et d'effondrement institutionnel que la société caractérisée par la pauvreté, où les disparités économiques et sociales sont marquées, les perspectives systématiquement bouchées, et le recours pour tous à des institutions crédibles capables de répondre à des revendications inexistant (Organisation pour la coopération et le développement économique, 2001). Il est fréquent que le changement provoque des bouleversements sociaux et politiques, entame la cohésion sociale et affaiblit les institutions et les structures traditionnelles de l'autorité. Les transitions économiques et politiques augmentent inévitablement les tensions, tout spécialement lorsque l'équilibre du pouvoir ou l'accès à des ressources de valeur passe d'un groupe à un autre.

276. Le nombre de personnes touchées par la violence est important. En 2002, on estime que 1,6 million de personnes dans le monde sont mortes de blessures infligées intentionnellement (Organisation mondiale de la santé, 2004). La probabilité est plus forte pour les hommes que pour les femmes d'infliger des blessures comme d'en mourir. À l'échelon mondial, les suicides seraient à l'origine de la majorité des morts causées intentionnellement (873 000), les conflits armés (559 000) et la violence interpersonnelle (172 000) faisant considérablement moins de victimes (Organisation mondiale de la santé, 2004). Ce modèle vaut pour toutes les régions sauf l'Afrique et l'Amérique latine, où la violence interpersonnelle et la guerre font plus de victimes que la violence infligée intentionnellement.

277. En 2004, plus de 17 millions de personnes étaient réfugiées ou déplacées du fait de la violence ou de menaces de violence, contre 21,8 millions en 2003. Le nombre de demandeurs d'asile dans les pays industrialisés est descendu en 2004 au niveau le plus bas depuis 17 ans (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2005b). Dans un groupe de 50 pays industrialisés, le nombre de demandes d'asile est passé de 508 100 en 2003 à 396 400 en 2004, soit une baisse de 22 %. Depuis 2001, les demandes d'asile ont chuté de 40 % (Haut Commissariat pour les réfugiés, 2005a). Normalement, cette tendance devrait porter à l'optimisme mais en fait, il est probable qu'elle traduit seulement un traitement différent des demandes d'asile – procédures accélérées, rejets des demandes – plutôt qu'une amélioration réelle des conditions de vie dans les pays d'origine. Les mesures de sécurité et les contrôles aux frontières ayant été renforcées, il est de plus en plus difficile pour les demandeurs d'asile d'atteindre leur destination finale et de déposer leur demande, ce qui crée l'impression que leur nombre a diminué.

278. À cette réserve près, 2004 est considérée comme une année raisonnablement bonne, s'agissant des réfugiés. La plupart des 3,2 millions de personnes qui avaient fui le Rwanda en 1994 ont pu rentrer chez elles et des centaines de milliers de réfugiés sont rentrés en Angola, en Érythrée, au Libéria et en Sierra Leone au cours de l'année. Cependant, alors que la communauté internationale commémorait les 800 000 personnes qui avaient trouvé la mort dans le génocide au Rwanda, plus de 70 000 personnes sont mortes au Darfour (Soudan) du fait de la violence qui sévit dans la région et au moins 1,8 million de personnes ont été forcées de quitter leur foyer, après les viols et les massacres commis alentour. Malgré les traditionnels appels au « plus jamais cela » lors des commémorations de génocides, la

communauté internationale reste tout aussi démunie qu'il y a 10 ans pour mettre fin à la violence dans un pays.

279. Il y a eu en 2003 19 grands conflits armés en 32 points du globe, soit une légère amélioration par rapport à 2002, où il y avait eu 20 grands conflits armés en 19 points, ce qui amène le nombre de conflits importants au deuxième niveau le plus bas depuis la fin de la guerre froide (Dwan et Gustavsson, 2004). Il ne s'agissait d'hostilités entre des États que dans deux cas. De 1990 à 2003, on a recensé 59 grands conflits armés importants dans 48 endroits, dont quatre seulement concernaient une guerre entre pays. Il convient de noter que, souvent, lorsqu'ils sont classés dans la catégorie des conflits internes, ces conflits comportent quand même un élément international car les factions en guerre sont soutenues par des pays voisins. Ces dernières années, la plupart des conflits de cette nature se sont situés en Afrique. Sur les 25 pays qui se trouvent au bas de l'échelle du développement humain en 2004, 23 sont en Afrique et 20 sont en conflit ou l'ont été récemment.

280. On se rend mieux compte désormais que, pour assurer la paix internationale et nationale et écarter le risque d'énormes pertes en vies humaines et de dégâts matériels considérables, il est plus efficace et infiniment moins coûteux d'intervenir activement pour prévenir les conflits que de les résoudre. On a calculé qu'au Rwanda en 1994, une action préventive aurait coûté 1,3 milliard de dollars des États-Unis, alors que l'ensemble de l'aide fournie à ce pays au lendemain du génocide a coûté 4,5 milliards de dollars (ONU, 2001). La prévention n'est pas seulement possible, elle est aussi rentable; selon certaines études, le monde aurait connu 25 % en plus de conflits violents au cours de la seconde moitié des années 90 si des mesures préventives n'avaient pas été prises (Commission économique pour l'Afrique, 2005). Il n'en reste pas moins que les stratégies de prévention de conflit les plus efficaces sont celles qui visent à réduire la pauvreté et l'inégalité, à assurer à tous un travail décent par le plein emploi et à réaliser pleinement l'intégration sociale.

3. Démographie de la population jeune

281. Les taux élevés de chômage et de sous-emploi, en particulier parmi les jeunes (15 à 24 ans), contribuent à la croissance de toute sorte d'activité économique parallèle. Lorsqu'un pays est incapable d'absorber dans l'économie structurée les nombreux jeunes arrivant sur le marché du travail, il s'expose à des conséquences qui vont de l'expansion rapide du secteur informel à une instabilité accrue du pays; dans ce dernier cas, la criminalité organisée et les groupes rebelles violents recrutent facilement dans l'énorme réservoir des jeunes au chômage.

282. En 2000, plus de 100 pays ont connu le phénomène du gonflement des classes d'âge jeunes, qui se produit lorsque des jeunes de 15 à 24 ans représentent au moins 40 % de la population nationale. Ce sont tous des pays en développement, situés principalement au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne (ONU, 2003). Ce phénomène, qui coïncide avec des niveaux élevés de chômage, de pauvreté et d'inégalité, aggrave le risque d'apparition de conflits violents dans le pays (Urdal, 2004). Même dans les meilleures conditions, ces générations, beaucoup plus importantes en nombre que celles qui les précèdent, doivent faire face à des goulets d'étranglement dans les institutions. Le chômage est souvent deux à trois fois plus élevé chez les jeunes que dans l'ensemble de la population, et l'absence de perspectives professionnelles peut créer chez eux de profondes frustrations, surtout

lorsque les progrès du système éducatif ont suscité des espoirs. La situation s'aggrave quand ce phénomène démographique coïncide avec une stagnation économique qui limite encore la capacité du pays d'absorber davantage de travailleurs.

283. Cette argumentation vaut pour tous les types d'activité criminelle. Si, normalement, un niveau d'instruction plus élevé va de pair avec une plus faible probabilité de conflit, cette tendance risque de s'inverser lorsque le chômage est élevé. L'insatisfaction est particulièrement profonde lorsque les processus de recrutement sont bloqués dans les carrières politiques et économiques, et lorsque les voies du changement social et de la justice sociale ne sont accessibles qu'à des membres privilégiés appartenant à certains groupes.

284. Face à l'exclusion sociale, les jeunes sont nombreux à penser qu'ils sont impuissants à changer leur propre situation ou la société dans son ensemble. Sans perspectives réelles d'emploi décent et productif, ils risquent de se tourner vers la violence. Cette décision a généralement de tristes conséquences pour eux-mêmes, et il ne faut pas non plus en sous-estimer les répercussions sociales. En février 2005, lors d'un débat public au Conseil de sécurité sur les problèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest, le Secrétaire général de l'ONU a fait observer que « le chômage des jeunes est scandaleusement élevé, et le désespoir qui en résulte risque réellement de provoquer des troubles politiques et sociaux dans les pays qui sortent d'une crise, et même dans ceux qui sont encore stables pour le moment » (Annan, 2005b).

285. La plupart des auteurs d'actes de violence sont des hommes de moins de 30 ans. De tous temps, ce sont les hommes jeunes qui ont perpétré le plus d'atrocités et de crimes de guerre et, aujourd'hui encore, ce sont eux qui commettent le plus de meurtres et d'actes de violence dans les zones de conflit. Ils forment le gros des forces militaires et paramilitaires et constituent aussi la majeure partie des civils mêlés à la violence, qu'ils agissent seuls ou en groupe. Ces jeunes sont en outre particulièrement exposés en période de conflit. Ils risquent plus d'être recrutés dans des unités combattantes, de devenir des victimes de la traite des êtres humains et d'être soumis à la violence sexuelle; en outre, ils sont privés de possibilités d'éducation et de socialisation.

286. Comme on l'a déjà indiqué, il est un autre élément important à intégrer dans l'analyse : celui des privations relatives, distinctes des privations objectives. La pauvreté par elle-même peut ne pas donner lieu à conflit ou à revendications mais les individus et les groupes vivant dans la misère risquent d'avoir de profonds ressentiments et d'être tentés par la violence lorsqu'ils perçoivent le fossé existant entre ce qu'ils ont et ce qu'ils estiment mériter ou que d'autres possèdent. Cette tendance est particulièrement prononcée parmi des groupes facilement identifiables possédant une identité collective forte, reposant sur l'appartenance à un groupe ethnique, la religion, la langue ou la culture.

287. Les attitudes et le comportement d'une génération ont souvent un effet marqué sur le développement psychologique et comportemental de la génération suivante. Il est possible que les caractéristiques, les valeurs et les perspectives d'une génération donnée peuvent influencer les choix opérés par la suivante de même que leur résultat. La question de l'« héritage » des possibilités a déjà été abordée mais lorsqu'on considère l'héritage intergénérationnel, on s'aperçoit que celui-ci peut comporter aussi des croyances et des principes, des comportements de parents, des

tendances en matière de fidélité ou d'adultère, et même la dépression, le traumatisme et la violence. Ce phénomène a souvent un prix au niveau social; en effet, les mentalités sont souvent transmises d'une génération à l'autre, ce qui peut entraîner une aggravation de la discrimination à l'égard de groupes ethniques ou religieux particuliers ou des personnes handicapées, par exemple. Pour les personnes héritant de maladies mentales ou de tendances comportementales néfastes, la réinsertion coûte cher, mais il y a aussi des coûts sociaux si elles ne sont pas soignées. Ceux qui reçoivent un tel héritage paient un prix particulièrement élevé: l'exposition, à un âge impressionnable, aux influences néfastes ou traumatisantes peut entraîner des effets et des conséquences qui marqueront la personne et ses descendants tout au long de leur vie.

4. Le viol et les enfants soldats

288. Le viol fait depuis toujours partie du cortège de la guerre et autres formes de conflit. Il se produit parfois lorsque l'ordre public disparaît, permettant aux combattants armés en position de pouvoir relatif d'abuser de civiles sans armes. Dans certains cas, cependant, les agressions sexuelles s'inscrivent dans la ligne de conduite d'un groupe ou d'un gouvernement. Elles sont une constante des croisades religieuses, des révolutions, des libérations, des guerres de conquête impériale et des génocides. Elles servent à punir les ennemis et à récompenser les vainqueurs. Or en temps de guerre comme de paix, ce sont les membres les plus vulnérables de la société, notamment les femmes, les réfugiés, les membres de minorités, les jeunes et les pauvres, qui sont en nombre disproportionné parmi les victimes de ces agressions.

289. S'agissant de protéger les femmes et les filles du viol et des violences sexuelles en situation de conflit, on peut dire au mieux que la communauté internationale est désormais un peu plus sensibilisée à la nécessité de cette protection. « Le problème n'a rien perdu de sa gravité » (UNICEF, 2005). Depuis les comptes rendus fortement médiatisés de viols systématiques perpétrés par des soldats dans les Balkans dans les années 90, on connaît mieux la fréquence du viol comme moyen de guerre, et plus particulièrement de génocide. La pratique ne s'en poursuit pas moins et il n'y a pratiquement pas eu récemment de conflit où elle n'ait pas fait son apparition.

290. Si les mentalités face au viol – et surtout à ses victimes – varient beaucoup selon les cultures et les sociétés, les conséquences pour la société des victimes sont remarquablement semblables. Catastrophique, le traumatisme physique et psychologique subi par les victimes de ces agressions n'est jamais vraiment mesurable. En période de conflit, les auteurs de viols et d'autres formes de violence sexuelle sont conscients des effets de ces agressions non seulement sur les victimes, mais sur l'ensemble de la communauté ennemie. Le viol est souvent utilisé de propos délibéré pour détruire les liens familiaux et communautaires, devenant donc un moyen de nettoyage ethnique ou de génocide. Il sert à transmettre délibérément aux femmes le VIH/sida et d'autres maladies ce qui les expose souvent, de même que leurs enfants et le reste de leur famille, à l'exclusion sociale et à l'ostracisme; il garantit donc que les victimes et leur communauté continueront de subir les séquelles des crimes des années après leur commission. Les enfants nés du viol sont souvent victimes d'ostracisme et de discrimination et exclus de leur communauté. De telles situations traduisent une dimension intergénérationnelle de la

désintégration sociale, qui fait que les conséquences d'un crime commis à l'encontre d'une génération donnée se répercutent aussi sur ses descendants.

291. En raison d'un certain nombre de facteurs sous-jacents, il est extrêmement difficile d'éliminer la violence sexuelle en situation de conflit. Dans les cas où les femmes connaissent déjà la subordination en temps de paix, un conflit ne fera qu'exacerber la situation, ce qui les rendra plus vulnérables aux agressions sexuelles. Il y a peu de progrès pour ce qui est de traduire en justice les auteurs de ces crimes; de plus, comme les services fournis aux survivants d'agressions sexuelles sont insuffisants, la réintégration sociale de ces victimes se révèle souvent extrêmement problématique (Human Rights Watch, 2004).

292. Le phénomène des enfants soldats est une autre conséquence directe de l'incapacité de la société à réaliser l'intégration sociale. Tout comme le viol sert d'arme ou de stratégie délibérée en situation de conflit, l'utilisation des enfants soldats repose sur une politique d'exploitation intentionnelle, les enfants étant généralement des combattants soumis, efficaces et peu coûteux. Il y aurait, selon les estimations de Human Rights Watch, environ 300 000 enfants soldats dans 20 pays au moins; cet effectif est demeuré relativement stable au cours des dernières années, bien que le phénomène soit plus connu et qu'on comprenne mieux les mesures à prendre pour le contrecarrer (Human Rights Watch, 2004). Si le recrutement (qu'il serait plus juste de qualifier d'enlèvement) des enfants à cette fin en République démocratique du Congo a augmenté de façon inquiétante à la fin de 2002 et au début de 2003, la fin de la guerre en Angola et en Sierra Leone a libéré des milliers d'enfants du conflit armé actif.

293. Une meilleure sensibilisation au sort des enfants soldats a conduit à l'adoption, ces dernières années, de trois traités importants¹. Ces traités internationaux ont suscité une approbation quasi universelle mais se sont révélés difficiles à appliquer. Cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne les groupes armés non étatiques, à qui on peut difficilement faire respecter les traités. Ces groupes ne sont pas très sensibles à l'opinion publique mondiale; et comme on ne peut menacer ni ces types de groupes, ni les gouvernements officiels de leur retirer l'aide militaire ou de leur imposer des sanctions parce qu'ils utilisent des enfants soldats, rien ne laisse présager une amélioration notable de la situation dans un avenir prochain.

294. La fin de l'utilisation des enfants soldats doit aller de pair avec la réintégration sociale complète de ces enfants. Il est très probable que les ex-enfants soldats n'ont pas eu d'instruction scolaire, ni la possibilité d'acquérir les compétences qui leur permettraient de gagner leur vie. Dans bien des cas, en plus de constituer un gagne-pain, la participation à un conflit armé leur a donné un certain prestige et un sentiment de camaraderie ou d'appartenance à une communauté. Ces jeunes ont besoin de remplacer la participation au conflit armé par une autre solution viable qui réponde à tous leurs besoins fondamentaux. Jusqu'ici, on a accordé moins de soutien financier aux programmes de réintégration qu'aux initiatives de désarmement ou de démobilisation; il en a résulté un déséquilibre qui risque d'entraîner une aggravation des frustrations et des violences (UNICEF, 2005).

5. Violence familiale et esclavage

295. La violence familiale est un autre symptôme insidieux du manque d'intégration sociale. Bien que les hommes soient parfois exposés à la violence familiale, les femmes constituent l'immense majorité des victimes. Partout dans le

monde, la violence familiale pose un problème grave; des études indiquent qu'à l'échelle mondiale, pas moins de 69 % des femmes ont déjà été physiquement agressées par un partenaire masculin. La violence physique, souvent accompagnée d'actes de violence psychologique et sexuelle, a des conséquences profondes sur les personnes et même sur l'ensemble de la communauté (Organisation mondiale de la santé, 2002).

296. La violence familiale touche certes tous les groupes socioéconomiques, mais les femmes pauvres semblent être beaucoup plus touchées; des études plus approfondies devront être menées pour comprendre pourquoi. Les recherches effectuées semblent indiquer que la violence familiale est provoquée et entretenue par les inégalités politiques, sociales, économiques et structurelles entre hommes et femmes dans la société, et par le caractère figé des rôles dévolus à chacun des deux sexes (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 2003).

297. La violence est souvent jugée moins grave entre partenaires d'une union maritale ou consensuelle qu'entre deux personnes sans lien de parenté. Cette perception prévaut aussi bien dans les milieux officiels que dans l'opinion (Iadicola et Shupe, 2003). Des mécanismes juridiques et divers programmes publics et privés ont été mis en place dans de nombreux pays, en grande partie grâce aux efforts déployés par la société civile, pour lutter contre la violence familiale et d'autres formes de violence à l'égard des femmes (Jelin et Díaz-Muñoz, 2003). Les réformes juridiques et politiques sont généralement la première étape, mais elles ne pourront ouvrir la voie à de grands progrès si elles ne sont pas suivies d'effets et accompagnées d'une évolution de la culture et des pratiques institutionnelles. En définitive, la violence à l'égard des femmes ne pourra être éradiquée tant que les inégalités structurelles entre hommes et femmes persisteront et que le comportement général de la société ne changera pas (Chopra, Galbraith et Darnton-Hill, 2002).

298. L'esclavage moderne constitue également un problème social mondial. La traite d'êtres humains et l'esclavage figurent parmi les exemples les plus graves des ravages causés par l'inégalité². Les temps où un être humain pouvait prétendre avoir des droits de propriété sur d'autres êtres humains sont révolus presque partout, mais l'esclavage perdure et en réalité se répand, à un rythme alarmant. L'ampleur de la traite et de l'esclavage est extrêmement difficile à mesurer, du fait du caractère illicite de ces pratiques. On estime que 12 à 27 millions de personnes sont actuellement contraintes au travail forcé ou réduites à l'esclavage (Bales, 2000; Conférence internationale du travail, 2005). La plupart de ces personnes sont victimes de la servitude pour dettes et servent à garantir des emprunts qu'il leur est pratiquement impossible de rembourser; les enfants des travailleurs concernés héritent souvent des dettes ainsi contractées.

299. On estime que chaque année 600 000 à 800 000 personnes sont victimes de la traite internationale. Le commerce international d'êtres humains traités comme une marchandise générerait jusqu'à 10 milliards de dollars par an, montant que seuls les revenus tirés du trafic de stupéfiants et d'armes dépassent (Département d'État américain, 2004; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2005). Ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes victimes de la traite dans leur propre pays, généralement encore plus difficiles à recenser. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) estime que le nombre total de victimes de la traite à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de leur pays pourrait atteindre 4 millions de personnes (Fonds des Nations Unies pour la population, 2005). Quarante pour cent des

victimes de la traite sont des femmes et des filles, et une large majorité d'entre elles finissent par être exploitées par le proxénétisme. D'après l'UNICEF, chaque année, 1,2 million d'enfants sont victimes de la traite, le plus souvent à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail domestique (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2004).

300. Le lien entre pauvreté, inégalité et esclavage est d'une remarquable clarté. Les personnes issues d'une famille pauvre sont vendues comme des marchandises pour répondre à la demande de main-d'œuvre bon marché. La pauvreté et la vulnérabilité que cela engendre jouent ici un rôle déterminant. Les trafiquants ont recours à la force, à la fraude ou à des moyens de pression pour piéger leurs victimes, le plus souvent des femmes et des enfants, avant de les exploiter. La violence, la menace, la crainte des autorités (en particulier lorsque les victimes ont été illégalement transportées vers un autre pays), la drogue, la honte ou les obligations familiales sont autant d'éléments utilisés pour contraindre les victimes. Lorsqu'un esclave cesse d'être rentable, il ou elle est délaissé(e) et facilement remplacé(e) par un autre être humain victime de la pauvreté. La traite des femmes et des filles figure parmi les trois premières sources de revenus du secteur de la criminalité organisée (Heyzer, 2002; Programme des Nations Unies pour le développement, 1999). Le fait que la traite soit devenue une activité à moindre risque aussi lucrative et les difficultés rencontrées pour identifier les victimes et les trafiquants entravent sans nul doute l'action menée contre ce crime.

301. En dépit de difficultés considérables, diverses mesures peuvent être et ont été prises pour prévenir la traite, notamment le renforcement de la coopération entre pays de transit et de destination, la réduction de la demande d'esclaves sexuels, et la réforme de la législation relative à l'immigration en vue de protéger les victimes de la traite et de tempérer leur crainte de la déportation. De plus en plus d'États qualifient la traite de crime et l'opinion publique a de plus en plus conscience du problème. Néanmoins, dans ce domaine, les progrès sont généralement obtenus de haute lutte. La demande d'immigrants et de main-d'œuvre forcée demeure très importante et il existe suffisamment d'êtres humains facilement manipulables par les manoeuvres dolosives, la pression et la force pour fournir une main-d'œuvre bon marché et renouvelable propre à satisfaire cette demande. Les secteurs les plus prospères de la société alimentent cette demande, tandis que les pauvres servent à la satisfaire; le moteur de cette dynamique est l'inégalité entre les communautés, les pays et les régions.

D. Favoriser la démocratie et l'intégration sociale

302. La promotion du respect de la démocratie, de la légalité, de la diversité et de la solidarité peut contribuer à éliminer les inégalités institutionnalisées et revêt donc une importance capitale pour le succès de l'intégration sociale. Les pays qui donnent à chacun la possibilité de faire part de ses griefs pacifiquement, de prendre part à la vie politique et d'influer sur la formulation, l'application et le suivi des politiques risquent moins de connaître un conflit intérieur. Certains affirment que le véritable sens de la démocratie est de permettre à chacun, homme ou femme, d'exprimer ses opinions sur la place publique, sans craindre ni sanctions, ni représailles. Cette conception va au-delà de la définition institutionnelle de la démocratie en y intégrant la tolérance et l'acceptation au niveau de la personne et du groupe. Elle fait également ressortir que la démocratie ne peut être imposée de

l'extérieur. Lorsque les institutions démocratiques ne peuvent pas se développer et qu'il n'est pas possible d'exprimer son désaccord de manière pacifique, certains groupes sont marginalisés, la désintégration sociale est monnaie courante et les risques de troubles politiques sont plus grands.

303. Une gestion démocratique, transparente et responsable des affaires publiques est indispensable pour assurer le développement social. Il existe aujourd'hui davantage de pays démocratiques et un plus grand degré de participation politique que jamais. Les années 80 et 90 ont vu ce qu'on appelle la « troisième vague » de démocratisation. En 1980, 54 pays représentant au total 46 % de la population mondiale rassemblaient plusieurs ou tous les critères d'une démocratie représentative. En 2000, ces chiffres étaient passés à 68 % de la population mondiale dans 121 pays. Néanmoins, certains sont sceptiques quant à la consolidation des fondations, encore fragiles, de la démocratie dans certaines régions; les progrès marqués pendant les années 90 montrent des signes de ralentissement et on pourrait assister, dans certains endroits, à un retour en arrière (Programme des Nations Unies pour le développement, 2002).

304. La participation politique démocratique ne se limite pas à l'exercice du droit de vote. L'idéal « une personne, une voix » est souvent mis à mal par l'inégalité d'accès aux ressources et au pouvoir politique. On risque alors d'assister aux phénomènes suivants : baisse de motivation se traduisant par un taux d'abstention plus élevé; inégalités des chances de participer à la vie politique; et, en définitive, inégalités en ce qui concerne les moyens d'influer sur le résultat des politiques menées. L'égalité politique formelle ne donne pas nécessairement les moyens de participer aux processus politiques ou d'influer sur leurs résultats, et la transition vers la démocratie ne garantit pas, en soi, la protection ou la promotion des droits de l'homme.

305. Les droits civils, culturels, sociaux, économiques et politiques sont indispensables à la survie d'une société démocratique. Ces droits fondamentaux se renforcent mutuellement et doivent comprendre la liberté d'association, de réunion, d'expression et de participation pour tous les citoyens, y compris les femmes, les minorités, les peuples autochtones et les autres groupes défavorisés³. Le respect et la protection des droits de l'homme sont des éléments indispensables non seulement pour assurer le bien-être des personnes, mais aussi pour garantir celui de la société et favoriser la participation active des citoyens à la vie politique. Il ne suffit pas, pour que la démocratie se développe, d'inscrire ces libertés dans la législation, encore faut-il les renforcer et les protéger en prenant les mesures voulues et en ayant la volonté politique de faire en sorte que chacun ait la possibilité de participer aux activités ayant une incidence sur leur vie quotidienne.

306. La démocratie n'est pas une fin, mais un processus qui doit continuellement être renforcé par des mesures nationales et par l'action des institutions de l'État, ainsi que par la communauté internationale. Il est indispensable d'agir en partant du principe que la démocratie est à la portée de tout pays et de toute région. Il convient également de reconnaître que la démocratisation ne signifie pas l'homogénéisation des cultures; en effet, dans une véritable démocratie, la diversité est une source enrichissante d'émancipation. Un des principes fondamentaux de la démocratie est le droit pour chacun de s'exprimer librement et de défendre des points de vue différents, aussi bien en privé que dans le débat politique. Au vu des avantages à en

tirer à tous les niveaux, il ne faut pas laisser passer les occasions de renforcer les institutions démocratiques.

307. La participation, qui est un élément clef du développement, est indispensable à son succès et à sa durabilité. Bien que souvent ignorée par le passé, la marginalisation est désormais considérée comme un élément essentiel de la réévaluation des stratégies de réduction de la pauvreté. Néanmoins, les stratégies politiques sont encore souvent élaborées sans qu'on ait procédé à une analyse adéquate des conséquences qu'elles pourraient avoir pour les pauvres. Les groupes les plus vulnérables de la société, notamment les pauvres, demeurent exclus de la vie politique, de son action et de son influence, exclus du processus d'élaboration, d'application et de suivi des politiques destinées à améliorer leur propre sort. La réduction de la pauvreté pourrait ainsi pâtir de la tendance à privilégier la population urbaine, alors qu'à l'échelle mondiale, les trois quarts des pauvres vivent en zone rurale (Fonds international de développement agricole, 2004).

308. Dans certains pays, les acteurs ont obtenu une augmentation de la part des ressources publiques consacrées au développement social. Néanmoins, même dans les pays où les programmes de réduction de la pauvreté ont été mis au point sur la base de vastes consultations, les priorités retenues ne sont pas nécessairement liées à des mécanismes budgétaires et les résultats effectifs ne touchent pas toujours les plus pauvres.

309. La participation des femmes à la vie politique est un des moyens de leur émancipation sociale. En 2003, les femmes occupaient seulement 15 % des sièges parlementaires dans le monde, soit une augmentation d'un peu moins de 2 % par rapport à 1990. Les pays nordiques sont les mieux placés pour atteindre la parité dans ce domaine; en 2003, 40 % des élus étaient des femmes, soit plus du double de la moyenne des pays développés en tant que groupe (ONU, 2004). En excluant la moitié de la population de la vie politique, on gaspille une bonne part du capital humain et on est sûr d'aboutir à des résultats médiocres à tous les niveaux. Parmi les obstacles socioéconomiques qui entravent la participation des femmes à la vie politique, on retiendra la pauvreté ou l'insuffisance des ressources financières, l'accès limité à l'éducation, l'analphabétisme, le manque de choix en matière d'emploi (sur le plan des débouchés comme sur celui des professions proposées), le chômage, et le poids combiné des tâches domestiques et des obligations professionnelles.

310. La part de son budget qu'un pays consacre aux besoins des femmes et des filles est souvent un bon indicateur de ses priorités. Les budgets ne sont jamais dénués de toute connotation sexospécifique et, depuis quelques années, on reconnaît que les initiatives budgétaires soucieuses de l'égalité des sexes sont un outil de promotion de celle-ci et des droits fondamentaux des femmes dans de nombreux pays (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 2001).

311. Les peuples autochtones ont été victimes de la discrimination tout au long de l'histoire et sont encore souvent privés de leurs droits fondamentaux, en particulier leurs droits culturels et le droit d'exercer un contrôle sur leurs terres et leurs ressources naturelles. Ils sont souvent exclus de la vie politique. Il est indispensable de garantir leur participation pour que leurs préoccupations soient prises en considération et pour faire un pas supplémentaire vers une société plus équitable.

312. Les handicapés ont, eux aussi, été constamment victimes de la discrimination et privés des moyens de participer activement à la vie politique. Des études indiquent que les handicapés sont jusqu'à 10 fois plus susceptibles que les autres d'être victimes d'actes criminels, souvent commis par des membres de leur famille ou des soignants (Petersilia, 2001). Les consultations actuellement menées pour la Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées constituent une étape importante pour la protection des droits fondamentaux de ce groupe.

313. Les discussions politiques sur les jeunes et les personnes âgées témoignent souvent du fait que leur contribution à la société est sous-estimée et que leurs besoins sont méconnus. Pour établir une démocratie n'excluant personne et favorable à l'égalité entre les générations, il faut absolument intégrer ces groupes à tous les stades de la prise de décisions.

E. Conclusion

314. Dans beaucoup de pays, l'intégration sociale demeure un idéal lointain. Partout dans le monde, des communautés ont subi des pressions énormes du fait des changements sociaux engendrés par la mondialisation. L'augmentation de la pauvreté et l'aggravation des inégalités, et la réduction des débouchés ont eu de graves conséquences pour le bien-être des personnes, des populations et même de pays entiers. Beaucoup estiment que les besoins socioéconomiques ne sont pas pris en considération; rares sont ceux qui considèrent que les institutions nationales servent au mieux leurs intérêts et de nombreux groupes sociaux sont mécontents de leur situation économique. Beaucoup peuvent être découragés par les sentiments négatifs qu'inspirent la situation des communautés et les perspectives d'avenir, c'est pourquoi il est difficile d'assurer la participation active de tous au développement.

315. Depuis les événements du 11 septembre 2001, la sécurité est passée au premier rang des préoccupations de la communauté internationale et préoccupe de plus en plus l'opinion publique. Lors d'une enquête internationale menée par le Forum économique mondial, 45 % des personnes interrogées avaient le sentiment que la prochaine génération vivrait dans un monde moins sûr, tandis que seulement 25 % d'entre elles pensaient que le monde serait plus sûr pour les générations futures (Forum économique mondial, 2004). Les populations du Moyen-Orient et d'Europe occidentale étaient les plus pessimistes sur ce point; l'Afrique, l'Europe orientale et centrale, et l'Asie étaient les trois seules régions où l'optimisme l'emportait sur le pessimisme.

316. Ce sentiment d'insécurité croissante prend de l'ampleur et s'accompagne d'une privatisation accrue du secteur de la sécurité. Comme indiqué précédemment, la mondialisation, la déréglementation et l'affaiblissement de l'État contribuent à la croissance de l'économie parallèle, et ces tendances influent sur le marché noir et sur la croissance du marché privé de la sécurité⁴. On constate trois tendances interdépendantes en ce qui concerne la privatisation croissante de la sécurité et la violence : les armes légères sont de plus en plus accessibles au grand public, les accords privés relatifs à la sécurité sont en expansion, et les mercenaires participent de plus en plus aux conflits armés (Klare, 1995). Si l'armement lourd demeure, pour l'essentiel, sous le contrôle des États, ce n'est pas le cas des armes légères diverses et variées utilisées dans les conflits de faible intensité survenus depuis la fin de la

guerre froide. On évalue à 640 millions le nombre d'armes à feu dans le monde, dont trois sur cinq seraient entre les mains de civils (Commission de la sécurité humaine, 2003).

317. Des études menées en Afrique, en Amérique latine, en Asie de l'Est et en Europe indiquent qu'une majorité croissante de gens ont le sentiment de n'exercer aucun contrôle ni aucune influence sur les facteurs économiques, politiques et sociaux qui les touchent. Les préoccupations relatives à l'économie et à la sécurité suscitent également beaucoup d'anxiété, et l'opinion doute de la capacité et de la volonté des institutions publiques de s'occuper de ces problèmes de plus en plus importants. Les pays qui ont récemment connu des changements profonds ont tendance à faire preuve d'un plus grand optimisme (Forum économique mondial, 2004).

318. Les sentiments négatifs qu'inspirent les processus politiques indiquent qu'il convient de redoubler d'efforts pour faire participer tous les secteurs de la société à la vie publique. Il faut absolument que chacun ait accès au processus politique sur un pied d'égalité et dispose des mêmes chances, non seulement au nom de la justice, mais aussi pour tirer pleinement parti des ressources humaines du pays concerné et promouvoir la paix et la stabilité. Les projets de développement seront plus efficaces si on donne aux groupes locaux les moyens de prendre part à l'édification et à l'amélioration de leurs propres communautés. La participation des populations à la prise de décisions dans les domaines qui touchent leur vie quotidienne et leur bien-être réduira considérablement le risque de conflit.

319. Au vu des changements démographiques et économiques prévus, l'intégration sociale devrait devenir encore plus difficile. La solidarité entre les générations, qui a fourni un système efficace de soutien mutuel au cours des siècles, sera gravement remise en question dans les décennies à venir. Beaucoup estiment que les bouleversements démographiques observés partout dans le monde sont lourds de conséquences, la menace perçue étant souvent décrite en termes apocalyptiques qui laissent augurer des luttes pour le pouvoir. Si le caractère changeant de la situation sociale, économique et politique représente d'immenses difficultés pour toute société, une planification appropriée et une mise en oeuvre efficace des politiques peuvent permettre d'assurer le bien-être de tous.

320. L'intégration sociale n'est pas qu'un véritable problème social, elle touche également les domaines de l'économie, de l'écologie, de la politique, de la sécurité et des droits de l'homme. La création de sociétés pacifiques et productives passe par l'intégration sociale fondée sur le respect des droits de l'homme, le principe de la non-discrimination, l'égalité des chances, et la participation de tous, en tenant compte des droits et des besoins des générations actuelles et à venir.

Notes

¹ Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale définit comme un crime de guerre le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées nationales ou de les faire participer activement à des hostilités; la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination de 1999 interdit le recrutement forcé ou obligatoire des enfants de moins de 18 ans en vue de leur utilisation dans des conflits armés; et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés fixe à 18 ans l'âge minimum requis pour la participation à un conflit armé.

- ² Pour obtenir une définition de la traite, voir l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (également appelé Protocole de Palerme).
- ³ Les questions relatives à ces groupes sociaux sont examinées de manière approfondie dans le *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2003*.
- ⁴ On peut se demander s'il est bien nécessaire ou utile d'établir une distinction entre marché noir et marché parallèle, étant donné que ni l'un ni l'autre se sont réglementés et qu'ils échappent généralement l'un et l'autre à la loi et ont un caractère plus ou moins illicite. Hormis ces similarités essentielles, il existe une différence manifeste entre les marchands de produits agricoles qui refusent de verser à l'État les taxes dues et les marchands d'armes légères qui fournissent des armes automatiques à des groupes rebelles.

V. Développement et inégalité : aspects nouveaux du problème

321. On a vu dans les chapitres précédents qu'il était tout à fait justifié de réfléchir à l'inégalité, en raison de disparités très marquées existant au sein des pays et entre pays. Il convient, à ce stade, d'examiner la dynamique de ces disparités qui n'augurent rien de bon.

322. Les circonstances et les événements nationaux et internationaux ont eu, sur le rythme et le niveau du développement social, un impact majeur. La mondialisation est probablement le phénomène qui au XXI^e siècle, affecte le plus, le développement social; il faut citer en particulier la dissymétrie de la mondialisation, qui fait des « gagnants » et des « perdants ». Le nouveau régime commercial international comporte des conséquences graves pour la réalisation des espoirs suscités par le Sommet mondial pour le développement social, tenu en 1995. Les programmes d'ajustement structurel et les réformes allant dans le sens de l'économie de marché ont abouti à des conditions économiques et institutionnelles dans lesquelles la libéralisation des mouvements de capitaux et des échanges commerciaux a progressé ces dernières décennies. Ces changements ont généralement eu un effet négatif sur le bien-être des individus, des groupes sociaux et des populations, dans le monde entier, et continuent d'avoir des conséquences négatives sur le développement futur.

323. Avec le double problème de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, notamment financière et commerciale, il est plus évident que jamais que la voie du développement social ne peut être frayée qu'une fois que la dimension politique et institutionnelle du contexte international actuel sera mieux définie et que ces inconvénients auront été répertoriés et éliminés. Manifestement, la qualité de gouvernance et des politiques nationales peut aussi bien favoriser le développement social qu'y faire obstacle. L'un des problèmes pressants qu'il faut résoudre d'urgence est celui du financement du développement.

324. Les théories de la convergence économique donneraient à penser qu'une intégration plus poussée des économies nationales, suscitée par la mondialisation, encouragerait une convergence des niveaux de revenus et, par voie de conséquence, une réduction de l'inégalité globale des revenus (Barro, 1991; Barro et Sala-i-Martin, 1992; Ben-David, 1993). Or, les faits tendent à réfuter cette hypothèse de travail et certaines études en viennent à mettre en question l'idée que la mondialisation sous sa forme actuelle puisse contribuer à une réduction des inégalités dans le monde.

A. Mondialisation : dissymétries et rétrécissement des marges de manœuvre

325. Le système économique mondial actuel est régi par un agenda international où dominent les questions de liberté des échanges, de droits de propriété intellectuelle, de libéralisation des mouvements de capitaux et de protection des investissements. Pourtant, des questions intéressant vivement les pays en développement, telles que la mobilité internationale de la main-d'œuvre, la taxation internationale des revenus du capital, le mécanisme de financement destiné à compenser les pays et les groupes sociaux laissés pour compte et les mécanismes qui assureraient une cohérence des

politiques macroéconomiques des pays industrialisés et par conséquent une réduction de l'instabilité des taux de change mutuels des principales monnaies, brillent par leur absence dans les préoccupations actuelles. Différents types de pays attachent une priorité et une urgence toutes différentes à ces mêmes questions, et la concurrence, sur les marchés, peut placer deux pays dans une opposition frontale. Des produits qui sont d'une importance économique vitale pour les pays en développement, par exemple les produits agricoles et les produits manufacturés des industries à forte composante de main-d'œuvre, se heurtent à un protectionnisme acharné dans les pays développés, qui en subventionnent massivement la production. En outre, les négociations sur les services restent axées surtout sur la production des produits et services qui intéressent davantage les pays développés, comme les télécommunications et les services financiers, alors que les modalités qui intéressent plus particulièrement les pays en développement, comme la mobilité de la main-d'œuvre (en particulier de la main-d'œuvre non qualifiée) pour la fourniture de ces services, sont oubliées (Ocampo et Martin, 2003).

326. L'une des dissymétries les plus graves est le déséquilibre que l'on observe dans le programme sur lequel repose l'actuel processus de mondialisation; plus précisément, il existe un contraste frappant entre le rythme rapide de la mondialisation économique et la relative précarité du programme social international (contraste qu'il tient avant tout au fait que dans le domaine du développement social les responsabilités sont très diluées et les mécanismes d'application très fragiles). Il est en outre de plus en plus largement reconnu qu'il faut prévoir dans le système international un espace de protection des « biens collectifs mondiaux » politiques, sociaux, économiques et environnementaux (Ocampo, 2005).

327. Comme le montre le présent Rapport, « *L'espace politique* » dans la plupart des pays est sensiblement rogné par le fonctionnement actuel du système commercial et financier international. Les pressions exercées par la concurrence mondiale tendent à limiter la marge de manœuvre de l'équipe dirigeante d'un pays et a souvent un effet négatif sur le développement social, car les décisions ou les mesures prises pour réaliser une politique sociale et l'égalité sociale sont habituellement perçues comme entraînant des coûts inutiles. Pour dire les choses simplement, les politiques de développement social sont souvent considérées, de façon erronée, comme en conflit avec la préservation de la compétitivité internationale d'un pays.

328. Le souhait des pays en développement d'attirer les investissements étrangers et de développer leurs exportations a fréquemment conduit à une « surenchère » dans laquelle la protection des travailleurs et les normes environnementales sont ou complètement oubliées ou compromises pour préserver la compétitivité du pays sur le marché international. Cela donne à craindre que la pression de la compétition extérieure ait limité l'aptitude de certains pays à poursuivre certains aspects de leurs politiques sociales et a donc généralement compromis le développement social lui-même¹.

329. Notant les graves dissymétries caractérisant l'économie mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa onzième session, dans le Plan d'action adopté à Bangkok en février 2000, préconise des efforts bilatéraux et multilatéraux afin de préserver les populations vulnérables et de partager plus équitablement les avantages de la mondialisation, en précisant que

« rien ne saurait faire automatiquement converger les revenus des pays en développement vers ceux des pays développés » (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2000, par. 4). Le Plan d'action souligne l'importance de politiques sociales efficaces pour la croissance économique, en notant par exemple que « la santé et l'éducation de base constituent des pièces maîtresses du développement et sont indispensables pour réduire la pauvreté et l'inégalité » (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2000, par. 9).

330. À la onzième session tenue à São Paulo en juin 2004, la CNUCED « a fait fond sur sa session précédente en appelant à renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux pour la croissance économique et le développement. Elle a souligné que la plupart des pays en développement n'avaient pas tiré parti de la mondialisation, et qu'ils rencontraient encore des grandes difficultés pour réaliser leur potentiel économique, développer leurs secteurs productifs et créer des emplois pour une grande partie de la population » (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2004b).

331. En outre, « le débat a été axé sur les moyens de mettre le commerce au service du développement, en particulier la capacité du commerce international de jouer un rôle dans la réduction de la pauvreté et de l'instabilité des cours mondiaux des produits de base » (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2004b). Ces thèmes ont été réaffirmés par l'Organisation internationale du Travail dans le rapport de 2004 de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui a souligné « l'importance de la cohérence des politiques dans la réalisation d'une mondialisation plus inclusive » (Organisation internationale du Travail, 2004).

332. Alors que la CNUCED a souligné à sa onzième session que « même s'il incombe au premier chef à chaque pays d'assurer son développement, les efforts nationaux devaient être soutenus et accompagnés d'un environnement international favorable fondé sur des règles convenues et appliquées au niveau multilatéral » (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2004b). La Conférence a conclu « qu'il fallait accroître la cohérence entre les efforts nationaux et internationaux pour faire de la bonne gouvernance économique mondiale une réalité, et accroître la cohérence entre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, afin d'accroître leur capacité de mieux répondre aux besoins du développement » (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2004b).

333. Certains aspects d'un programme d'action international actuel posent des difficultés redoutables aux pays en développement. On peut citer en exemple l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Si l'hypothèse de travail générale est que la protection effective des droits de propriété intellectuelle augmentera l'innovation technique et le transfert des technologies, selon des indications récentes, cet accord risque en fait de restreindre le transfert des technologies et de compromettre les intérêts des pays pauvres afin de protéger ceux des pays riches. Plus largement, l'Accord sur les ADPIC risque d'alourdir le coût du transfert de technologie pour les pays en développement, et ainsi de réduire l'étendue des modalités qui pourraient leur être offertes.

334. Les politiques de libéralisation appliquées dans beaucoup de pays au cours des quelque 20 dernières années ont produit des changements importants dans leur marché du travail, leur droit du travail et leurs institutions du travail, notamment par une évolution vers une plus grande flexibilité des salaires, la réduction de l'emploi dans le secteur public et une diminution de la sécurité et de la protection de l'emploi. Ces évolutions ont à leur tour entraîné une multiplication des emplois informels et une plus grande instabilité du travail et des emplois. Il s'est produit aussi une diversification des problèmes qui intéressent tout particulièrement les travailleurs, et une diminution de l'importance et du pouvoir de négociation des syndicats et des autres institutions défendant les intérêts des travailleurs.

335. Les modifications évoquées plus haut ont notablement contribué à l'augmentation de l'inégalité des salaires et de l'inégalité généralité des revenus, en particulier dans les pays en développement à revenu intermédiaire et dans les pays en transition, mais aussi dans les pays de l'OCDE (Cornia et Court, 2001). Étant donné que les salaires représentent de 60 à 79 % du revenu total de la plupart des pays développés, cette montée de l'inégalité des rémunérations est une composante importante de l'augmentation de l'inégalité générale des revenus.

336. Dans beaucoup de cas, il s'est produit une diminution du salaire minimum réel et une forte augmentation des revenus les plus élevés. Entre pays industrialisés, l'élargissement des écarts de revenus a été particulièrement marqué au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, où la part du centile le plus élevé a fortement augmenté (Atkinson, 2003). Aux États-Unis d'Amérique, la part qui échoit à ce groupe de la population a atteint 17 % du revenu brut en 2000, niveau qui n'avait jamais été revu depuis les années 20 (Organisation internationale du Travail, 2004). Dans les pays en développement et les pays en transition, la montée de l'inégalité des rémunérations suit une évolution similaire. Au Brésil et au Mexique, par exemple, la libéralisation des échanges a entraîné une baisse des salaires, en particulier ceux des travailleurs non qualifiés, ce qui a accru encore l'écart entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés (Organisation internationale du Travail, 2004). La libéralisation des échanges a de même élargi le fossé des salaires dans six des sept pays d'Amérique latine pour lesquels des données fiables sur les salaires existent; il en va de même aux Philippines et en Europe de l'Est (Lindert et Williamson, 2001). Les données disponibles indiquent que, dans les pays de l'OCDE, les pays d'Amérique latine et les pays en transition, la montée de l'inégalité des salaires a été particulièrement dramatique entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90, bien que le problème soit, selon le pays, d'une acuité variable (Cornia, 2004).

B. L'effet des politiques de libéralisation et de stabilisation sur l'inégalité

337. Les politiques de libéralisation de l'économie appliquées dans beaucoup de pays durant les 20 dernières années figurent au premier rang des facteurs dynamiques qui expliquent, dans le monde, la persistance de l'inégalité. Ces réformes ont été appliquées par différents pays, dans le monde entier et ont un impact négatif majeur sur les tendances d'évolution de l'inégalité.

338. Un grand nombre des nouvelles politiques et des nouvelles mesures adoptées pour améliorer les résultats de l'activité économique n'ont pas contribué à une

répartition plus équilibrée des avantages de la croissance économique, mais ont en fait exacerbé les inégalités. Les données disponibles indiquent que les pays de l'OCDE qui ont appliqué avec le plus de rigueur ces politiques ont également été parmi ceux où l'augmentation de l'inégalité a été la plus marquée au cours des dernières décennies (Weeks, 2004).

339. Les politiques de libéralisation et d'ajustement appliquées au cours des 20 dernières années ont contribué de plusieurs façons à cette aggravation de l'inégalité. Les paragraphes qui suivent analysent certains des éléments de ces politiques et montrent l'impact négatif qu'elles ont eu sur la répartition des revenus dans les pays concernés mais aussi entre pays. Cette étude analyse les deux aspects les plus frappants de ces politiques : la libéralisation financière et la libéralisation commerciale.

340. L'orientation actuelle de l'économie internationale a évolué au cours des années 80, décennie au cours de laquelle le modèle de développement fondé sur le marché est devenu prédominant. Comme on l'a noté dans les chapitres qui précèdent, ce modèle de développement repose sur l'hypothèse que les forces du marché amènent d'elles-mêmes l'affectation la plus efficace des ressources et se traduisent donc par une croissance économique plus rapide et en fin de compte par une amélioration de l'ensemble du développement.

341. Les crises financières des années 90 et les récessions économiques qui ont suivi en Asie, en Amérique latine et en Fédération de Russie ont assez démontré les dégâts sociaux que peuvent causer des mouvements de capitaux internationaux opérant sans restriction, souvent de façon tout à fait spéculative, s'ils sont accompagnés de politiques macroéconomiques qui ont un effet procyclique. L'effet social de ces crises – par la montée du chômage, de la pauvreté et de l'inégalité, et par la dégradation de la cohésion sociale, dans beaucoup de pays – souligne l'importance cruciale du développement social.

342. L'application des programmes d'ajustement structurel a mis à nu les inconvénients de la poursuite des politiques de libéralisation économique au détriment des politiques sociales. L'analyse qui a été faite de l'impact des programmes d'ajustement structurel et des réformes de stabilisation macroéconomique préconisés par le Fonds monétaire international et par la Banque mondiale a constaté une augmentation de la pauvreté pendant les périodes de récession (Easterly, 2001). Comme on l'a indiqué au premier chapitre, les responsables du choix des politiques suivies ont fini par comprendre la nécessité de changer de cap, ce qui s'est produit avec l'introduction des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), par la Banque mondiale, et de la Facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

343. Après la mise au point et l'adoption de stratégies de réduction de la pauvreté comportant des mesures favorables aux pauvres et à la croissance, soutenue par une affectation plus équitable des crédits budgétaires et un assouplissement de la fiscalité, l'un des nouveaux aspects de la facilité du Fonds monétaire international pour la réduction de la pauvreté et la croissance est l'utilisation de l'analyse de l'impact social des grandes réformes macroéconomiques et structurelles. Des examens internes indiquent cependant que l'intégration systématique des résultats d'une telle analyse dans la conception des programmes n'est pas encore au point et doit être améliorée (voir par exemple, Banque mondiale, 2004c; Fonds monétaire international et Association internationale de développement, 2003).

344. Les examens faits par des observateurs extérieurs des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la Banque mondiale et des initiatives du FMI pour la réduction de la pauvreté et la croissance montrent que les organisations de la société civile sont de plus en plus préoccupées par l'imposition de conditionnalités relatives à l'ajustement structurel, étant donné leur effet négatif prouvé sur la pauvreté. On reproche également au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale de ne pas avoir fait suivre leur intention affichée d'analyser l'impact sur la pauvreté et l'impact social des politiques préconisées, par des mesures effectives. Par exemple, un examen effectué par les gouvernements scandinaves du processus des DSRP révèle que la relation entre les mesures d'ajustement macroéconomique et structurel et la réduction effective de la pauvreté est purement nominale, mais également qu'il n'est pas tenu compte des faits réels dans l'adoption des politiques effectivement suivies (Agence norvégienne de coopération pour le développement, 2003). Ces constatations ont amené la Banque mondiale à reconnaître un « déficit d'exécution », qui s'ouvre entre la planification et l'action, ou, pour parler plus précisément, une dissociation entre le discours sur la nécessité d'incorporer une dimension sociale (en particulier la réduction de la pauvreté) dans les programmes économiques et la pratique effective (Banque mondiale, 2004c).

1. Libéralisation financière

345. Depuis le milieu des années 80, la plupart des pays en développement ont pris des mesures pour libéraliser leur secteur bancaire et financier intérieur et pour ouvrir leurs marchés aux capitaux internationaux. Ces processus ont été un facteur important d'augmentation de la pauvreté et de l'inégalité constaté dans la répartition des revenus et que diverses études démontrent. L'analyse faite par la Banque mondiale montre que les crises financières ont un effet désastreux sur les disparités de salaires, et que cet effet persiste même après la reprise économique (Banque mondiale, 2000). Une autre étude donne à penser qu'en Amérique latine l'application des mesures de libéralisation financière a eu l'effet le plus néfaste sur les écarts de salaire (Behrman, Birdsall et Szekely, 2000).

346. La libéralisation financière a accru l'instabilité et la fréquence des crises financières en particulier dans les pays en développement (Caprio et Klingebiel, 1996). Par exemple, la libéralisation des mouvements internationaux de capitaux rend les pays plus vulnérables à la fuite des capitaux. L'afflux de capitaux vers un pays, une fois qu'il a libéralisé son système financier, entraîne généralement une appréciation réelle de son taux de change, souvent lié à des taux d'intérêt réel plus élevés qu'ailleurs. Ce relèvement des taux d'intérêt attire souvent des capitaux fébriles. L'expansion du crédit qui en résulte peut déclencher une période de hausse de la consommation et des importations ou même une bulle spéculative entraînant une augmentation des prix des actifs. « L'expansion de la demande peut se révéler éphémère si l'aggravation résultante du déséquilibre extérieur n'est pas viable, ou si les capitaux fuient l'économie quand la bulle commence à se dégonfler » (Taylor, 2004). En bref, les pays qui ont libéralisé la circulation des capitaux ont dans une large mesure perdu leurs moyens d'agir sur leur taux de change et sur les choix de leur politique monétaire, ce qui, en retour, a gravement obéré leur capacité d'appliquer les politiques macroéconomiques anticycliques (Ocampo, 2002a).

347. Les problèmes résultant du caractère incomplet de l'information ou de l'absence d'information empêchent en effet un fonctionnement efficace des systèmes financiers une fois libéralisés et expliquent que les prêteurs financent des

investissements malsains, ce qui se traduit par une mauvaise allocation de ressources précieuses. La prédominance de mouvements spéculatifs fébriles, dans ces systèmes, réduit la quantité de ressources qui seraient disponibles pour les investissements productifs et introduit de nouveaux facteurs contraignants dans le choix d'une politique de développement.

348. Des transformations économiques majeures ont entraîné des crises qui ont parfois causé des pertes économiques et sociales graves. Une étude des pays qui entre 1975 et 1994 ont subi des crises financières montre que la croissance du produit intérieur brut a alors diminué en moyenne annuelle de 1,3 % pendant les cinq années qui ont immédiatement suivi le début de chaque crise (Stiglitz, 1998).

349. Les crises économiques ont également eu pour effet d'accroître l'inégalité dans les pays. Pendant de telles crises, la rareté des emplois réduit la demande de main-d'œuvre, ce qui abaisse les salaires, en particulier ceux des travailleurs non qualifiés. Ces circonstances ont alors entraîné une augmentation de l'inégalité des rémunérations et plus généralement des revenus, en particulier dans les pays où la baisse des salaires a été importante et où les systèmes de protection sociale n'ont pas encore été créés. Cela a été montré empiriquement par différentes études qui analysent les effets des crises financières sur l'inégalité des salaires dans plus de 60 pays depuis les années 70. Par exemple, l'inégalité des salaires a augmenté dans 62 % des pays d'Asie et dans 73 % des pays d'Amérique latine respectivement après les crises financières qu'ils ont connues; cependant, dans les pays développés comme la Finlande, la Norvège et l'Espagne, on ne constate rien de pareil après une crise (Diwan, 1999; Galbraith et Jiaqing, 1999).

350. La libéralisation des marchés financiers et des mouvements de capitaux a entraîné un gonflement des investissements étrangers directs. Les effets de ces investissements sur l'emploi et sur la croissance sont mitigés (Organisation internationale du Travail, 2004). Ces investissements, en effet, profitent à certains pays, grâce aux transferts de technologies et de savoir-faire qui contribuent au développement économique. Cependant, ces pays disposaient déjà de conditions favorables par exemple un niveau d'instruction assez élevé dans de larges couches de la population, des établissements d'enseignement, et un certain développement technologique susceptible de valoriser ces investissements, ainsi que l'existence d'entreprises locales en mesure d'absorber et de valoriser la technologie et les compétences professionnelles transférées. Les pays où ces conditions n'étaient pas réunies, dans lesquels les liens entre l'investissement étranger direct et l'économie locale demeuraient fragiles, n'ont guère profité de ces investissements. Si dans l'ensemble l'apport de capitaux aux pays en développement a bien augmenté, l'investissement étranger direct demeure très concentré dans certaines régions du monde, ce qui aggrave encore les inégalités entre pays (Organisation internationale du Travail, 2004).

2. Libéralisation du commerce

351. Comme on l'a indiqué plus haut, les politiques de libéralisation et les réformes allant dans le sens de l'économie de marché ont entraîné la formation de nombreuses asymétries. S'agissant de libéralisation du commerce, la transformation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en Organisation mondiale du commerce a été d'une importance décisive car elle a élargi la portée des négociations commerciales internationales et de la réglementation, au-delà de la

réduction des droits de douane et d'autres obstacles au commerce des produits manufacturés. L'OMC s'occupe maintenant de nombreux autres problèmes considérés comme faisant obstacle à la libre circulation des biens et des services entre pays. Il ne faut pas oublier, dans le présent contexte, que les règles de l'OMC imposent des restrictions au choix des politiques nationales, notamment des politiques sociales, si elles sont jugées incompatibles avec les dispositions consignées dans les accords de l'OMC. Toute partie, qu'il s'agisse d'un pays ou d'une entité ou entreprise privée, peut saisir l'un des mécanismes de règlement des différends prévus par l'OMC, pour contester la réglementation locale ou la législation nationale de l'un quelconque des pays membres de l'OMC (Guimarães, 2004).

352. Même les partisans les plus convaincus de l'économie de marché conviennent que la libéralisation du commerce international n'est pas un moyen de s'assurer que tous les acteurs n'y verront que des bienfaits, sans un appui de l'État direct ou indirect, sous forme d'une réglementation, en particulier dans les pays émergents (Lowi, 2001). Un des problèmes les plus redoutables que soulève l'existence d'inégalités qui caractérisent le nouveau régime commercial international tient à la place indue faite au libre-échange, au détriment de la viabilité, à long terme, de la politique de croissance économique et de développement social.

353. Des recherches montrent que la prolifération des accords de libre-échange risque d'élargir encore l'inégalité entre pays (Banque mondiale, 2004a). Une étude de la Banque mondiale estime que la conclusion d'un accord général sur le commerce mondial accroîtrait le revenu mondial de 263 milliards de dollars en 2015, la part des pays en développement atteignant 109 milliards de dollars. Cependant, si tous les pays en développement concluaient des accords bilatéraux avec leur premier partenaire commercial, à savoir l'Union européenne, les États-Unis, le Canada ou le Japon, le revenu mondial n'augmenterait que de 112 milliards de dollars, soit un peu moins de la moitié de l'estimation précédente. En outre, ce chiffre de 112 milliards de dollars d'augmentation serait la résultante d'une augmentation de 133 milliards de dollars du revenu des pays les plus riches et d'une perte correspondante de 21 milliards de dollars parmi les pays en développement (Banque mondiale, 2004a).

354. La relation entre la libéralisation des échanges et l'élimination de la pauvreté a récemment été examinée de près par des organisations internationales et par des universitaires. La CNUCED par exemple a examiné l'effet de la libéralisation des échanges sur 66 pays en développement au cours de deux périodes quinquennales (1990-1995 ou 1995-2000) et est parvenue à la conclusion que la relation entre la libéralisation des échanges et la réduction de la pauvreté n'était ni automatique ni directe². De même, une synthèse de plusieurs études universitaires constate qu'il n'y a pas de conclusion générale simple quant à la relation entre les deux phénomènes (Copeland et Taylor, 2004). La CNUCED indique bien, cependant, que les pays qui ont ouvert plus graduellement leur économie ont tendance à profiter d'une relation plus favorable entre commerce international et réduction de la pauvreté que ceux qui ont ouvert leur économie plus largement et plus rapidement et que ceux qui ont au contraire conservé le plus grand nombre de restrictions commerciales à l'encontre d'autres pays.

355. Les travaux empiriques sur la libéralisation des échanges en Afrique recensent diverses filières par lesquelles le commerce international a eu un effet sur la

composition des investissements dans le continent africain, le bien-être des ménages, la répartition des revenus et la compétitivité des entreprises locales africaines (Geda, 2004). La plupart des études des corrélations entre plusieurs pays montrent que l'ouverture du marché national est en corrélation avec l'inégalité des revenus (voir par exemple Spilimbergo, Londoño and Skezely, 1999; Fisher, 2000).

356. Dans les pays industrialisés, la libéralisation du commerce et des marchés financiers a encore élargi les inégalités intérieures. La délocalisation d'industries vers des pays où les coûts sont moins élevés a pesé sur les salaires des travailleurs peu qualifiés dans les industries manufacturières traditionnelles et a réduit le nombre des emplois dans ces secteurs dans les pays développés. Ces dernières années, le phénomène a commencé à toucher d'autres emplois, notamment ceux du secteur des techniques de pointe.

357. Les politiques de libéralisation du commerce international ont compromis les chances de réduction de la pauvreté dans les pays développés comme dans les pays en développement. Comme trois quarts des pauvres vivent en milieu rural, la pauvreté ne pourra être réduite dans la plupart des pays en développement tant que la productivité agricole n'augmentera pas régulièrement. La détérioration des revenus agricoles, déjà faibles, est une cause majeure de perpétuation de la pauvreté rurale. Si la baisse des prix des produits agricoles a peut-être pour effet de réduire le coût de la consommation des ménages pauvres, elle a également pour effet d'amenuiser les revenus des agriculteurs et de réduire leur demande d'autres biens et services dans les zones rurales.

358. Le protectionnisme et les subventions agricoles dans les pays développés sont reconnus comme les principales causes de la faible productivité agricole et de la faiblesse des revenus dans les pays en développement. Alors que les importations provenant d'autres pays développés ne sont assujetties en moyenne qu'à un droit de douane de 1 %, les produits agricoles provenant des pays en développement sont frappés d'un droit de 9 % aux États-Unis et de 20 % dans l'Union européenne, et les droits perçus sur les produits textiles sont en moyenne de 8,9 et 7,9 % respectivement. Cette asymétrie affecte directement la situation commerciale de l'Amérique latine et des Caraïbes. La région impose un droit de 8,5 % sur les importations non agricoles (principalement en provenance des pays industrialisés) mais ses propres produits agricoles sont frappés d'un droit de 20,4 % quand ils sont exportés vers des pays industriels. Dans l'ensemble, les pays en développement perdent plus de 40 milliards de dollars chaque année du fait de l'imposition, sur leurs exportations agricoles, de droits d'importation par les pays développés. Cette somme représente l'équivalent d'une part importante des besoins financiers qu'il faudrait satisfaire pour réaliser avec succès les objectifs du Millénaire pour le développement (Guadagni, 2004).

C. Financement des programmes sociaux

359. Le financement est un élément crucial dans le nouveau contexte du développement social et dans le cadre des efforts concertés qui sont déployés aux niveaux national et international en vue de corriger les inégalités actuelles à l'intérieur des pays et entre eux. Si l'apport de ressources financières ne garantit pas automatiquement à lui seul des résultats positifs, ces ressources sont néanmoins une condition nécessaire au développement social. Les modalités qui permettent de

financer le développement social ont été amplement débattues et nombre de pays se sont engagés à accroître les montants et la qualité de l'APD. Les questions des envois de fonds des travailleurs expatriés et du financement intérieur font également l'objet d'une attention accrue de même que celle de l'investissement des dividendes de la paix dans le développement social.

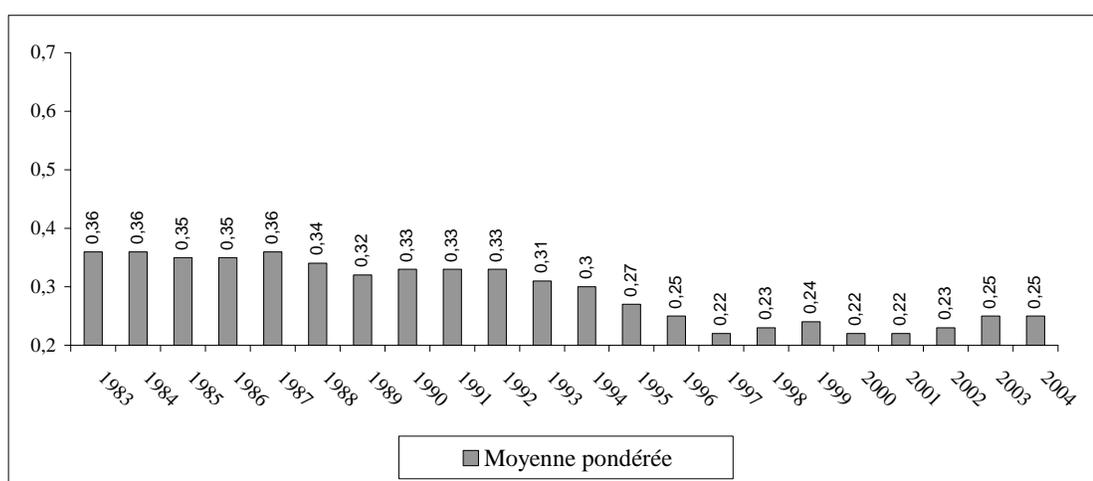
1. Aide publique au développement

360. Dans le Consensus de Monterrey adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue dans cette ville, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à prendre des mesures en vue d'améliorer le financement du développement. C'est à l'occasion de cette conférence que le premier échange de vues quadripartite a eu lieu entre les gouvernements, les représentants de la société civile, les milieux d'affaires et les parties prenantes institutionnelles sur les questions économiques internationales.

361. Dans le cadre des efforts déployés pour mobiliser une assistance internationale, des appels réitérés ont été lancés en faveur d'un relèvement des niveaux actuels de l'APD dans les meilleurs délais en vue d'accroître les flux de ressources disponibles pour le développement social. Exprimé en pourcentage du RNB global des 22 donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD), le volume total de l'APD a régressé de 0,36 à 0,22 % entre 1987 et 2001. Bien que l'aide ait récemment recommencé à augmenter, atteignant 0,25 % en 2004 après être tombée à son niveau le plus bas à la fin des années 90 (voir fig. V.1), elle se situe toujours très en deçà de l'objectif internationalement convenu de 0,7 % que l'Assemblée générale avait préconisé il y a 35 ans (Organisation de coopération et de développement économiques, 2005a).

Figure V.1

Aide fournie par tous les donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD), en pourcentage du produit intérieur brut : tendance à long terme sur la période 1983-2004

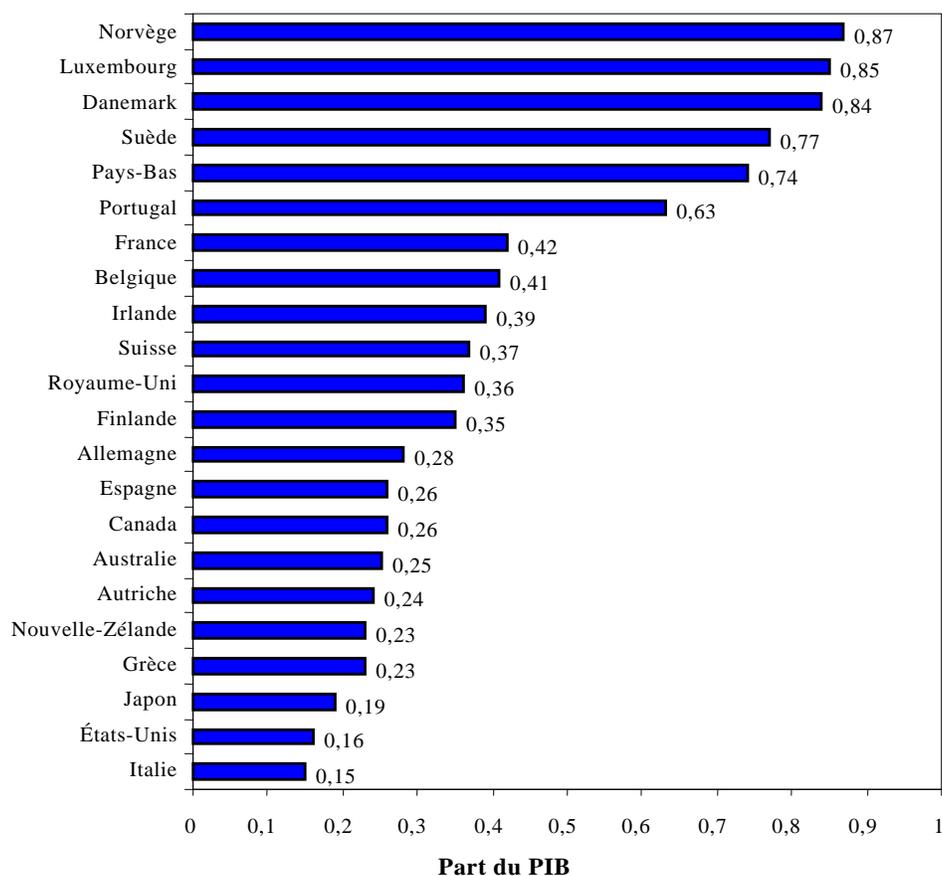


Source : iDevelopment Initiatives, « Briefing on aid in 2004 » (document disponible au 20 mai 2005 à l'adresse suivante : <www.devinit.org/dagfigs2004brief2.pdf>).

362. Seuls la Norvège, le Danemark, la Suède, le Luxembourg et les Pays-Bas ont atteint et dépassé l'objectif de 0,7 %. Les chiffres pour 2004 font apparaître un écart important entre ces cinq pays et les 17 autres pays donateurs membres du CAD (à l'exception du Portugal qui est en passe d'atteindre l'objectif). Comme l'indique la figure V.2, la part du revenu national brut que la plupart des pays du G-7³ ont affectée à l'APD est nettement inférieure à l'objectif arrêté par l'ONU.

Figure V.2

Aide fournie par les donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) par rapport au produit intérieur brut*



Source : *Development Initiatives*, « Briefing on aid in 2004 » (document disponible au 20 mai 2005 à l'adresse suivante : <www.devinit.org/dagfigs2004brief2.pdf>).

* Données préliminaires obtenues le 11 avril 2005.

363. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, les principaux donateurs se sont engagés à accroître le montant de l'aide au développement. S'ils honorent les engagements pris à Monterrey, les apports d'aide devraient atteindre environ 88 milliards de dollars en 2006 contre 78,6 milliards de dollars en 2004, soit le montant le plus élevé enregistré à ce jour (Organisation de coopération et de développement économiques, 2005b). Cette nouvelle tendance

marque un progrès, mais le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a souligné qu'il faudrait augmenter l'APD dans des proportions beaucoup plus importantes pour atteindre l'objectif de 0,7 % d'ici à 2015. Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait sont invités à établir un calendrier pour l'accroissement de l'aide, en procédant à de premières augmentations importantes au plus tard en 2006, et en atteignant le chiffre de 0,5 % en 2009. Il faut également prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'APD, la rendre plus transparente et plus prévisible et demander des comptes sur l'utilisation qui en est faite (Organisation des Nations Unies, 2005c).

364. Les apports d'aide ont tendance à fluctuer, ce qui peut nuire à leur efficacité. L'APD suit la courbe des phases ascendante et descendante des cycles économiques dans les pays donateurs et subit le contrecoup des changements d'orientation qui interviennent dans les politiques de ces pays et des jugements portés sur celles des pays bénéficiaires. Une diminution des apports entraîne généralement des ajustements fiscaux onéreux sous forme d'augmentations d'impôts et de réductions des dépenses, ce qui renforce l'effet cyclique de la contraction de l'aide. Mais une forte augmentation des apports peut aussi créer des problèmes macroéconomiques, en particulier dans les pays où le secteur financier est insuffisamment développé et qui ont donc une faible capacité d'absorption. Ces afflux soudains peuvent provoquer une hausse des taux de change qui peut, si elle se prolonge, entraîner une surévaluation de la monnaie (Organisation des Nations Unies, 2005d).

365. L'APD a généralement été concentrée dans un nombre restreint de pays. Du fait que les donateurs ont eu tendance à privilégier certains bénéficiaires, plus de la moitié des décaissements nets qui ont été effectués depuis les années 80 au titre de l'aide bilatérale ont été reçus par 20 pays seulement. Cette concentration est, pour une large part, la conséquence des opinions que les donateurs se sont forgées quant à l'efficacité de l'aide (Organisation des Nations Unies, 2005d).

366. Les augmentations récentes de l'APD ont servi à financer des dépenses afférentes à l'aide d'urgence, à l'allègement de la dette, à l'assistance technique ou à l'aide destinée aux pays auxquels les donateurs attachent une importance capitale pour des raisons politiques ou de sécurité, et cela a entraîné, sur le plan pratique, une réduction du volume des ressources dont les pays pauvres disposent pour le développement social (Organisation des Nations Unies, 2005c). Certes, les secours d'urgence sont importants, mais ils n'encouragent pas le développement à long terme et ne reflètent pas un accroissement de l'aide au développement en termes réels. C'est pourquoi, malgré les augmentations récentes de l'assistance fournie par les donateurs, le rôle effectif que l'APD joue dans le financement des programmes de développement des pays bénéficiaires est limité. En d'autres termes, même si l'on a constaté récemment un redressement au niveau des chiffres dans les contributions des donateurs, l'APD a vu son importance diminuer en tant que source de fonds budgétaires pour les pays en développement, ce qui entrave leurs efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Afin d'appuyer la concrétisation de ces objectifs, l'appel lancé en faveur de l'augmentation de l'aide publique doit faire expressément référence à la nécessité d'accroître le volume des concours financiers, en termes réels (Organisation des Nations Unies, 2005d).

2. Sources novatrices de financement

367. De nouvelles propositions concernant des sources novatrices de financement du développement qui complèteraient les mécanismes existants établis pour l'APD et assureraient une plus grande régularité dans les apports d'aide au développement sont à l'étude. L'examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social de 1995 a donné une nouvelle impulsion au débat sur d'autres sources de financement du développement. Une récente étude a exploré plusieurs options possibles et proposé des mécanismes à la fois pour le court terme et pour un avenir plus lointain (Atkinson, 2004). Leur adoption et leur mise en œuvre dépendraient, entre autres, de leur applicabilité et de l'adhésion de tous les partenaires concernés. Une de ces propositions porte sur la Facilité de financement internationale (FFI), mécanisme à court terme en vertu duquel on concentrerait dans un avenir immédiat les nouvelles ressources engagées par les donateurs pour une période de longue durée en émettant des obligations sur les marchés financiers internationaux. Cela permettrait d'accroître considérablement le volume des fonds qui sont immédiatement disponibles pour le développement et de rendre les apports d'aide plus stables et plus prévisibles. Un autre mécanisme à court terme a trait à l'utilisation des droits de tirage spéciaux (DTS) aux fins du développement. Cet instrument pourrait éventuellement servir à compléter les réserves officielles existantes des pays et à assurer un financement d'urgence en période de crise.

368. Les mécanismes de financement à long terme envisageables englobent une loterie et des taxes de portée mondiale dont les recettes seraient affectées au développement. Les taxes proposées sur les opérations de change, les ventes d'armes et la consommation de combustibles produisant des gaz à effet de serre pourraient générer suffisamment de revenus pour lutter contre la pauvreté et la faim dans le monde. Selon des estimations, la taxation des opérations de change rapporterait entre 16,8 et 35,4 milliards de dollars de recettes par an. Une taxe prélevée sur les émissions de gaz à effet de serre constituerait une importante source de financement du développement et un instrument de dissuasion pour les comportements nuisibles. L'imposition d'une taxe de 21 dollars par tonne sur les émissions de gaz à effet de serre, dans le prolongement de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique de 1992, pourrait rapporter 130 milliards de dollars chaque année si elle était appliquée à l'échelle mondiale et 61 milliards de dollars si elle n'était appliquée qu'aux pays riches. Une taxe sur les ventes d'armes pourrait générer entre 2,5 et 8 milliards de dollars chaque année tout en ayant un effet dissuasif sur les dépenses militaires (Atkinson, 2004).

369. L'imposition de taxes à l'échelle mondiale pour financer le développement nécessiterait une législation au niveau national et une coordination au niveau international pour qu'elle ne soit pas considérée comme une atteinte à la souveraineté fiscale des pays participants et en assurant leur application, il faudrait éviter de créer une nouvelle bureaucratie internationale. Une adhésion universelle ne serait pas indispensable mais une participation très large impliquerait un volume plus important de ressources et limiterait également les inconvénients liés à l'obtention d'avantages sans contrepartie (Atkinson, 2004).

370. L'adoption de dispositions appropriées pour que les envois de fonds des travailleurs migrants soient effectués par l'intermédiaire d'institutions financières réglementées serait une autre initiative importante qui permettrait de dégager des ressources aux fins du développement. On pourrait suivre une démarche concertée

en facilitant l'accès des travailleurs étrangers aux établissements bancaires et en s'assurant le concours des institutions financières locales dans les pays bénéficiaires afin de réduire davantage les frais d'envoi.

3. Envois de fonds des migrants

371. La mondialisation, la libéralisation et l'interdépendance croissante des économies ont entraîné une multiplication et une intensification des mouvements transfrontières non seulement au niveau des emplois et des capitaux, mais aussi au niveau des personnes (Organisation des Nations Unies, 2003b). Du fait des inégalités de revenus persistantes et croissantes qui existent entre les pays, des disparités démographiques de plus en plus prononcées et de la disponibilité de modes de transport moins onéreux et plus accessibles, les flux migratoires internationaux ont atteint des niveaux jamais observés auparavant. En 2000, quelque 175 millions de personnes (soit approximativement une sur 35) vivaient hors de leur pays d'origine (Organisation des Nations Unies, 2004d). Un nombre croissant de personnes en quête d'emplois et de meilleures perspectives économiques émigrent des pays en développement vers les pays développés. Sur leurs lieux de destination, les migrants parviennent souvent à toucher des rémunérations plus élevées et à améliorer leur niveau de vie. Les flux migratoires sont importants même au sein des régions en développement, où les migrations forcées et les mouvements massifs de réfugiés exercent souvent des contraintes considérables sur les ressources limitées.

372. Bien que de nombreux migrants aient été récemment admis dans plusieurs pays développés sur la base d'un regroupement familial (Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), 2003), les migrations internationales continuent de s'expliquer dans une large mesure, par les inégalités économiques constatées entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Dans le passé, les populations de migrants comptaient souvent une forte proportion de personnes issues des couches les mieux formées de la société dans les pays d'origine; or, cette tendance commence à se modifier en raison des pénuries de main-d'œuvre et des nouvelles exigences du marché de l'emploi dans nombre de pays développés. Plusieurs pays qui cherchent à combler des déficits dans l'offre de main-d'œuvre peu qualifiée tolèrent des migrations irrégulières et des infractions à la réglementation des visas, bien que les gouvernements soient souvent réticents à le reconnaître (Organisation des Nations Unies, 2004d).

373. Les courants migratoires importants qui émanent des pays en développement ont des répercussions économiques et sociales diverses sur les populations aussi bien des pays d'origine que des pays d'accueil. Dans les pays d'origine, l'émigration dégage souvent une réserve déjà insuffisante de main-d'œuvre qualifiée, ce qui constitue un handicap supplémentaire pour l'exploitation des avantages liés aux réformes économiques. Les recettes fiscales risquent également de diminuer car les migrants ont tendance à percevoir des rémunérations plus élevées. Parmi les éléments positifs, on peut noter que l'émigration libère des emplois dans les pays d'origine et est donc susceptible de créer des débouchés pour des chômeurs (Organisation des Nations Unies, 2004d).

374. Les revenus des migrants constituent une importante source de transferts de fonds vers les pays exportateurs de main-d'œuvre et ces transferts se développent, en dépit du fait que la situation économique des travailleurs étrangers dans les pays d'accueil est parfois précaire. Les données relatives aux envois de fonds sont

incomplètes et sous-estiment très probablement les transferts effectués par des voies officieuses. Néanmoins, d'après les données disponibles, il semble que les envois de fonds se sont chiffrés au total à 130 milliards de dollars en 2002, dont 79 milliards en direction des pays en développement. Pour un nombre croissant de pays, les envois de fonds ont dépassé l'APD en volume et ils constituent à présent, par ordre d'importance, la deuxième source de capitaux après les investissements étrangers directs (Organisation des Nations Unies, 2004d).

375. Les fonds transférés vers les pays en développement ont tendance à être concentrés dans des régions particulières. C'est la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui reçoit les sommes les plus élevées, l'Asie de l'Est et du Sud venant en deuxième position, tandis que l'Afrique subsaharienne ne perçoit que 1,5 % du total. L'Union européenne constitue la principale source d'envois de fonds et elle est suivie par les États-Unis et les pays du Moyen-Orient (Organisation des Nations Unies, 2004d).

376. Il existe une corrélation statistique positive entre les envois de fonds et la réduction de la pauvreté : « en moyenne, une augmentation de 10 % de la part des envois de fonds internationaux dans le PIB d'un pays entraînera une diminution de 1,6 % du nombre de gens vivant dans la pauvreté » (Adams et Page, 2003). On a également constaté que les migrations internationales ont une incidence statistique importante sur la réduction de la pauvreté : lorsque la proportion de migrants internationaux dans la population d'un pays augmente de 10 %, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour diminue de 1,9 %.

377. L'affectation des envois de fonds effectués par travailleurs et les incidences qu'ils peuvent avoir sur les familles et les communautés font l'objet d'une attention toute particulière. Dans l'ensemble, il semble que les migrants utilisent leurs revenus « judicieusement » puisque les gains sont généralement plus importants que les coûts afférents à l'émigration. Les fonds transférés ont tendance à être utilisés principalement pour la consommation plutôt que pour des investissements. Mais ils sont aussi fréquemment utilisés pour le financement des études des enfants et des jeunes ou pour l'amélioration de la qualité des logements, c'est-à-dire pour des emplois qui se rapportent manifestement à des investissements. Même lorsque les fonds transférés sont dépensés pour la consommation, ils ont une incidence indirecte sur la communauté étant donné que la consommation stimule la croissance économique locale (Skeldon, 2002). La possibilité d'utiliser les envois de fonds pour constituer des « banques » au profit des pauvres dans les pays d'origine et d'accueil en canalisant les fonds vers des emplois plus productifs tels que le financement de microentreprises et de petites entreprises ou l'adoption de stratégies axées sur l'épargne ou d'autres formes de placement ou d'investissement pour les foyers de migrants et les foyers bénéficiaires suscite un intérêt croissant.

378. Il est difficile de mesurer l'impact des envois de fonds sur les inégalités. Il se peut qu'ils accentuent les inégalités financières et sociales du fait que les migrants ont tendance à être issus des familles les plus « riches » au sein d'une communauté. Mais, dans l'ensemble, les résultats sont contrastés. Par exemple, une étude réalisée au Pakistan a révélé que les inégalités s'étaient accentuées entre les ménages de migrants et les autres ménages, mais aussi que les envois de fonds étaient assez largement répartis sur les plans démographique et géographique. Une étude effectuée en Thaïlande a montré que les envois de fonds aux ménages défavorisés avaient sans doute eu une incidence bien plus importante, en chiffres relatifs, sur la

réduction de la pauvreté que ceux qui ont été effectués au profit de familles aisées, alors que les montants par habitant étaient nettement plus faibles (Skeldon, 2002).

379. L'impact économique sur les familles des migrants est souvent non négligeable et les personnes qui n'émigrent pas peuvent éprouver un sentiment d'envie et d'amertume de plus en plus vif en observant les effets des envois de fonds sur les ménages de migrants. D'après une étude sur les migrations réalisée en Inde, ce ressentiment a contribué à provoquer des conflits violents dans lesquels des ménages sédentaires ont manifesté leur colère contre des signes de prospérité ostensibles acquis grâce à des revenus perçus par les émigrants (Allen, 2003). Pour préserver les effets positifs des envois de fonds, il faudra prendre en compte et gérer correctement les sentiments et ressentiments d'exclusion observés chez les familles sédentaires. Les migrations et les envois de fonds n'ont manifestement pas les mêmes incidences sur les pays d'origine et les pays d'accueil, et les coûts et les avantages sociaux diffèrent également aux niveaux local et national.

4. Financement intérieur

380. Du fait de l'adoption de politiques de libéralisation, les mesures qui ont une incidence directe sur la réduction des inégalités, telles que l'imposition progressive et les modifications du volume et de la composition des dépenses publiques, contribuent moins à une redistribution des richesses dans grand nombre de pays. Par exemple, une enquête portant sur 36 pays en développement ou en transition a montré que, au cours des années 80 et 90, la progressivité des impôts et la part des impôts directs dans la fiscalité globale avaient généralement diminué, et que le ratio des impôts au PIB avait chuté d'un point de pourcentage en moyenne (Chu, Davoodi et Gupta, 2000). Les modifications des régimes fiscaux en Amérique latine ont entraîné un transfert d'une partie de la charge fiscale des couches fortunées aux catégories à revenu intermédiaire et à faible revenu de la société (Morley, 2000). Dans les pays de l'OCDE où les politiques de libéralisation ont été appliquées le plus systématiquement, il y a eu des coupes dans les dépenses consacrées à des programmes sociaux universels, ce qui a entraîné une diminution du volume des transferts opérés au profit des ménages à faible revenu sur le budget de l'État (Weeks, 2004).

381. Dans bien des cas, les réformes des finances publiques ont transféré les responsabilités liées au financement et au contrôle des programmes sociaux du secteur public au secteur privé. Ce transfert est particulièrement manifeste au niveau de la fourniture des services sociaux dans un certain nombre de pays en développement où des services qui étaient traditionnellement assurés par le secteur public à des taux réduits ont parfois été privatisés ou sous-traités à des entreprises privées. Le nouveau dogme privilégie une approche fondée sur la récupération des coûts et la facturation des prestations, ce qui met de nombreux services hors d'atteinte pour les pauvres. La perception de droits auprès des usagers pour les soins de santé et de l'éducation a accentué l'exclusion sociale du fait de la réduction de l'aide sociale et des programmes de santé publique. L'aggravation des inégalités de nature non économique à l'intérieur des pays et entre eux dans des domaines comme l'éducation et la santé est étroitement corrélée à ces facteurs.

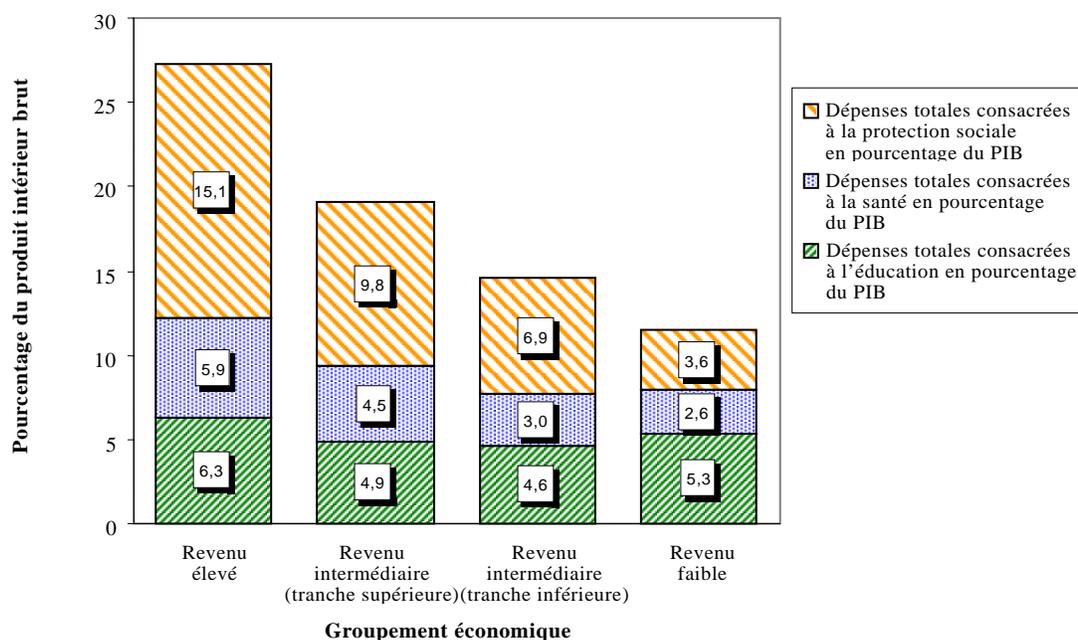
382. La montée des inégalités de nature non économique s'explique aussi en partie par le fait que les gouvernements privilégient les dépenses afférentes à la gestion de l'économie et à la défense par rapport aux investissements dans les programmes de

santé, d'éducation, de protection sociale et d'autres programmes du secteur social. Une récente étude s'est attachée à déterminer comment les gouvernements distribuent leurs ressources, en mettant l'accent sur la répartition entre les secteurs sociaux et les autres domaines prioritaires et sur l'incidence que la structure des dépenses publiques a sur le développement social (Kelly et Saiz-Omeñaca, 2004).

383. Les résultats des travaux de recherche font apparaître de grandes disparités dans les dépenses consacrées au secteur social entre différents groupes de pays classés en fonction de leur niveau de développement économique. Les pays à revenu élevé affectent en moyenne 27 % du PIB aux secteurs sociaux, contre 19 et 15 %, respectivement, pour les pays à revenu intermédiaire (tranches supérieure et inférieure) et 12 % pour les pays à faible revenu (Kelly et Saiz-Omeñaca, 2004). Globalement, les pays nantis consacrent à la santé, à l'éducation et au bien-être de leurs citoyens une part de la richesse nationale qui est en moyenne deux fois et demi plus élevée que celle allouée par les pays démunis (voir fig. V.3).

Figure V.3

Dépenses consacrées aux secteurs sociaux dans les groupes de pays classés par niveau de revenu



Source : P. Kelly et V. Saiz-Omeñaca, « The allocation of government expenditure in the world, 1990-2001 », document non publié (New York, ONU, Département des affaires économiques et sociales, Division des politiques sociales et du développement social, novembre 2004).

384. Le secteur social pour lequel on observe les variations les plus importantes dans les dépenses exprimées en pourcentage du PIB est celui de la protection sociale, les secteurs suivants étant ceux de la santé et, dans une moindre mesure, de l'éducation. En moyenne, les pays à revenu élevé canalisent 15 % de leur PIB vers diverses formes de protection sociale telles que les prestations de retraite, de chômage et d'invalidité ou les assurances accident et maladie, tandis que les pays à

revenu intermédiaire y affectent 10 et 7 % du PIB, respectivement pour les tranches supérieure et inférieure. Le plus frappant, c'est que les pays à faible revenu consacrent moins de 4 % de leur PIB à la protection sociale, c'est-à-dire environ quatre fois moins que les pays à revenu élevé.

385. Les dépenses de santé varient également beaucoup selon les groupes économiques. Les pays à revenu élevé consacrent en moyenne 6 % de leur PIB à la santé, soit près de deux fois plus que les pays à faible revenu (3 %). Étant donné l'importance que la santé revêt pour le bien-être des populations, sans même parler du rapport qui existe avec la réduction de la pauvreté, le faible volume des ressources que les pays pauvres investissent dans la santé est particulièrement troublant.

386. Parmi les secteurs sociaux, le secteur de l'éducation est celui qui se distingue par des résultats positifs pour ce qui est de la proportion des dépenses que les États lui consacrent. Bien que les pays à revenu élevé consacrent, là encore, une part plus importante de leur PIB à l'éducation (6,3 % contre 5,3 % pour les pays à faible revenu), l'écart est beaucoup moins prononcé que dans les secteurs de la protection sociale et de la santé. Par ailleurs, les pays à faible revenu consacrent une part plus importante de leur PIB à l'éducation que les pays à revenu intermédiaire (tranches supérieure et inférieure). L'importance que nombre de pays à faible revenu attachent à l'éducation est louable et la tendance à investir davantage dans l'éducation devrait se poursuivre. Toutefois, les investissements dans l'éducation ne sont pas suffisants pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie. Il convient d'investir des sommes appropriées dans tous les secteurs sociaux, notamment ceux de la santé et de la protection sociale, si l'on veut réaliser des progrès marquants sur la voie du développement social.

387. Le financement des programmes du secteur social est directement lié au recouvrement des impôts, composante essentielle des ressources de base de l'État. Au lieu d'augmenter les impôts pour recueillir des fonds supplémentaires pour les programmes sociaux, nombre de gouvernements se sont sentis contraints de réduire les taux moyens d'imposition des sociétés en vue d'attirer et de retenir les investissements étrangers directs; ce taux moyen calculé pour les 30 pays les plus riches du monde est tombé de 37,6 à 30,8 % entre 1996 et 2003 (Organisation internationale du Travail, 2004). On peut observer un phénomène similaire au niveau de l'imposition des titulaires de hauts revenus, qui sont relativement plus mobiles. Très souvent, pour compenser ces baisses d'impôts, les gouvernements ont accru leur dépendance à l'égard des impôts indirects, telles que les taxes sur les ventes (en particulier la taxe sur la valeur ajoutée ou TVA) et les impôts sur des facteurs non mobiles (ou peu mobiles) tels que le travail.

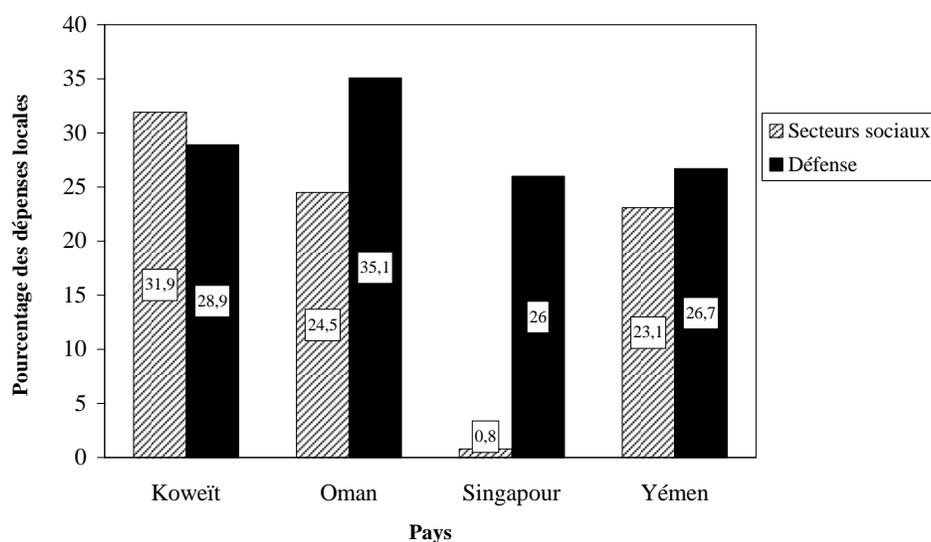
5. Les dividendes de la paix

388. La réduction des dépenses militaires serait aussi avantageuse pour le financement du développement car les ressources publiques ainsi libérées pourraient être réorientées vers les investissements dans le développement social. D'après une étude récente portant sur les dépenses effectuées par les gouvernements à l'échelle mondiale sur une période de 10 ans, les pays qui consacrent une part relativement importante des dépenses publiques totales au secteur de la défense figuraient généralement parmi ceux qui affectaient une part relativement faible du budget de l'État aux secteurs sociaux (voir fig. V.4). De même, comme l'indique la figure V.5,

les pays qui engageaient les dépenses les plus élevées dans le secteur social étaient ceux qui dépensaient le moins pour leur défense (Kelly et Saiz-Omeñaca, 2004).

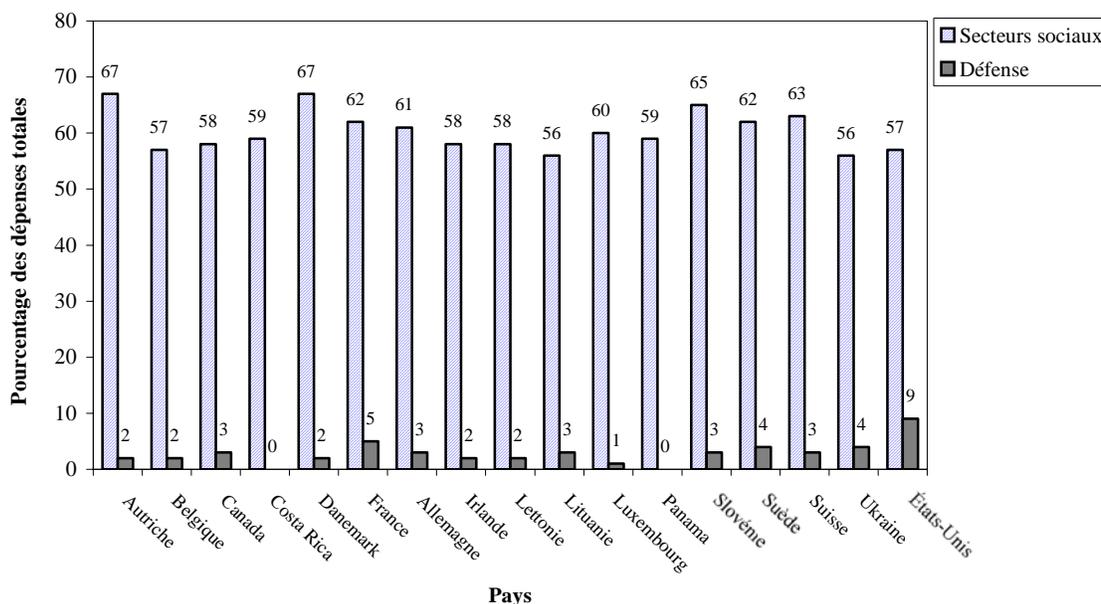
Figure V.4

Dépenses consacrées à la défense et aux secteurs sociaux dans les pays où les dépenses militaires sont particulièrement élevées



Source : P. Kelly et V. Saiz-Omeñaca, « The allocation of government expenditure in the world, 1990-2001 », document non publié (New York, ONU, Département des affaires économiques et sociales, Division des politiques sociales et du développement social, novembre 2004).

Figure V.5
**Dépenses militaires et dépenses sociales dans les pays
 où les dépenses consacrées aux secteurs sociaux
 sont particulièrement élevés**



Source : P. Kelly et V. Saiz-Omeñaca, « The allocation of government expenditure in the world, 1990-2001 », document non publié (New York, ONU, Département des affaires économiques et sociales, Division des politiques sociales et du développement social, novembre 2004).

389. Depuis quelques années, les budgets de la défense ne donnent pas lieu à des réaffectations au profit du développement social. Le montant estimatif des dépenses militaires mondiales⁴ a diminué pendant cinq années consécutives, passant de 762 milliards de dollars en 1993 à 690 milliards en 1998, avant de recommencer à augmenter (Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, 2003; Organisation des Nations Unies, 2004b). En 2002, ces dépenses se situaient aux alentours de 784 milliards de dollars, dépassant ainsi pour la première fois le niveau de 1993. En 2003, elles atteignaient 956 milliards de dollars, soit 2,6 % du PIB mondial (Organisation des Nations Unies, 2004b; Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, 2004) et elles dépasseront probablement mille milliards de dollars en 2005 (Organisation des Nations Unies, 2005b). Ce chiffre est près de 20 fois plus élevé que le montant actuel de l'aide au développement.

390. Comme indiqué ci-dessus, la tendance à la diminution des dépenses militaires mondiales enregistrée au cours des années 90 s'est inversée de façon spectaculaire. Ces chiffres forment un contraste saisissant avec les niveaux actuels de l'APD et ceux qui sont prévus pour la période 2006-2010. On a affirmé que tous les objectifs du Millénaire pour le développement pourraient être atteints dans les pays en développement d'ici à 2015 si l'APD était majorée de 150 milliards de dollars (Organisation des Nations Unies, 2005d). Or, ce montant ne représente qu'une

fraction de plus de 900 milliards de dollars que le monde dépense actuellement chaque année pour les armes et d'autres moyens de destruction (Projet Objectifs du Millénaire, 2005). La réaffectation des dépenses militaires au développement social exige une action concertée de la communauté internationale en vue de réaliser les doubles dividendes liés à la mobilisation de sommes suffisantes pour les programmes sociaux et à la réduction des conflits armés et de la violence.

D. Rôle de l'État, rôle de la société civile

391. La tendance à la libéralisation économique, si caractéristique des années 80 et 90, a provoqué par réaction le souci de faire prendre en compte le social dans les politiques économiques et les politiques d'ajustement structurel. C'était là, pour une bonne part, la conséquence d'une mobilisation de la société civile et des organisations non gouvernementales, dont les effectifs et l'influence avaient fortement augmenté pendant ces décennies. Le militantisme de la société civile a contribué aussi à sensibiliser tout un chacun à ses droits, et aux inégalités, phénomène magnifié ces dernières années par l'intérêt croissant pour les droits de l'homme et l'ouverture universelle de l'accès à l'information.

392. La dernière décennie a vu croître l'intérêt porté à l'amélioration de la condition de divers groupes sociaux – comme en témoigne l'attention dont font l'objet les droits des peuples autochtones et des handicapés, la pauvreté chez les personnes âgées et le chômage des jeunes –, on s'intéresse moins aux politiques visant à rendre la répartition des revenus et des richesses plus égalitaire. Ce sont plutôt désormais d'autres sortes de différences et d'inégalités – entre les races et les sexes essentiellement – et, en particulier, les droits civils et politiques, qui retiennent l'attention.

393. On a vu changer très nettement, ces 20 dernières années, la manière dont les particuliers et les groupes sociaux choisissent de se faire représenter et de défendre leurs intérêts à l'échelon national et international. Au cours des 10 dernières années du XX^e siècle, « les syndicats assuraient la défense des intérêts des particuliers touchant non seulement l'emploi et les salaires, mais aussi de nombreuses questions liées au développement social telles que les pensions, les soins de santé et la protection sociale. À l'heure actuelle, ils semblent durablement touchés par l'affaiblissement relatif de leur représentativité telle qu'elle est mesurée par le taux de syndicalisation, c'est-à-dire le pourcentage de travailleurs affiliés à un syndicat » (Organisation internationale du Travail, 1997).

394. À mesure que diminuait le rôle joué par les syndicats dans le militantisme social, d'autres types d'organisations de la société civile et de groupes sans but lucratif se sont multipliés. L'environnement social s'est fait plus favorable aux acteurs non étatiques, amplifiant la tendance confiant aux partenariats bon nombre des responsabilités jusque-là exercées uniquement par l'État. La participation des organisations de la société civile aux travaux d'instances nationales et internationales est désormais indispensable, du fait qu'elles défendent des groupes qui ne pourraient, sans elles, jamais faire entendre leur voix. Depuis qu'elles ont participé activement aux grandes conférences mondiales des années 90, ces organisations « ont avancé de nouvelles idées et propositions, plaidé, négocié, protesté et exercé des pressions politiques » (Cardoso, 2004), créant ainsi un espace public international sans précédent.

395. Il ne faudrait pas sous-estimer le concours apporté par les organisations religieuses. Elles ont traditionnellement joué un rôle marquant pour le développement social, surtout en fournissant directement des services sociaux de santé et d'éducation, par exemple. Dans certains pays, la participation d'organisations religieuses ou autres entités de la société civile à la prestation de services a été d'une telle ampleur que ces pays ont pu résister à la vague de privatisations suscitée depuis quelques dizaines d'années par les réformes favorisant l'économie de marché. Les organisations religieuses ont élargi leur rôle, faisant une place plus large au plaidoyer, et leurs interventions sont désormais plus directement politiques. Elles sont beaucoup plus disposées que par le passé à se faire entendre activement dans le débat international, et à essayer de peser sur les décisions sociales importantes. Leur activité englobe non plus seulement la santé et l'éducation, mais aussi l'environnement, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique.

396. Les organisations internationales et même des entités privées bénévoles se sont mises depuis peu à définir leurs propres normes de travail et leurs propres règles environnementales, tendance favorable en soi, mais qui pourrait aussi être une réaction aux conséquences possibles de ce qui semble une « course au pire » où les forces du marché fonctionnent sans contrôle. Le Pacte mondial, lancé en juillet 2000, et les *Equator Principles* rédigés en octobre 2002 et adoptés depuis lors par des banques d'investissement en nombre croissant, sont notables parmi les plans bénévolement adoptés qui, par leur simple apparition, ont rendu crédible l'idée qu'il y avait eu « course au pire » et corroboré la nécessité d'initiatives susceptibles de la contrer.

397. Les 10 principes universels du Pacte mondial, visant les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, conçus pour susciter des pratiques commerciales plus responsables et viables, traduisent un consensus de plus en plus marqué, et la convergence d'organismes des Nations Unies, d'organisations de travailleurs et de la société civile, et de grandes sociétés. Il faut noter toutefois que ces engagements, pour bienvenus qu'ils soient, ne sont que des *promesses*, car il n'y a aucun dispositif obligeant les acteurs du secteur privé à rendre compte de la manière dont ils respectent ou non les principes du Pacte mondial. Les 17 *Equator Principles* sont conçus pour fonctionner comme cadre commun d'évaluation et de gestion des risques environnementaux et sociaux liés au financement de projets, ainsi que d'application de procédures et de normes dans tous les secteurs d'activité, à l'échelon mondial (*Equator Principles*, 2004). Le cadre global procède de politiques et de directives définies par la Banque mondiale et la Société financière internationale (*Equator Principles*, 2004). Les *Equator Principles* ont été adoptés par plusieurs organisations, et on estime que les 23 banques qui sont au nombre des 25 institutions appliquant ces principes ont approuvé 55,1 milliards de dollars des États-Unis de prêts pour des projets en 2003, soit 75 % des 73,5 milliards de dollars de prêts approuvés pour des projets cette même année par ce groupe d'institutions (*Dealogic*, 2004).

398. On soulignera toutefois que le déclin relatif de certaines formes traditionnelles de représentation sociale et l'émergence d'acteurs non étatiques n'entraînent pas nécessairement l'affaiblissement du rôle de l'État. Il est au contraire devenu de plus en plus manifeste ces dernières années qu'en dépit des évolutions idéologiques qui ont marqué la dernière décennie, « l'État joue toujours un rôle déterminant en

matière réglementaire et dans l'organisation de divers secteurs productifs, collectifs et sociaux » (Cardoso, 1995; Banque mondiale, 1997; ONU, 2004c, par. 47).

399. Dans le même esprit que les politiques d'ajustement structurel et de transition mises en œuvre depuis plus de 10 ans, on a vu se manifester une tendance à la réduction du rôle de l'État; pourtant, à la fin des années 90, cette tendance s'est renversée, à mesure que l'expérience des pays montrait qu'il était absurde de privatiser à grande échelle les fonctions de l'État. Un consensus s'est dégagé peu à peu : l'État joue un rôle important pour le développement social et économique, et ses fonctions ne peuvent être assumées intégralement par le secteur privé ou exécutées en partenariat public/privé ou public/société civile.

400. Selon les idées actuelles sur le développement, les réglementations et politiques appliquées par les pouvoirs publics continuent à apporter au développement une contribution exceptionnelle, nécessaire et indispensable (Guimarães, 1996). L'importance essentielle de l'État transcende la logique des forces du marché, en particulier pour l'éthique, l'égalité, la justice sociale, et la défense de droits essentiels à la citoyenneté, étrangers aux mécanismes et aux institutions du marché. Le rôle de l'État est nécessaire parce que la logique même de l'accumulation de capital nécessite la fourniture de « biens publics » et de « biens d'intérêt social » qui soit ne peuvent être produits spontanément sur le marché, soit ne peuvent l'être qu'en quantités inférieures aux nécessités⁵. L'État est plus efficace aussi pour ce qui est de remédier à des problèmes tels que le risque et la vulnérabilité, l'exclusion sociale et le dénuement, ainsi qu'à de nombreux autres problèmes ne se prêtant pas au calcul microéconomique, en particulier quand la société se préoccupe du sort des futures générations (qui ne participent pas encore au marché, par définition).

401. S'il est admis que les fonctions distinctes et combinées des acteurs étatiques et non étatiques sont indispensables, la manière dont ils s'en acquittent est très importante aussi. Les changements survenus au cours des 20 dernières années pour ce qui est du rôle et des attributions de l'État et de la société civile et des méthodes qu'ils ont adoptées l'un et l'autre n'ont pas toujours été favorables à la réduction des inégalités et à la poursuite de la justice sociale. Il est certes bon que l'on reconnaisse comme indispensable la participation de l'État à la promotion du développement et à l'élimination de la pauvreté, à l'inverse de la tendance précédente qui en réduisait le rôle dans la poursuite de la justice sociale à la portion congrue, mais on n'a pas fait grand-chose pour développer l'imposition progressive et d'autres moyens de redistribuer revenu et fortune afin de réduire les inégalités. De même, si l'égalité des droits politiques et civils des groupes vulnérables et marginalisés est désormais un thème à l'ordre du jour grâce surtout à la multiplication et à l'influence accrue des organisations de la société civile, il semble qu'on s'occupe moins de plaider en faveur d'une répartition équitable du revenu et de la richesse et plus en faveur de droits politiques et civils plus généraux. C'est là le contexte politique et institutionnel dans lequel on envisage actuellement les problèmes d'inégalité.

E. Conclusion

402. Comme il est dit dans la Déclaration du Millénaire, « le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Car, si elle offre des possibilités

immenses, à l'heure actuelle ses bienfaits sont très inégalement répartis... La mondialisation ne sera donc profitable à tous, de façon équitable, que si un effort important et soutenu est consenti pour bâtir un avenir commun fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains, dans toute sa diversité » (ONU, 2000, par. 5).

403. C'est dans ce contexte que doit s'inscrire une action destinée à garantir que les réformes impulsées par le marché, le système des échanges multilatéraux incarné par l'OMC, et d'autres aspects ou composantes de l'économie internationale, ne viennent pas compromettre les possibilités de redistribution progressive à réaliser pour le développement social. Or, ce n'est qu'en cherchant activement à traduire ces possibilités dans la réalité que l'on pourra réduire la misère et les inégalités, promouvoir l'emploi et encourager l'intégration sociale (thèmes qui sont à notre époque les grandes priorités du développement social), mais aussi qu'on satisfera à ce qui constitue un impératif moral et éthique.

404. S'agissant de développement, on s'est surtout préoccupé de quantité de croissance (la simple augmentation de la production matérielle, ou croissance économique). Il devient pourtant manifeste que la grande difficulté pour le monde, en ce nouveau millénaire, est d'augmenter la qualité de la croissance (accroître le bien-être, réduire les inégalités sociales). C'est de là qu'il s'ensuit que les mesures stimulant la croissance économique viable « doivent s'accompagner des indispensables politiques de redistribution et de mesures correctives et compensatoires visant à rectifier les injustices et les déséquilibres du passé » (Ricupero, 2001).

405. L'action nationale, régionale et internationale doit viser à renforcer la gouvernance mondiale et les dispositifs favorable à une mondialisation plus équilibrée et ouverte à tous. Comme l'a dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies « pour des millions de personnes dans le monde, la mondialisation n'est pas vécue comme un agent de progrès mais comme une force de désorganisation et même de destruction, tandis que des millions d'autres êtres humains sont entièrement exclus de ses avantages » (Grumberg et Khan, 2000).

406. Si le principal moteur de la mondialisation est « la technologie et l'expansion et l'intégration des marchés, la mondialisation n'est pas une force de la nature, mais le résultat de processus pilotés par des êtres humains. Il faut donc la maîtriser pour qu'elle serve l'humanité, c'est-à-dire qu'il faut l'administrer soigneusement, par les pays souverains à l'échelon national, et en coopération multilatérale à l'échelon international » (Grumberg et Khan, 2000). Il faut assurer une bonne gestion des processus polyvalents liés à la vague actuelle de mondialisation; plus important encore, « adopter sans tarder des approches ouvertes, tolérantes et pragmatiques des problèmes de développement pour que la politique économique soit à nouveau au service de la justice sociale et de la stabilité » (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2003).

Notes

- ¹ Il faut noter toutefois qu'il y a des cas où, sous la pression d'organisation de la société civile (de pays développés surtout), les sociétés multinationales ont commencé à promouvoir des normes sociales et environnementales plus strictes.
- ² De ces 66 pays, 51 ont réussi à accroître leurs exportations pendant le quinquennat. En poussant l'analyse de la consommation privée moyenne par habitant de ces 51 pays, on trouve que pour 22 d'entre eux (moins de la moitié) les échanges avaient eu un « effet vertueux », c'est-à-dire que la consommation privée moyenne par habitant avait augmenté pendant l'expansion des exportations du quinquennat considéré; pour 11 d'entre eux, l'effet avait été ambigu, et pour 18, les échanges avaient aggravé la pauvreté, c'est-à-dire que la consommation privée moyenne par habitant avait baissé pendant la période d'expansion des exportations (voir CNUCED, 2004a, p.10).
- ³ Le Groupe des sept pays les plus industrialisés (G-7) comprend l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
- ⁴ Mesurées en dollars constants des États-Unis et aux taux de change de 2000.
- ⁵ Les « biens d'intérêt social », souvent mentionnés dans les études d'économie du bien-être, sont parfois appelés aussi « biens tutélaires ». La notion de « biens publics » procède d'un intérêt pour l'interdépendance entre les consommateurs et les autres agents économiques, alors que celle de « biens d'intérêt social » met l'accent sur la décision prise par une société, de fournir certains biens à tous ses membres. Il est justifié de distinguer ces deux notions dans l'analyse économique du bien-être, mais en analyse politique et sociale, le concept de « biens publics » est généralement employé pour les désigner toutes les deux (voir Ocampo, 2005, p. 11 à 20).

VI. La voie à suivre : politiques visant à réduire l'inégalité¹

407. On s'est efforcé dans le présent rapport de démontrer à l'aide de solides arguments qu'il faut mettre l'accent sur le problème épineux de l'inégalité, qui compromet la recherche de la justice sociale et du développement social, cette recherche même qui a amené les dirigeants du monde entier à participer il y a 10 ans au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague et à s'engager à prendre des mesures propres à améliorer la situation sociale de l'humanité.

408. Le problème épineux de l'inégalité nécessite l'adoption d'une approche normative et directive multiforme, qui place l'être humain au centre du développement, une approche qui envisage la croissance économique comme un moyen et non comme une fin en soi et dont l'objectif ultime est de protéger et d'améliorer la qualité de la vie des générations actuelles et futures. Cette approche devrait viser à réduire la pauvreté et l'inégalité et à promouvoir la justice sociale d'une manière qui soit viable sur le plan social. Elle doit être viable sur le plan culturel, en préservant les valeurs, les pratiques et les symboles de l'identité qui déterminent la cohésion sociale et l'identité nationale à long terme. Elle doit être viable sur le plan politique en consolidant la démocratie, la transparence et la responsabilité et en garantissant ainsi l'accès et la participation de tous les secteurs de la société à la prise des décisions régissant la vie publique. Enfin, elle doit être viable sur le plan écologique, en tenant compte de l'accès aux ressources naturelles et de leur utilisation ainsi que de la préservation de la diversité biologique.

409. Selon cette approche le développement social et économique sont les deux facettes du même problème, qui revêtent toutes deux la même importance et qui sont complémentaires et indissociables. Les sociétés qui n'offrent pas une éducation universelle, des soins de santé satisfaisants et des emplois décents sont vouées à l'échec. Les pays où les besoins et les droits des générations futures ne sont pas pris en compte, où les femmes ne peuvent pas exercer les mêmes droits que les hommes et où la désintégration sociale est généralisée ne parviendront pas à assurer leur développement économique et social. L'histoire à la fois contemporaine et ancienne offre d'innombrables exemples de telles sociétés. Il est urgent de créer un cadre donnant une multitude d'exemples positifs pour l'avenir et privilégiant une vision globale du développement.

410. Une telle vision adoptée d'un commun accord lors du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague en 1995 et réaffirmée à Genève en 2000 et à New York en 2005 n'a pas encore reçu l'attention qu'elle mérite. Le cadre nécessaire à cette fin défini dans la Déclaration de Copenhague visait à créer les conditions permettant de réaliser le développement social. Les dimensions économiques, politiques, sociales, juridiques et culturelles mentionnées dans cette déclaration revêtent une importance particulière. L'engagement pris d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le plein emploi et d'assurer l'intégration sociale s'accompagnait de recommandations d'une vaste portée reposant sur l'axiome selon lequel le bien-être de l'homme devrait être au cœur de l'action publique aux échelons national et international². Leur mise en œuvre devrait guider et façonner les programmes des gouvernements et des organisations internationales en vue de réaliser un développement social et économique viable, et promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

A. Corriger les asymétries à l'échelon mondial

411. Le déséquilibre entre le rythme de la mondialisation et le cadre réglementaire en place a produit de nombreuses asymétries qu'il convient de corriger. Aux niveaux politique et institutionnel, il faudrait mettre l'accent sur la répartition équitable des avantages que procure une économie mondiale toujours plus ouverte en prenant des mesures propres à promouvoir la participation démocratique de tous les pays et peuples à la prise des décisions qui déterminent les relations internationales. La mise en œuvre d'un développement axé sur la dimension humaine nécessite une approche accordant la priorité absolue aux objectifs à long terme du développement social. Pour atteindre ces objectifs prioritaires, les mesures ci-après sont nécessaires :

- La communauté internationale doit apporter une aide politique et institutionnelle aux pays en développement afin de renforcer leurs capacités, notamment de rétablir la capacité de réglementation des institutions publiques, surtout dans des domaines où la privatisation des services sociaux a fait surgir de nouveaux problèmes dans l'exercice effectif des droits individuels et collectifs à l'éducation et à la santé ainsi que d'autres droits sociaux du citoyen;
- Un équilibre judicieux doit être trouvé entre les forces du marché et l'intérêt public, notamment par le biais d'une réglementation appropriée de l'État et d'un contrôle du pouvoir des entreprises et des forces du marché;
- Les politiques macroéconomiques doivent être suffisamment souples pour contrecarrer les effets négatifs de la mondialisation sur le développement social. À cette fin, il faut intégrer les objectifs en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté dans des politiques macroéconomiques à court terme et des programmes d'ajustement structurel. Ce point revêt une importance particulière compte tenu des difficultés découlant des pressions concurrentielles créées par le commerce international. Il faudrait aussi prendre des dispositions concrètes dans le domaine des investissements étrangers directs pour favoriser la création de liens de production et d'emplois à l'échelon national;
- Des normes minimales de protection sociale doivent être établies à l'échelon mondial pour stabiliser les revenus, répartir les bénéfices de la mondialisation dans l'intérêt de tous et soutenir la création de capacités nouvelles. L'adoption de normes internationales, regroupant et harmonisant toutes les initiatives analysées dans le présent rapport, empêcherait que les pays ne se voient contraints d'ignorer ou de réduire les règles ou réglementations sociales pour demeurer compétitifs sur les marchés internationaux;
- Les propositions de réforme des mécanismes financiers mondiaux doivent se traduire par des mesures concrètes, telles que le renforcement de la surveillance et de la réglementation des courants de capitaux internationaux, une latitude suffisante étant offerte aux pays en développement pour l'adoption de politiques macroéconomiques anticycliques, et l'intensification des efforts de coopération au plan régional;
- Les divers régimes sociaux et économiques internationaux doivent être réorientés vers une approche plus cohérente et mieux intégrée, une attention

particulière étant accordée à l'harmonisation des accords pertinents de l'OMC avec d'autres accords internationaux dans le domaine social;

- Des idées novatrices garantissant un financement suffisant et stable pour atteindre les principaux objectifs de développement internationaux doivent être présentées en vue de mobiliser de nouvelles sources de financement aux fins du développement. L'Assemblée générale et les institutions de Bretton Woods devraient prendre à cette fin les décisions politiques requises pour faire adopter certaines propositions à l'étude.

412. La restructuration du secteur social en vue de promouvoir l'égalité et l'intégration sociales nécessite une volonté politique, un État efficace et des ressources financières suffisantes. Pour appuyer ce processus, il faudra peut-être apporter une assistance visant à renforcer les capacités de gestion, d'administration et de financement de l'État (Organisation des Nations Unies, 2003a). Le principal objectif d'une telle stratégie devrait être la démocratisation du système d'enseignement public grâce à l'augmentation du nombre d'écoles et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le primaire et le secondaire.

413. L'imposition de taxes sur les transactions en devises, les ventes d'armes, et la consommation de carburants et combustibles émettant des gaz à effet de serre pourraient mobiliser des ressources suffisantes pour combattre la faim et la pauvreté dans le monde entier. La création de la Facilité de financement internationale envisagée, le recours aux droits de tirage spéciaux³ et la mise en place d'une loterie dont les recettes seraient consacrées à l'aide au développement pourraient être d'autres initiatives. Il faudrait en outre réduire les frais de virement des fonds envoyés à l'étranger (Atkinson, 2004).

B. Multiplier les stratégies et politiques intégrées de lutte contre la pauvreté

414. En règle générale, il faudrait concevoir les décisions visant à réduire et éliminer la pauvreté d'une manière qui permette de régler directement ce problème et non pas simplement supposer que les effets de ruissellement d'autres politiques favorisent la croissance et le développement économique. À cette fin, il convient de mettre en œuvre des politiques et mesures afin de garantir que les dimensions de l'égalité sont expressément incorporées dans les politiques et programmes destinés à réduire la pauvreté. Ces politiques et mesures doivent être complétées par une action concrète garantissant l'accès des groupes marginalisés aux ressources et aux possibilités en général, et en particulier à l'éducation, à la terre, au capital et à la technologie.

415. Mains aspects du développement social, dont la pauvreté, l'égalité des sexes, l'éducation et la santé, figurent parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, et à ce titre ont retenu de plus en plus l'attention à l'échelon mondial. Toutefois, malgré leur effet mobilisateur, ces objectifs ne sauraient remplacer l'action en faveur du développement social dont la portée est infiniment plus vaste. L'objectif international consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour est devenu un critère universellement admis pour mesurer les progrès du développement. Les stratégies de lutte contre la pauvreté nécessitent néanmoins une approche globale consistant à remédier à l'inégalité des chances et d'accès aux ressources, à la fois à l'intérieur

des pays et entre eux, et à promouvoir la création d'emplois décents. À l'appui de cette notion, certains participants à l'examen décennal du Sommet mondial pour le développement social ont souligné qu'il faudrait voir dans la Déclaration du Millénaire et dans celle de Copenhague des instruments complémentaires (Organisation des Nations Unies, 2005a).

416. L'écart entre l'Afrique et le reste du monde subsiste et s'est même creusé à certains égards. La marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation et les souffrances associées à l'absence de développement dans la région sont inacceptables.

417. L'engagement qui a été pris d'exprimer l'assistance technique et financière en objectifs quantitatifs explicites pour garantir, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, des conditions favorables au développement social et économique de ce continent est le premier des grands domaines d'action internationale.

418. Il convient de renforcer les institutions nationales chargées du développement social. Pour ce faire, il faut inclure cet objectif dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, notamment dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il faut aussi accorder une plus large place à la prise en charge de ces stratégies par les pays eux-mêmes. En outre, la société civile devrait être associée plus efficacement à la formulation de politiques et au processus de développement.

419. La plupart des orientations préconisées continuent pour l'essentiel d'être élaborées et appliquées sans une analyse sérieuse de leurs répercussions sur les groupes les plus démunis et les plus vulnérables de la société. Dans de nombreux pays, ces groupes continuent d'être exclus des processus de planification et de l'élaboration des mesures concrètes qui sont censées remédier à leurs difficultés. Il faut s'efforcer d'inclure ceux qui souffrent de l'exclusion et de la pauvreté chronique dans les processus consultatifs et participatifs qui accompagnent le développement et l'examen des programmes de lutte contre la pauvreté.

C. Garantir à tous des possibilités d'emploi

420. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que le meilleur programme de lutte contre la pauvreté est l'emploi et qu'un travail décent est le meilleur moyen d'accéder au pouvoir économique et au bien-être social (Annan, 2004). Pour atténuer durablement la pauvreté et promouvoir l'avènement d'une société plus juste et plus équitable, il importe de s'attacher à développer et améliorer les perspectives d'emploi, l'accent étant mis à la fois sur la qualité et le nombre des emplois.

421. Une stratégie de l'emploi visant à promouvoir un travail décent dans des conditions d'égalité, de sécurité et de dignité devrait être un élément fondamental de toute stratégie de développement et viser à incorporer la création d'emplois dans les politiques macroéconomiques. Pour mettre en œuvre une telle stratégie, il faut aussi entreprendre une analyse de l'impact de l'emploi comme critère de base pour les politiques macroéconomiques et pour les décisions adoptées dans d'autres domaines. De plus, il faut prendre des mesures concrètes pour intégrer le secteur non structuré dans les programmes de protection sociale et mettre en place des

systèmes d'incitation favorisant la création d'emplois en orientant les investissements vers des secteurs productifs et à forte intensité de main-d'œuvre en vue notamment de promouvoir les petites et moyennes entreprises.

422. Lors de la mise au point d'une telle stratégie, il est essentiel d'investir dans le capital humain, notamment l'éducation, la formation professionnelle, la formation continue, la santé et la sécurité, et d'ouvrir davantage les marchés aux producteurs du secteur non structuré. L'objectif est d'intégrer les travailleurs et les unités économiques dans l'économie générale afin qu'ils soient couverts par les structures juridiques et institutionnelles (Organisation internationale du Travail, 2002a). En outre, il faut aménager les réglementations et les structures juridiques pour réduire les coûts d'établissement et d'exploitation des entreprises. Les mesures à prendre devraient comporter l'élaboration et l'application de procédures d'enregistrement et d'octroi de licences simplifiées, de règles et règlements appropriés et d'un régime fiscal raisonnable et équitable. Il faudrait proposer des politiques de nature à décourager les entreprises d'abandonner le secteur structuré pour le secteur non structuré et à permettre à de nouvelles entreprises d'intégrer l'économie structurée et de se conformer à la législation du travail. L'élargissement de l'économie structurée procure non seulement des avantages à ses participants mais contribue aussi à accroître les recettes de l'État (Organisation internationale du Travail, 2002a).

423. La croissance économique ne suffit pas en soi. Il faut aussi accroître la productivité et les emplois pour réduire la pauvreté de la population et des travailleurs à faible revenu en particulier. Les régions du monde qui sont parvenues à la fois à accroître la productivité à long terme et à offrir de nouveaux emplois à leur population active de plus en plus importante sont celles qui ont combattu le plus efficacement la pauvreté en général. Comme l'a constaté l'OIT, les possibilités d'emplois décents font plus qu'accroître les revenus des pauvres : ceux qui trouvent des emplois décents et reçoivent une rémunération, des prestations et une protection suffisantes conformément à la loi ont aussi les moyens de faire entendre leurs préoccupations, de prendre une part plus active à la prise des décisions dans le monde du travail et de jouir d'un plus grand respect pour le travail qu'ils accomplissent (Organisation internationale du Travail, 2005c).

424. Contrairement aux prévisions des experts du développement, l'importance du secteur non structuré comme prolongement naturel du développement économique n'a pas diminué mais s'est au contraire accrue au cours des 20 dernières années. En conséquence, les orientations préconisées pour le secteur non structuré et le développement sans exclusion définies par le Sommet mondial pour le développement social demeurent valables pour assurer le développement et atténuer les inégalités.

425. Il faut intégrer les entreprises du secteur non structuré dans l'économie structurée en offrant des crédits d'un coût abordable, et en donnant accès à l'information sur les marchés et les technologies nouvelles et la possibilité d'acquérir des compétences en matière de technologie et de gestion. Il faudrait aussi étendre les réglementations du travail et la protection sociale au secteur non structuré sans compromettre pour autant sa capacité d'offrir des emplois (Organisation des Nations Unies, 1995).

426. Les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour développer l'emploi des jeunes. Cet aspect devient d'autant plus important qu'un nombre croissant de ceux

qui entrent sur le marché du travail ne trouvent pas d'emploi. Le fait que le marché est incapable de les absorber crée un sentiment de découragement et d'injustice chez les jeunes et multiplie les risques de conflit.

D. Favoriser l'intégration et la cohésion sociale

427. Il convient de ne pas oublier l'importance des politiques visant expressément à combattre les incidences négatives de la mondialisation sur le développement social ni les nouveaux dangers que présentent les réformes dictées par les lois du marché. Il faut prendre des mesures énergiques pour faire en sorte que l'identité et les droits culturels, religieux et ethniques soient expressément protégés dans les accords internationaux et dans la législation nationale et locale et qu'une telle protection trouve son expression dans un code de conduite applicable aux entreprises nationales et transnationales et intérêts privés relevant des juridictions nationales. Il est urgent de développer les possibilités de participation aux processus de décision et il faudra, en particulier, recenser les domaines où il n'existe pas encore de mécanismes de participation à la formulation des orientations générales et prendre des mesures pour assurer le libre accès des citoyens à l'information en général et mettre en place des mécanismes permettant un examen plus ouvert des politiques gouvernementales.

428. Le ciblage peut certes être un moyen efficace d'assurer l'égalité, mais il ne saurait pour autant remplacer une couverture universelle. Du point de vue de l'inclusion sociale et du renforcement des moyens d'action, les avantages économiques du ciblage pourraient être annulés par son coût social. Outre les risques de stigmatisation qu'entraîne le ciblage, il présente aussi un autre danger : les groupes non ciblés pourraient être jaloux des bénéficiaires de l'assistance. Parfois, les besoins d'un groupe ciblé ne sont pas très différents de ceux d'un groupe qui ne l'est pas. De plus, la désignation des bénéficiaires de l'assistance peut être fonction de facteurs autres que le niveau de besoin d'individus ou de groupes, par exemple, les préférences des donateurs, la conception du programme, des considérations politiques ou l'emplacement géographique.

429. Si l'on recourt à la méthode du ciblage, l'une des formes les plus intéressantes est le ciblage à l'échelon local dans le cadre duquel la collectivité participe directement à la désignation des bénéficiaires en appliquant les critères d'admission de son choix. Les collectivités locales sont mieux à même que les administrateurs de programme de connaître la situation personnelle de chacun et le processus de participation peut lui-même contribuer pour beaucoup à responsabiliser la communauté dans la mesure où il lui permet d'exercer un plus grand contrôle sur les programmes. Cette formule est intéressante pour deux raisons : d'une part, elle tire parti des connaissances locales et permet donc une plus grande exactitude et, d'autre part, elle fait participer directement les bénéficiaires à la prise des décisions et favorise donc l'égalité (Devereux, 2002). L'expérience a montré que les programmes ciblés les plus efficaces sont ceux qui sont appuyés par des institutions, font appel à la participation des communautés et bénéficient de ressources suffisantes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2000b).

430. Cependant, les éléments recueillis dans divers pays montrent que le ciblage peut aussi aller à l'encontre du but recherché. Les programmes appliquant cette

méthode présentent souvent les caractéristiques suivantes : le nombre de leurs bénéficiaires est trop faible et leurs coûts trop élevés; par ailleurs, ils peuvent provoquer des dissensions sociales, décourager les économies, nuire à la création d'emplois et encourager un retrait prématuré de la population active (Mesa-Lago, 2004). Une approche plus universelle de la prestation des services sociaux permet d'éviter nombre des problèmes associés au ciblage. Les pauvres sont intégrés à d'autres groupes, ce qui favorise leur inclusion sociale. L'offre de prestations et services sociaux à tous présente aussi l'avantage d'être plus acceptable sur le plan politique. Lorsque les bénéficiaires potentiels sont nombreux, il est plus facile de mobiliser le soutien nécessaire et donc des ressources suffisantes pour mettre en place des protections universelles. Cependant, dans les pays en développement, le manque de ressources constitue le plus grave obstacle à l'adoption de cette approche universelle.

431. Pour les populations autochtones, la pauvreté est étroitement liée à la discrimination et à la perte de contrôle sur les terres ancestrales et les ressources naturelles; en conséquence, les programmes visant à combattre la pauvreté parmi ces groupes doivent viser non seulement à faciliter leur protection et intégration sociales, mais aussi à régler les problèmes liés à la terre et aux ressources. À cet égard, l'inscription de l'histoire et de la culture autochtones dans les programmes scolaires peut contribuer sensiblement à combattre les préjugés.

432. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les personnes handicapées ont cessé d'accepter la définition donnée par d'autres des paramètres régissant leur vie pour affirmer activement leur dynamisme et leur confiance dans leur propre capacité de mener une vie autonome et indépendante. Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle important dans ce processus et les efforts de l'Organisation des Nations Unies ont également contribué à cette évolution. Les consultations en vue de l'élaboration de la convention complète et intégrale relative à la protection et à la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées constituent une nouvelle preuve de l'importance accordée à cette question. Les programmes qui leur sont destinés doivent mettre l'accent sur l'égalité des chances, à la fois par le biais d'activités de rééducation et grâce à l'introduction de mécanismes permettant d'éliminer les obstacles sociaux et physiques auxquels elles se heurtent en vue de faciliter leur intégration dans la société.

433. Les gouvernements devraient se demander quelles seront les répercussions de leurs politiques économiques, sociales et environnementales sur les générations futures et, en respectant les termes implicites du contrat intergénérationnel, faire en sorte qu'aucune génération ne vive au dépens d'une autre. Il faut aussi définir et mettre en œuvre des mesures appropriées pour faire face à l'impact de l'évolution démographique sur la société telle que le vieillissement croissant de la population dans les pays développés et l'accroissement du nombre de jeunes dans de nombreux pays en développement.

434. Le coût de l'aide aux personnes âgées est souvent financé à la fois par des ressources privées et des fonds publics. Dans les pays où l'État verse des pensions, en particulier dans ceux où les jeunes subviennent aux besoins des générations plus âgées, le déficit sera considérable au cours des décennies à venir en raison d'une baisse importante de la proportion relative des contributeurs et finira par devenir intenable (Banque mondiale, 1994; Chand et Jaeger, 1999 ; Bongaarts, 2004). Pour pouvoir maintenir des régimes de pensions compatibles avec le contrat

intergénérationnels, les États devraient éviter de puiser dans les ressources réservées aux pensions et à la couverture médicale des personnes âgées des générations futures. Un premier pas dans ce sens consisterait à équilibrer les budgets nationaux.

435. Ces dernières années, les problèmes de sécurité liés aux conflits armés ont figuré au premier rang des préoccupations internationales. L'une des causes sous-jacentes des conflits étant la désintégration sociale, il est essentiel que les gouvernements prennent conscience du fait que l'intégration sociale est une condition indispensable pour édifier et maintenir des sociétés pacifiques. L'intégration sociale passe par la pleine participation de tous les groupes à la vie sociale, économique, politique et culturelle. Les difficultés rencontrées par les jeunes qui risquent deux ou trois fois plus que les adultes d'être au chômage et les inégalités horizontales entre groupes ethniques constituent deux domaines particulièrement préoccupants. Il faut absolument offrir aux jeunes la possibilité de trouver un travail décent et de participer à la vie politique. Il est tout aussi important de mettre en œuvre des politiques en vue de combattre les inégalités horizontales. L'éducation pour tous est la solution la plus efficace à long terme. La mise en application d'une législation antidiscriminatoire revêt une importance cruciale.

436. En conclusion, le développement sans exclusion suppose l'existence de conditions favorisant un accès plus équitable aux revenus, aux ressources et aux services ainsi qu'à la coopération de la communauté internationale lors de l'élaboration de politiques macroéconomiques et de la libéralisation du commerce et des investissements afin de promouvoir une croissance économique soutenue et l'emploi. Les principes d'égalité doivent continuer à guider la formulation des politiques économiques et sociales pour faire en sorte que la croissance économique favorise le développement social, la stabilité, la concurrence loyale, et une conduite fondée sur l'éthique (Organisation des Nations Unies, 1995). Avec l'adoption d'une telle démarche, l'inégalité ne sera plus le fléau qu'elle est aujourd'hui.

Notes

¹ Le présent chapitre est largement inspiré du rapport sur l'examen de la poursuite de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, que le Secrétaire général a présenté à la Commission pour le développement social à sa trente-troisième session (E/CN.5/2005/6; voir Organisation des Nations Unies, 2004c).

² L'approche du développement axée sur l'être humain a également été mise en relief lors de l'examen décennal du Sommet mondial pour le développement social (voir E/CN.5/2005/L.2; Organisation des Nations Unies, 2005a).

³ Comme indiqué au chapitre III, la Facilité de financement international permettrait d'obtenir des donateurs de nouveaux engagements à long terme en émettant des obligations sur les marchés de capitaux, les droits de tirage spéciaux pourraient quant à eux être particulièrement utiles en temps de crise dans la mesure où ils complèteraient les réserves officielles existantes et pourraient servir de mécanismes de financement d'urgence pour aider les pays à surmonter leurs problèmes de liquidités, leur permettre d'éviter d'emprunter aux taux du marché – fort élevés – lorsqu'ils cherchent à consolider leurs réserves ou à financer le développement (Atkinson, 2004).

Annexe

Les 10 engagements du Sommet mondial pour le développement social

À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, tenu en mars 1995, les gouvernements ont adopté la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement et ont retenu l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi et la promotion de l'intégration sociale comme objectifs prioritaires pour l'édification de sociétés fondées sur la stabilité, la sécurité et l'équité pour tous. La Déclaration de Copenhague comprend 10 engagements en faveur du développement social, convenus par les chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet. Ces engagements, par lesquels s'exprime la volonté mondiale d'œuvrer au progrès social et au développement social, sont les suivants :

Engagement 1. Créer un environnement propice au développement social

« Nous nous engageons à créer un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permette à toutes les communautés humaines de parvenir au développement social. »

Engagement 2. Éliminer la pauvreté

« Nous nous engageons à poursuivre l'objectif de l'élimination de la pauvreté dans le monde, grâce à des actions nationales et à une coopération internationale menées avec détermination; il s'agit là, pour l'humanité, d'un impératif éthique, social, politique et économique. »

Engagement 3. Promouvoir l'objectif du plein emploi

« Nous nous engageons à favoriser la réalisation de l'objectif du plein emploi en en faisant une priorité de base de nos politiques économiques et sociales, et à donner à tous, hommes et femmes, la possibilité de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables grâce à un emploi librement choisi et à un travail productif. »

Engagement 4. Promouvoir l'intégration sociale

« Nous nous engageons à promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur le respect et la défense de tous les droits de l'homme ainsi que sur la non-discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de tous, y compris des groupes et des individus défavorisés et vulnérables. »

Engagement 5. Instaurer l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes

« Nous nous engageons à promouvoir le respect intégral de la dignité de la personne humaine, à instaurer l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et à reconnaître et renforcer la participation et le rôle de ces dernières dans la vie politique, civile, économique et culturelle, et dans le développement. »

Engagement 6. Réaliser les objectifs de l'accès universel et équitable à une éducation de qualité et aux soins de santé primaires

« Nous nous engageons à promouvoir et à réaliser l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité, ainsi qu'à assurer le plus haut niveau possible de santé physique et mentale et l'accès de tous aux soins de santé primaires, en veillant particulièrement à corriger les inégalités et à éviter toute distinction liée à la race, l'origine nationale, le sexe, l'âge ou l'invalidité; en respectant et développant nos cultures communes et particulières; en renforçant le rôle de la culture dans le processus de développement; en préservant les fondements essentiels d'un développement durable centré sur l'homme et en contribuant à une mise en valeur optimale des ressources humaines et au développement social. L'objectif de ces activités est d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le plein emploi et l'emploi productif et de favoriser l'intégration sociale. »

Engagement 7. Accélérer le développement en Afrique et dans les pays les moins avancés

« Nous nous engageons à accélérer le développement économique et social et la mise en valeur des ressources humaines de l'Afrique et des pays les moins avancés. »

Engagement 8. Faire en sorte que les programmes d'ajustement structurel comportent des objectifs de développement social

« Nous nous engageons à faire en sorte que les programmes d'ajustement structurel qui pourraient être adoptés comportent des objectifs de développement social, en particulier l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi et de l'emploi productif, et l'amélioration de l'insertion sociale. »

Engagement 9. Accroître sensiblement ou utiliser plus efficacement les ressources affectées au développement social

« Nous nous engageons à accroître sensiblement et à utiliser plus efficacement les ressources affectées au développement social, en vue d'atteindre les objectifs du Sommet grâce à une action nationale et à la coopération régionale et internationale. »

Engagement 10. Améliorer et renforcer le cadre de coopération internationale, régionale et sous-régionale aux fins du développement social

« Nous nous engageons à améliorer et à renforcer, par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres institutions multilatérales, le cadre de coopération internationale, régionale et sous-régionale aux fins du développement social, dans un esprit de partenariat. »

Bibliographie

Adams, R. H. Jr. et J. Page (2003). International migration, remittances and poverty in developing countries, Worldbank Policy Research Working Paper, n° 3179. Washington, Banque mondiale, décembre.

Agence norvégienne de coopération pour le développement (2003). *Review of Nordic Monitoring of the World Bank and IMF Support to the PRSP Process*. Oslo, p. 23.

Allen, J. (2003). Voices of migrants in Asia: a panorama of perspectives; voices, experiences and witness accounts of poor economic migrants in Asia. Document présenté à la Conférence régionale sur les migrations, le développement et les politiques en faveur des pauvres en Asie, tenue à Dhaka, du 22 au 24 juin.

Altimir, O. (1996). Economic development and social equity: a Latin American perspective. *Journal of Interamerican Studies and World Affairs* (été/automne).

Annan, Kofi (2004). A fair globalization: implementing the Millennium Declaration. Allocution du 20 septembre.

_____ (2005a). Reducing risks from tsunamis: disaster and development. Note d'orientation. Voir <<http://www.undp.org/bcpr/disred/documents/tsunami/undp/rdrtsunamis.pdf>> (consulté le 18 avril 2005).

_____ (2005b). Observations faites à la séance du Conseil de sécurité consacrée aux problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, New York, 25 février.

Atkinson, A. B. (2003). Income inequality in OECD countries: notes and explanations. Polycopié. Oxford.

_____, éd. (2004). *New Sources of Development Finance*. Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER). Studies in Development Economics. New York : Oxford University Press.

Bales, K. (2000). *Disposable People: New Slavery in the Global Economy*. Los Angeles: University of California Press.

Banque mondiale (1994). *Averting the Old Age Crisis: Policies to Protect the Old and Promote Growth*. Washington.

_____ (1995). *Poverty in Russia: An Assessment*. Rapport n° 14110-RU. Human Resources Division. Europe and Central Asia Country Department III. Voir <http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/1995/06/13/000009265_3961019104239/Rendered/PDF/multi0page.pdf> (consulté le 18 avril 2005).

_____ (1997). *Rapport sur le développement dans le monde, 1997 : L'État dans un monde en mutation*. New York: Oxford University Press.

_____ (2000). *Rapport sur le développement dans le monde, 2000-2001 : Combattre la pauvreté*. New York: Oxford University Press.

_____ (2004a). *Perspectives économiques mondiales, 2005 : Commerce, régionalisation et développement*. Washington, novembre.

_____ (2004b). *Inequality in Latin America: Breaking with History?* Washington.

_____ (2004c). *Social Development in the World Bank Operations: Results and Way Forward*. Washington, p. 17.

_____ (2005). Board presentations of PRSP documents. Voir <<http://siteresources.worldbank.org/INTPRS1/Resources/boardlist.pdf>> (consulté le 29 avril 2005).

Barro, R. (1991). Economic growth in a cross section of countries. *Quarterly Journal of Economics*, vol. 106, n° 2, p. 407 à 443.

_____ et X. Sala-i-Martin (1992). Convergence. *Journal of Political Economy* (avril), p. 100.

Behrman, J., N. Birdsall et M. Szekely (2000). Economic reform and wage differentials in Latin America. IADB Research Working Paper, n° 435. Washington : Banque interaméricaine de développement.

Ben-David, D. (1993). Equalizing exchange: trade liberalization and income convergence. *Quarterly Journal of Economics*, vol. 108, n° 3, p. 653 à 679.

Berry, A. et J. Serieux (2002). Riding the elephants: the evolution of world economic growth and income distribution at the end of the 20th century (1980-2000). Inédit. Toronto : Centre des études internationales, Université de Toronto.

_____ (2004). All about the giants: probing the influences on world growth and income inequality at the end of the 20th century. Center for Economic Studies et Ifo Institute for Economic Research. *CESifo Economic Studies*, vol. 50, n° 1/2004, p. 139 à 175.

Bigsten, A. (2000). Globalisation and income inequality in Uganda. Document présenté à la Conférence sur la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement (concertation sur l'incidence de la mondialisation), tenue à Paris, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2000. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.

Birdsall, N. (2002). A stormy day on an open field: asymmetry and convergence in the global economy. Document présenté à la Conférence sur la mondialisation, les niveaux de vie et les inégalités (dernières avancées et problèmes persistants), organisée par la Reserve Bank of Australia, à Sydney, du 26 au 28 mai 2002. Voir <<http://www.rba.gov.au/PublicationsAndResearch/Conferences/2002/Birdsall.pdf>> (consulté le 31 janvier 2005).

_____, D. Ross et R. H. Sabot (1995). Inequality and growth reconsidered: lessons from East Asia. *World Bank Economic Review*, vol. 9, n° 3 (septembre), p. 477 à 508.

Bongaarts, J. (2004). Population aging and the rising cost of public pensions. *Population and Development Review*, vol. 30, n° 1, p. 1 à 23.

Bourguignon, F. (1999). Crime, violence and inequitable development. Document établi pour la Conférence de la Banque mondiale sur l'économie du développement, tenue à Washington, du 28 au 30 juin.

_____ and C. Morrison (2002). Inequality among world citizens: 1820-1992. *American Economic Review*, vol. 92, n° 4 (septembre).

Brody, Jennifer (2002). The global epidemic of childhood obesity: poverty, urbanization, and the nutrition transition. *Nutrition Bytes*, vol. 8, n° 2, article 1.

Caprio, G. et D. Klingebiel (1996). Bank insolvencies: cross country experience. World Bank Policy Research Working Paper, n° 1620. Washington : Banque mondiale.

Cardoso, F. H. (1995). Estado, mercado, democracia: ¿Existe una perspectiva Latinoamericana? *Socialismo y Participación* (Lima), vol. 71 (septembre), p. 85 à 94.

_____ (2004). Civil society and global governance. Document présenté au Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, à New York, les 2 et 3 juin, p. 3.

Carr, Marilyn et Martha Alter Chen (2002). Globalization and the informal economy: how global trade and investment impact on the working poor. Document de travail sur l'économie parallèle, Secteur de l'emploi, n° 2002/1. Genève : Bureau international du Travail, p. 2, 6, 7 et 9.

Castro-Leal, F. et al. (1999). Public social spending in Africa: Do the poor benefit? *World Bank Research Observer*, vol. 14, n° 1, p. 49 à 72.

Chand, S. K. et A. Jaeger (1999). *Aging Populations and Public Pension Schemes*. Occasional Paper, n° 147. Washington : Fonds monétaire international.

Charmes, Jacques (1998). Informal sector, poverty, and gender: a review of empirical evidence. Document de référence établi dans le cadre du *Rapport sur le développement dans le monde, 2000-2001*. Washington : Banque mondiale.

Chen, Martha, Renana Jhabvala et Frances Lund (2002). Supporting workers in the informal economy: a policy framework. ILO Working Paper on the Informal Economy, Employment Sector, n° 2002/2. Genève : Bureau international du Travail, p. 2, 3, 11, 13, 25 et 39.

_____, Jennifer Sebstad et Leslie O'Connell (1999). Counting the invisible workforce: the case of homebased workers. *World Development*, vol. 27, n° 3, p. 603 à 610.

Chen, Shohua et M. Ravallion (2000). How did the world's poorest fare in the 1990s? World Bank Policy Research Working Paper, n° WPS 2409. Washington : Groupe de recherche sur l'économie du développement de la Banque mondiale.

Chopra, M., S. Galbraith et I. Darnton-Hill (2002). A global response to a global problem: the epidemic of overnutrition. *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 80, n° 12. Genève : Organisation mondiale de la santé.

Chu, K., H. Davoodi et S. Gupta (2000). Income distribution and tax and government social spending policies in developing countries. Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), Working Paper, n° 214. Helsinki.

Cichon, M. (1997). Are there better ways to cut and share the cake? The European welfare states at the crossroads. Questions relatives à la protection sociale, Discussion Paper, n° 3. Genève : Bureau international du Travail.

Commission pour l'Afrique (2005). *Notre intérêt commun : Rapport de la Commission pour l'Afrique*. Mars. Voir <http://www.commissionforafrica.org/french/report/thereport/french/11-03-05_cr_report_fr.pdf> (consulté le 20 avril 2005).

Commission de la sécurité humaine (2003). *Human Security Now: Protecting and Empowering People*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : 03.III.U.2; coédité avec Communications Development Inc., Washington, p. 17.

Commission économique pour l'Afrique (2003). *Rapport économique sur l'Afrique: 2003: Accélérer le rythme du développement*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.K.1. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1997). *Le fossé en matière d'équité : L'Amérique latine, les Caraïbes et le Sommet social*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.II.G.11. Santiago (Chili).

_____ (2000a). *Justice, développement et citoyenneté*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.01.II.G.89. Santiago (Chili).

_____ (2000b). The equity gap: a second assessment. Document établi pour la deuxième Conférence régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social, Santiago (Chili), mai.

_____ (2005a). *Economic Survey of Latin America and the Caribbean, 1999-2000*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.II.G.2. Voir <<http://www.cepal.org/publicaciones/DesarrolloEconomico/2/LCG2102PI/lcg2102iChapterVI.pdf>> (consulté le 18 avril 2005).

_____ (2005b). Latin America and the Caribbean 10 years after the Social Summit: a regional overview. Document présenté à la réunion-débat organisée par les commissions régionales sur le suivi du Sommet de Copenhague au cours de la quarante-troisième session de la Commission du développement social, à New York, du 9 au 18 février.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2000). Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les travaux de sa dixième session, tenue à Bangkok du 12 au 19 février. TD/390. 21 septembre 2000. (Voir également le Programme d'action. TD/386. 18 février.)

_____ (2003). *Rapport sur le commerce et le développement, 2003 : l'accumulation de capital, de la croissance économique et des changements structurels*. Numéro de vente : F.03.II.D.7.

_____ (2004a). *Rapport sur les pays les moins avancés, 2004 : commerce international et réduction de la pauvreté*. Numéro de vente : F.04.II.D.27.

_____ (2004b). *L'esprit de São Paulo*. TD/L.382. 17 juin. Présenté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa onzième session, tenue à São Paulo du 13 au 18 juin.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992). *Action 21*, par. 4.3.

Conférence internationale du travail (2005). *A Global Alliance against Forced Labour: Global Report under the Follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work 2005*. Rapport I (B), présenté à la

Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-treizième session, tenue à Genève du 31 mai au 16 juin. Genève : Bureau international du Travail.

Copeland, Brian R. et M. Scott Taylor (2004). Trade liberalization and poverty: the evidence so far. *The Journal of Economic Literature*, vol. XLII, n° 1 (mars), p. 72 à 115.

Cornia, G. A. (2004). Inequality, growth and poverty: an overview of changes over the last two decades. Dans *Inequality, Growth, and Poverty in an Era of Liberalization and Globalization*, G. A. Cornia, éd. Oxford : Oxford University Press, p. 11.

_____, T. Addison et S. Kiiski (2004). Income distribution changes and their impact in the post-World War II period. Dans *Inequality, Growth and Poverty in an Era of Liberalization and Globalization*, G. A. Cornia, éd. Oxford : Oxford University Press.

_____, et J. Court (2001). *Inequality, Growth and Poverty in the Era of Liberalization and Globalization*. Université des Nations Unies /Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), Policy Brief, n° 4. Helsinki.

_____, et S. Kiiski (2001). *Trends in Income Distribution in the Post-World War II Period: Evidence and Interpretation*. Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER). Discussion Paper, n° 89. Helsinki.

_____, et Leonardo Menchini (2005). The pace and distribution of health improvements during the last 40 years: some preliminary results. Projet de document établi pour le Forum du PNUD sur le développement mondial, organisé par le Gouvernement français à Paris, du 17 au 19 janvier 2005.

Dealogic (2004). Analytics and Market Data/ProjectWare. Voir <<http://www.dealogic.com>> (consulté le 4 juin 2004).

Deininger, K. et L. Squire (1998). New ways of looking at old issues: inequality and growth. *Journal of Development Economics*, vol. 57, n° 2 (décembre), p. 259 à 287.

Département d'État américain (2004). *Trafficking in Persons Report: June 2004*. Washington.

Dessalegn, R. (1987). *Famine and Survival Strategies: A Case Study from Northeast Ethiopia*. Food and Famine Monograph Series, n° 1. Université d'Addis-Abeba, Institute of Development Studies.

Devereux, Stephen (2002). *Social Protection for the Poor: Lessons from Recent International Experience*. Institute of Development Studies, Working Paper n° 142. Brighton, Sussex, Royaume-Uni. Janvier, p. 11.

Diwan, I. (1999). Labour shares and financial crises. Avant-projet. Washington : Banque mondiale.

Dreze, J. et A. Sen (1989). *Hunger and Public Action*. Oxford : Clarendon Press.

Dwan, Renata et Micaela Gustavsson (2004). Major armed conflicts. *SIPRI Yearbook, 2004: Armaments, Disarmament and International Security*. Oxford : Oxford University Press.

Easterly, W. (2001). The effect of IMF and World Bank programs on poverty. Document établi pour la Conférence sur la croissance et la pauvreté, organisée par l'Université des Nations Unies et l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), à Helsinki, les 25 et 26 mai.

The Economist (2004). In the shadows. 17 juin, p. 92.

Equator Principles (2004). The Equator Principles: an industry approach for financial institutions in determining, assessing and managing environmental & social risk in project financing. Voir <http://www.equator-principles.com/documents/Equator_Principles.pdf> (consulté le 18 avril 2005).

Fajnzylber, P., D. Lederman et N. Loayza (2002). Inequality and violent crime. *Journal of Law and Economics*, vol. 45, n° 1, p. 1 à 40. Washington : Banque mondiale.

Farrell, Diana (2004). The hidden dangers of the informal economy. *McKinsey Quarterly*, n° 3.

Feige, Edgar L. (1989). *The Underground Economies: Tax Evasion and Information Distortion*. Cambridge, New York et Melbourne : Cambridge University Press.

_____ (1994). The underground economy and the currency enigma. Dans *Public Finance and Irregular Activity*, Werner W. Pommerehne, éd. *Supplement to Public Finance/Finances Publiques*, vol. 49, n° 46, p. 119 à 136.

Fischer, R. (2000). The evolution of inequality after trade liberalization. Projet de discussion. Université du Chili.

Flegal, K. M. et al. (1998). Overweight and obesity in the United States: prevalence and trends, 1960-1994. *International Journal of Obesity and Related Metabolic Disorders*, vol. 22, n° 1, p. 39 à 47.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (2001). *Gender Budget Initiatives*. New York. Coédité avec le Secrétariat du Commonwealth, Londres; et le Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, p. 1. Voir <<http://www.gender-budgets.org/uploads/user-S/10999516661ACF31B2.pdf>> (consulté le 2 mars 2005).

_____ (2003). *Not a Minute More: Ending Violence Against Women*, p. 17.

Fonds des Nations Unies pour la population (2005). Trafficking in human misery. Voir <<http://www.unfpa.org/gender/trafficking.htm>> (consulté le 5 février 2005).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (2001). *Une décennie de transition*. Rapport de suivi régional, n° 8. Florence : Centre de recherche Innocenti.

_____ (2004). Factsheet : trafficking. Voir <<http://www.unicef.org/protection/files/trafficking.pdf>> (consulté le 8 février 2005).

_____ (2005). *La situation des enfants dans le monde, 2005 : L'enfance en péril*. Numéro de vente : F.05.XX.1.

Fonds international de développement agricole (2004). Over one billion people lack access to basic financial services. Communiqué de presse n° 38/04. Novembre.

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (2005). Voir <http://www.theglobalfund.org/en/in_action/events/worldtbd/2005/> (consulté le 19 avril 2005).

Fonds monétaire international et Association internationale de développement (2003). *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative – Status of Implementation*. Washington.

Forum économique mondial (2004). *Voice of the people, 2004: survey on trust, 2004*. Voir <<http://www.weforum.org/site/homepublic.nsf/Content/Surveys%5Cvoice+of+the+People+2004>> (consulté le 21 avril 2005).

Frey, Bruno S. et Werner Pommerehne (1984). « The hidden economy: State and prospects for measurement ». *Review of Income and Wealth*, vol. 30, n° 1, p. 1 à 23.

Galbraith, J. K. et L. Jiaqing (1999). *Inequality and financial crises: some early findings*. University of Texas Inequality Project Working Paper, n° 9. Austin : University of Texas at Austin/LBJ School of Public Affairs.

García, A. B. et J. V. Guat (2003). *Social protection: a life cycle continuum investment for social justice, poverty reduction and sustainable development (version 1.0)*. Genève : Bureau international du Travail.

Geda, A. (2004). *Openness, inequality and poverty in Africa: exploring the role of global interdependence*. Document établi pour la réunion d'experts régionaux, tenue les 17 et 18 juin, dans le cadre des préparatifs du quatrième Forum international sur le développement social (Équité, inégalités et interdépendance), réuni à New York les 5 et 6 octobre.

General Accounting Office des États-Unis (2000). *Public health: trends in tuberculosis in the United States. Report to Congressional Requesters*, n° GAO-01-82. Washington, octobre.

de Graaf, Paul M. et M. Kalmijn (2001). *Trends in the intergenerational transmission of cultural and economic status*. *Acta Sociologica*, vol. 44, p. 51 à 66.

Grumberg, I. et S. Khan (2000). *Globalization: The United Nations Development Dialogue; Finance, Trade, Poverty, Peace-Building*. New York : United Nations University Press.

Guadagni, Alieto Aldo (2004). *Comercio, desarrollo y pobreza*. Voir <<http://www.eclac.cl/prensa/noticias/comunicados/1/14671/GuadagnipresentacionCEPAL040504.pdf>>, p. 22 à 25.

Guimarães, Roberto (1996). *¿El leviatán en extinción? Notas sobre la reforma del Estado en América Latina*. *Pretextos* (Lima), n° 9 (novembre), p. 115 à 143.

_____ (2004). *Waiting for Godot: sustainable development, international trade and governance in environmental policies*. *Contemporary Politics*, vol. 10, nos 3 et 4 (septembre-décembre).

Gurr Ted Robert (1968). *Psychological factors in civil violence*. *World Politics*, vol. 20, n° 2, p. 245 à 278.

Gustaffson, B. et M. Johansson (1999). *In search of smoking guns: What makes income inequality vary over time in different countries?* *American Sociological Review*, vol. 64, p. 586 à 605.

Harrison, B. et B. Blustone (1988). *The Great U-Turn*. New York : Basic Books.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2005a). *Asylum levels and trends in industrialized countries, 2004: overview of asylum applications lodged in Europe and non-European industrialized countries in 2004*. Mars.

_____ (2005b). *Refugees: 2004 Year in Review*, vol. 4, n° 137 (janvier).

HelpAge International (2004). *Age and Security: How Social Pensions Can Deliver Effective Aid to Poor Older People and Their Families*. Londres : HelpAge International.

Heyzer, Noeleen (2002). *Combating trafficking in women and children: a gender and human rights framework*. Discours liminaire à la conférence consacrée au thème « Human Rights Challenge of Globalization: Asia-Pacific-US: The Trafficking in Persons, Especially Women and Children », tenue à Honolulu du 13 au 15 novembre.

Human Rights Watch (2004). *Human Rights Watch World Report, 2004: Human Rights and Armed Conflict*. New York : Human Rights Watch.

Humphreys, Macartan (2003). *Economics and violent conflict*. Cambridge, Massachusetts : Harvard University.

Iadicola, Peter et Anson Shupe (2003). *Violence, Inequality, and Human Freedom* (2^e éd.). New York : Rowman & Littlefield Publishers, p. 154 et 155.

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (2005). *Résumé. Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World*. Paris, p. 13.

Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (2003). *SIPRI Yearbook, 2003: Armaments, Disarmament and International Security*. Oxford : Oxford University Press.

_____ (2004). *SIPRI Yearbook, 2004: Armaments, Disarmament and International Security*. Oxford : Oxford University Press.

Instituto de Promoción de la Economía Social (1999). *IPES 1998/1999: Facing Up to Inequality in Latin America*. Washington : Banque interaméricaine de développement.

Jackson, Tim et Laurie Michaelis (2003). *Policies for Sustainable Consumption: A Report to the Sustainable Development Commission*. Londres.

Jelin, Elizabeth et Rita Díaz-Muñoz (2003). *Major trends affecting families: South America in perspective*. Dans *Major Trends Affecting Families: A Background Document*. New York : ONU, Département des affaires économiques et sociales, p. 119.

Johnson, Simon, Daniel Kaufmann et Andrei Schleifler (1997). *The unofficial economy in transition. Brookings Papers on Economic Activity*, n° 2. Washington : The Brookings Institution, p. 159 à 239.

Jomo, K. S. (2003). *Globalization, liberalization and equitable development: lessons from East Asia*. Document de programme sur les préoccupations constantes, n° 3. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. Juillet.

_____ (2004). *Growth with equity in East Asia? Document établi pour la réunion d'experts régionaux, tenue les 17 et 18 juin, dans le cadre des préparatifs du*

quatrième Forum international sur le développement social (Équité, inégalités et interdépendance), réuni à New York les 5 et 6 octobre.

Kelly, P. et V. Saiz-Omeñaca (2004). The allocation of government expenditures in the world, 1990-2001. Document inédit. Novembre.

Klare, Michael T. (1995). The global trade in light weapons and the international system in the post-cold war era. Dans *Lethal Commerce*, Jeffrey Boutwell, Michael T. Klare et Laura W. Reed, éd. Cambridge, Massachusetts : American Academy of Arts and Sciences, Committee on International Security Studies.

Kramer, R. (2000). Poverty, inequality and youth violence. *The Annals of the American Academy of Political Science*, vol. 567, n° 1 (janvier).

Lindert, P. et J. Williamson (2001). Does globalisation make the world more equal? NBER Working Paper, n° 8228. Document présenté à la conférence portant sur le thème « Globalization in Historical Perspective » du National Bureau of Economic Research, tenue à Santa Barbara, California, du 3 au 6 mai.

Lloyd-Sherlock, P. (2000). Old age and poverty in developing countries: new policy challenges. *World Development*, vol. 28, n° 12, p. 2157 à 2168.

Lowi, T. (2001). Our millennium: political science confronts the global corporate economy. *International Political Science Review*, vol. 22, n° 2, p. 131 à 150.

Mayer-Foulkes, D. (2001). Convergence clubs in cross-country life expectancy dynamics. Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER). Discussion Paper, n° 2001/134. Helsinki.

Melchior, A., K. Telle et H. Wiig (2000). Globalisation and inequality. Études des questions de politique étrangère, rapport 6B. Oslo : Ministère norvégien des affaires étrangères.

Mesa-Lago, Carmelo (2004). Models of development, social policy and reform and Latin America. Dans *Social Policy in a Development Context*, Thandika Mkandawire, éd. Genève : Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, p. 175 à 204.

Milanovic, B. (1998). *Income, Inequality and Poverty during the Transition from Planned to Market Economy*. Washington : Banque mondiale.

Ministère américain de la justice (2004). *Bureau of Justice Statistics: Crime Data Brief*. Washington: Office of Justice Programs. Novembre.

Morales-Gomez, D. (1999). A new development paradigm. Ottawa : Centre de recherches pour le développement international. Voir <http://web.idrc.ca/en/ev-27516-201-1-DO_TOPIC.html> (consulté le 17 mai 2005).

Morley, S. (2000). Distribution and growth in Latin America in an era of structural reform. Document présenté à la Conférence sur la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement (concertation sur l'incidence de la mondialisation). Paris, Centre de développement de l'OCDE, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2000.

Narayan, Deepa *et al.*, éd. (2000). *Voices of the Poor: Crying Out for Change*. Oxford et New York : Oxford University Press (pour la Banque mondiale).

Ocampo, José Antonio (2002a). Developing countries' anti-cyclical policies in a globalized world. Dans *Development Economics and Structuralist Macroeconomics: Essays in Honour of Lance Taylor*, Amitava Dutt et Jaime Ros, éd. Cheltenham : Edward Elgar.

_____ (2002b). Rethinking the development agenda. *Cambridge Journal of Economics*, vol. 26, n° 3, p. 393 à 407.

_____ (2005). Globalization, development and democracy. Document établi pour le premier Forum international sur le développement, tenu à New York, les 18 et 19 octobre 2004. Également dans *Items and Issues*, vol. 5, n° 3, p. 11 à 20.

_____, et Juan Martin (2003). *Globalization and Development: A Latin American and Caribbean Perspective*. Palo Alto, California : Stanford University Press; et Santiago (Chili), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

ORC Macro (2005). MEASURE DHS STATcompiler. Voir <<http://www.measuredhs.com>> (consulté le 15 février 2005).

Organisation de coopération et de développement économiques (2001). *Lignes directrices du CAD : Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action?*. Paris.

_____ (2003). Données finales sur l'APD pour 2003. Voir <<http://www.oecd.org/dataoecd/19/52/34352584.pdf>> (consulté le 12 mai 2005).

_____ (2005a). Comité d'aide au développement (CAD), Statistiques en ligne sur le développement international. Voir <www.oecd.org/dac/stats/idsonline>.

_____ (2005b). L'aide publique au développement augmente de nouveau – mais les objectifs pour 2006 restent un défi. 11 avril 2005. Voir <http://www.oecd.org/document/3/0,2340,fr_2649_201185_34700680_1_1_1_1,00.html> (consulté le 20 avril 2005).

Organisation des Nations Unies (1995). *Rapport du Sommet mondial pour le développement, Copenhague, 6-12 mars 1995*. Numéro de vente : F.96.IV.8.

_____ (1996). Modification des modes de consommation et de production : rapport du Secrétaire général. E/CN.17/1996/5. 30 janvier. Présenté à la Commission du développement durable à sa quatrième session, tenue à New York du 18 avril au 3 mai.

_____ (2000). Déclaration du Millénaire. Résolution 55/2 de l'Assemblée générale. 18 décembre.

_____ (2001). Prévention des conflits armés : rapport du Secrétaire général. A/55/985-S/2001/574. 7 juin.

_____ (2003a). Amélioration de l'efficacité du secteur public : rapport du Secrétaire général. E/CN.5/2004/5. 3 décembre. Présenté à la Commission du développement social à sa quarante-deuxième session, tenue à New York du 4 au 13 février 2004.

_____ (2003b). *Rapport sur la situation mondiale dans le monde, 2003 : Vulnérabilité sociale : causes et enjeux*. Numéro de vente : F/03/IV/10.

_____ (2003c). *World Population Prospects: The 2002 Revision*. Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.

_____ (2004a). *Les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté : cadre conceptuel*. New York et Genève : Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

_____ (2004b). Relation entre le désarmement et le développement dans le contexte international actuel : note du Secrétaire général. A/59/119. 23 juin. Présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

_____ (2004c). Examen de la poursuite de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : rapport du Secrétaire général. E/CN.5/2005/6. 1^{er} décembre 2004. Présenté à la Commission du développement social à sa quarante-troisième session, tenue du 9 au 18 février 2005.

_____ (2004d). *La situation économique et sociale dans le monde, 2004*. Numéro de vente : F.04.II.C.3.

_____ (2005a). Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. E/CN.5/2005/L.2. 9 février. Projet soumis par le Président de la Commission du développement social à sa quarante-troisième session, tenue du 9 au 18 février 2005.

_____ (2005b). Débat. Département des affaires de désarmement. Mai.

_____ (2005c). Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous : rapport du Secrétaire général. A/59/2005. 21 mars. Présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

_____ (2005d). *La situation économique et sociale dans le monde, 2005*. Numéro de vente : F.05.II.C.1. Chap. 4.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2000). *Global Network on Integrated Soil Management for Sustainable Use of Salt-Affected Soils*. Land and Plant Nutrition Management Service. Voir <<http://www.fao.org/ag/AGL/agll/spush/intro.htm>> (consulté le 7 avril 2005).

_____ (2002). The developing world's new burden: obesity. Voir <<http://www.fao.org/FOCUS/E/obesity/obes1.htm>> (consulté le 7 avril 2005).

_____ (2004). *The State of Food Insecurity in the World, 2004: Monitoring Progress towards the World Food Summit and Millennium Development Goals*. Rome.

_____ (2005a). *The State of Food Insecurity in the World, 2004*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.LI.4.

_____ (2005b). *Situation des forêts du monde, 2005*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.E.10.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2005). *Éducation pour tous : L'exigence de qualité*. Rapport mondial de suivi de 2005. Paris.

Organisation internationale du Travail (1997). *Le travail dans le monde, 1997-1998 : Relations professionnelles, démocratie et cohésion sociale*. Genève : Bureau international du Travail, p. 237 et 238.

_____ (2002a). Conclusions sur le travail décent et l'économie informelle. Adoptées par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-dixième session, tenue à Genève, du 3 au 20 juin. *Conférence internationale du travail. Compte rendu provisoire* (Genève), n° 25, par. 9.

_____ (2002b). *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*. Genève : Bureau international du Travail/Secteur de l'emploi.

_____ (2003). Sortir de la pauvreté par le travail : rapport du Directeur général. Document présenté à la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-onzième session, tenue à Genève du 3 au 19 juin. Genève : Bureau international du travail.

_____ (2004). *Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation : Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*. Genève : Bureau international du Travail, par. 262 à 264.

_____ (2005a). Base de données sur les indicateurs clefs du marché du travail. Voir <<http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/kilm/kilm08.htm>> (consulté le 25 février 2005).

_____ (2005b). Le travail décent est au cœur du progrès social. Voir <<http://www.ilo.org/public/french/decent.htm>> (consulté le 2 mai 2005).

_____ (2005c). *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2004-2005 : Emploi, productivité et réduction de la pauvreté*. Genève : Bureau international du Travail.

Organisation mondiale de la santé (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève.

_____ (2003). *Rapport sur la santé dans le monde, 2003 : façonner l'avenir*. Genève.

_____ (2004). *Rapport sur la santé dans le monde, 2004 : changer le cours de l'histoire*. Genève.

_____ (2005a). Obesity and overweight. Global Strategy on Diet, Physical Activity and Health. Voir <<http://www.who.int/dietphysicalactivity/publications/facts/obesity/en/>> (consulté le 12 avril 2005).

_____ (2005b). *Rapport sur la santé dans le monde, 2005 : donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant*. Genève.

Petersilia, Joan (2001). Invisible victims: violence against persons with developmental disabilities. *Criminal Justice and Behaviour*, vol. 28, n° 6 (décembre), p. 655 à 694.

Pinstrup-Andersen, P. et J. Babinard (2001). Globalization and human nutrition: opportunities and risks for the poor in developing countries, *African Journal of Food and Nutritional Sciences*, vol. 1, p. 9 à 18.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (2004). *Le point sur l'épidémie de sida, décembre 2004*. Voir <http://www.unaids.org/wad2004/EPIupdate2004_html_fr/epi04_00_fr.htm> (consulté le 13 avril 2005).

Programme des Nations Unies pour le développement (1998). *Rapport sur le développement humain, 1998 : Modes de consommation et développement humain*.

Numéro de vente : 98.III.B.41. New York : Oxford University Press. Vue d'ensemble, p. 2.

_____ (1999). *Rapport sur le développement humain, 1999 : La mondialisation à visage humain*. Numéro de vente : F.99.III.B.40. New York : Oxford University Press.

_____ (2002). *Rapport sur le développement humain, 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*. Numéro de vente : F.02.III.B.1. New York : Oxford University Press. Chap. 1.

_____ (2003). *Rapport sur le développement humain, 2003 : Les objectifs du Millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*. Numéro de vente : F.03.III.B.1. New York : Oxford University Press.

_____ (2004a). Projet de descriptif de programme de l'Azərbaycan (2005-2009). Document présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2004, tenue à Genève du 14 au 23 juin.

_____ (2004b). *Rapport sur le développement humain, 2004 : La liberté culturelle dans un monde diversifié*. Numéro de vente : F.04.III.B.1. New York : Oxford University Press.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2002). *The Sustainability of Development in Latin America and the Caribbean*. Numéro de vente : E.02.II.G.48. Coédité avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Santiago (Chili), p. 147 et 148.

Projet Objectifs du Millénaire (2005). *Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*. New York, p. 263.

Ravallion, M. (2004). Growth, inequality, and poverty: looking beyond averages. Dans *Growth, Inequality and Poverty: Prospects for Pro-Poor Economic Development*, Anthony Shorrocks et Rolph van der Hoeven, éd., Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), Studies in Development Economics. Oxford : Oxford University Press. Chap. 3, tableau 3.1, p. 69.

Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice*. Cambridge, Massachusetts : Belknap Press/Harvard University Press.

Razavi, S. (2005). Women, work and social policy. *UNRISD News* (Genève), n° 27 (mars), p. 6 et 7.

Renner, Michael (1999). *Ending Violent Conflict*. Worldwatch Paper, n° 146 (avril). Washington : Worldwatch Institute, p. 40.

Ricupero, Rubens (2001). A face visível da desigualdade. *A Follha de São Paulo* (8 juillet). Voir <<http://www.jornal.ufrj.br/newsletter/anteriores/news138.html#28>> (consulté le 20 avril 2005).

Rodrik, D (2002). Globalization for whom? Time to change the rules – and focus on poor workers. *Harvard Magazine*, vol. 104, n° 6 (juillet-août), p. 29.

Roper, J. et R. W. Roberts (1999). Deforestation: tropical forests in decay. Réseau des conseillers forestiers de l'Agence canadienne de développement international

(RCFA-ACDI). Voir <<http://www.rcfa-cfan.org/index.html>> (consulté le 9 février 2005).

Sahn, David E., David Stifel et Stephen Younger (1999). Inter-temporal changes in welfare: preliminary results from nine African countries. Cornell Food and Nutrition Policy Program Working Paper, n° 94. Ithaca, New York : Cornell University.

_____, et Stephen Younger (2000). Expenditure incidence in Africa: microeconomic evidence. *Fiscal Studies*, vol. 21, n° 3, p. 329 à 347.

Sainz, P. (2004). Poverty, unemployment and income distribution evolution in the nineties. Document établi pour la réunion d'experts régionaux, tenue les 17 et 18 juin, dans le cadre des préparatifs du quatrième Forum international sur le développement social (Équité, inégalités et interdépendance), réuni à New York les 5 et 6 octobre.

Sala-i-Martin, Xavier (2002). The disturbing « rise » of global income inequality. NBER Working Paper, n° 8902. Cambridge, Massachusetts : National Bureau of Economic Research. Avril.

Sanne, Christer (1997). Lifestyle and consumption: prospects of cutting consumption in wealthy countries. Document présenté à la conférence consacrée au thème « Environmental Justice: Global Ethics for the 21st Century », tenue à Melbourne (Australie) du 1^{er} au 3 octobre, p. 1 à 8.

Schneider, Friedrich (2002). Size and measurement of the informal economy in 110 countries around the world. World Bank Working Paper. Juillet.

Schölvinck, Johan (1996). Environment and quality of life in urban areas: production, consumption and environmental degradation. Dans *Proceedings and Recommendations of the International Symposium on Human Settlements and Habitat, 31 mars-2 avril 1996*, Dolores A. Wozniak et al., éd. San Diego : International Institute for Human Resources Development, p. 2 à 8.

Sen, Amartya (1995). *Inequality Re-examined*. Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press.

_____. (1999). *Development as Freedom*. New York : Anchor Books/Random House, Inc.

Shaw, M., J. van Dijk et W. Rhomberg (2003). Determining trends in global crime and justice: an overview of results. *Forum on Crime and Society*, vol. 3, n° 1 et 2.

Skeldon, R. (2002). Migration and poverty. *Asia-Pacific Population Journal*, vol. 17, n° 4 (décembre). Bangkok : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations) (2003). *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel, édition 2002*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.

South-North Development Monitor (2005). Argentina: economic growth doing little to reduce rich-poor gap. N° 5773 (5 avril). Voir <<http://www.sunsonline.org/contents.php?num=5773>> (consulté le 20 avril 2005).

Spilimbergo, A. J., L. Londoño et M. Skézely (1999). Income distribution, factor endowments and trade openness. *Journal of Development Economics*, vol. 59, p. 77 à 101.

Stiglitz, J. (1998). More instruments and broader goals: moving toward the post-Washington consensus. Document présenté à la conférence annuelle de l'Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), tenue à Helsinki le 7 janvier. UNU/WIDER Working Paper, n° 215.

Taylor, L. (2004). External liberalization, economic performance, and distribution in Latin America and elsewhere. Dans *Inequality, Growth, and Poverty in an Era of Liberalization and Globalization*, G. A. Cornia, éd. Oxford : Oxford University Press.

Timmer, P. C. et A. S. Timmer (2004). Reflections on launching three books about poverty, inequality, and economic growth. *WIDER Angle*, n° 1, p. 3.

Trebilcock, Anne (2004). Decent work and the informal economy. Document présenté à la conférence consacrée au thème « Unlocking Human Potential: Linking the Informal and Formal Sectors », organisée à Helsinki les 17 et 18 septembre par le Groupe d'experts sur les questions de développement de l'Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), p. 20.

Urdal, Henrik (2004). The devil in the demographics: the effect of youth bulges on domestic armed conflict, 1950-2000. *Social Development Papers: Conflict and Reconstruction Paper*, n° 14. Oslo : Institut international d'Oslo de recherches sur la paix. Juillet.

Walker, A. (1993). My mother and father's keeper? The social and economic features of intergenerational solidarity. Document présenté à la conférence consacrée au thème « The Finnish Welfare State at the Edge of Change », tenue à Jyväskylä (Finlande) le 26 mai. Helsinki : Centre national de recherche-développement pour le bien-être et la santé.

Weeks, J. (2004). Trends in inequality in the developed OECD countries: changing the agenda. Document établi pour la réunion d'experts régionaux, tenue les 17 et 18 juin, dans le cadre des préparatifs du quatrième Forum international sur le développement social (Équité, inégalités et interdépendance), réuni à New York les 5 et 6 octobre.

Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (2004a). Fact sheets: globalization and the informal economy. Voir <<http://www.wiego.org/aom/fact3.shtml>> (consulté le 14 décembre 2004).

_____ (2004b). Fact sheets: home-based workers. Voir <<http://www.wiego.org/main/fact4.shtml>> (consulté le 14 décembre 2004).

_____ (2004c). Fact sheets: women in the informal economy. Voir <<http://www.wiego.org/main/fact2.shtml>> (consulté le 14 décembre 2004).

World Information Transfer (2005). *World Ecology Report*, vol. XVII, n° 1 (printemps).

Worldwatch Institute (2003). Severe weather events on the rise. *Vital Signs, 2003*. New York : W. W. Norton et Cie.